

Diagnostic territorial et stratégique

MODIFICATION n°1

SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



Avril 2024

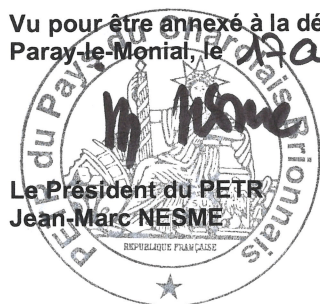
**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS
CHAROLAIS BRIONNAIS
7 RUE DES CHAMPS SEIGNEUR
71600 PARAY LE
MONIAL**

03 85 25 96 36

scot@charolais-brionnais.fr

www.charolais-brionnais.fr

Vu pour être annexé à la délibération n°2024_21 en date du 8 avril 2024
Paray-le-Monial, le





L'équipe LDA a accompagné le Pays dans l'élaboration du projet SCoT

LDA

Jacques de Bussy
Valérie Dejour

Mona Lisa

Christophe Miguet
Morgane Piquer

Etudes Actions

Carole Rappillard
François
d'Alessandro

Arbor&Sens

Marine Morain
Claire Thiollier

Siège social : 117, rue de La Mayoissière - 38960 St Etienne de Crossey – France
Tél : +(33) 4 78 86 09 71 – Fax : +(33) 4 78 50 27 73 - Site : www.lida-conseil.fr
SARL au capital de 7 100 € - N° SIRET : 47884655300012 - RCS Grenoble 478 846 553

**NOTE : la rédaction de ce document n'a pas été modifiée en
2024 par rapport à la version initiale de 2014**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6	
..... 1. Préambule.....	8	
..... 2. Le Pays Charolais Brionnais	9	
2.1. Un territoire en ordre de marche	9	
2.2. Contrat de Pays et démarche Scot	11	
..... 3. Présentation du territoire Scot Pays Charolais Brionnais.....	21	
..... 4. démarche Scot en Pays Charolais Brionnais	24	
CHAPITRE 1	28	
..... 1. Un déclin marqué et prolongé de l'attractivité du territoire.....	29	
1.1. Une chute de la population depuis plus de 30 ans	29	
1.2. ...mais un fléchissement récent de la tendance que confirment les derniers recensements	31	
1.3. Des échanges positifs avec le Rhône et l'Île de France, négatifs avec la Côte d'Or et le	reste du département	31
1.4. Des familles et de jeunes retraités nombreux parmi les nouveaux arrivants mais un déficit	marqué des jeunes	32
1.5. Une amélioration de la dynamique démographique à nuancer selon les secteurs	35	
1.6. Une population âgée et vieillissante.....	35	
1.7. Une population aux revenus faibles avec de forts contrastés selon les secteurs.....	39	
1.8. Une forte diminution de la taille des ménages : vers un rattrapage de la « tendance	nationale »	41
1.9. En synthèse, sur les dynamiques démographiques.....	42	
..... 2. Habitat et logement : Un parc peu diversifié où les villes d'appui jouent un	rôle essentiel	43
2.1. Un parc de logements essentiellement individuel	43	
2.2. Un déficit de petits logements	45	
2.3. Des marchés immobiliers globalement détendus, voire déprimés dans certains secteurs	47	
2.4. Une construction neuve très modérée	51	
2.5. Une difficulté à valoriser le parc existant.....	55	
2.6. Un point mort évalué à près de 400 logements par an entre 1999 et 2007	63	
2.7. En synthèse, sur la question de l'habitat et du logement.....	65	
..... 3. L'offre de services et d'équipements.....	68	
3.1. Le contexte régional : une densité et une fréquence des équipements plus faibles que sur	le plan national	68
3.2. Une offre de services qui se structure autour des 6 villes d'appui + Marcigny et La	Clayette	68
3.3. Paray le Monial, une ville d'appui qui joue un rôle de plus en plus central pour le territoire	68	
3.4. Une accessibilité variable sur le territoire, selon le type d'équipements	72	
3.5. Soins – santé : une préoccupation croissante	73	
3.6. En synthèse, sur les services et équipements	76	
CHAPITRE 2.....	78	

..... 1. L'agriculture en Charolais Brionnais	79
1.1. Une agriculture traditionnelle avec une prégnance spécifique en termes économiques, paysager et patrimonial	79
1.2. Une vigilance et maîtrise du prix des terres agricoles très marquées	85
1.3. Une dispersion aujourd'hui relativement faible des parcelles du siège d'exploitation	87
1.4. UNE « HYPER » SPÉCIALISATION AUTOUR DE L'ÉLEVAGE.....	88
1.5. Vers une recherche de qualité : AOC.....	92
1.6. Une homogénéité relative sur le Pays.....	93
1.7. Une interrogation forte sur le devenir de cette agriculture	94
1.8. En synthèse, sur le volet agricole.....	97
..... 2. Une organisation économique en mutation	99
2.1. Les grandes données de cadrage économique sur l'étude du Pays Charolais Brionnais	99
2.2. Analyse de la structure économique du Charolais Brionnais.....	107
2.3. Les Parcs d'activités : une offre importante, concentrée et stratégique pour le Pays	119
2.4. En synthèse sur le volet économique du Charolais Brionnais	132
..... 3. Une armature commerciale dense et diversifiée avec de fortes disparités...	135
3.1. Un marché potentiel de 488 millions d'euros	135
3.2. Une densité commerciale avec de fortes disparités.....	136
3.3. Une armature commerciale originale, multipolaire :.....	138
3.4. La RCEA : un effet vitrine	139
..... 4. Tourisme	143
4.1. Une activité touristique à fort potentiel qui reste insuffisamment valorisée économiquement	143
4.2. En synthèse, sur le volet Tourisme :	152
CHAPITRE 3.....	153
..... 1. Armature urbaine	154
1.1. Une trame urbaine polycentrique, caractéristique du milieu rural en espace bocager ...	154
1.2. Les caractéristiques des espaces urbanisés	160
1.3. Comment questionner le modèle urbain du Charolais-Brionnais ?.....	164
1.4. Synthèse, sur l'armature urbaine	167
..... 2. Mobilités et accessibilités du territoire	170
2.1. Les grands projets – Les grands choix dont dépendent le territoire	170
2.2. L'offre de mobilité, état des lieux.....	180
2.3. En synthèse :	204
..... 3. Consommation foncière	208
3.1. Une consommation foncière a priori peu inquiétante à court terme mais qui évolue rapidement.....	208
3.2. En synthèse, sur la consommation foncière.....	213
CHAPITRE 4	214
..... 1. Le territoire dans ses limites physiques	215
1.1. Le contexte topographique	215
1.2. Le contexte géologique	215
1.3. Le contexte climatique.....	215
..... 2. Paysage et cadre de vie	216
..... 3. Le patrimoine naturel	217
3.1. Les milieux naturels.....	217

3.2.	La biodiversité	219
3.3.	Les fonctionnalités écologiques	220
3.4.	Cartographie des sensibilités	223
..... 4.	Les ressources naturelles	224
4.1.	La ressource en eau	224
4.2.	L'air	232
4.3.	Les sols	232
4.4.	La ressource énergétique.....	233
..... 5.	Les risques	235
5.1.	Risques naturels.....	235
5.2.	Risques technologiques	235
..... 6.	Nuisances et cadre de vie.....	236
6.1.	Nuisances acoustiques.....	236
6.2.	Electromagnétisme.....	236
6.3.	Gestion des déchets.....	237
ANNEXES :	Fiche de présentation : Toulon sur Arroux.....	239



INTRODUCTION

Scot du Pays Charolais Brionnais

RAPPORT DE PRESENTATION

Le périmètre du projet de SCoT concernait à l'origine 12 intercommunalités regroupant 129 communes dont 3 sont situées dans le département de l'Allier.

Le périmètre du Scot Pays Charolais Brionnais couvre désormais 9 intercommunalités et 128 communes, la dernière modification étant actée en date du 17 mars 2014. Ce changement repose sur la mise en application de La loi de réforme des collectivités territoriales (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010) qui modifie le paysage intercommunal.

Le périmètre n'évolue qu'à la marge avec notamment l'entrée de la commune de Toulon/Arroux dans la communauté de communes de Gueugnon et le retrait des communes de Verosvres (qui rejoint la communauté de communes de Matour) et de Chiddes.

Le diagnostic territorial n'a pas été modifié. Une fiche présente en annexe la commune de Toulon-sur-Arroux qui est définie comme bourg dans l'armature urbaine validée par le Syndicat Mixte.

RAPPORT DE PRESENTATION

A) *Préambule*

Le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais est porteur de la maîtrise d'ouvrage du Scot sur le Pays du Charolais Brionnais. Cette compétence conforme au Code général des collectivités territoriales, contribue à renforcer sa démarche Scot qui ainsi prolonge un mode d'organisation et de fonctionnement territorial ayant fait ses preuves depuis plusieurs années, à travers une diversité d'opérations structurantes et d'études qui guideront les travaux du Scot.

- Une base de données importante :

Dans le cadre du Scot du Pays Charolais Brionnais, un important travail d'étude, de diagnostic et d'orientations stratégiques a été déjà effectué ou est engagé.

Parmi les plus importants, ont été réalisés ou sont en cours :

- La Charte de Pays (2003),
- Le Contrat de Pays (2008),
- le Schéma Directeur des 4 Villes de l'Ouest (2001), en cours d'abrogation,
- Le dossier de candidature d'un Pays d'Art et d'Histoire (2008),
- Une étude de mobilité (2009),
- Une étude de marketing territorial (2010),
- L'étude pour la mise en place d'une plate-forme de mobilité (2011),
- Une Charte architecturale et paysagère en cours (2010-2012) qui sera articulée avec la démarche Scot,
- Un diagnostic Santé-Social (2010) qui se poursuit en 2011-2012 par la formalisation d'un programme d'actions dont un projet de Groupement de Coopération Sanitaire,
- Le débat CNDP sur la mise en concession RCEA.

A ces études conduites au sein du Pays, l'État en tant que Partenaire Public Associé a transmis :

- Un portrait de territoire présentant les premiers éléments pour un portrait agricole du Pays fin Avril 2011 (le dernier recensement agricole, 2011, sera disponible courant novembre 2011).
- Une étude sur la consommation des espaces agricoles en juin 2011.
- Un porter à connaissance (PAC) transmis fin Août 2011 qui rappelle le contexte réglementaire et les dispositifs législatifs en vigueur. Ce PAC est centré sur l'approche environnementale.
- Des études complémentaires en cours en vue d'enrichir chemin-faisant le PAC initial (Prospective sur la Saône et Loire ; zones d'activités, ...).

RAPPORT DE PRESENTATION

2. LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

2.1. UN TERRITOIRE EN ORDRE DE MARCHÉ

Le territoire est en ordre de marché. Il a d'abord su s'organiser pour faire face aux différentes mutations économiques. Les intercommunalités, avec leurs différences de sensibilité, ont appris à travailler ensemble pour élaborer une approche commune, dans leurs relations avec l'État, le Département, la Région. Aujourd'hui, les orientations stratégiques de l'action publique locale montrent la montée en puissance d'une approche Pays faisant plus de place aux solidarités intercommunales, par des programmes et des dispositifs de niveau Pays (Plie, pôle d'excellence rural, Contrat de Pays, Pays d'art et d'histoire, démarche marketing territorial, Charte Paysagère et architecturale,...).

A) Un territoire rural, aux potentialités nombreuses

Situé au sud-ouest du département de la Saône et Loire, le territoire combine deux bassins de vie : le Charolais et le Brionnais, distincts par leur histoire, leurs paysages, mais composant ensemble une réalité géographique cohérente, traversée par des problématiques économiques et socioculturelles communes.

Bien que déterminé par son caractère rural, qui s'exprime par une densité démographique faible (36 habitants / km²), le territoire est le deuxième pôle industriel de la Saône et Loire (métallurgie, mécanique, agroalimentaire avec de grandes enseignes industrielles ...). Le tourisme, la culture, le sport, l'agriculture, l'élevage, la qualité des paysages, le potentiel patrimonial, le fleuve, sont identifiés comme des atouts réels du territoire ; cet ensemble d'atouts validés par la Charte confère au Charolais Brionnais un destin particulier pour un espace rural.

Malgré une vraie érosion démographique au cours de ces vingt dernières années, le territoire est convaincu qu'il a les qualités pour redevenir attractif. La progression des autorisations de construction de nouveaux logements est un des indices d'une possible revitalisation démographique. Si, entre les recensements de 1990 à 1999, le pays perdait 6 % de sa population, les résultats du recensement intermédiaire de 2007 ont confirmé le ralentissement de l'hémorragie démographique.

B) Un territoire rural homogène, mais aussi très diversifié

Le territoire a une personnalité multiple, traversé par des signes identitaires communs aux 12 intercommunalités (mode d'occupation de l'espace, paysages ruraux, agriculture et élevage), mais aussi empreint de la personnalité propre de chaque Communauté de Communes à travers des éléments spécifiques du patrimoine industriel sur Gueugnon ou Bourbon, du patrimoine architectural sur un grand nombre de communes, du fleuve et de son activité pour d'autres, des marchés aux bestiaux, des équipements touristiques et thermaux qui dessinent une palette de potentialités, dont souvent le caractère remarquable dépasse en intensité le poids démographique actuel.

La taille du territoire est importante (2 320 km²) ; elle explique les situations contrastées au sein de ce vaste ensemble soumis à des influences disparates :

- Sur sa bordure Nord-Ouest du département, le voisinage avec l'Allier et la Nièvre se fait avec des communes souvent en déprime démographique et économique.

RAPPORT DE PRESENTATION

- **Sur son front Nord/Est**, il est en voisinage avec le pôle urbain majeur, de Creusot-Montceau, lui-même en mutation économique, mais diffuseur de services intéressant la population et les entreprises du Pays.
- **Sur son bord Est**, il peut bénéficier de l'influence du couloir de la Saône, qui bénéficie d'une dynamique Nord/Sud, alimentant les arrières pays de Macon et Châlon.
- **Sur son bord Sud**, il entre progressivement dans la dynamique Rhônalpine et plus particulièrement dans une zone de desserrement du bassin d'Habitat de la Région Urbaine de Lyon (intégrant depuis 2007, Roanne, Villefranche). La liaison ferroviaire TER Paray – Lyon, quant à elle, contribue à resserrer les liens rhônalpins tout particulièrement avec les communes de Chauffailles, La Clayette, qui met ce territoire à une heure de la porte de la Région Urbaine de Lyon (Chauffailles – Lozanne : 55' par TER).

Les situations sociales et économiques sont-elles aussi diverses d'un EPCI à l'autre, tant en termes d'habitat que d'emploi, ou de dynamiques démographiques ? Certaines communes comme Chauffailles, Digoïn ou Bourbon, connaissent des densités démographiques de type urbain quand d'autres comme St Bonnet, Semur, sont très peu denses. Des territoires comme Charolles, Marcigny, ont bénéficié d'une création nette d'emplois sur la période 1990-1999, quand ceux de Gueugnon, Vitry en perdaient. Il s'agira de tenir compte de cette diversité qui va bien au-delà de ces premières constatations, pour élaborer un Scot cohérent mais adapté à chacun.

C) Une forte image, qui peut être un frein à la modernité

Le contrat de pays (P35) met l'accent sur « la nécessité de faire évoluer une image stéréotypée de bocages et de terres paisibles ». C'est un défi qui va bien au-delà d'une campagne de communication. Fort de son image, lisible, cohérent dans son organisation, ce territoire n'en est pas pour le moins en concurrence avec d'autres espaces se positionnant sur les mêmes facteurs de croissance. Dans cette perspective, il a entrepris une démarche Marketing qui vise à affirmer sa spécificité. Il a aussi souhaité faire de son paysage de bocage un atout en lançant une candidature Unesco pour sa reconnaissance et sa préservation.

Il s'agira probablement d'un travail de long terme qui devra interroger aussi les choix d'aménagement et de développement du quotidien. Il importera effectivement d'évaluer la perméabilité locale aux valeurs « sociétales » des années 2010-2030 qui sous-tendent les choix des personnes susceptibles de faire du Charolais Brionnais leur nouveau territoire de vie. Mesurant ainsi la capacité réelle d'ouverture (c'est à dire aussi de transformation interne) pour être en mesure séduire une population « nomade », souvent bi ou tri-résidentielle, que sont les néo-ruraux, les nouveaux retraités, les actifs mobiles et migrants, les touristes « verts », les jeunes ménages en quête d'une commune d'accueil.

D) Un relatif enclavement

Le territoire est aux marges des grands courants de trafic routiers nationaux ; son réseau ferroviaire est limité à 4 gares de faible ampleur ; la RCEA reliant Mâcon et Moulins via Charolles, Paray et Digoïn constitue une opportunité majeure longtemps attendue pour intégrer le territoire à un vaste espace Est/Ouest ; voie rapide : Mâcon/Paray, Paray/Chalon-sur-Saône renforcera la liaison avec les pôles urbains de proximité et le Val de Saône.

RAPPORT DE PRESENTATION

E) La spécificité urbaine ; un handicap surmontable

Le constat rappelé par le Contrat de Pays (2010-2013) rappelle un fait majeur (P. 14) :

« celui d'une absence d'agglomération qui a obligé le Syndicat Mixte du Charolais à devenir fédérateur, travaillant en réseaux transversaux ... ». Cette observation est d'autant plus importante à souligner que le fait urbain, et en particulier celui de l'agglomération, structure aujourd'hui de façon déterminante les dynamiques territoriales. L'axe 4 du contrat (cf. p 47 et suivantes) indique quant à lui qu'il importe de mieux articuler les coopérations entre ville d'appui et contrat. Cette perspective constitue un enjeu d'autant plus fort que par ailleurs, le territoire est entouré d'agglomérations de proximité porteuses de fonctions de centralités supérieures, tant au service de la population (santé, formation, déplacements, ...), que des entreprises. C'est le cas de Roanne, Montceau, Chalon, Mâcon, Moulins au Nevers (d'une moindre manière).

La réussite d'un réseau urbain passe par la qualité de la concertation et de la gouvernance que chacun des grands décideurs locaux sait mettre en œuvre. Dans l'évaluation du Contrat de Pays, le Cabinet fait des recommandations sur le mode de gouvernance, « invitant les Communautés de Communes à se placer au cœur du dispositif Pays à la fois comme maître d'ouvrage mais aussi comme acteur du territoire » Il est indiqué ici une voie à rechercher pour conforter la dynamique du Pays. Celle-ci devrait être à l'œuvre lors de la préparation du Scot.

Dans ce même document (cf. p. 17), il est mis l'accent sur le nécessaire renforcement de l'ingénierie de projet pour constater « un véritable pôle de cohérence d'ingénierie territoriale ». Il semblerait que ce territoire bénéficie par ailleurs, d'une assez bonne implication des organisations consulaires, départementales, des Comités du Tourisme, de l'État et de ses services ; autant de dispositifs qui renforcent l'ingénierie de projet local ... Les Communautés de Communes sont-elles moins dotées de services techniques qui peuvent contribuer à la constitution d'une offre d'ingénierie renforcée ?

Alors qu'à juste titre, le projet de territoire met l'accent sur le fonctionnement transversal, la pratique en réseau, nous devons être attentifs dans l'élaboration du Scot, à ces éléments de ce diagnostic, pour conduire une concertation adaptée aux disponibilités et potentialités des institutions locales, mais aussi pour mobiliser, à bon escient, des compétences techniques « apparemment limitées par leur disponibilité ».

2.2. CONTRAT DE PAYS ET DEMARCHE SCOT

Le tableau suivant récapitule les articulations proposées entre Contrat de Pays et Scot par grandes thématiques. Ce tableau a constitué le référentiel de départ. Il a été élaboré avec le Syndicat Mixte.

Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
<p>DEMOGRAPHIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le service aux personnes est le 3ème enjeu du Contrat de Pays ; un Schéma de services est envisagé. C'est principalement par le biais des 6 villes d'appui (Bourbon, Charolles, Chauffailles, Gueugnon, Paray et Digoin) que ce développement de services sera attendu - L'étude Mobilité vise à renforcer l'accès de tous à l'offre de services - Le Pays veut maintenir une offre de soins accessible à tous ; ceci se fera en particulier par la réalisation de maisons médicales, le développement des associations d'aides aux personnes - Vis-à-vis de la petite enfance : le Pays contribuera à la création de lieux d'accueil et à l'acquisition de matériels - Vis-à-vis du 3ème âge et 4ème âge, des handicapés : le Pays s'est positionné pour le développement des modes d'accueil et de prise en charge alternatifs en maintien à domicile - Le partenariat avec l'ARC contribuera à créer une dynamique culturelle, il est attendu une amélioration de la qualité des salles et de soutenir les professionnels - En matière de sport et loisir : le Pays s'engage aux côtés des Communautés de Communes pour optimiser les équipements existants et envisager la création d'équipements à l'échelle du Pays - TIC : l'objectif est de contribuer à la couverture haut-débit du Pays et à la couverture mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte géographique du territoire ne permet pas d'envisager une transformation des tendances démographiques significatives à court terme pour l'ensemble du territoire ; même si il est légitime d'attendre la confirmation d'inversion de trajectoire en particulier pour la partie Est/ SUD-EST du territoire - C'est par un ensemble d'actions adaptées à une diversité de populations endogènes mais aussi exogène que la dynamique territoriale sera au rendez-vous. - Nous nous situons dans une logique de long terme qui invite à répondre aux besoins déjà identifiés dans le diagnostic Charte ; mais aussi aux besoins émergents, souvent plus répandus en milieu urbain mais devant se diffuser en milieu rural : habitat intergénérationnel, communautés familiales, éco-village ; mais aussi aux nouvelles formes d'organisation familiale et de fonctionnements sociaux : foyer mono parental, famille recomposée ... - - Les directions de travail, pour l'essentiel, prolongeront par ailleurs les préconisations de la charte et du contrat d'objectif, à travers tout particulièrement des actions en termes d'habitat, de locatif, de parcours résidentiel, de renforcement de services ; l'accent devra être mis sur les services à la famille, facilitant le retour à l'emploi des actifs féminins sous employés à ce jour

Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
<p>ORGANISATION DU TERRITOIRE ET URBANISME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un contrat unique associant Pays et villes d'appui - Améliorer l'accueil en développant une politique d'urbanisation et d'habitat à l'échelle du Pays - Développer la cohérence territoriale en affirmant l'image du Pays - L'Axe 3 du Contrat à travers l'accessibilité des services, la constitution de services de niveau Pays - La Charte suggère la cohérence avec le SRADT 	<p>Principes envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux en cours ont conduit à introduire une hiérarchie des fonctions urbaines ; nous préconisons de poursuivre cette direction de travail en l'intégrant dans une perspective de travail prenant en compte aussi les dimensions de territoire mosaïque (au niveau des communautés de communes ? par regroupement de communautés de communes ?) , de réseaux urbains internes et externes. Ces notions sont approfondies dans le volet prospectif (infra). - Le Pays est l'espace de la cohérence ; il fera l'objet d'un corps de représentation sur le « nouveau modèle rural moderne ». - L'urbain restera probablement pour les 15 prochaines années le fait structurant des organisations territoriales ; ce sera un des angles d'approche du territoire qui sur des fonctions supérieures aura à créer des alliances en périphérie ; ce qui est déjà le cas avec la culture. Le projet urbain tendra à développer les mixités sociales, la performance énergétique. - la maîtrise du foncier est largement transversale au Scot qui devra préciser les stratégies foncières adaptées à la diversité des fonctions premières du territoire. L'attention des communes devra être appelée sur les outils d'intervention dont elles disposent dans les PLU : droit de préemption urbain, dation, ZAC, lotissement, emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes logements ; possibilité de majoration du COS pour la réalisation de logements sociaux (50%) ou pour la performance énergétique (20%). <p>La mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un équilibre et une coordination entre les différentes échelles du territoire est à définir sur ce thème du développement urbain. La constitution d'un corpus d'orientations territoriales et urbaines devrait aider à



Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
ORGANISATION DU TERRITOIRE ET URBANISME		<p>avancer dans la définition de références pour un nouveau modèle rural, un modèle qui considérerait les données locales pour agir globalement à travers l'émergence d'une référence urbaine territoriale, à mettre en œuvre dans chaque communauté de communes, dans chaque pôle urbain.</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur le thème du développement urbain, plutôt que l'énonciation d'une organisation territoriale figée, nous privilégierons la constitution d'outils partagés qui constituent une « attitude » qui guide l'action spatiale sur le territoire. La méthode introduira la logique de projet qui vise aux choix prioritaires.- Le PADD sera la référence commune, objet de l'engagement des partenaires. Il sera complété par le DOG offrant une représentation plus précise des pôles urbains qui sera adapté à chaque progrès de planification (schéma de secteur, PLU...).- Un autre enjeu consistera aussi à supporter l'arrivée potentielle des infrastructures projetées sur le territoire. Car s'il y a un sentiment d'appartenance au territoire, qui s'est construit au fil du temps notamment dans le cadre de la démarche Pays, son maillage et son organisation sont surtout compris via son réseau physique. La question centrale de la connexion avec la RCEA devra être évoquée de façon claire dès le début du projet de SCoT car jouant fortement sur la conception stratégique du maillage du territoire. L'organisation spatiale proposée crociera l'approche de l'urbanisation, celle de la mobilité mais aussi celle de l'environnement (selon les critères de l'étude d'impact). Dans cette optique, l'organisation territoriale proposée par le SCoT se basera sur une approche transversale des différentes problématiques.- Sur le thème patrimonial, le territoire présente un patrimoine culturel et architectural riche. Un des principaux enjeux résidera dans la valorisation de ce patrimoine. L'étude architecturale lancée récemment



Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
ORGANISATION DU TERRITOIRE ET URBANISME		<p>constituera un outil permettant la promotion et la préservation de l'image du territoire. Le lien devra être fait avec la forme urbaine afin d'accompagner le développement du territoire en encourageant densification, extension urbaine raisonnée (extensions sous la forme de projet connectés au noyau ancien....) voire renouvellement urbain sur certains secteurs. Des orientations et outils, en complémentarité de la charte, seront proposés afin de cadrer l'urbanisation future et conforter des centres-villes animés (nouvelles formes urbaines, économie d'énergie, maîtrise des processus d'urbanisation, mise en valeur des patrimoines existants...). Le Plan Local d'Urbanisme les déclinera ensuite afin de les ajuster au mieux au cadre de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'ensemble de ces problématiques seront précisées sur le plan spatial mais aussi qualitatif, en intégrant les 3 niveaux d'organisation (mosaïque, hiérarchisée et réseau). Les grands enjeux seront déclinés sur les communautés de communes afin de trouver des réponses satisfaisantes pour tous les acteurs à l'échelle locale. L'approche sera itérative entre approche stratégique et planificatrice (SCoT) et projets locaux.- L'Inter-SCoT est un seuil à franchir, une base de la pensée stratégique du territoire élargi qui combine nombre de politiques de planification.

RAPPORT DE PRESENTATION

Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
<p>ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Contrat de Pays met l'accent sur les 6 Villes d'appui pour renforcer la capacité d'accueil des entreprises, développer les services aux entreprises, mener des actions en faveur du commerce et de l'artisanat - Les principaux objectifs du Contrat de Pays en lien avec l'économie sont le développement d'une offre tertiaire en direction de la population et des entreprises, le renforcement de la formation professionnelle qui suppose fonctionnement en réseau du système éducatif, la création de valeur ajoutée produit par les actifs agricoles (cf. PER), la mise en place d'un dispositif territorial d'insertion et d'emplois (PLIE), l'accroissement de la fréquentation touristique et l'amélioration de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat d'objectif préconise un ensemble d'actions de qualités pour accompagner l'existant économique ; le territoire a mis en œuvre tout une série de services de niveau Pays pour accompagner les acteurs économiques ; les lignes de progrès à court et moyen terme devront probablement concerner les services marchands, l'offre d'hébergement économique, l'amélioration des zones d'activités et enfin la promotion et la consolidation de l'économie «présentielle ». - Le Scot devrait privilégier les dispositions visant à recréer de la densification, de la proximité, de la mixité et à réduire les distances domiciles travail, à économiser le foncier, et à favoriser les grands ensembles économiques dans la chaîne des transports collectifs. - Les parcs économiques gagneront à être hiérarchisés, dans une perspective d'offre complémentaire. - La tendance lourde de relocalisation des acteurs économiques au sein du tissu urbain devra faire l'objet d'attention particulière tant pour les activités de service, de commerce que certaines catégories d'artisans.



Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
<p>AGRICULTURE FORET ESPACES NATURELS</p>	<ul style="list-style-type: none">- Le Contrat de Pays prévoit d'améliorer la valeur ajoutée agricole par une série d'actions en lien avec l'agro-alimentaire mais aussi le tourisme- Il envisage des pratiques agricoles et forestières plus respectueuses des paysages, de la qualité des eaux et de la biodiversité, impliquant le monde agricole, la protection des ressources- Les actions en matière agricole portent sur le maintien d'événements d'envergure pour promouvoir la viande ovine et bovine sur Charolles et St Christophe, l'appui à la diversification des exploitations agricoles, l'articulation avec les marchés de proximité	<ul style="list-style-type: none">- Le lien entre pratique agricole et qualité des espaces, préservation de la ressource en eau, ouverture des paysages, réduction des risques d'inondation a été introduit dans le contrat de pays, il s'agira de l'approfondir- Dans une perspective de production énergétique, le monde agricole a un rôle à jouer- La continuité foncière est un des conditions de performance agricole- La qualité des zones rurales sera un des atouts du tourisme- Les forêts jouent un rôle important en termes économiques, écologiques, paysagers, énergétiques ; elles sont à protéger par une maîtrise foncière adaptée- Tant pour la forêt que pour l'agriculture, il pourrait être envisagé d'introduire dans les travaux du Scot une typologie d'espace dont la protection sera d'autant plus forte que ceux-ci jouent un rôle majeur dans les équilibres économiques et écologiques locaux



Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
MOBILITE- TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none">- Une étude de mobilité a déjà été engagée ; elle est destinée à une meilleure irrigation du territoire par une diversité de modes de déplacement- Le Contrat de Pays vient s'appuyer sur le RCEA pour améliorer les dessertes locales et maîtriser les complémentarités économiques et communales- Faiblesse des dessertes nationales	<ul style="list-style-type: none">- La mobilité est une essentielle pour un fonctionnement en réseau du territoire ; elle doit se construire en tenant compte des différents modes et en s'adaptant son offre de façon spécifique aux différents publics- Le routier partagera sa place avec une diversité de mode, faisant plus de place au collectif- Les plates-formes intermodales sont à organiser autour des communes centrales- L'information est centrale pour diffuser les pratiques alternatives en matière de déplacement- Trois publics méritent une prise en compte adaptée : les personnes âgées pour rompre le risque d'isolement, les jeunes pour leur permettre le meilleur usage de la diversité des services du territoire, les publics en difficulté pour faciliter leur insertion- L'axe RCEA devrait avoir un rôle renforcé sur le territoire tant pour sa desserte interne et son ouverture que pour sa connexion aux agglomérations périphériques

Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
<p style="text-align: center;">HABITAT – LOGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Contrat de Pays prévoit une concertation des 6 villes d'appui pour nouer une politique d'habitat logement : programme de réhabilitation, et politique globale d'habitat - Des OPAH sont favorisées par le Contrat de Pays - Il est prévu une démarche du Syndicat Mixte pour proposer une politique ciblée de logement, seulement le locatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Général a engagé une étude habitat en vue de redéfinir sa politique départementale et territoriale de l'habitat. Les territoires de SCOT sont pris en compte - En association avec l'Etat, il élabore également le Plan Départemental de l'Habitat dont le diagnostic et les enjeux seront également traités par territoire : bassins d'habitat et territoires de SCOT - Le diagnostic du SCOT, dans le domaine de l'habitat, pourra prendre appui sur ces deux démarches en cours, dont les résultats seront disponibles en 2011 - L'INSEE en région a produit également de nombreuses études relatives à l'évolution démographique et résidentielle du territoire - La Région Bourgogne a élaboré son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) - Des approfondissements seront toutefois nécessaires à l'échelle des différents EPCI (dont un interdépartemental) et des principales villes et pôles d'emploi du territoire, pour en détailler les enjeux et besoins à prendre en compte dans le cadre du SCOT : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Confort et attractivité du parc de logements privés : âge, état, précarité énergétique, statut, occupation, vacance ✓ Attractivité du parc social : collectif, individuel, âge, demande, vacance ✓ Rôle joué par le réseau de petites villes dans l'offre de logement ✓ Besoins spécifiques par territoire communautaire <p style="color: red; font-style: italic;">Les perspectives de développement démographiques et résidentielles à 15-20 ans (horizon 2030) seront estimées sous forme de scénarios</p>



Thématiques	Les réponses déjà envisagées dans le contrat de Pays :	Cadre d'intervention proposé
ENVIRONNEMENT-RESSOURCES EN EAU (en complément à l'état initial de l'environnement)	<ul style="list-style-type: none">- L'enjeu environnement est le deuxième enjeu du Contrat de Pays, considéré comme devant être abordé en relation avec les finalités économiques, sociales du territoire, par une démarche en faveur des énergies renouvelables, par une gestion durable des cours d'eau, par la mise en œuvre de plans de prévention contre les risques- Le Pays veut se mobiliser pour relayer le Plan de Loire grandeur nature- Soutenir les contrats de rivière	<ul style="list-style-type: none">- Le Scot sera soucieux d'un équilibre entre urbanisation, préservation des ressources et durabilité des écosystèmes ; la ressource en eau doit être préservée, il s'agira d'adapter l'usage à la ressource ; le Scot prendra en compte les risques d'inondation, la protection de l'eau et l'assainissement ; les partis d'aménagement devront être compatibles avec le SAGE et les contrats de rivière. Une anticipation sera faite sur les conséquences des évolutions climatiques. Enfin, il sera tenu compte des potentialités énergétiques (réduction des consommations, efficacité énergétique, promotion des énergies renouvelables)
CONSOMMATION ET OCCUPATION DE L'ESPACE		<ul style="list-style-type: none">- Cette préoccupation n'est pas posée comme une question centrale dans le travail de la charte et du contrat de pays, ce qui est légitime compte tenu de la disponibilité foncière ; toutefois, il importera de distinguer les sites particuliers où cette question se pose en particulier dans les espaces péri-urbains souvent au détriment de l'agriculture ; cette direction de travail impactera les préconisations en matière de construction de l'habitat individuel pour un meilleur équilibre avec l'habitat collectif mais aussi dans la conception des sites à vocations économiques et dans l'approche des grands projets

RAPPORT DE PRESENTATION

3. PRESENTATION DU TERRITOIRE SCOT PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Le périmètre du Scot recouvre entièrement le Pays Charolais Brionnais



Le Pays Charolais Brionnais est un vaste bassin de vie à caractère rural comprenant 128 communes et 9 intercommunalités.

Le territoire s'étend sur l'Allier avec Chassenard, Coulanges, Molinet, communes qui sont toutes trois dans le Val de Loire.

Le Pays Charolais Brionnais est un territoire avec une personnalité multiple, aux potentialités nombreuses.

Sa densité est faible : 36,9 hab/km².

La population est de 90 559 habitants (INSEE 2008).

Aucune commune ne dépasse les 10 000 habitants.

113 sur 128 communes ont moins de 1000 habitants.



Il existe 6 « villes d'appui » selon la typologie issue de la politique régionale « Cœurs de territoires et villes d'appui », soit :

- Paray-le-Monial, 9 123 hab.
- Digoin, 8 596 hab.
- Gueugnon, 7 791 hab.
- Bourbon-Lancy, 5 338 hab.
- Chauffailles, 3962 hab.
- Charolles, 2 837 hab qui est sous-préfecture de Saône et Loire.

Le territoire comprend 2 bassins de vie : le Charolais et le Brionnais qui composent ensemble une réalité géographique cohérente, traversée par des problématiques économiques et socioculturelles communes.

2^{ème} pôle industriel de la Saône et Loire (métallurgie, mécanique, agroalimentaire avec de grandes enseignes industrielles ...) malgré les pertes d'emplois.

1^{er} bassin agricole en chiffre d'Affaires.

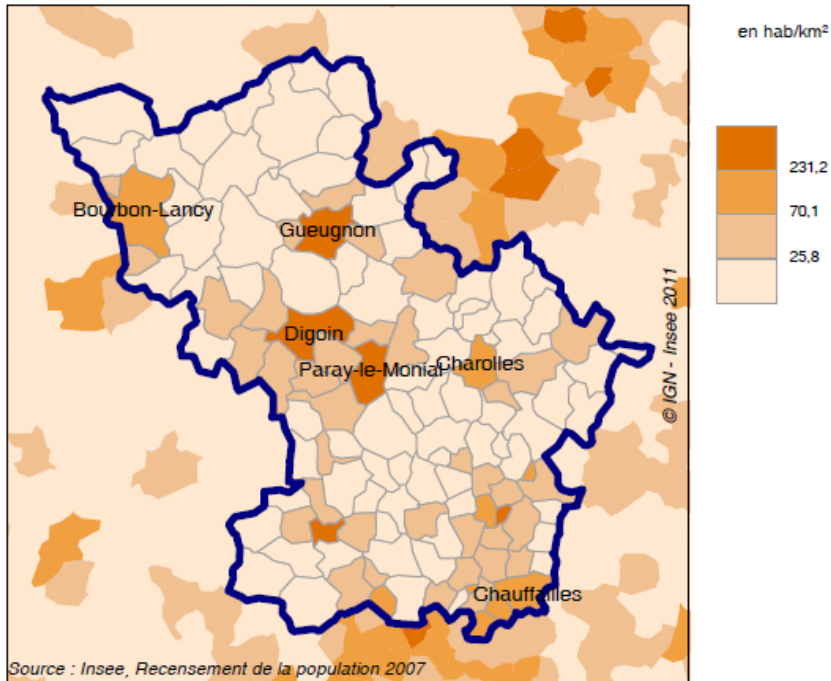
Un ralentissement de l'hémorragie démographique depuis 2007, après l'érosion de ces dernières années.

Le tourisme, la culture, le sport, l'agriculture, l'élevage, la qualité des paysages, le potentiel patrimonial, le fleuve, sont identifiés comme des atouts réels du territoire.

Des atouts validés par la Charte qui confère au Charolais Brionnais un destin particulier pour un espace rural.

Une forte image – centrée sur une mosaïque identitaire de bocages et de terres paisibles - qui n'a cependant pas empêché l'éclosion, aux XIX^e et XX^e siècles, de fleurons industriels. Son image, en cours de renouvellement, s'appuie aujourd'hui sur une démarche de Marketing territorial.

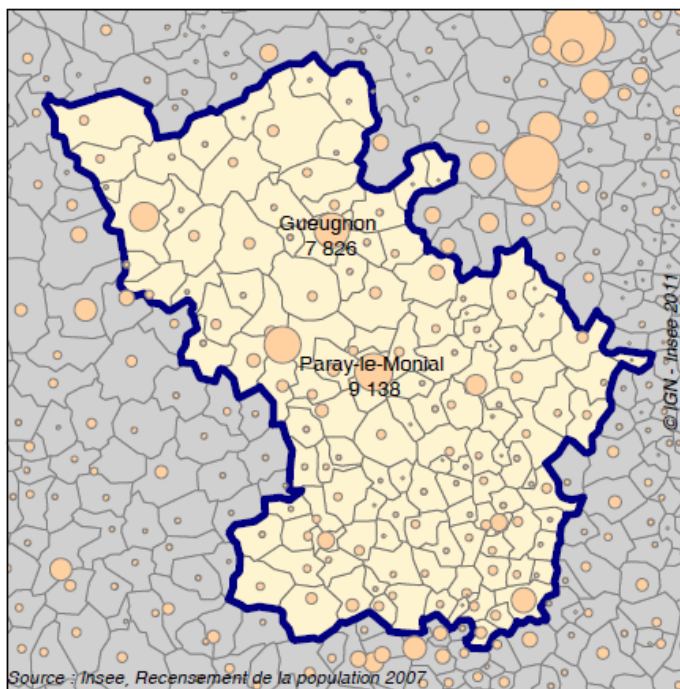
Densité de population en 2007



Territoire : 36,9 hab/km²

Zone de comparaison : 64,4 hab/km²

Population en 2007



4. DEMARCHE SCOT EN PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

La démarche Scot a démarré début janvier 2011.

Le calendrier provisoire de la démarche doit permettre d'approuver définitivement le Scot pour la fin d'année 2013.

Il suit les grandes étapes suivantes :



La réalisation du diagnostic territorial constitue donc la première étape clé de l'élaboration du SCoT.

La vocation du diagnostic est de partager et faire partager une vision commune du territoire afin d'identifier et hiérarchiser les enjeux fondamentaux auxquels est confronté le territoire pour permettre de bâtir une stratégie globale de développement.

Les fondements de cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles seront développés dans les deux autres documents constitutifs du SCoT, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).



L'objectif du diagnostic territorial stratégique est de répondre à la question : où en est le territoire Pays Charolais Brionnais ?

- **La réalisation du diagnostic territorial stratégique : une démarche volontairement mobilisatrice centrée sur les principales problématiques du territoire :**

Le Syndicat a opté pour un pilotage opérationnel de la démarche afin de répondre chemin-faisant à la vie de ce projet. Pour faciliter les relations avec le territoire, à côté des réunions en Bureau Syndical, en Comité Syndical, des réunions regroupant l'ensemble des 7 vice-présidents ont été organisées selon les besoins, les questions à traiter en priorité.

Pour soutenir cette démarche sous une forme volontairement projet, le Syndicat Mixte a choisi dès le démarrage de la démarche Scot de mobiliser fortement l'ensemble des élus locaux :

- **Les commissions Agriculture et Aménagement du Pays**, se sont réunies en une seule commission mixte dès fin janvier pour la préparation de la démarche. Cette commission mixte a été sollicitée régulièrement depuis, à chaque étape clef du diagnostic ;
- **Des rencontres territoriales avec les 12 intercommunalités** et dans chaque intercommunalité ont été organisées dès février. Des entretiens en face à face avec chaque Président ont permis de préparer en amont ces réunions. Selon ses habitudes de travail, chaque intercommunalité a choisi ou non d'élargir la rencontre à tous les élus du secteur ou seulement aux élus communautaires. Ces premières rencontres locales avaient pour objectif de présenter la démarche Scot, de sensibiliser les élus à ces problématiques, de répondre aux interrogations des élus, et de commencer à recueillir de l'information plus précise sur le territoire. Ces rencontres ont été riches et ont permis de mesurer les attentes sur l'ensemble du Pays et d'ajuster la démarche en conséquence ;
- une réunion spécifique au printemps sur la problématique « Eau », réunissant techniciens et élus ;
- **De nouvelles réunions sur l'ensemble du Pays** ont été organisées entre fin juin et début Juillet pour présenter l'état des lieux. Cinq rencontres ont été organisées, réunissant 2 ou 3 intercommunalités.

A côté de ces rencontres locales, dès janvier 2011, le Pays a rassemblé les techniciens de l'ensemble des 12 intercommunalités pour leur présenter la démarche Scot, les grandes étapes et échanger sur ce qu'est un Scot. Il a également convié à une réunion de travail l'ensemble des techniciens extérieurs au Pays et travaillant en partenariat avec le Pays, à savoir les Partenaires Publics Associés, services de l'État, Conseil régional, Conseil général, Chambre de commerce, Chambre d'Agriculture, CAUE, ... Ces premiers contacts ont permis de mettre en place une dynamique « technique » indispensable pour l'animation globale d'un tel projet. La rencontre avec l'ensemble des services techniques des 12 intercommunalités par exemple a notamment facilité l'organisation des rencontres territoriales, celle avec les PPA les entretiens ultérieurs par organismes qui ont permis de compléter nos informations et données. Soulignons que dans la Saône et Loire, la DDT 71 est très active pour accompagner l'ensemble des démarches Scot. Le Pays Charolais Brionnais est le premier à avoir démarré son Scot. La DDT 71 organise depuis 2010 des Forum d'échange sur des problématiques Scot transversales afin d'alimenter la réflexion des territoires.

Pour nourrir le diagnostic mais surtout pour animer la démarche Scot dans sa dimension Projet, plusieurs questionnaires ont sollicité l'ensemble des élus du territoire, en complément



des rencontres locales à plusieurs moments du diagnostic territorial. Ces questionnaires sont présentés en annexe :

- en février un questionnaire adressé aux 129 communes, présenté lors des rencontres territoriales, organisé par thématiques et centré sur des questions sur lesquelles les données étaient insuffisantes ;
- en avril, suite à la réunion spécifique sur l'eau un questionnaire de collecte d'informations précises a été envoyé aux communes et/ou syndicats concernés ;
- en juin/juillet afin de permettre aux intercommunalités de réagir et enrichir l'état des lieux, une grille de lecture du diagnostic a été élaborée, présentée en réunion. L'animation localement autour de cette grille de lecture était laissée à la responsabilité de l'intercommunalité ;
- un questionnaire fin septembre pour compléter les informations sur les parcs d'activité, surfaces existantes, réserves et projets, ...

• L'organisation du diagnostic

Le diagnostic, conduit entre janvier et septembre 2011 s'inscrit dans une volonté d'une « construction vivante » avec l'ensemble des élus du territoire.

Le présent rapport constitue une présentation problématisée de l'ensemble des éléments d'informations et de connaissance existants à un moment « T ». Un diagnostic est toujours une « photo » d'un territoire. Il y aura donc « toujours » une donnée plus récente, une information nouvelle...

Pour autant l'objectif poursuivi dans ce travail n'est pas l'exhaustivité, nous n'y croyons pas, mais de mettre en valeur les points clefs et problématiques principales en vue de préparer la définition du projet politique qui est le moment essentiel de la démarche Scot. Le diagnostic est un outil de travail, ce n'est pas une fin en soi.

Par contre le diagnostic pour qu'il soit pertinent et efficace pour l'ensemble de la démarche Scot doit aider à identifier les facteurs et enseignements structurants indispensables à prendre en compte dans la logique SCoT.



Le diagnostic du Scot Pays Charolais Brionnais est organisé en 4 grands chapitres :

- **Chapitre 1** : Habiter et Vivre dans le Pays Charolais Brionnais qui aborde les dynamiques démographiques, les questions relatives à l'habitat et au logement, l'offre de services et équipements ;

- **Chapitre 2** : Les dynamiques économiques autour de l'agriculture, du développement économique, de l'armature commerciale et de l'activité touristique ;

- **Chapitre 3** : Organisation et fonctionnement du territoire, traite des questions relatives à l'armature urbaine, aux mobilités -déplacements, à l'accessibilité qui intègre le sujet des principales voies de communication dont les Technologies d'Information et de communication (TIC), et la consommation foncière ;

- **Chapitre 4** : est une synthèse non exhaustive de l'État Initial de L'environnement présenté dans un rapport à part. Cette synthèse n'intègre que les points clefs de l'EIE, sachant que la Charte Paysagère en cours développe tous les aspects liés au paysage, formes urbaines, ...qui sont repris également en synthèse dans le rapport complet de l'EIE.

- Dans **les Annexes**, est intégrée la présentation des Scots voisins, dans leur lien avec le Pays, sachant que la dimension « relations avec les territoires voisins » très importante sur certains secteurs est transversale et est abordée dans plusieurs thématiques.



CHAPITRE 1

Habiter et Vivre dans le Pays Charolais Brionnais



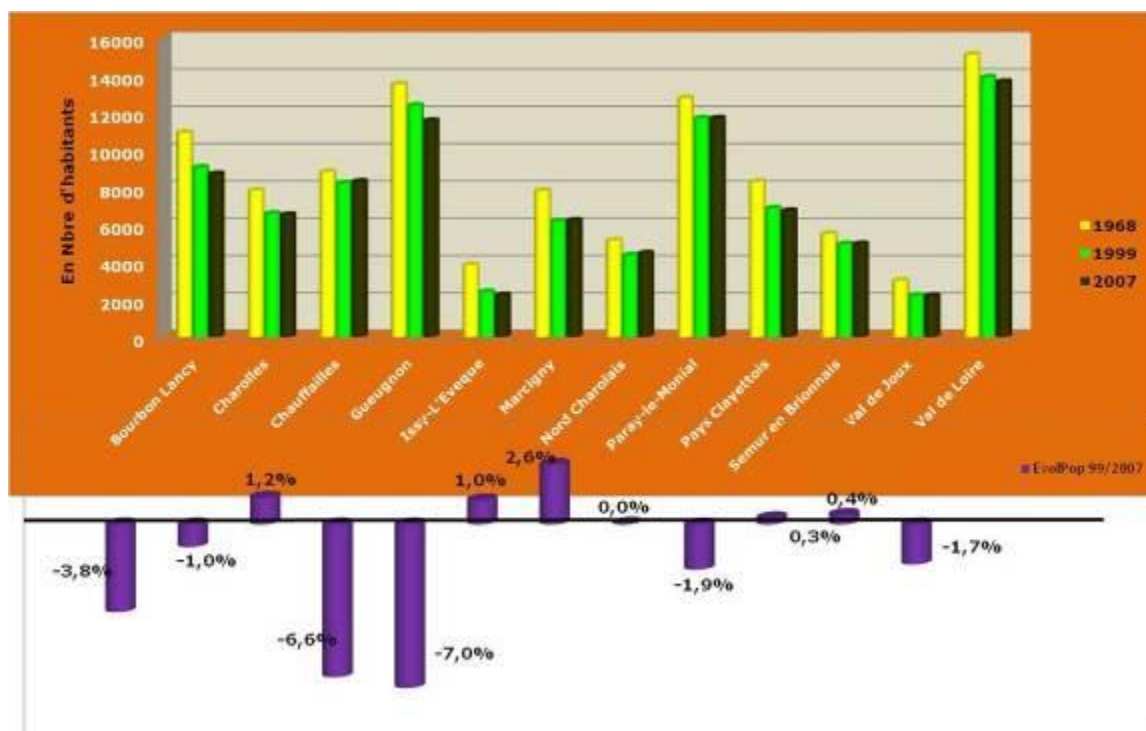
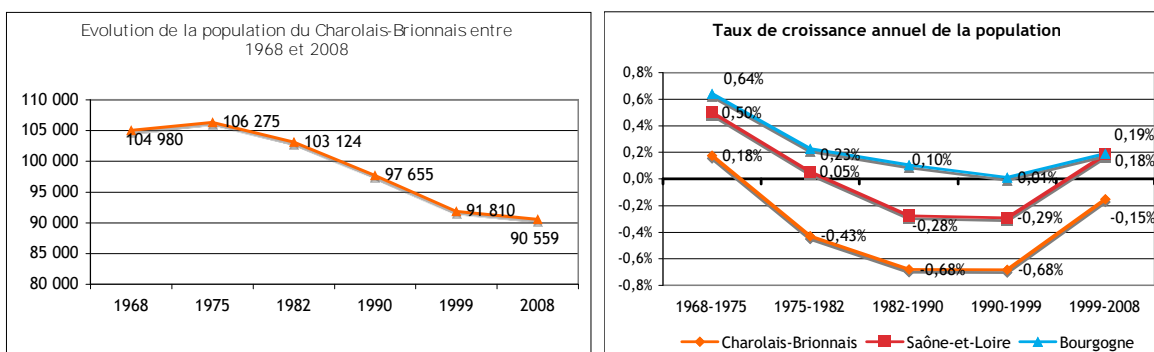
Scot du Pays Charolais Brionnais

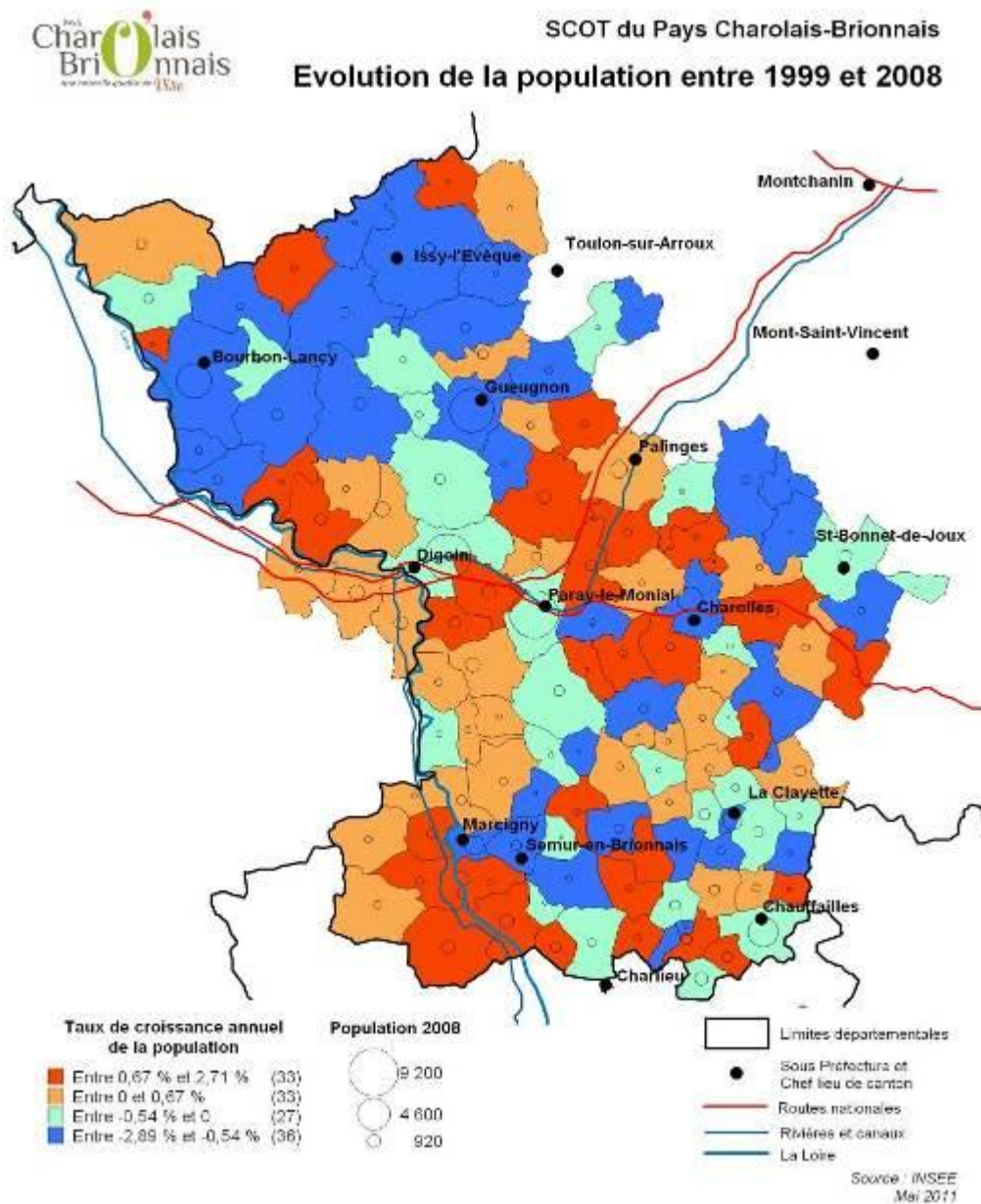
5. UN DECLIN MARQUE ET PROLONGE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5.1. UNE CHUTE DE LA POPULATION DEPUIS PLUS DE 30 ANS

La population du Pays Charolais Brionnais (90 559 habitants en 2008) connaît une baisse constante depuis 1975 : ce territoire a perdu environ 15 000 habitants sur cette période, soit près de 500 habitants par an en moyenne.

Cette baisse de la population est cependant générale sur la Bourgogne bien que plus marquée sur le Pays Charolais Brionnais.





Les données qui ont servi de référence pour les analyses sur les dynamiques démographiques sont les dernières informations diffusées par l'INSEE. Cependant, du fait d'un décalage entre le recueil des données auprès des communes et leur traitement par l'INSEE, les données publiées en 2011 correspondent aux enquêtes population de 2008. Toutes les communes n'ont pas encore les résultats des derniers comptages. Pour autant, les informations disponibles confirment la reprise démographique dans certaines villes d'appui comme Paray le Monial.

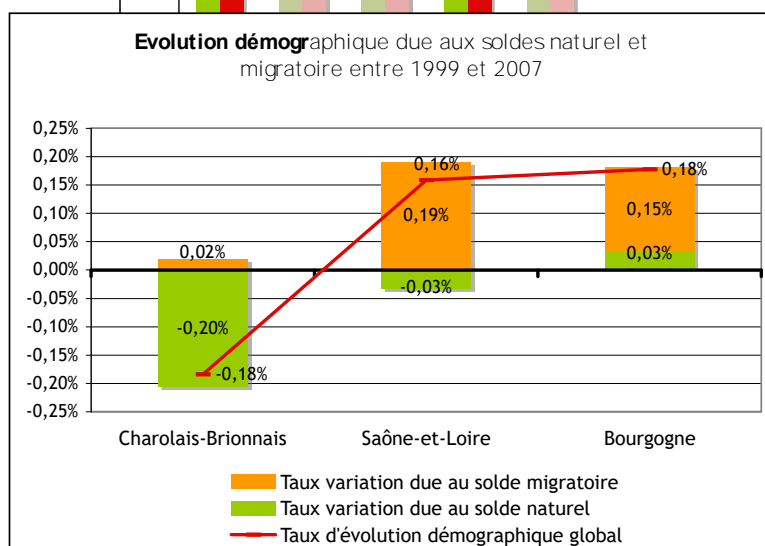
5.2. ...MAIS UN FLECHISSEMENT RECENT DE LA TENDANCE QUE CONFIRMENT LES DERNIERS RECENSEMENTS

A) Une légère reprise démographique observée depuis 2006

Cette tendance est observée aussi sur le département de la Saône et Loire. Les données chiffrées restent à confirmer pour 2010 et 2014 à l'échelle du Pays et du département par une analyse plus qualitative.

La Région Bourgogne a lancé en ce sens une étude au printemps 2011 pour mieux appréhender et évaluer les dynamiques en jeu afin d'étudier comment la Région pourrait élargir la politique d'accueil mise en place actuellement dans le programme Massif Central 2007-2012.

B) Des migrations résidentielles qui peinent à compenser le déficit naturel mais qui semblent en augmentation significative



Le Charolais Brionnais est marqué par un solde naturel particulièrement défavorable puisqu'il se traduit par une baisse de la population d'environ 180 habitants par an, soit un taux annuel de -0,2%/an. C'est par lui que s'explique le déclin démographique, le solde migratoire étant légèrement positif. A titre de comparaison, le déficit naturel est nettement plus modéré en Saône-et-Loire et légèrement positif en Bourgogne.

L'attractivité du Charolais-Brionnais est très faible, avec seulement 150 nouveaux arrivants entre 1999 et 2007 (correspondant à une vingtaine de nouveaux arrivants par an), soit 0,02 % de croissance due au solde migratoire, pour 0,19 % en Saône-et-Loire et 0,15 % en Bourgogne.

Sur la période plus récente 2002-2007, ce solde s'accroît cependant de manière significative, confirmant l'hypothèse d'un accroissement démographique récent.

¹ Le premier solde (150 nouveaux arrivants entre 1999 et 2007, soit 19 par an) résulte de l'exploitation principale des recensements 1999 et 2007. Le second solde (environ 500 habitants entre 2002 et 2007, soit une centaine par an) résulte de l'exploitation complémentaire du recensement 2007 portant sur le lieu de résidence 5 ans auparavant.

5.3. DES ECHANGES POSITIFS AVEC LE RHONE ET L'ÎLE DE FRANCE, NEGATIFS AVEC LA COTE D'OR ET LE RESTE DU DEPARTEMENT

Les principales régions d'échange migratoire sont sans surprise Rhône-Alpes et la Bourgogne qui totalisent à elles deux environ 40 % des flux migratoires.

Alors que les échanges avec Rhône-Alpes se font au profit du Charolais-Brionnais, en particulier depuis le Rhône (échanges nombreux mais neutres avec la Loire), le territoire

présente un déficit marqué vis-à-vis de la Bourgogne, en particulier vis-à-vis de la Côte d'Or, ainsi qu'un léger déficit vis-à-vis du reste de la Saône-et-Loire.

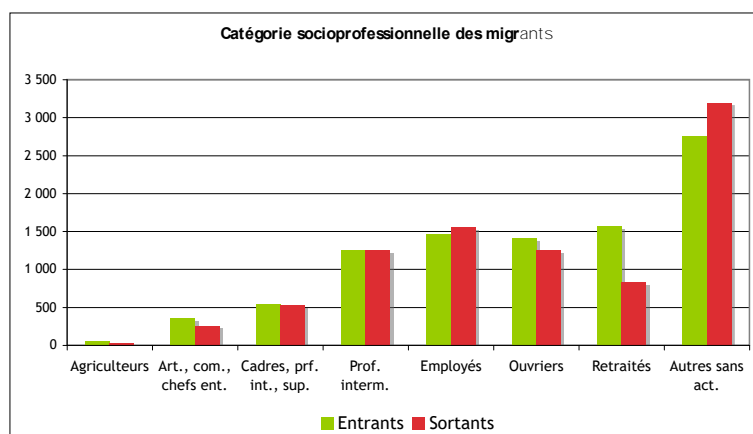
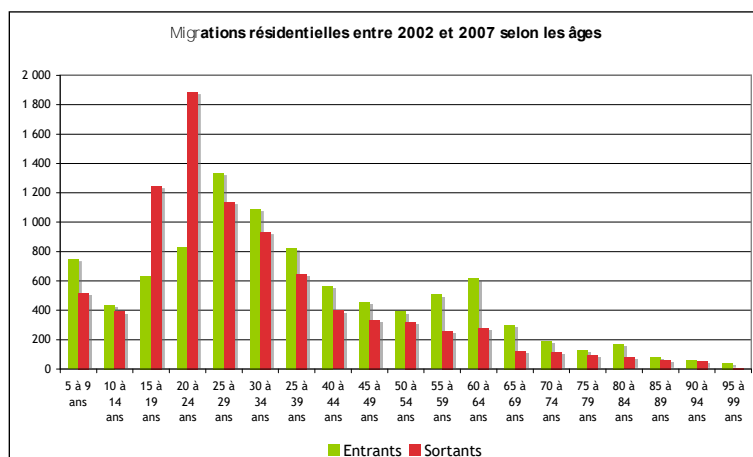
Les échanges avec la **Nièvre**, bien que peu nombreux, sont au contraire nettement positifs.

Seules deux autres régions présentent des échanges significatifs ; l'Île de France, au profit du Charolais-Brionnais, et l'Auvergne, au détriment du Charolais Brionnais. Les autres régions françaises concernées sont nombreuses, pour de petits volumes.

Un peu plus de 600 étrangers ont emménagé dans le territoire entre 2002 et 2007. Il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes du territoire parties parallèlement s'installer à l'étranger car le recensement ne porte que sur les résidents du territoire français.

5.4. DES FAMILLES ET DE JEUNES RETRAITES NOMBREUX PARMIS LES NOUVEAUX ARRIVANTS MAIS UN DÉFICIT MARQUÉ DES JEUNES

En termes d'âge, on constate que l'attractivité résidentielle concerne presque toutes les classes d'âge, à l'exception très marquée des 15-24 ans, c'est-à-dire des jeunes en âge d'étudier ou démarrer leur parcours professionnel. En revanche, dès 25 ans, les entrants redeviennent plus nombreux que les sortants, avec l'arrivée de familles avec enfants.



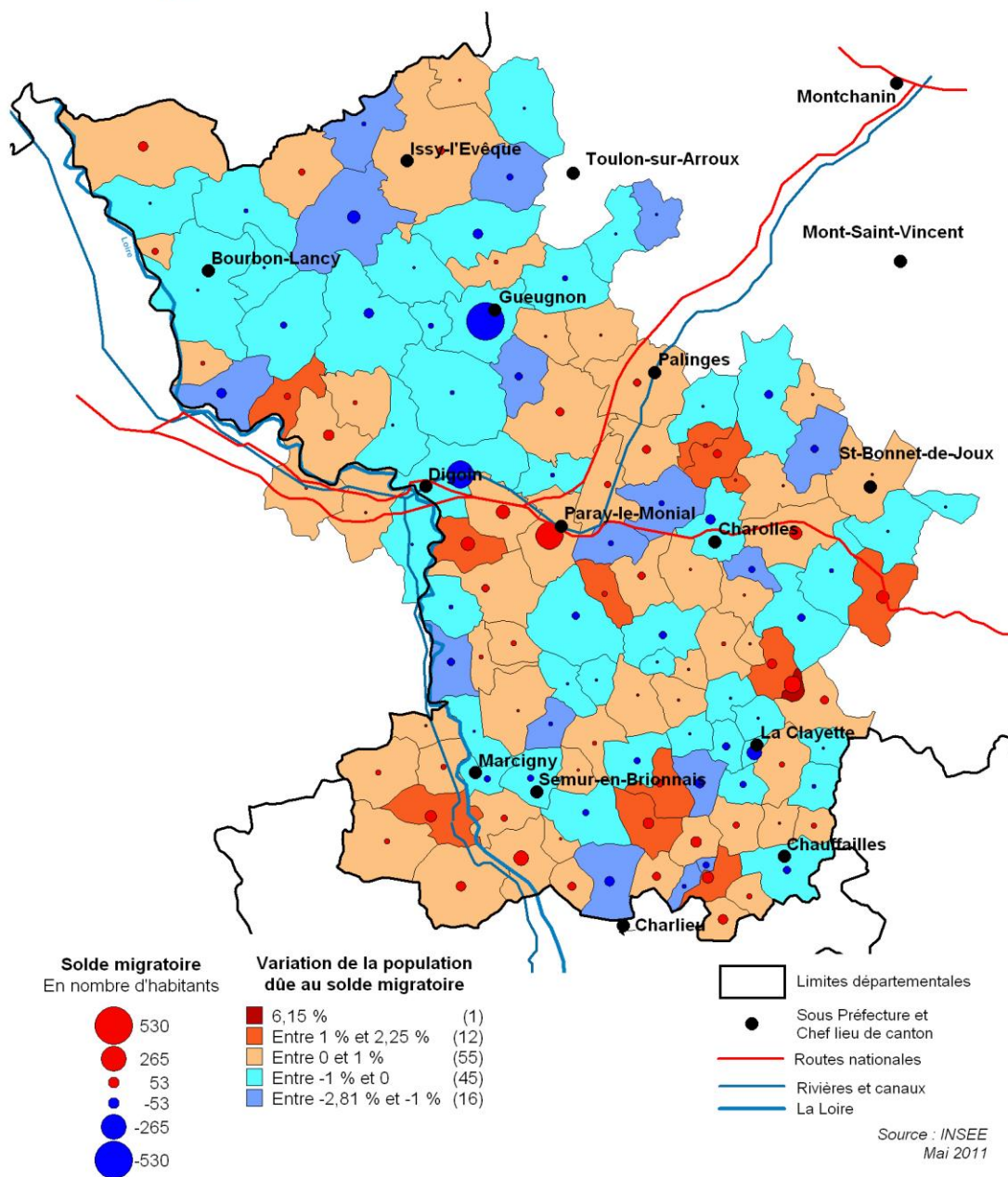
L'attractivité la plus marquée concerne les jeunes retraités.

Il serait faut, néanmoins, de penser que les migrations tendent à accroître le vieillissement du territoire car la part des plus de 60 ans parmi les entrants reste deux fois inférieure à celle de l'ensemble de la population du Charolais-Brionnais.

Si l'on observe les catégories socioprofessionnelles des migrants résidentiels, on constate :

- une nette surreprésentation des retraités entrants par rapport aux sortants, tandis que les autres inactifs sont sous-représentés : les jeunes.
- une légère surreprésentation des ouvriers, des artisans-commerçants-chefs d'entreprise ainsi que des agriculteurs exploitants.

SCoT du Pays Charolais-Brionnais
Solde migratoire entre 1999 et 2008



5.5. UNE AMELIORATION DE LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE A NUANCER SELON LES SECTEURS

A) A) Une dynamique démographique plus importante dans une grande moitié sud

Les villes d'appui (Bourbon-Lancy, Gueugnon, Digoin, Paray-le-Monial, Charolles et Chauffailles) ont toutes connu un déclin de leur population. Cette tendance est particulièrement prononcée à Gueugnon (plus de 1% par an de baisse), tandis qu'il est peu marqué à Paray le Monial (-0,08 %). Il en est de même des autres chefs-lieux de canton, à l'exception de Palinges où la population reste à peu près stable. Ce déclin s'observe par ailleurs de manière assez marquée dans toute la partie Nord du SCOT. Dans le reste du SCOT, il est plus diffus.

B) B) Paray le Monial, une ville d'appui en cours de stabilité

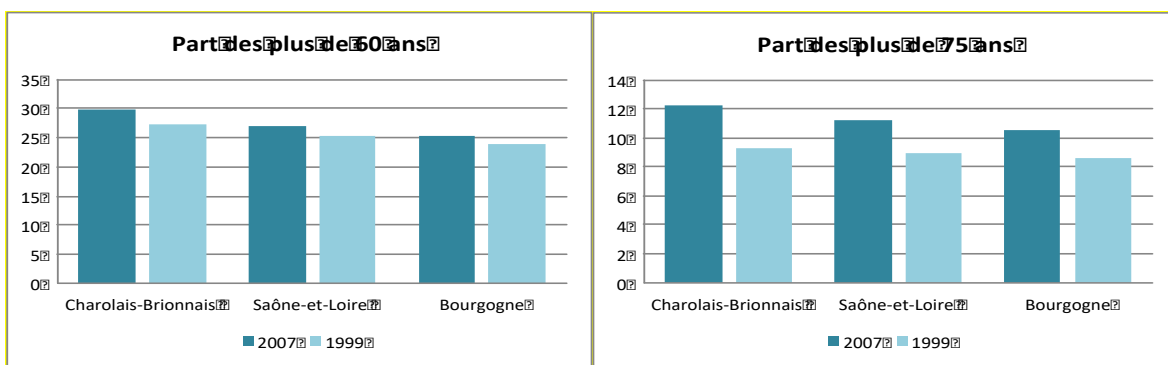
Paray-le-Monial est la seule ville d'appui à attirer de la population. Elle figure parmi les communes les plus attractives. Celles-ci se répartissent par poches : à l'ouest de Paray-le-Monial, au sud-ouest de Marcigny en limite du département de la Loire, autour de Palinges et de façon plus diffuse aux marges du territoire. Les autres villes d'appui connaissent une balance des entrées et sorties déficitaire.

C) C) Un effet « structurant » des principales infrastructures, routières ou ferroviaires

L'analyse des données par communes montre non seulement une évolution positive plus importante dans la grande partie Sud du Pays mais un développement plus marqué autour des principales infrastructures et en particulier la RCEA et la D982. Ce phénomène se retrouve pour l'ensemble des indicateurs démographiques.

5.6. UNE POPULATION AGEE ET VIEILLISSANTE

A) A) Une évolution sensible sur l'ensemble du Pays



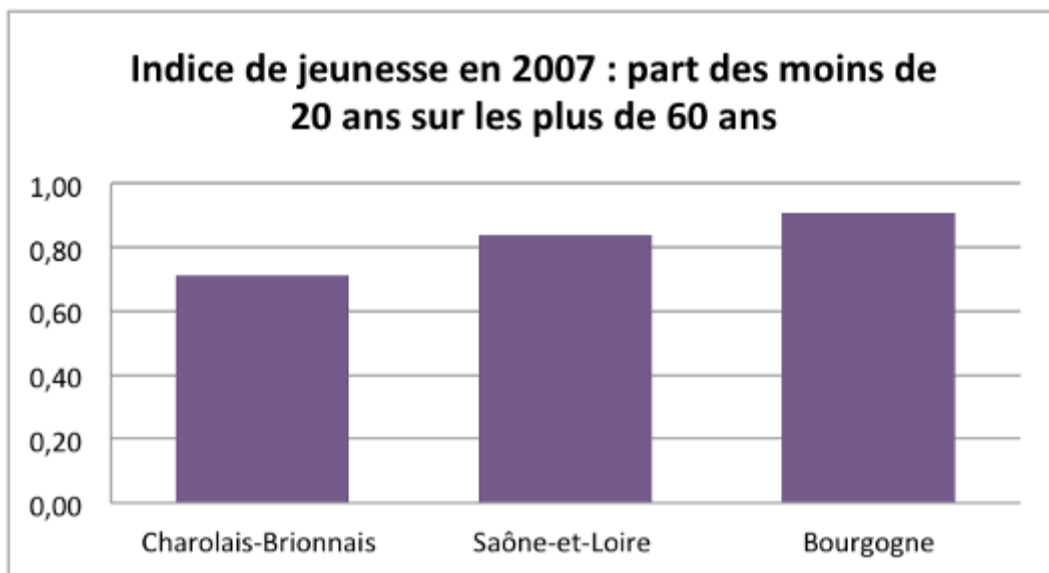
RAPPORT DE PRESENTATION

La population du Charolais-Brionnais se compose d'une part très importante de personnes âgées : les plus de 60 ans représentaient 30 % de la population en 2007, soit une part plus élevée qu'en Saône-et-Loire (27 %) et en Bourgogne (25,4 %). Pour mémoire en 2004 en France : 22% de la population nationale avait 60 ans ou plus avec une estimation de 35% pour 2040.

La part des personnes âgées connaît une augmentation plus prononcée dans le Charolais-Brionnais qu'en Saône-et-Loire ou en Bourgogne.

Parmi elles, les plus de 75 ans augmentent plus fortement que sur le département ou sur la Région, pour atteindre 12,3 % de la population en 2007, pour 11,2 % en Saône-et-Loire et 10,5 % en Bourgogne.

Ainsi, on observe une part de jeunes déficitaire comparativement à la part de personnes âgées. Ce déficit est plus prononcé qu'en Saône-et-Loire et en Bourgogne, avec seulement 0,71 jeune de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans (pour 0,84 en Saône-et-Loire et 0,91 en Bourgogne).



Source : INSEE RP 2007



B) Une évolution plus prononcée dans les chefs-lieux de cantons

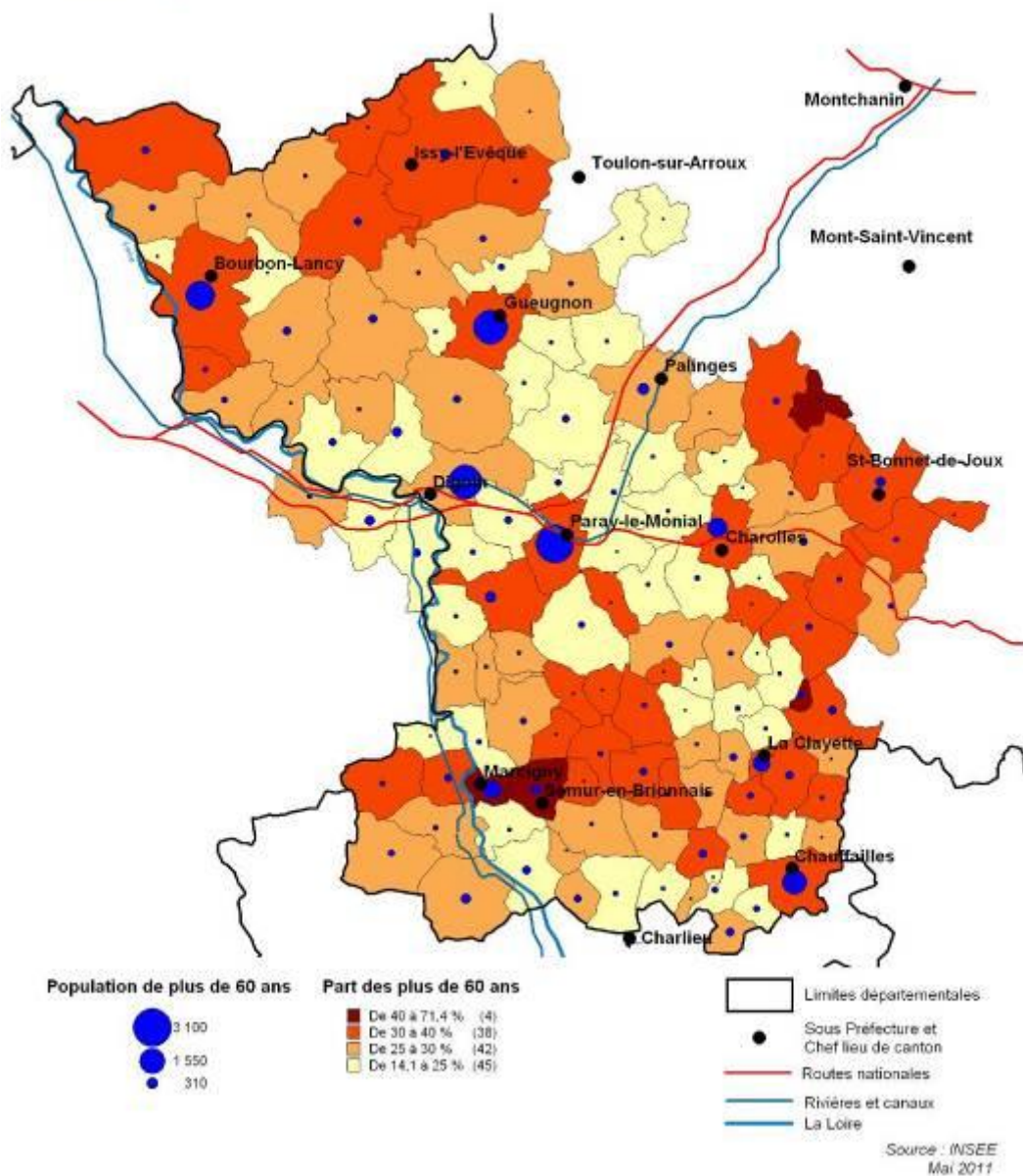
A l'exception de Digoin, **l'ensemble des chefs-lieux de canton affichent une part de plus de 60 ans supérieure à la moyenne du SCOT**. Marcigny et Semur-en-Brionnais figurent parmi les 4 communes qui comptabilisent plus de 40 % d'habitants de plus de 60 ans.

Les communes où la population est la plus âgée se situent au nord du Pays autour d'Issy l'Evêque, à l'est près de Saint-Bonnet-de-Joux et au sud du SCOT, près de Semur-en-Brionnais et la Clayette.

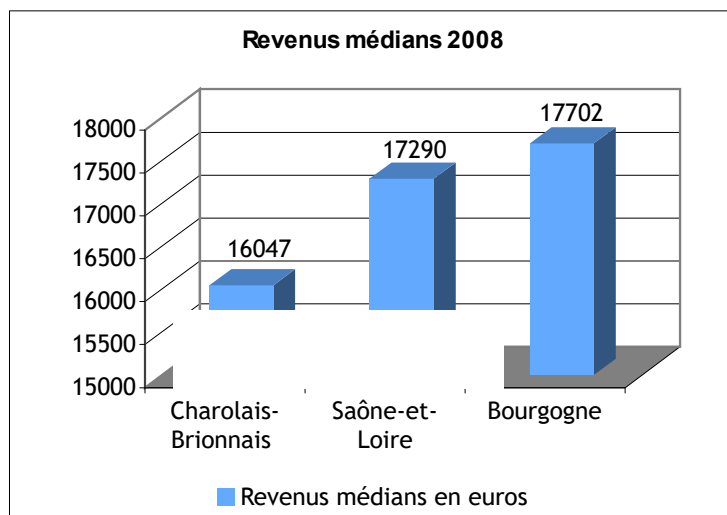
Les communes présentant les taux les plus faibles se situent essentiellement au centre du SCOT, à la convergence des tronçons de la RCEA reliant l'agglomération du Creusot Montceau et de Mâcon.



SCoT du Pays Charolais-Brionnais
Population de plus de 60 ans en 2007



5.7. UNE POPULATION AUX REVENUS FAIBLES AVEC DE FORTS CONTRASTES SELON LES SECTEURS

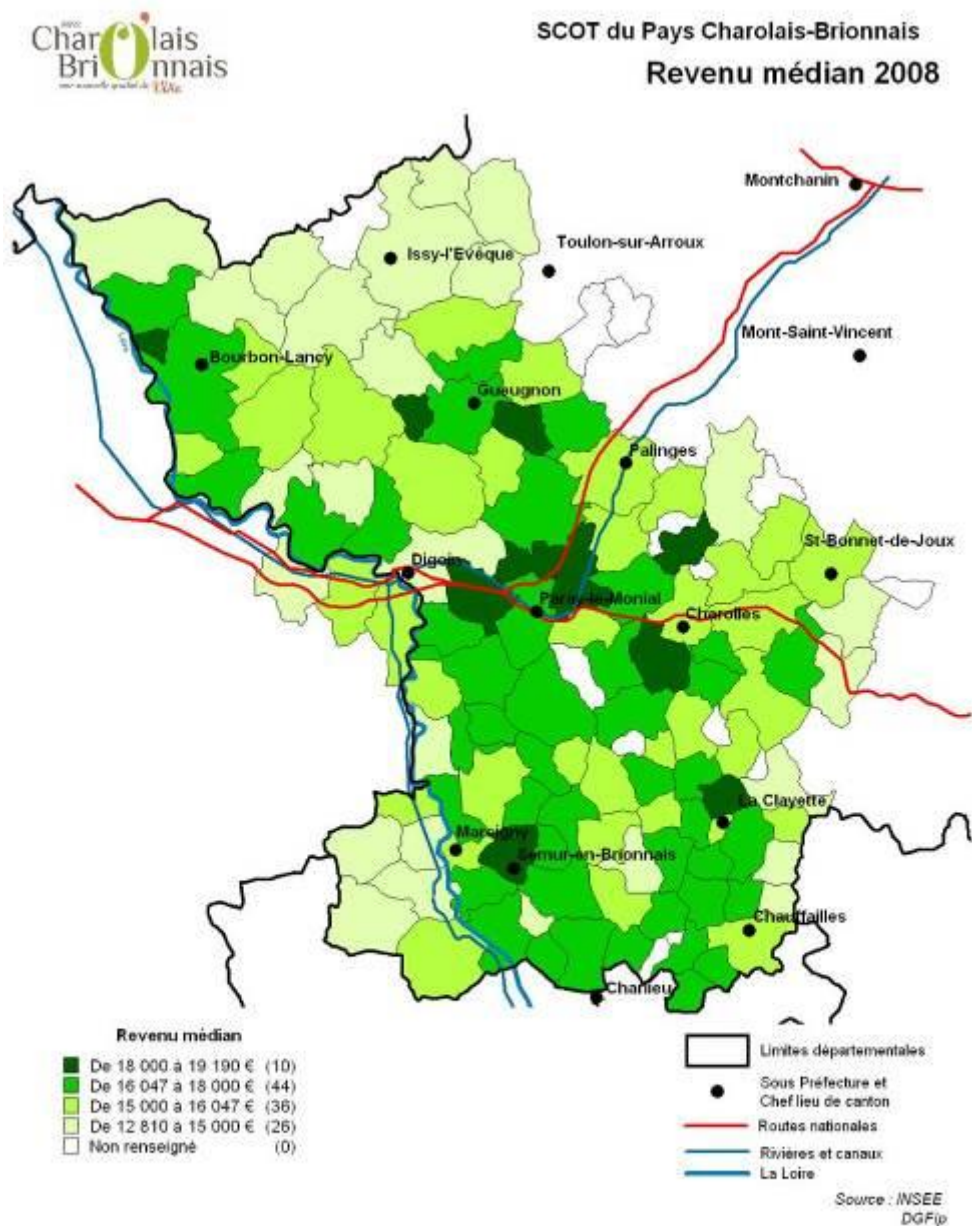


Source : INSEE – RGI.

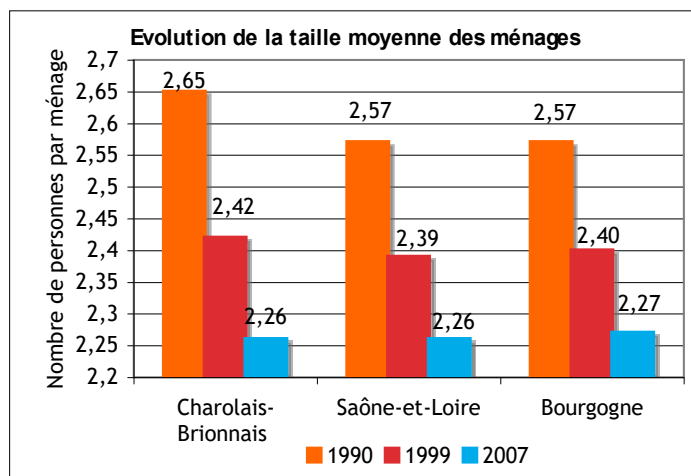
Le revenu médian (revenu fiscal déclaré par unité de consommation) dans le Charolais-Brionnais était de 16 047 € en 2008, soit un montant inférieur de plus de 1 200 € au revenu médian en Saône-et-Loire (17 290 €) et inférieur de plus de 1 600 € au revenu moyen bourguignon (17 702 €). Pour mémoire, la moyenne française en 2008 dépasse les 18 000 €.

Ce montant dissimule d'importantes disparités dans le territoire, avec des niveaux au-dessus de ce seuil dans de nombreuses communes situées au centre et au sud du SCOT.

- Parmi les 6 villes d'appui, Bourbon-Lancy, Gueugnon et Paray-le-Monial se situent au-dessus du revenu médian ;
- Les communes affichant le revenu médian le plus élevé, supérieur à 17 500 € se situent en périphérie des 6 villes d'appui, comme à Semur-en-Brionnais et sa périphérie et autour de Saint-Symphorien-des-Bois au sud-est ;
- Les revenus les plus faibles sont relevés dans les communes du nord, dont Issy l'Evêque, à l'est du territoire et à l'extrême sud-ouest.



5.8. UNE FORTE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES : VERS UN RATTRAPAGE DE LA « TENDANCE NATIONALE »



Source : INSEE RP 2007

Le Charolais-Brionnais compte **39 943 ménages en 2007**, pour 38 009 en 1999.

Depuis 1999, la taille des ménages dans le Charolais-Brionnais se rapproche donc des moyennes départementale et régionale alors qu'elle y était sensiblement plus élevée en 1990. Cette **spécificité** se retrouvera dans l'état des lieux du parc de logements.

Les ménages ont donc crû en moyenne de 242 ménages par an alors même que la population baissait d'environ 170 habitants par an. Ce paradoxe s'explique par la baisse de la taille des ménages : séparations, départ des enfants du domicile familial, veuvage...

Ce phénomène se traduit par des besoins en logements pour permettre le « desserrement ».



5.9. EN SYNTHÈSE, SUR LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

A) A) Ce qu'il faut retenir

- Un déficit du solde naturel à moyen terme non compensé par le solde migratoire
- Des évolutions contrastées selon les secteurs
- Une évolution positive vers les franges Ouest et en proximité des axes
- Un Indice de vieillissement élevé
- Une évolution des structures familiales : vers un rattrapage des tendances nationales
- Un revenu médian faible (précarité des ménages) avec de fortes disparités sur le Pays

Le territoire du Charolais Brionnais se caractérise par un vieillissement particulièrement marqué, voué à s'accroître fortement d'après les dernières prévisions de l'INSEE. Malgré une tendance à la stabilisation démographique récente, à la faveur d'une légère attractivité résidentielle, la démographie risque en effet de repartir à la baisse à moyen terme en raison du déficit naturel, sauf politique particulière mise en place.

B) B) Perspectives et enjeux

Un déclin marqué et prolongé de l'attractivité du territoire à relancer par une adaptation du projet territorial en cours :

- *aux différentes échelles territoriales, communes, intercommunalités,*
- *et surtout inter-communautés, Pays*

Le vieillissement de la population et les faibles ressources de la population constituent des enjeux forts en termes de services à la population, de typologie, localisation et qualité des logements, de mobilité, ...

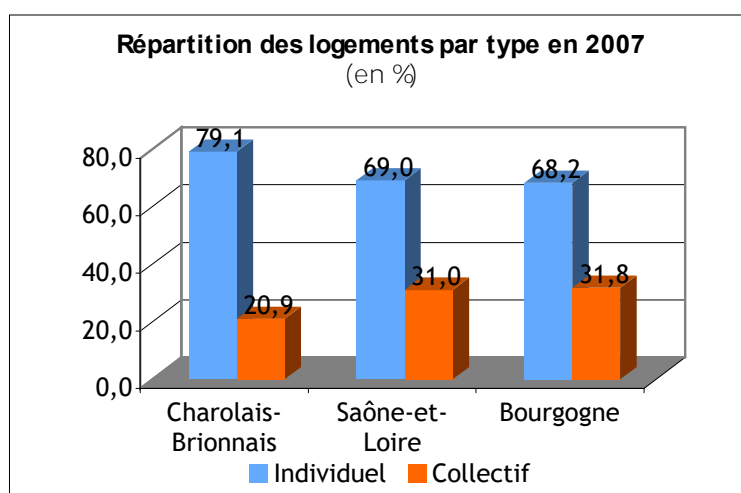
L'absence de renouvellement de population au sein des communes, comme sur l'ensemble du Pays, entraîne également un essoufflement des initiatives et dynamiques locales et une difficulté à s'ouvrir vers l'extérieur.

6. HABITAT ET LOGEMENT : UN PARC PEU DIVERSIFIE OU LES VILLES D'APPUI JOUENT UN ROLE ESSENTIEL

6.1. UN PARC DE LOGEMENTS ESSENTIELLEMENT INDIVIDUEL

Le parc de logements du Charolais-Brionnais affiche une large prédominance de logements individuels : pratiquement 80 % du parc en 2007.

Cette part est largement supérieure à celles de la Saône-et-Loire (69 %) et de la Bourgogne (68,2 %) et peut s'expliquer par le caractère rural du territoire.

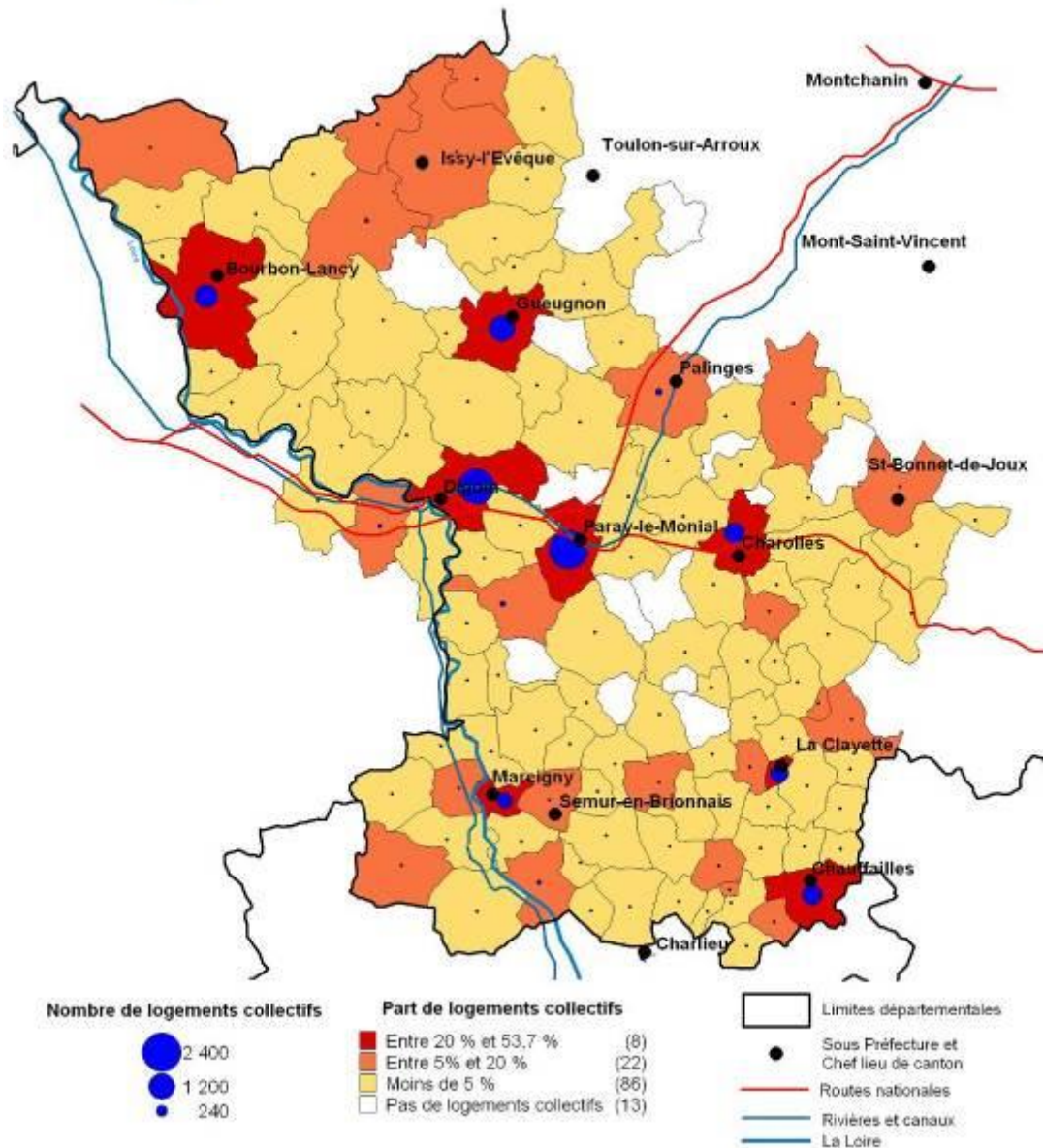


Source : INSEE RP 2007.

Les 6 villes d'appui, ainsi que Marcigny et la Clayette, bénéficient d'une part plus développée de logements collectifs, reflétant le rôle de diversité de l'offre en logements qu'assurent ces villes. Néanmoins, les logements individuels restent partout majoritaires, sauf à la Clayette et à Chauffailles.



SCOT du Pays Charolais-Brionnais
Les logements collectifs en 2007

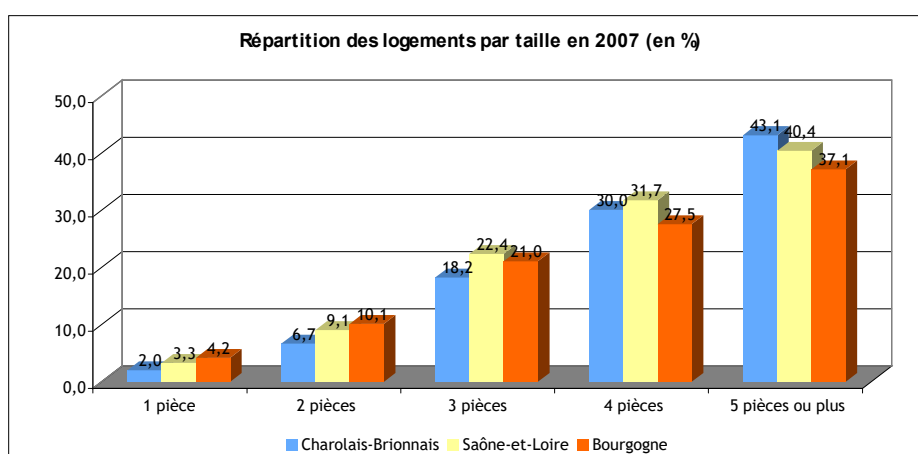


Source : INSEE
Mai 2011

6.2. UN DEFICIT DE PETITS LOGEMENTS

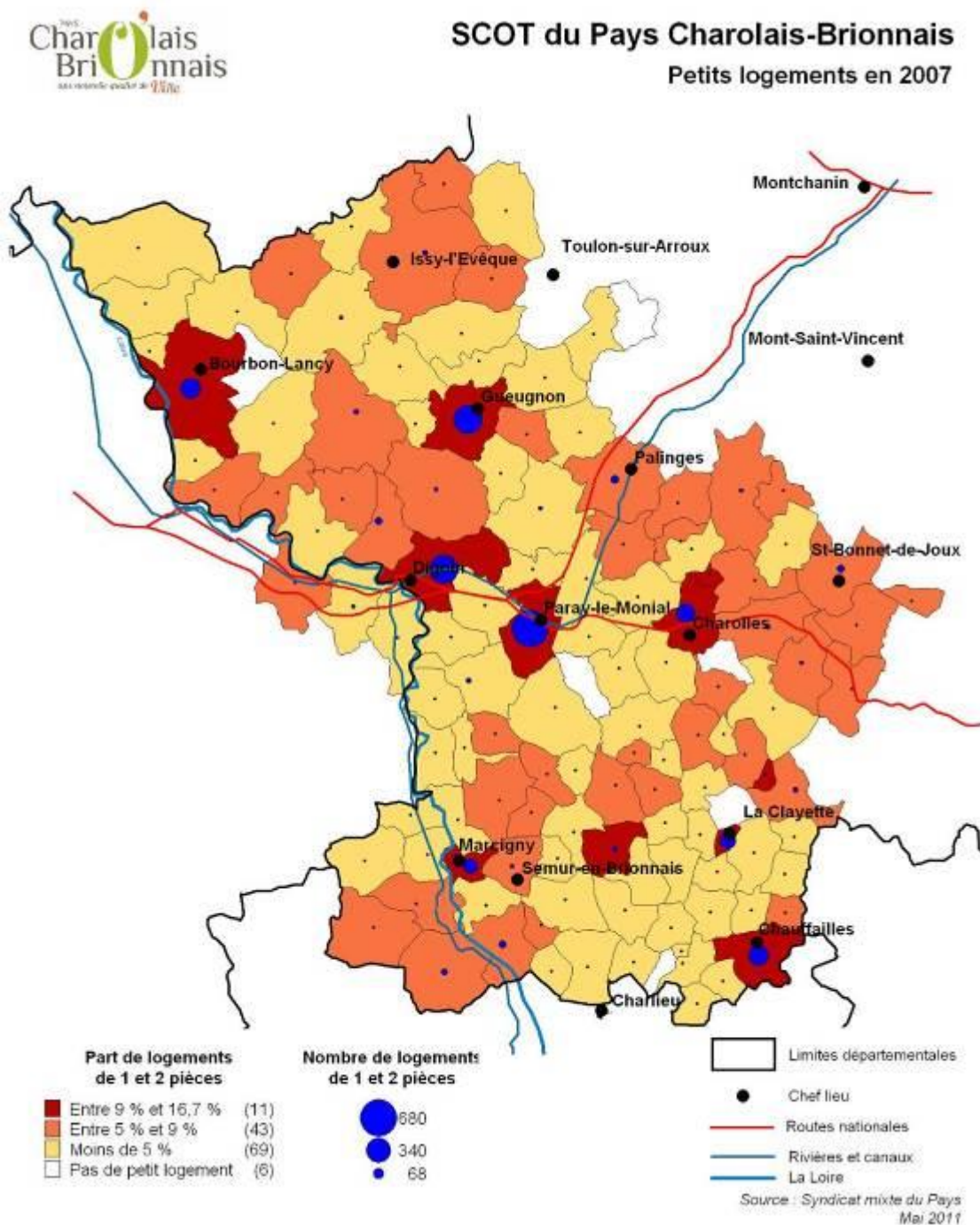
Le Charolais-Brionnais compte une **part majoritaire de très grands logements** (5 pièces ou plus), supérieure aux moyennes départementale et régionale : 43 %, pour 40,4 % en Saône-et-Loire et 37,1 % en Bourgogne. Cette prédominance de grands logements est à relier au parc essentiellement individuel.

Inversement, les petits logements de 1 et 2 pièces représentent moins de 9 % du parc du SCOT, traduisant un **fort déficit de petits logements dans le Charolais-Brionnais**. Plus de la moitié des communes, réparties sur l'ensemble du territoire, proposent une part de petits logements extrêmement faible, inférieure à 5 %.



Source : INSEE RP 2007

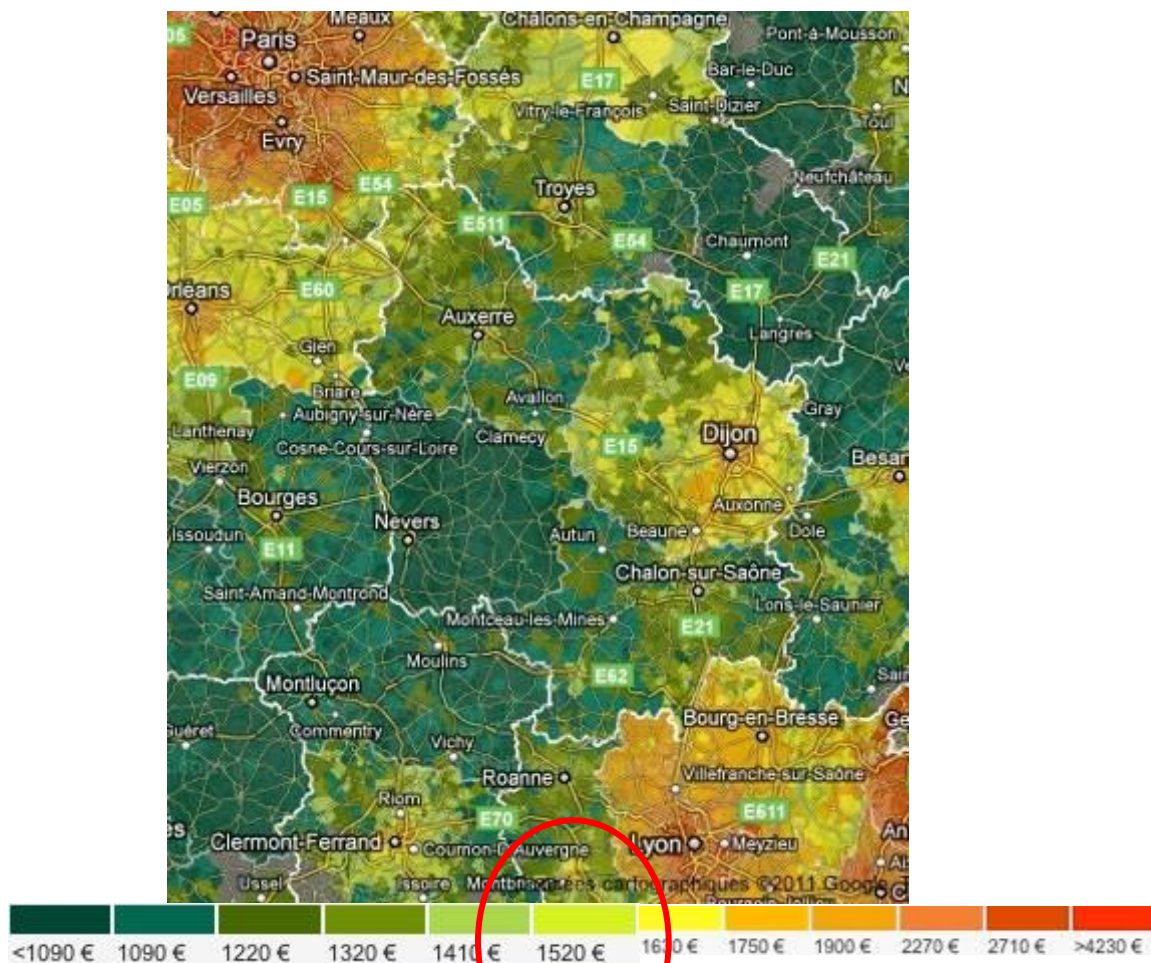
Les 6 villes d'appui, là encore, avec la Clayette et Marcigny, assument la diversité de l'offre en logements par des taux plus élevés de petits logements.



6.3. DES MARCHES IMMOBILIERS GLOBALEMENT DETENDUS, VOIRE DEPRIMES DANS CERTAINS SECTEURS

A) Un faible niveau de tension

Les marchés immobiliers du Charolais Brionnais se caractérisent globalement par un faible niveau de tension, y compris à l'échelle de la Saône-et-Loire, département pourtant lui aussi globalement détendu.



Source : site Internet de Meilleurs agents

Prix indiqué au m² habitable.



Secteurs d'analyse des marchés des notaires de Saône-et-Loire

Les notaires de Saône-et-Loire publient chaque année un observatoire des tendances de l'immobilier¹.

Ils ont déterminé des zones géographiques homogènes au sein du département.

Le périmètre du SCOT est ainsi découpé en deux secteurs : le Charolais et le Brionnais que les notaires considèrent comme relativement homogènes. Compte tenu de la faible dynamique générale de ces secteurs, certaines données ne sont disponibles qu'à ces échelles. Néanmoins, ces secteurs présentent des contrastes assez marqués.

B) Un marché de la revente très accessible avec des écarts de prix entre le Brionnais et le Charolais qui se sont estompés depuis 2010

Les maisons individuelles en revente : un marché plutôt atone.

En termes de volumes, le Brionnais ne représente que le quart environ des volumes² constatés dans le Charolais. En revanche, il présentait historiquement des niveaux de prix de 10 à 30 % supérieurs à ceux du Charolais dans le marché de la maison ancienne³: autour de 110 à 115 000 € en moyenne pour une maison ancienne alors que les prix du Charolais s'élevaient plutôt à 95 000 € en moyenne ces dernières années.

L'année 2010 a montré une baisse sensible des prix dans le Brionnais qui se sont abaissés légèrement en dessous de ceux du Charolais.

D'après les notaires, le prix moyen d'une maison ancienne s'élevait ainsi à

- dans le Charolais : 99 000 € pour une maison d'une surface habitable moyenne de 97 m² et une surface moyenne de terrain de 2 600 m²,
- dans le Brionnais : 94 324 € pour une maison de 99 m² et un terrain de 2 900 m².

(1) Base de données PERVAL.

(2) Les volumes indiqués par les notaires n'ont pas en eux-mêmes beaucoup d'intérêt puisque cette source, renseignée sur la base du volontariat, n'est pas exhaustive et semble assez mal recouvrir le marché en Saône-et-Loire.

(3) Par ancienne, les notaires entendent les maisons de plus 5 ans.

Ces prix cachent bien entendu de très grandes disparités selon l'état des biens et leur environnement. On note la très grande superficie moyenne des terrains des maisons anciennes.

Certains types de biens tirent les prix à la baisse, tels que **les anciennes maisons ouvrières des années 50**, jumelées ou le plus souvent en bande, de petite taille, **généralement de très piètre qualité énergétique, voire en état vétuste ou dégradé.**

Ces biens, selon leur environnement, peuvent s'acquérir pour 30 à 50 000 €. Parmi eux se trouvent parfois des logements de l'OPAC 71 mis en vente.

Nota : dans les problèmes particuliers liés au logement sur le territoire, on note la présence d'amiante dans la plupart des maisons construites dans les années 50 à 80 liée à la présence d'une entreprise de production proche

En termes de tendance, les **agents immobiliers constatent un marché assez atone**. En effet, dans un contexte de baisse, nombre de propriétaires préfèrent attendre et ne pas appliquer la décote d'où une baisse des ventes à défaut d'une baisse plus sévère des prix. Par ailleurs, le marché des résidences secondaires semble s'être effondré ces dernières années. Cela peut sembler contradictoire avec la hausse du stock de résidences secondaires constatée dans le recensement de l'INSEE mais :

- celui-ci ne rend pas compte des tendances les plus récentes (après 2008) ;
- l'augmentation des résidences secondaires peut provenir d'un délaissement du parc lié au vieillissement de la population, davantage que d'un marché lié au tourisme : maisons gardées par les enfants après le décès d'un parent ou double résidence des seniors et occupation moindre de la maison de campagne avec l'âge, par exemple. Ces phénomènes ne génèrent pas de transaction immobilière.

Plus globalement, il convient de garder à l'esprit que la baisse de ces dernières années reste modérée au regard de la très forte hausse des prix depuis le début des années 2000. Les prix des maisons anciennes restent près de deux fois plus élevés en 2010 qu'en 2000 à l'échelle du SCOT.

Les appartements anciens : un volume faible

Seul le secteur du Charolais est publié par les notaires, faute de volumes suffisants dans le Brionnais. Le prix des appartements oscille, selon le nombre de pièces et les années, entre 800 et 1 300 €/ m², soit des T3 de 65 m² accessibles autour de 70 000-80 000 €.

C) Une demande pour des produits autour de 100 000 €

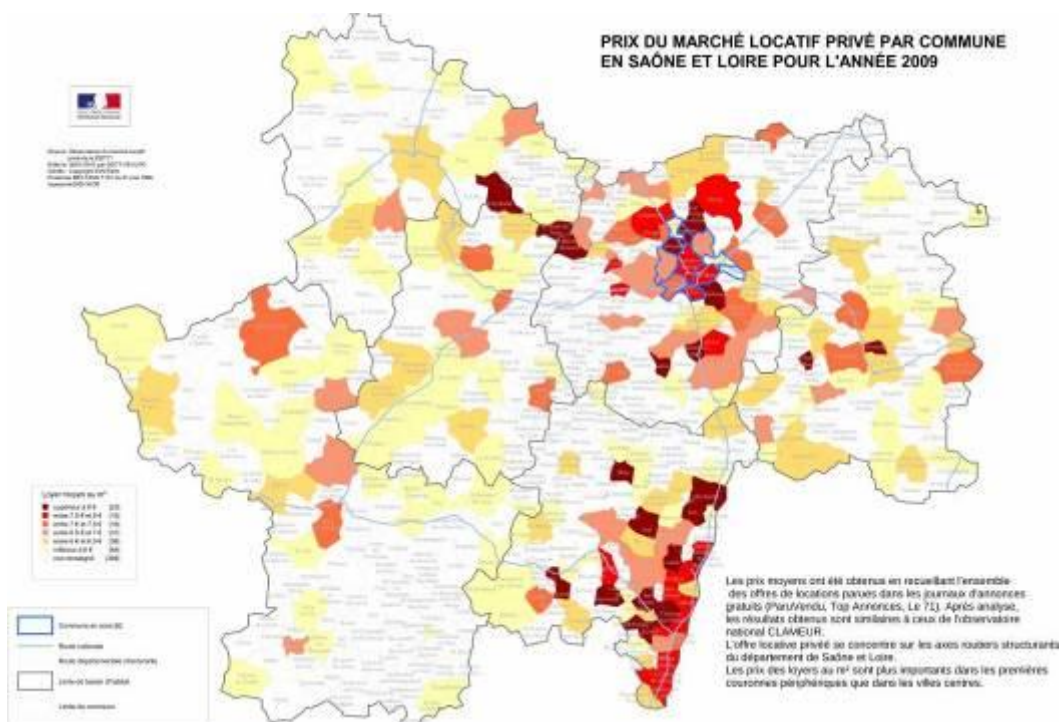
La capacité d'achat de la plus grande part des acquéreurs se situe autour de 100 000 ou 110 000 €, travaux compris. Au-delà de 150 000 €, et a fortiori de 200 000 €, les acquéreurs sont extrêmement rares.

Le profil des acquéreurs diffère légèrement entre le Charolais et le Brionnais d'après l'observatoire des notaires. Alors que 60 % des acquéreurs sont issus du territoire dans le Charolais, cette part n'est plus que de 40 % dans le Brionnais. Parmi les autres acquéreurs, dans le Charolais, on note des parts significatives de ménages issus :

- du Centre Saône-et-Loire (10 %),
- du Rhône et de l'Île de France (4 % chacun),
- d'étrangers, notamment Néerlandais et Anglais (4 %).

Dans le Brionnais, ce sont les parts d'acquéreurs issus du Rhône (22 %) et de la Loire (15 %) qui sont particulièrement significatives. Les étrangers y sont légèrement moins représentés que dans le Charolais (3 %).

D) D) Un marché locatif privé lui-aussi détendu avec une offre faible



Source : DDT 71 à partir des annonces de location, 2010.

A l'instar du marché de l'accession, le **parc locatif privé se caractérise par des prix peu élevés**, comme le montre la carte des valeurs locatives réalisée par la DDT à partir de relevés d'annonces. La plupart des locations sont inférieures, voire très inférieures, à 7 € le m², alors que la moyenne du département était de 7,7 € le m², pour une moyenne supérieure à 11 dans le Rhône. C'est une nouvelle fois, à l'échelle départementale, autour des axes que les indicateurs sont les plus élevés.

La faiblesse de l'offre est à souligner sur l'ensemble du Pays : les « communes blanches » sont celles où aucune annonce n'a été relevée.

A l'intérieur du périmètre, **Paray le Monial se distingue par des valeurs locatives plus élevées** (entre 7,5 et 8 €), tandis que les autres pôles restent très en deçà. Les valeurs relevées à Issy-l'Evêque ne sont pas nécessairement significatives compte tenu du faible nombre d'annonces concernées.

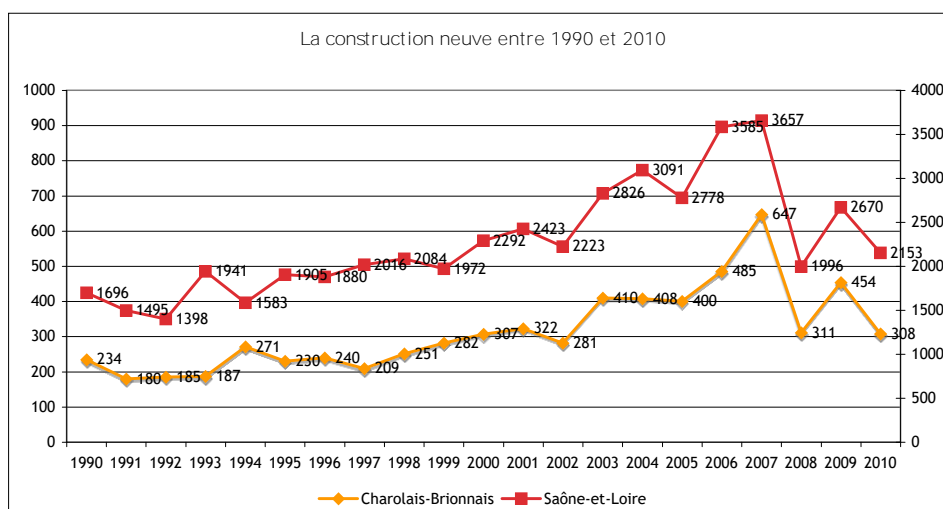
En termes de **demandes**, Paray se distingue là encore du reste du territoire avec une demande plus soutenue, alimentée tant par les jeunes en formation ou en insertion professionnelle que par des professeurs ou autres fonctionnaires mutés (dynamique liée au pôle sanitaire). On note également une demande de jeunes en formation à Charolles du fait du lycée agricole.

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH (2011) du canton de Chauffailles et les contacts auprès de professionnels soulignent un ciblage fort de la demande locative vers le pavillonnaire de type 3 ou 4 avec un terrain de petite superficie.

6.4. UNE CONSTRUCTION NEUVE TRES MODEREE

La construction neuve a oscillé entre 180 et 650 logements ces 20 dernières années, croissant de manière presque continue entre 1997 et 2007 avant de chuter brutalement à partir de 2008, à l'instar des tendances nationales.

Sur les 10 dernières années, il s'est construit en moyenne environ **400 logements par an soit un taux de construction de 4,4 logements pour 1000 habitants, taux faible**, inférieur aux moyennes départementale et nationale (environ 5 ‰).



Source : logements commencés, SITADEL

A) Des phénomènes de périurbanisation

La carte de la construction neuve révèle mieux encore que la démographie le phénomène de périurbanisation à l'œuvre, à petite échelle. Alors que tout le tiers Nord subit des taux très faibles de développement résidentiel, un grand nombre de communes situées **à proximité de la RCEA, de même que les communes limitrophes de la Loire**, en particulier à proximité de Charlieu, connaissent au contraire un développement important, largement supérieur aux moyennes départementale ou nationale. **Ces communes forment une couronne autour de Paray et Charolles**. A l'exception de Saint-Bonnet de Joux et, dans une moindre mesure, de Paray, aucune des principales villes ne connaît un développement important.

B) Une promotion immobilière extrêmement ténue

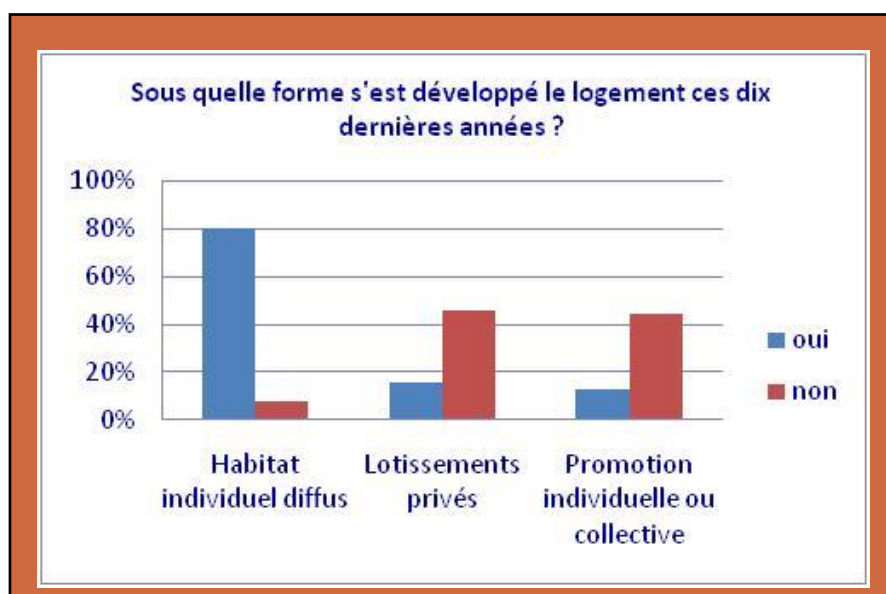
Si l'urbanisme de Paray le Monial témoigne d'une période précédente propice à la promotion immobilière, les **programmes collectifs** sur l'ensemble du Pays se sont ces dernières années globalement raréfiés : **seule une cinquantaine de logements collectifs par an a été produite en moyenne ces dix dernières années dont 60 % à Paray le Monial**. Parmi elles, on ne dénombre que 5 opérations de plus de 25 logements, toutes à Paray, dont 1 de 100 logements.

La **promotion en individuel** a représenté **des volumes encore plus faibles**, de l'ordre d'une trentaine de logements par an, sous la forme le plus souvent d'opérations de très

RAPPORT DE PRESENTATION

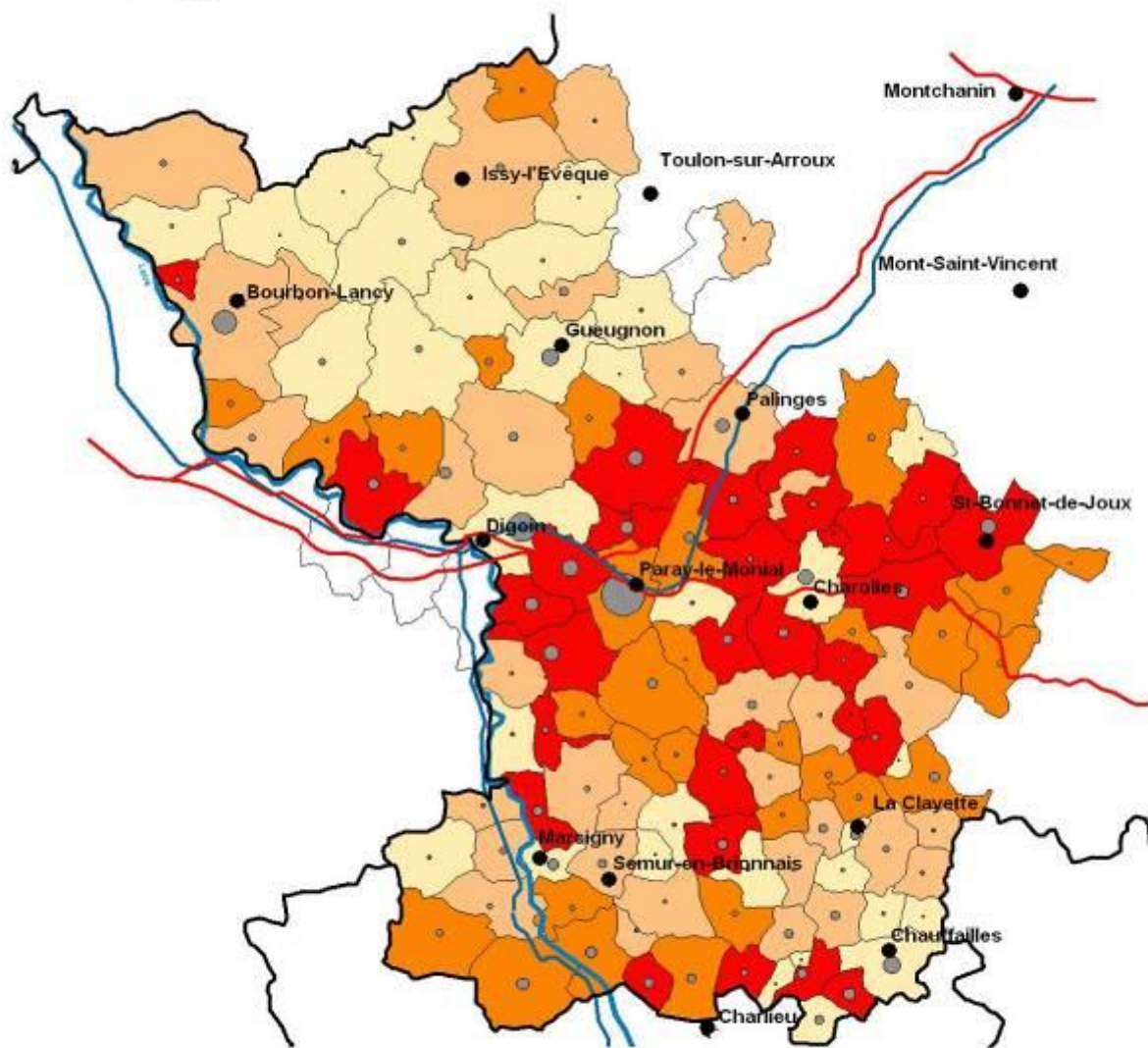
petite taille (près de 70 % de 5 logements ou moins). On ne dénombre ainsi que 6 opérations d'au moins 10 logements, aucune ne dépassant 15 logements : 2 à Paray, 1 à Charolles, Digoin, Bourbon et Gibles.

Ce constat est confirmé par les questionnaires aux communes. Les seuls promoteurs cités sont les bailleurs sociaux institutionnels (OPAC, Toit Familial et SEMCODA).

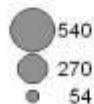




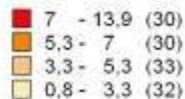
SCoT du Pays Charolais-Brionnais
La construction neuve de 2001 à 2010



Nombre de logements commencés de 2001 à 2010



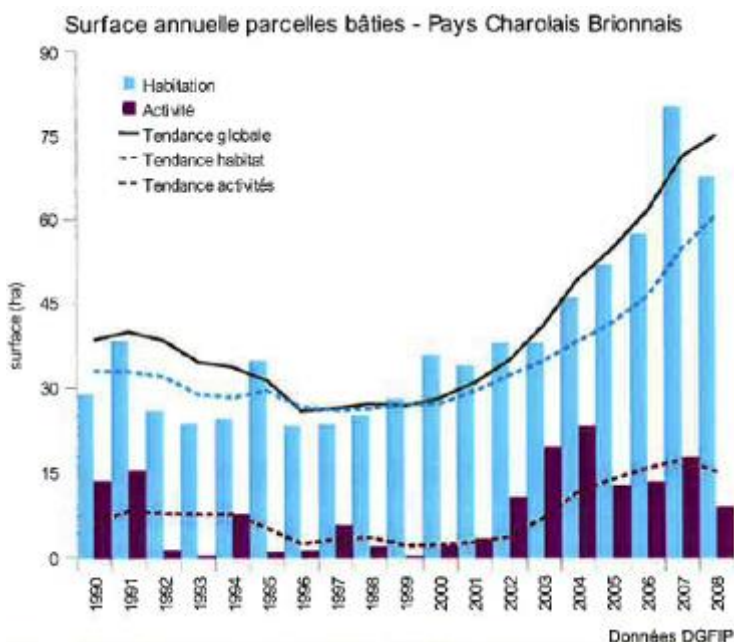
Taux de construction annuel (nombre de logements pour 1000 hab.)



Source : SITADEL 2010
Mai 2011

C) Une construction individuelle consommatrice de foncier

Le logement individuel représente 85 % de la construction de ces dix dernières années.



D'après les données de la DGFIP traitées par la DDT, près de 60 ha. sont bâtis en moyenne chaque année depuis 10 ans (période 1999-2008), dont environ 47 ha. pour l'habitat.

La consommation foncière liée au logement varie fortement selon les années, passant d'environ 25 ha. pour les années les plus faibles à 80 ha. en 2007.

Cette consommation peut sembler limitée mais son impact sur les autres fonctions territoriales peut être

démultiplié par la forme diffuse de la construction neuve.

Source : DDT, juin 2011, « Chantier agriculture SCOT, Économiser les espaces agricoles et forestiers ».

D) Un foncier à bâtir plutôt abondant, à faible prix

D'après la chambre des notaires, la moyenne des prix de terrains à bâtir n'était que de 14 € le m² dans le Charolais en 2009 pour un lot moyen de 25 000 € (contre un peu moins de 20 € le m² en moyenne en Saône-et-Loire).

Selon les résultats issus des questionnaires aux communes, les prix des terrains viabilisés varient fortement, dépassant 20 € le m² dans une dizaine de communes, notamment autour de Digoin (35 € le m²), Saint-Bonnet de Joux (30 € le m²), voire plus encore à Paray le Monial, alors qu'ils restent inférieurs à 15 € le m² dans un grand nombre de communes, parmi lesquelles Palinges et Issy-L'évêque. Charolles, Bourbon-Lancy ou Gueugnon avoisinent 15 € le m².

Les 45 communes ayant répondu à cette question totalisent près de 110 ha. de terrains en vente au moment du questionnaire !

Compte tenu du faible taux de réponse (35 % des communes du territoire), **le terrain immédiatement disponible semble abondant et suffisant pour répondre aux besoins en logements à court et moyen termes, si l'on ne tenait pas compte de sa répartition géographique par rapport aux dynamiques du territoire.**

Le caractère très partiel du recensement ne permet pas non plus une lecture géographique de l'offre foncière à bâtir.

Les **temps de commercialisation** témoignent cependant de la **faible pression foncière** : moins du quart des communes ayant répondu constate des délais courts, inférieurs à 6 mois, tandis qu'ils excéderaient 12 mois dans 35 % des communes.

E) Moins de 150 000 € en moyenne pour un projet de construction neuve

D'après l'enquête nationale sur le prix des terrains à bâtir¹, la moyenne des projets de construction neuve s'établit à environ 160 000 € en 2009 en Saône-et-Loire à raison de 127 000 € pour la maison (environ 1000 € le m²) et 34 000 € pour le terrain (un peu moins de 20 € le m²).

Compte tenu des prix du foncier et d'un coût de construction probablement très légèrement moindre que dans l'ensemble du département, les constructions neuves dans le territoire ont coûté un peu moins de 150 000 € à leurs futurs propriétaires.

Si le prix moyen des maisons anciennes se situe plutôt autour de 100 000 €, leur compétitivité en termes de coût dépend donc de l'ampleur des travaux à réaliser.

6.5. UNE DIFFICULTE A VALORISER LE PARC EXISTANT

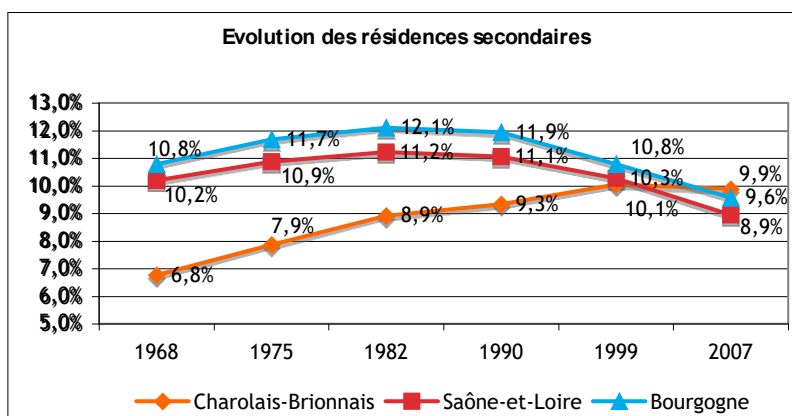
A) Des taux élevés de logements vacants et de résidences secondaires

Le parc total de logements est peu valorisé puisqu'il n'est occupé qu'à 81 % à titre de résidence principale (84 % en Saône-et-Loire et en France Métropolitaine) :

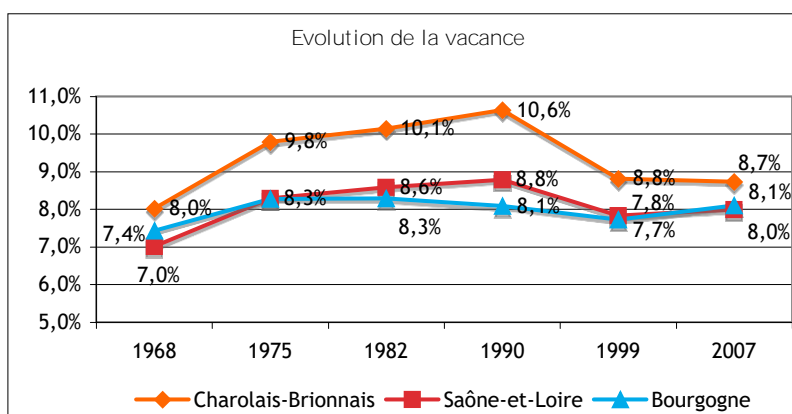
- 9 % des logements sont vacants.
- 10 % sont affectés aux résidences secondaires.

La part de résidences secondaires est tout à fait significative (10 %) et a connu une progression notable depuis 1968, pour dépasser en 2007 les taux jusqu'alors plus élevés de la Saône-et-Loire et de la Bourgogne.

¹ Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir (EPTB), publiée par le service Observation et statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,



La vacance est particulièrement marquée dans le territoire puisque, estimée à 8,7 % par l'INSEE en 2007, elle dépasse sensiblement les moyennes départementale et régionale, pourtant élevées. La moyenne en France Métropolitaine était ainsi de 6,4 % en 2007.



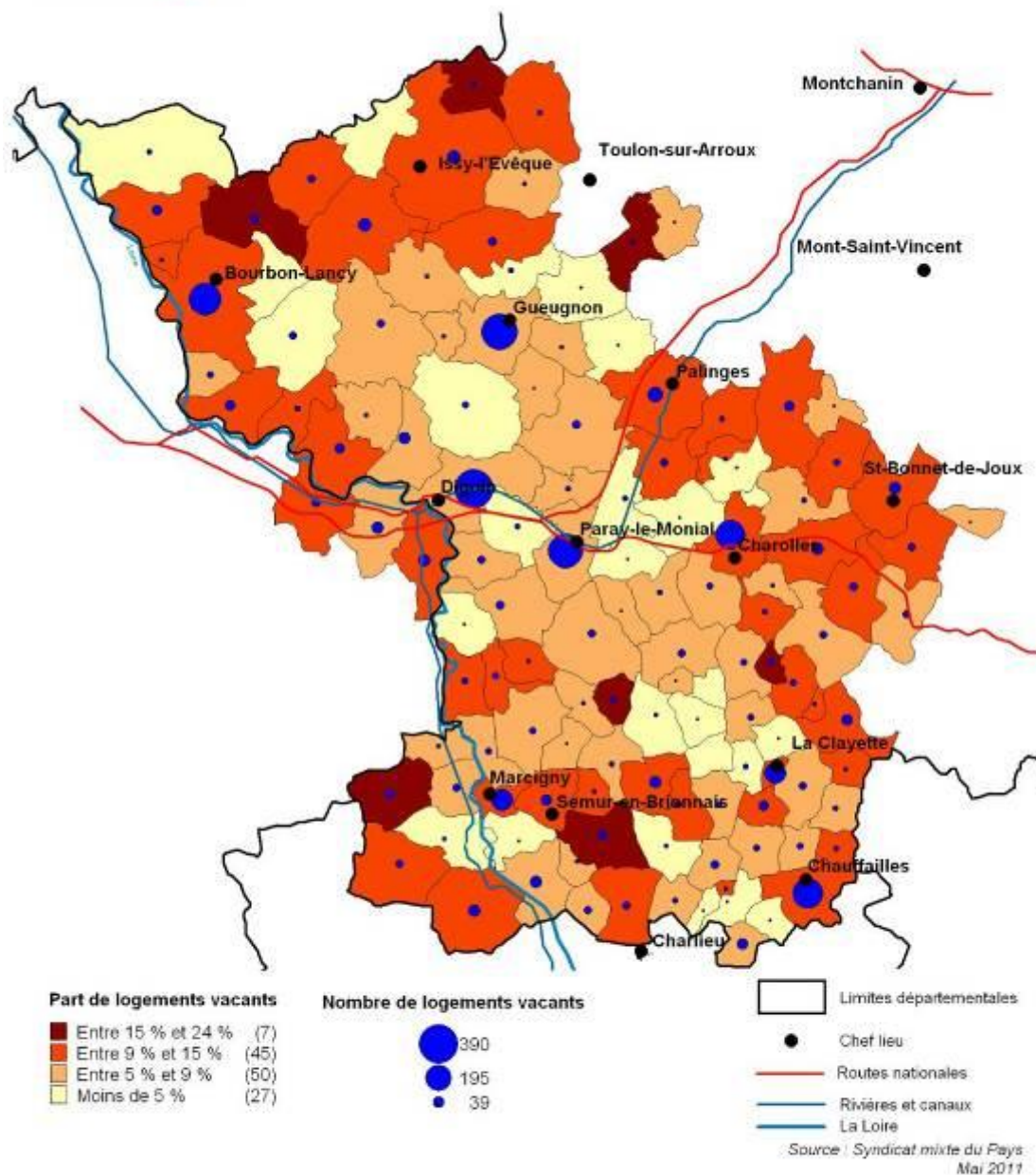
La vacance reste, certes, stable entre 1999 et 2007 alors qu'elle croit légèrement dans les territoires de référence et a baissé de manière significative par rapport aux années 80 où elle était particulièrement élevée.

La plupart des chefs-lieux de canton affichent des taux élevés, supérieurs à 9 %, à l'exception de Paray, Digoin et Gueugnon. Ces taux correspondent à la présence d'un parc ancien et à la difficulté de réhabiliter les logements de centre bourg, difficulté soulignée dans le diagnostic de la charte architecturale et paysagère.

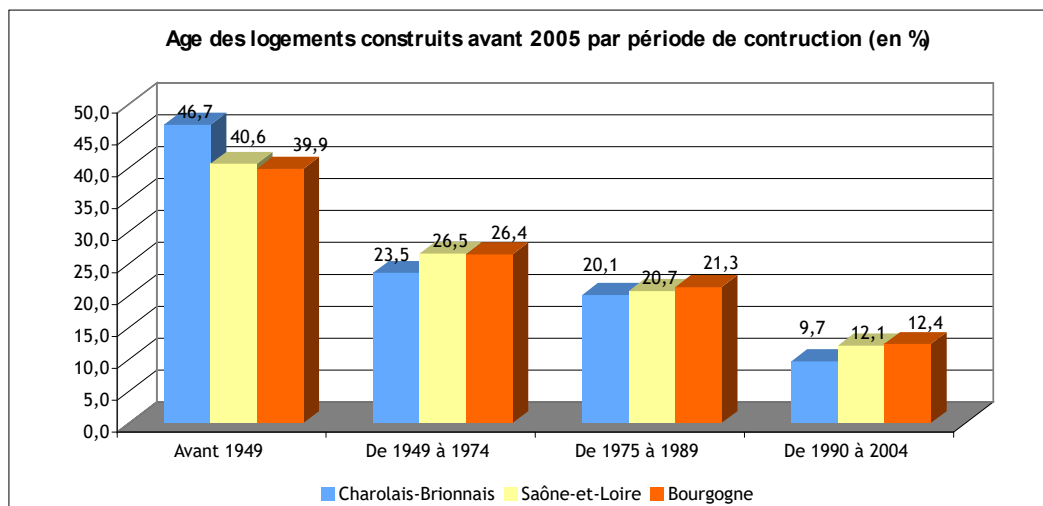
La vacance est globalement moindre dans la partie centrale du SCOT, témoignant là encore d'un relatif dynamisme des marchés immobiliers. Elle est à l'inverse plus marquée dans le pourtour du périmètre, ainsi que dans les communes qui bordent les deux branches de la RCEA.



SCOT du Pays Charolais-Brionnais
Logements vacants en 2007



B) Un parc de logements âgé, en partie vétuste



Le parc de logements du Charolais-Brionnais est plus âgé que la moyenne et compte 47 % de logements antérieurs à 1949, part très supérieure à la Saône-et-Loire (41 %) où le parc est pourtant âgé.

L'activité de réhabilitation a globalement été faible dans le territoire, comme dans la plupart des territoires connaissant des marchés détendus.

Une centaine de logements seulement a été améliorée avec des aides de l'ANAH de 2007 à 2010, dont une quarantaine à Digoin et une quinzaine à Paray et notamment pour de l'adaptation au vieillissement.

Si aucun dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat n'est actuellement en cours localement, deux OPAH sont en cours d'étude pré-opérationnelle :

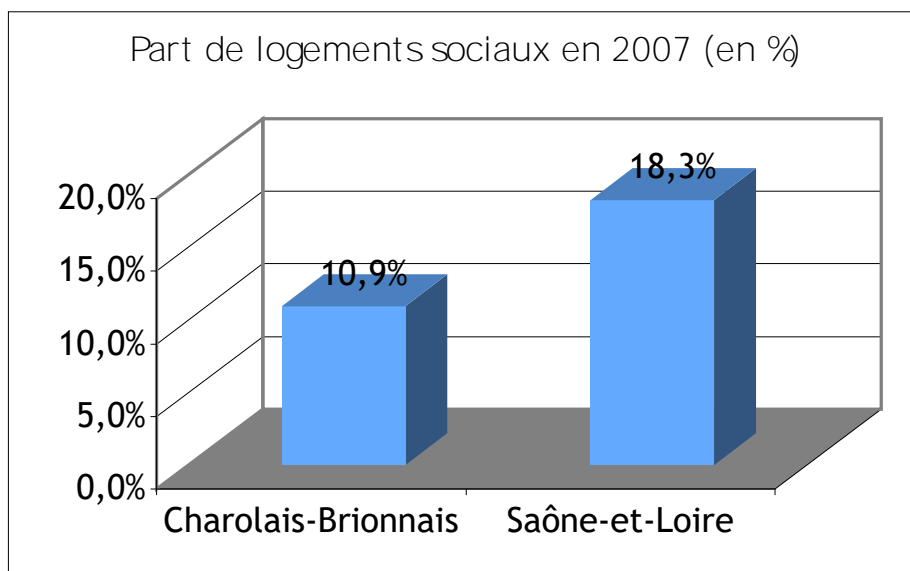
- dans la communauté de communes du Canton de Chauffailles,
- dans le périmètre du syndicat intercantonal de Marcigny et Semur en Brionnais.

Deux dispositifs d'amélioration de l'habitat départementaux permettent de répondre à ces enjeux :

- un Projet d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne ;
- la mise en œuvre future du Programme National « Habiter Mieux », engagée à travers un Contrat Local d'Engagement en décembre 2010 signé conjointement par l'Etat et le Conseil Général : ce contrat permet des aides à la pierre aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

C) *Un parc locatif social peu attractif*

UN PARC LOCATIF SOCIAL SIGNIFICATIF BIEN QU'À NUANCER SELON LES COMMUNES



Avec 4 360 logements recensés en 2010¹, le Charolais-Brionnais affiche une moyenne de 11 % de logements sociaux par commune, soit une part certes sensiblement inférieure à la moyenne de la Saône-et-Loire (18,3 %) mais tout à fait significative pour un territoire à dominante rurale, la Saône-et-Loire étant particulièrement dotée (*moyenne France : 16 %*).

Ce taux est à nuancer selon les communes :

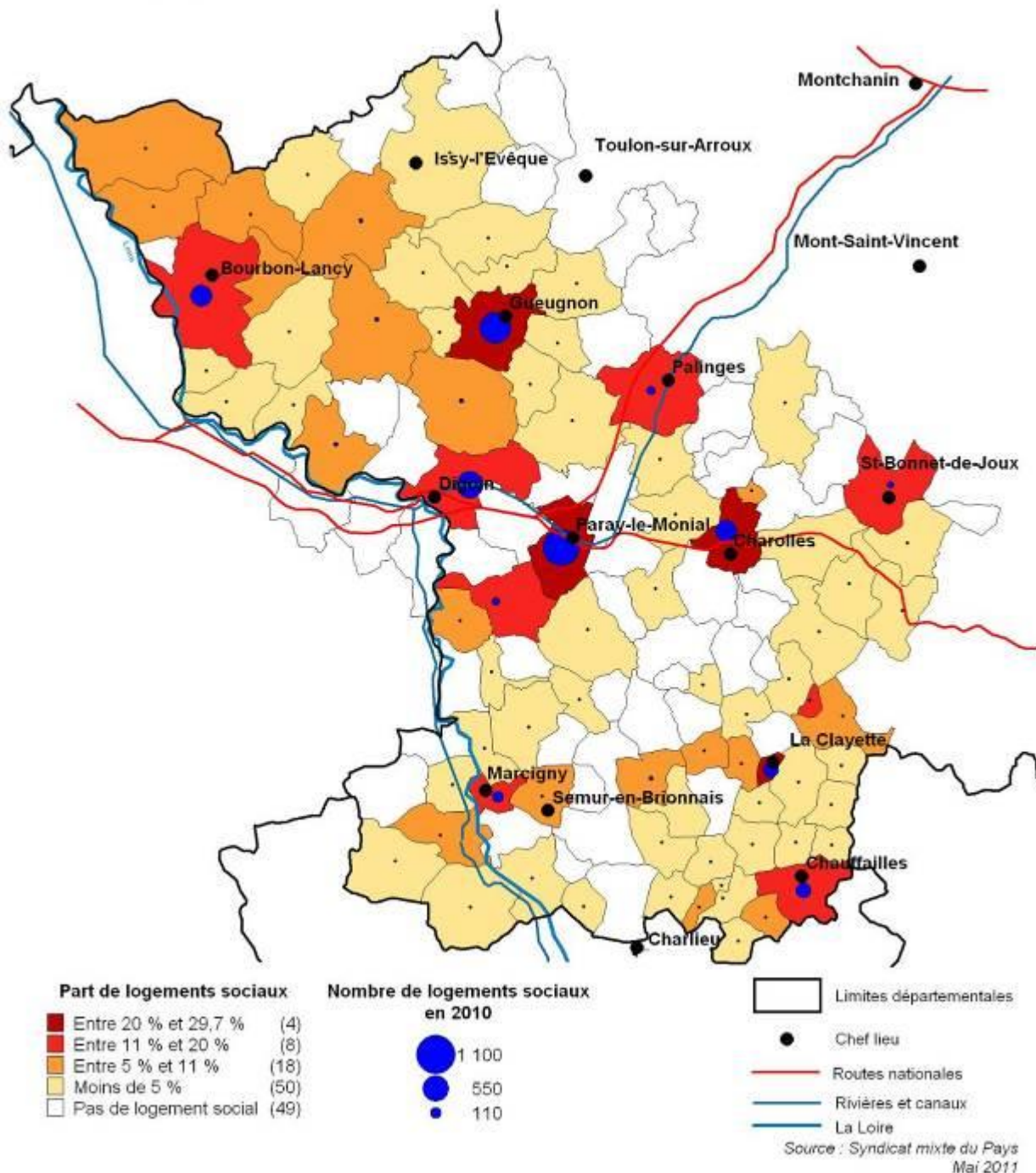
- Quatre communes du Charolais-Brionnais comptent plus de 20 % de logements sociaux : Gueugnon, Paray-le-Monial, Charolles et la Clayette ;
- Les autres chefs-lieux, à l'exception d'Issy-L'évêque, présentent tous un taux supérieur à 11 % ;
- Plus des $\frac{3}{4}$ des communes comptent moins de 5 % de logements sociaux, parmi lesquelles 49 communes ne proposent aucun logement social.

(1) : Source : INSEE RP 2007/EPLS 2010.



SCoT du Pays Charolais-Brionnais

Les logements sociaux



UNE FAIBLE DEMANDE LOCATIVE SOCIALE, INFÉRIEURE À L'OFFRE !

L'observatoire de la demande sociale réalisé par la DDT indique que seuls un peu moins de 600 ménages ont demandé un logement locatif social, soit environ 14 demandeurs pour 1000 ménages quand la moyenne départementale est de 37 !

Cette demande apparaît comme particulièrement faible sachant qu'une offre assez significative est proposée. C'est principalement ce déséquilibre entre l'offre et la demande qui fait du Pays Charolais Brionnais l'un des rares territoires où l'offre de logements sociaux est supérieure à la demande (ratio de 0,62 pour une moyenne départementale de 1,43).

Ce déséquilibre se traduit par une vacance marquée : l'OPAC de Saône-et-Loire, qui détient près de 90 % du parc locatif social, dénombre ainsi environ 230 logements vacants début 2011.

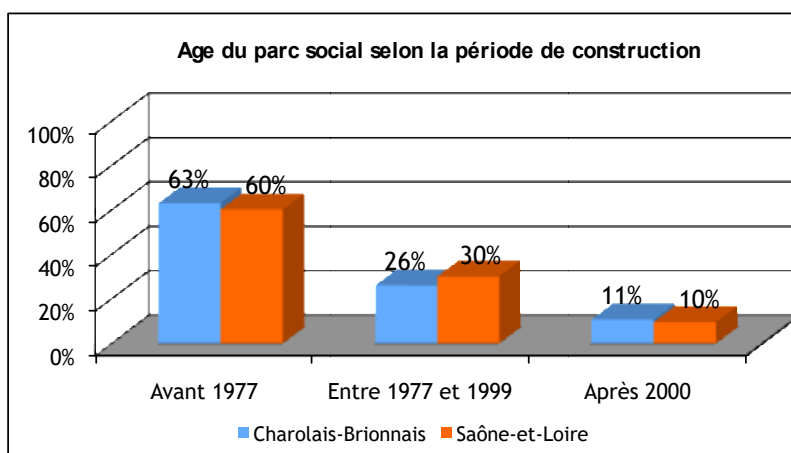
UN PARC NECESSITANT D'IMPORTANTES EFFORTS DE REMISE A NIVEAU ET D'ADAPTATION AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES

Plus de la moitié de cette vacance est située dans quelques quartiers collectifs d'importance modeste mais dont l'image de cité HLM est marquée à l'échelle des petites villes où ils se situent :

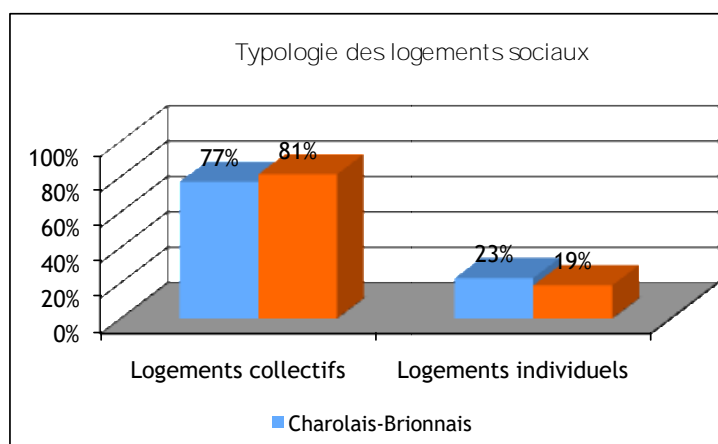
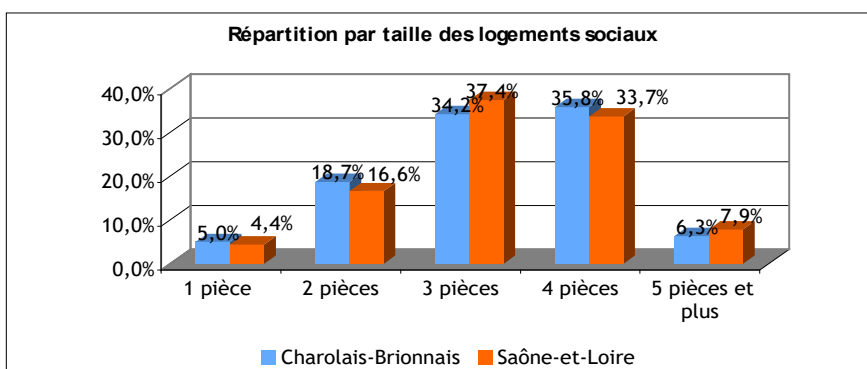
- environ 50 logements dans le quartier du Carrage, à Bourbon-Lancy (217 logements en tout), le quartier fait l'objet d'une étude urbaine,
- une cinquantaine également dans les quartiers Nord et Sud de Gueugnon,
- une vingtaine à Charolles, notamment dans une cité non réhabilitée (De Gaulle),
- une trentaine dans les centres bourgs de la Clayette, Chauffailles

Si rien ne justifie a priori une telle désaffection (pas d'insécurité particulière), le parc de logements locatifs sociaux souffre sans doute :

- de son ancienneté (les 2/3 datent d'avant 1977, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques),



- de la forte part de logements collectifs (77 %), dans un secteur à dominante très rurale,
- du retard très important du principal bailleur (OPAC) en matière de gros travaux et réhabilitations lourdes,
- d'un marché immobilier peu favorable au locatif social puisque l'accès facilité à la propriété et le vieillissement de la population viennent amoindrir la clientèle potentielle des bailleurs sociaux, dans un contexte démographique peu dynamique.



Source : EPLS 2010.

L'OPAC de Saône-et-Loire s'est engagé dans un important programme de réhabilitation face aux contraintes issues de la loi Engagement National pour l'Environnement et aux difficultés à pourvoir ses logements dans une grande partie du département. Environ la moitié de son parc départemental est à traiter, soit 15 000 logements ; 5 000 réhabilitations sont programmées dans les deux ans.

Ces réhabilitations sont des réhabilitations « complètes » comprenant aussi bien de l'isolation par l'extérieur, toitures et sous-sols compris, que des travaux de réfection des sanitaires et de l'embellissement.

Par ailleurs, son offre étant considérée comme excédentaire par le bailleur, des ventes aux occupants et des démolitions sont ponctuellement proposées :

- une dizaine de ventes par an (exclusivement du pavillonnaire, notamment des anciens logements ouvriers en bande, comme à Bourbon-Lancy ou Paray-le-Monial)
- une centaine de logements démolis par an ces prochaines années dans l'ensemble du département, notamment toute la partie Ouest (hors sites ANRU).

Enfin, le bailleur mène à la fois une politique d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et quelques expérimentations sur la production d'une offre nouvelle alternative (offre de services, mixité intergénérationnelle) dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général.

6.6. UN POINT MORT EVALUE A PRES DE 400 LOGEMENTS PAR AN ENTRE 1999 ET 2007

Les données sur l'évolution parallèle du parc de logements, de la construction neuve, des ménages et de la démographie permettent d'approcher, approximativement et rétrospectivement, la notion de point mort, c'est-à-dire le nombre de logements qui auraient été nécessaires au maintien du nombre d'habitants à son niveau de 1999, dans un contexte démographique plus favorable.

Entre 1999 et 2007, environ 320 logements neufs par an en moyenne ont été mis sur le marché pour l'accueil de 240 ménages. Les 80 autres logements ont été utilisés pour compenser :

- la croissance de la vacance : le solde entre les nouveaux logements devenus vacants et les logements vacants réoccupés est de 20 logements au profit de la vacance ;
- la croissance des résidences secondaires : 17 nouvelles résidences secondaires ont été créées en moyenne chaque année ;
- les logements démolis : 43 logements auraient été détruits ou seraient tombés en ruine.

Compte tenu de la baisse de la taille des ménages présentée dans le premier paragraphe (décès, séparations, décohabitation des jeunes), pour maintenir la population à son niveau de 1999 grâce aux apports migratoires, environ 310 logements auraient été nécessaires, auxquels s'ajoutent les besoins liés à l'évolution du parc existant de 80 logements, soit 390 logements.

La population ayant baissé, 70 logements ont été rendus disponibles, d'où la construction neuve de 320 logements seulement.



CALCUL du POINT MORT	Période 1999-2007	Soit par an	Soit pour 1000 habitants
Logements neufs*	2 552	319	3,53
Nouveaux ménages (solde)	1 916	240	2,65
Renouvellement du parc (1) dont	636	79	0,88
▪ Logements détruits	342	43	0,47
▪ Logements vacants	159	20	0,22
▪ Résidences secondaires	135	17	0,19
Logements utilisés au desserrement (2)			
Logements utilisés au desserrement (2)	2 510	314	3,47
Évolution de la population (solde)	-1 344	-168	-1,86
Logements affectés à l'évolution démographique**	-594	-74	-0,82
Point mort (1 + 2)	3 146	393	4,35

* commencés de 1997 à 2005 pour prendre en compte le décalage entre logements commencés et logements neufs

** sur la base d'une taille des ménages de 2,26 en 2007

Cette approche met en évidence la limite de la politique de développement résidentiel vis-à-vis de l'évolution démographique : ce n'est pas tant parce que le taux de construction n'a pas été suffisamment élevé que le nombre d'habitants a baissé. **C'est parce que le territoire n'a pas été suffisamment attractif vis-à-vis de populations nouvelles nécessaires pour compenser le déficit naturel.**

Le point mort constitue un volume de construction nécessaire mais non suffisant pour stabiliser le nombre d'habitants.

Cette approche souligne également la faible valorisation du parc existant : 80 logements par an perdent leur usage d'accueil d'habitants permanents. Ils constituent un **potentiel non négligeable d'économie en logements neufs** ne serait-ce que par une stabilisation des résidences vacantes ou secondaires. Ils suggèrent également une concurrence entre les logements neufs et les logements anciens, au détriment des seconds.

6.7. EN SYNTHÈSE, SUR LA QUESTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

A) Ce qu'il faut retenir

■ Une structure de parc de logement handicapante :

- Un parc existant insuffisamment valorisé, vacances, marchés immobiliers détendus, ...
- Qui nécessite de trouver de nouvelles réponses pour répondre à l'ensemble des besoins actuels et à une volonté d'attractivité.

■ Un retard très important dans la requalification du logement social.

■ Au regard de la construction neuve et du mode résidentiel aujourd'hui privilégié, une péri-urbanisation à l'œuvre « malgré tout »... : 35 à 52 HA utilisés/an pour la seule construction pavillonnaire :

- en proximité de la RCEA et autour des villes d'appui
- en proximité de Loire : Charlieu/Roanne.

■ Les villes d'appui jouent un rôle essentiel dans la continuité des parcours résidentiels même si tous les besoins ne sont pas satisfaits .

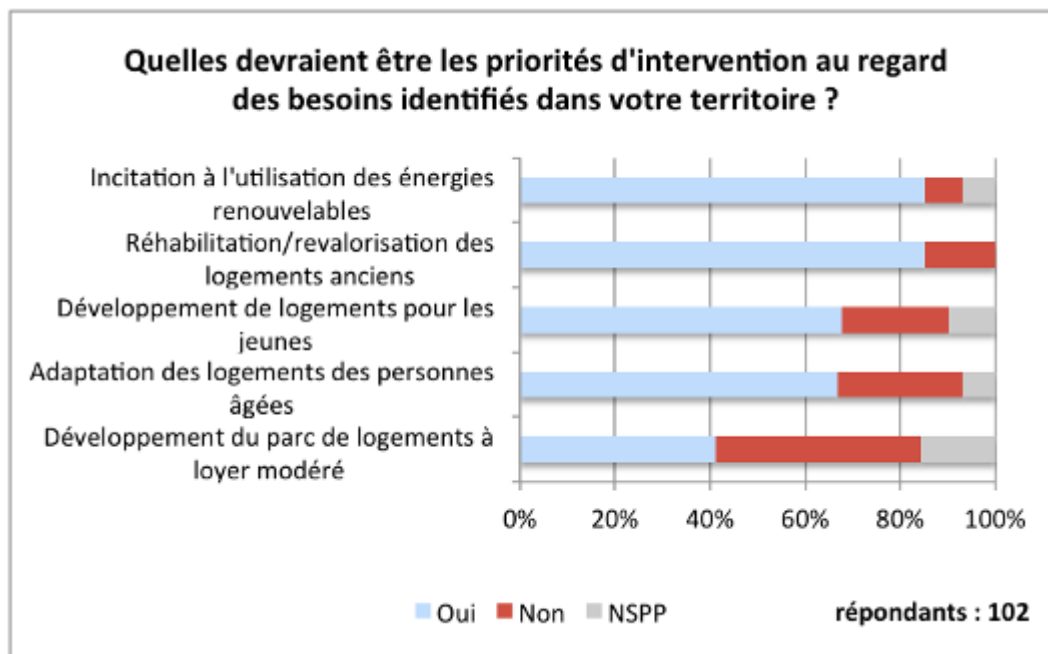
Les marchés immobiliers, globalement très détendus, se traduisent par des facilités d'accès tant au logement locatif qu'à l'accession. Celles-ci ne signifient pourtant pas que l'ensemble des besoins sont satisfaits, notamment :

- logements adaptés aux besoins des personnes âgées,
- logements pour les jeunes (FJT de Paray saturé)
- offre en petits logements pour les isolés...

La contrepartie d'un marché immobilier trop détendu réside dans la faible qualité du parc ancien et la difficulté à valoriser le parc existant qui se vide au profit des logements neufs.

La qualité de l'offre n'est pas homogène sur tout le territoire et se traduit par des déséquilibres socio-spatiaux, qu'il s'agisse des centres anciens des villes et bourgs ou des quartiers ou îlots d'habitat social.

B) Zoom sur les questionnaires aux communes : pratiques et politiques de l'habitat



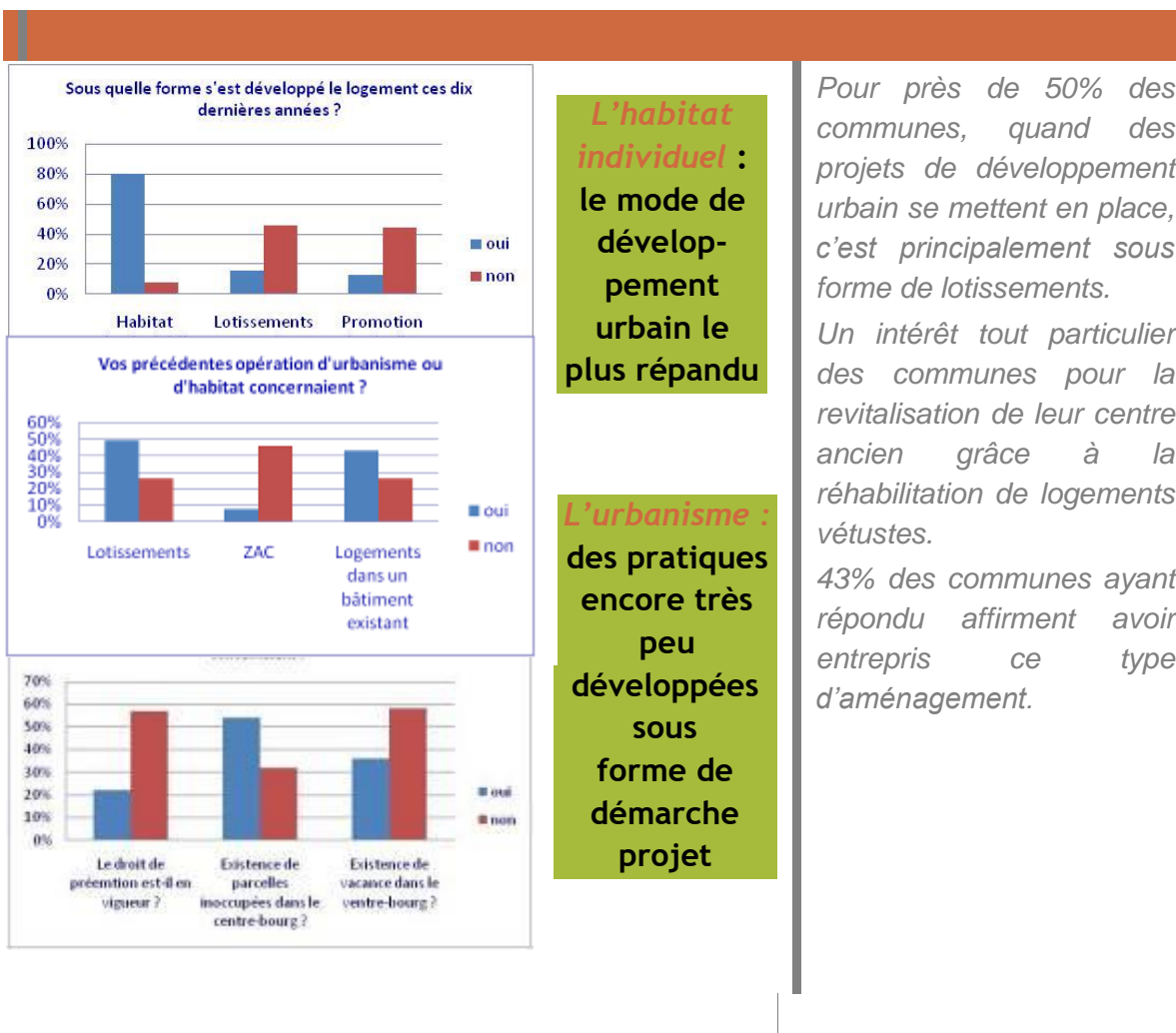
Une préoccupation forte de ces problématiques par les Communautés de Communes : presque toutes jugent l'ensemble des propositions prioritaires, avec un bémol néanmoins plus appuyé, là encore, concernant le développement des logements locatifs sociaux

3 axes forts pour 80% des répondants

- La réhabilitation ou revalorisation des logements anciens
- L'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables
- Les besoins spécifiques des personnes âgées et des jeunes

Par contre pour 40 % des répondants le développement du parc de logements locatifs sociaux ne semble pas réellement prioritaire :

- Confirmant en cela nos constats et analyses
- Et pouvant expliquer en partie (outre la faible couverture par les PLU) la faible utilisation par les communes (6 seulement) des dispositions des documents d'urbanisme permettant de favoriser le développement du parc social



C) Perspectives et enjeux

Les villes d'appui sont fragilisées dans leur fonction de pôle d'équilibre, ce qui invite à une relecture de l'armature urbaine, et à une reconsidération des solidarités communales

Une nécessaire lecture globale et échange sur les besoins en logement est essentielle sur l'ensemble du territoire Scot Pays Charolais Brionnais pour définir le niveau d'offre souhaitable, la diversité à assurer, la répartition géographique, ...

7. L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

7.1. LE CONTEXTE REGIONAL : UNE DENSITE ET UNE FREQUENCE DES EQUIPEMENTS PLUS FAIBLES QUE SUR LE PLAN NATIONAL

En préambule, rappelons que la Bourgogne, selon une étude INSEE de juin 2011ⁱ, toutes gammes d'équipements confondus, se distingue sur le plan national par des équipements à la fois moins fréquents et un accès globalement plus long : les habitants disposent ainsi de 248 équipements pour 10 000hab. contre 257, et il faut en moyenne 14 mn en voiture pour se rendre à ces équipements soit 5 mn de plus que sur le plan national. Ce constat est particulièrement sensible pour les équipements de la gamme dit supérieurs et notamment dans le domaine de la santé et des soins médicaux : les écarts avec le niveau national sont à la fois en terme de densité et de temps d'accès.

7.2. UNE OFFRE DE SERVICES QUI SE STRUCTURE AUTOUR DES 6 VILLES D'APPUI + MARCIGNY ET LA CLAYETTE

L'organisation et le fonctionnement du territoire permettent d'assurer une offre d'équipements et de services relativement diversifiée et encore bien répartie sur l'ensemble du Pays.

La structuration de cette offre rejoint les dynamiques démographiques : Marcigny et La Clayette s'imposent aujourd'hui comme de vrais pôles relais.(voir détail des 3 types de services).

7.3. PARAY LE MONIAL, UNE VILLE D'APPUI QUI JOUE UN ROLE DE PLUS EN PLUS CENTRAL POUR LE TERRITOIRE

Aujourd'hui, **seule Paray le Monial se distingue au sein du Pays** par sa capacité à offrir une gamme de services supérieurs relativement importante.

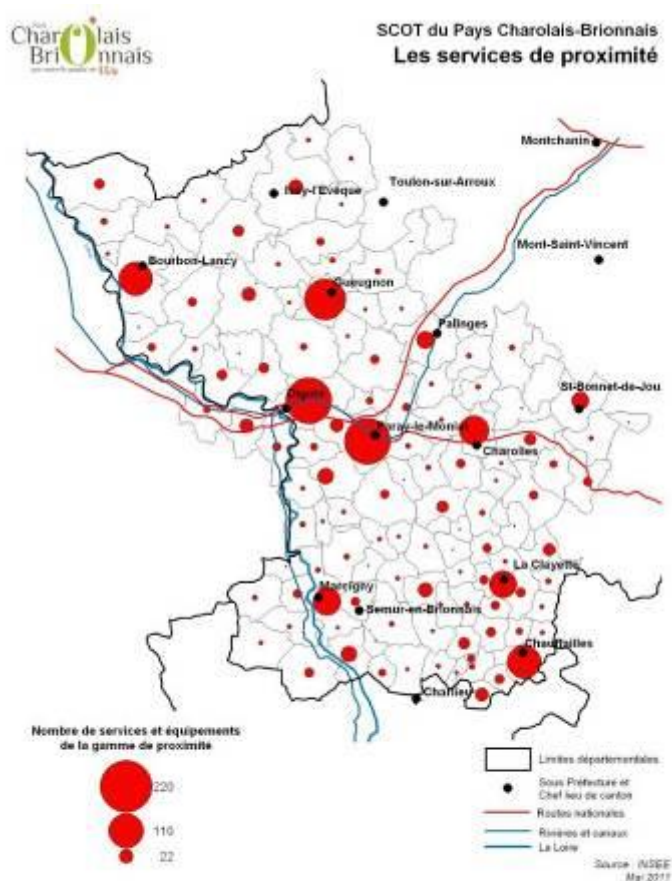
Le rôle de la ville dans le domaine de la santé et des soins médicaux est devenu aujourd'hui essentiel (entre autre deux établissements hospitaliers, public et privé).

RAPPORT DE PRESENTATION

• **Liste des services et équipements :**

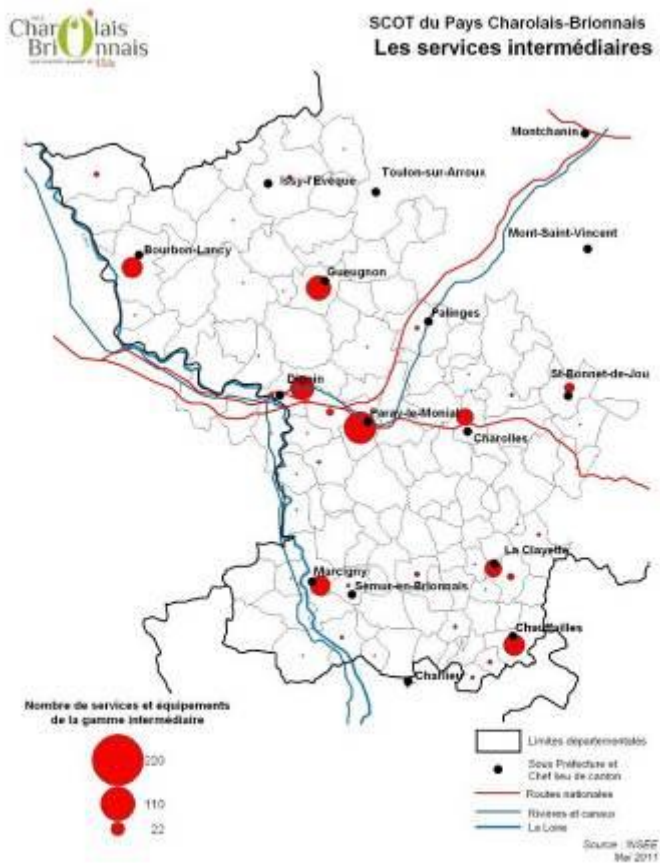
Un équipement = un lieu d'achat de produits ou de consommation de services.
La base permanente d'équipements de l'INSEE en dénombre 87 et les regroupe en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire, et la proximité du service rendu.

Services et équipements de proximité



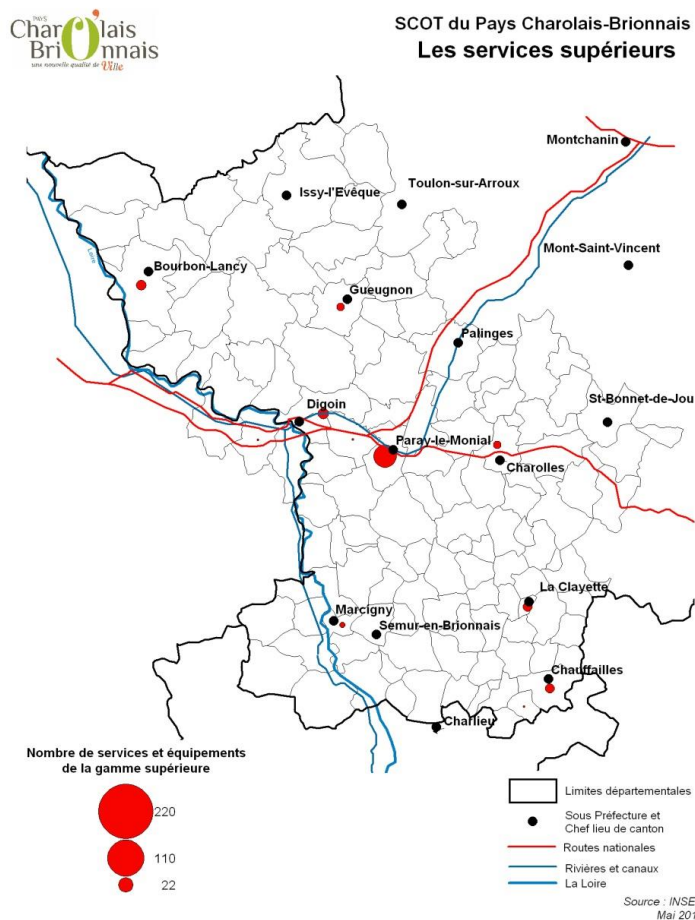
La poste
Banque, caisse d'épargne
Réparation automobile et de matériel agricole
Maçon
Plâtrier peintre
Menuisier charpentier serrurier
Plombier couvreur chauffagiste
Électricien
Coiffure
Restaurant
Agence immobilière
Épicerie et supérette
Boulangerie
Boucherie charcuterie
Fleuriste
Maternelle
École élémentaire
Médecins omnipraticiens
Chirurgien dentiste
Infirmier
Masseur kinésithérapeute
Pharmacie
Taxi

Services et équipements intermédiaires

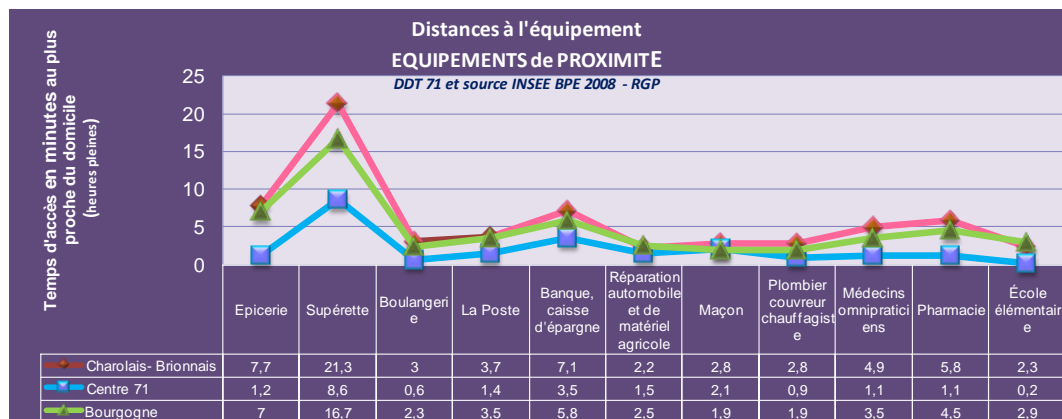


Trésorerie
Police, gendarmerie
Pompes funèbres
Contrôle technique automobile
École de conduite
Entreprise générale du bâtiment
Vétérinaire
Blanchisserie teinturerie
Soins de beauté
Supermarché
Librairie papeterie
Magasins de vêtements
Magasin d'équipement du foyer
Magasins de chaussures
Magasin d'électroménager
Magasin de meubles
Magasin d'articles de sports et de loisirs
Droguerie, quincaillerie, bricolage
Horlogerie bijouterie
Collège
Opticien lunetier
Orthophoniste
Pédicure podologue
Laboratoire d'analyses médicales
Ambulance
Personnes âgées : hébergement
Personnes âgées : service d'aide
Garde d'enfant d'âge pré-scolaire

Services et équipements supérieurs



ANPE
Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Agence de travail temporaire
Hypermarché
Poissonnerie
Parfumerie
Produits surgelés
Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Lycée d'enseignement professionnel
Établissement de santé court séjour
Établissement de santé moyen séjour
Établissement de santé long séjour
Établissement psychiatrique
Urgences
Maternité
Centre de santé
Structures psychiatriques en ambulatoire
Spécialiste en cardiologie
Spécialiste en dermatologie vénéréologie
Spécialiste en gynécologie médicale
Spécialiste en gynécologie obstétrique
Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie
Spécialiste en psychiatrie
Spécialiste en ophtalmologie
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Spécialiste en pédiatrie
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Sage-femmes
Orthoptiste
Personnes âgées : soins à domicile
Enfants handicapés : hébergement
Enfants handicapés : services à domicile et ambulatoires
Adultes handicapés : hébergement
Adultes handicapés : services
Travail protégé
Cinéma



7.4. UNE ACCESSIBILITE VARIABLE SUR LE TERRITOIRE, SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS

A) *Relativement rapide pour les équipements de la gamme dite de proximité*

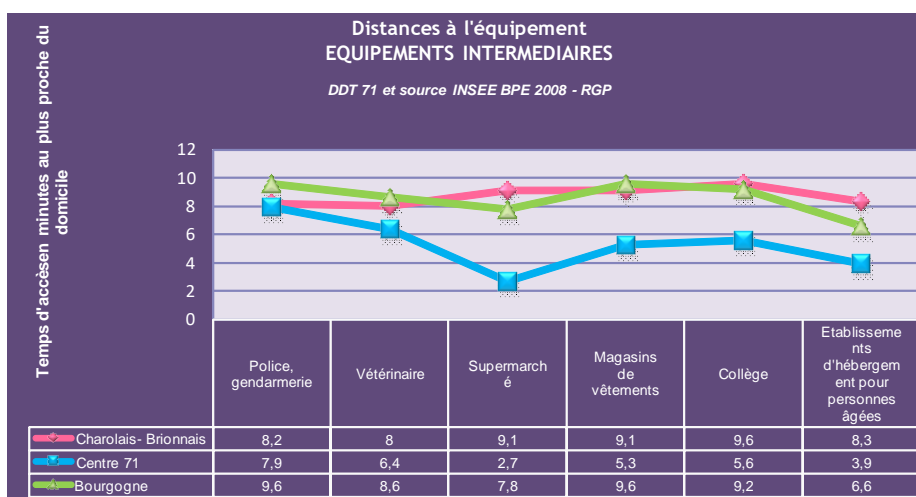
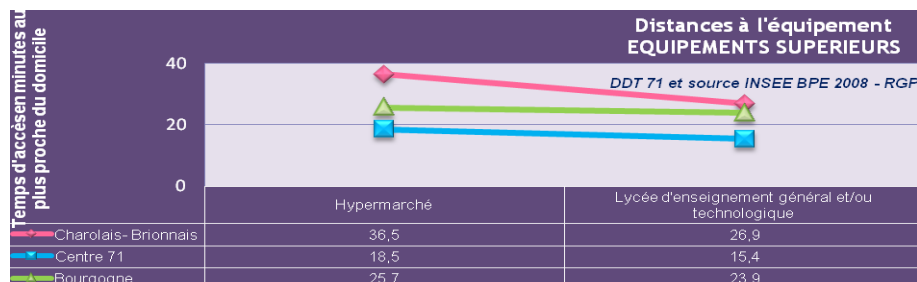
Comme précisé précédemment, l'organisation du territoire permet un **accès relativement rapide aux services et commerces les plus courants** (boulangerie, poste, banque, école, ...).

A l'exception de l'équipement intitulé « supérette » (définition à valider), les habitants du Charolais Brionnais ont accès **en moins de 10 mn** aux principaux services de proximité, sans grands écarts avec la moyenne régionale.

B) *Avec des trajets plus longs et variables pour les services dits intermédiaires et supérieurs*

Les services de ces gammes sont, comme les cartes le montraient précédemment, moins fréquents et davantage concentrés donc moins accessibles, ce qui n'a rien de très surprenant dans un bassin à caractère rural.

C'est à ce niveau-là que les écarts avec la moyenne régionale sont les plus marquants : trajets entre 30 à 40 minutes, pour accéder à un lycée ou à un hypermarché, par exemple.



7.5. SOINS – SANTE : UNE PREOCCUPATION CROISSANTE

A) Un diagnostic santé finalisé avec un projet d'actions en cours

La démarche « Santé » était inscrite dans le contrat de Pays sous l'axe « Développer une offre de soins accessible à tous ». Elle a été initiée dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Agence Régionale de Santé suite à la nouvelle loi Hôpital Patient Santé Territoires.

Le Syndicat Mixte a réalisé en 2009-2010 un diagnostic, portrait socio-sanitaire du Pays Charolais Brionnais, et structuré la mise en réseau d'acteurs locaux et institutionnels de la Santé.

Aujourd'hui le Syndicat Mixte souhaite **mettre en œuvre**, sur fin 2011-2012, le projet local de santé du Pays Charolais Brionnais en associant dans le temps et dans la durée l'ensemble des acteurs de la Santé ainsi que la population et les usagers : une étude est en cours pour prioriser les actions et animer la concertation.

Les éléments présentés ci-après sont pour l'essentiel extraits de ce portrait santé.

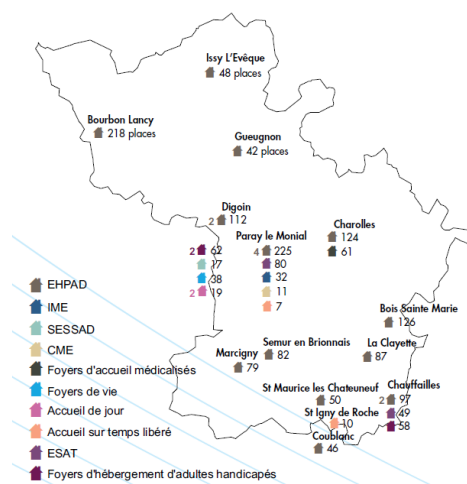
B) Un taux satisfaisant d'établissements d'hébergement pour personnes âgées mais une répartition territoriale très inégale

Le taux d'équipement (capacités rapportées à la population de 75 ans et plus) est très supérieur à ceux observés en Saône et Loire, Bourgogne, voire même en France métropolitaine : 10 cantons sur 12 sont dotés d'un EHPAD offrant une capacité totale de 1860 places ou lits dont 340 lits à Paray le Monial.

Ce point donc spécifique et positif pour le Pays ne doit cependant pas occulter les **fortes disparités existant sur le territoire**, que la carte ci-jointe illustre bien.

Nota : sur Paray le Monial, fin 2011, le nombre de lits en EHPAD n'est déjà plus de 220 lits mais de 340 lits.

Structures d'hébergement pour personnes âgées et établissements pour enfants et adultes handicapés dans le Pays en 2009 (nombre de places)



C) Une offre de soins et de services difficilement accessible

Le diagnostic a particulièrement mis en évidence les **difficultés d'accès aux services de santé et de mobilité**.

Pour exemple, le diagnostic souligne que pour la majorité des cantons du Pays, les temps d'accès aux pharmacies sont trois fois supérieurs à ceux observés en moyenne dans la région. Seuls ceux de Bourbon-Lancy, Digoïn, et Gueugnon se situent dans la moyenne régionale. Tous sont plus élevés que la moyenne en France.

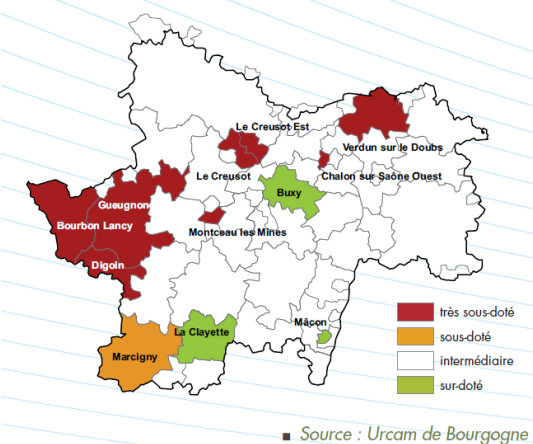
Plus généralement, les difficultés regroupent à la fois des problèmes structurels, comme la désertification médicale, la saturation des urgences, la part croissante de population âgée, l'absence ou l'insuffisance de transports collectifs, le manque de services de proximité, ..., et des problèmes d'organisation et de qualité de service rendu, comme l'insuffisante coordination des professionnels de santé,...

D) Une densité de médecins faible avec de fortes disparités sur le Pays qui s'aggrave

A fin 2008, la densité de médecins généralistes était de 7,3/10000 habitants alors qu'elle était de 7,6 en Saône et Loire et 8,2 en Bourgogne. A cela s'ajoute une densité de médecins spécialistes très réduite (5,2/10 000 hab, contre 13,5 en Bourgogne et 17,4 en France hexagonale), avec un accès à ces services plus difficile en particulier ceux des spécialistes «de proximité» (gynécologie, ophtalmologie, pédiatrie et psychiatrie). Cette densité faible se conjugue avec deux autres tendances : le vieillissement rapide des praticiens puisqu'en 2010 50% avait déjà plus de 55 ans, et un niveau de dotation en forte baisse et très inégale sur le territoire selon les projections réalisées par l'URCAM.

Pour répondre à ces difficultés majeures, plusieurs communes ou intercommunalités ont déjà mis en place des **Maisons de santé pluridisciplinaires** : Gueugnon, La Clayette, Cronat, St Bonnet de Joux. D'autres sont en projet : Charolles, Chauffailles, ...

Niveaux de dotation en médecins généralistes en 2013



E) Une nouvelle offre de santé en cours de structuration à partir de Paray le Monial

Le pôle de santé de Paray le Monial est un cas particulier composé d'un Centre Hospitalier et d'une clinique, il rayonne sur l'ensemble du Pays Charolais Brionnais et a une offre de soins relativement dense : médecine, chirurgie, obstétrique, scanner, IRM et de nombreuses spécialités.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) du Pays Charolais Brionnais a été créé en novembre 2011. Rassemblant onze établissements sanitaires et médico-sociaux, ce GCS a pour but de renforcer les petits établissements en mutualisant des moyens administratifs, informatiques, techniques et médicaux. C'est le premier GCS de Bourgogne par le nombre d'établissements adhérents.

7.6. EN SYNTHÈSE, SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS

A) Ce qu'il faut retenir

- Une offre encore relativement dense et répartie pour les services de proximité.
- Une inégalité territoriale :
 - de fortes disparités d'accès aux services selon les secteurs géographiques
- Rôle de plus en plus central de Paray Le Monial.
- Des inquiétudes fortes dans le domaine de la santé aujourd'hui prises en considération à l'échelle Pays.
- Des besoins des services, au-delà du soin, croissants avec l'augmentation de la population âgée.
- Une approche globale à développer : services, transports, habitat, activités,

L'offre de services repose pour l'essentiel sur les 6 villes d'appui et les 2 pôles relais que sont Marcigny et La Clayette, avec un rôle de plus en plus structurant de Paray le Monial.

Ce fonctionnement territorial permet d'assurer aujourd'hui une relative répartition des services et équipements (densité et accessibilité) notamment pour les services les plus courants. Le caractère rural du bassin n'est pas si déterminant que cela, comparativement à la moyenne régionale, sauf sur certains équipements supérieurs et pour l'accès aux services de soin et de santé.

Pour autant, les évolutions en cours, notamment le vieillissement et le très faible renouvellement de la population, la prédominance accordée aujourd'hui au « tout voiture », l'approche encore embryonnaire pour mener une réflexion globale au niveau Pays (intégrant les différents paramètres d'aménagement) montrent la fragilité du fonctionnement actuel et interrogent sur son devenir, à court terme.

En ce sens la réflexion menée par le Pays sur la politique Santé est très intéressante. Elle confirme la nécessité d'appréhender globalement les problèmes et de mobiliser l'ensemble des acteurs.



B) Perspectives et enjeux

Des besoins croissants en services qui restent à satisfaire par une organisation de l'offre aux 3 niveaux (communal, intercommunal et Pays) et une mise en cohérence avec le projet territorial et l'attractivité du territoire actuelle et souhaitée :

- *par exemple constitution d'une offre seniors attractive: soins et santé mais aussi offre de logements adaptée, loisirs.*

Une approche globale à développer, intégrant les problématiques de transport, d'habitat, d'activités, ...



CHAPITRE 2

Dynamiques économiques dans le Pays Charolais Brionnais

Activités agricoles
économiques, commerciales et touristiques



Scot du Pays Charolais Brionnais



8. L'AGRICULTURE EN CHAROLAIS BRIONNAIS

8.1. UNE AGRICULTURE TRADITIONNELLE AVEC UNE PREGNANCE SPECIFIFQUE EN TERMES ECONOMIQUES, PAYSAGER ET PATRIMONIAL

A) *Le Pays Charolais Brionnais : un territoire remarquable et de renommée indiscutablement lié à l'activité agricole*

Le nom « Charolais Brionnais » renvoie immédiatement à l'image des bovins charolais et du paysage bocager, ensemble très ancien et remarquable de bocage herbagé consacré à cet élevage.

On pourrait même s'interroger si c'est l'activité agricole qui a façonné peu à peu les paysages et/ou l'environnement qui a imposé ce type d'activité et nécessité ce type d'exploitations, qui perdurent encore.

L'agriculture a ici plus que dans nombre de territoires français une fonction essentielle non seulement en termes économique, mais également paysagers et patrimoniaux avec des enjeux spécifiques sur ces différents volets.

L'État initial de l'Environnement décrit les espaces agricoles sous l'aspect paysage et patrimonial, et analyse les enjeux et impacts sur l'environnement, la biodiversité,...

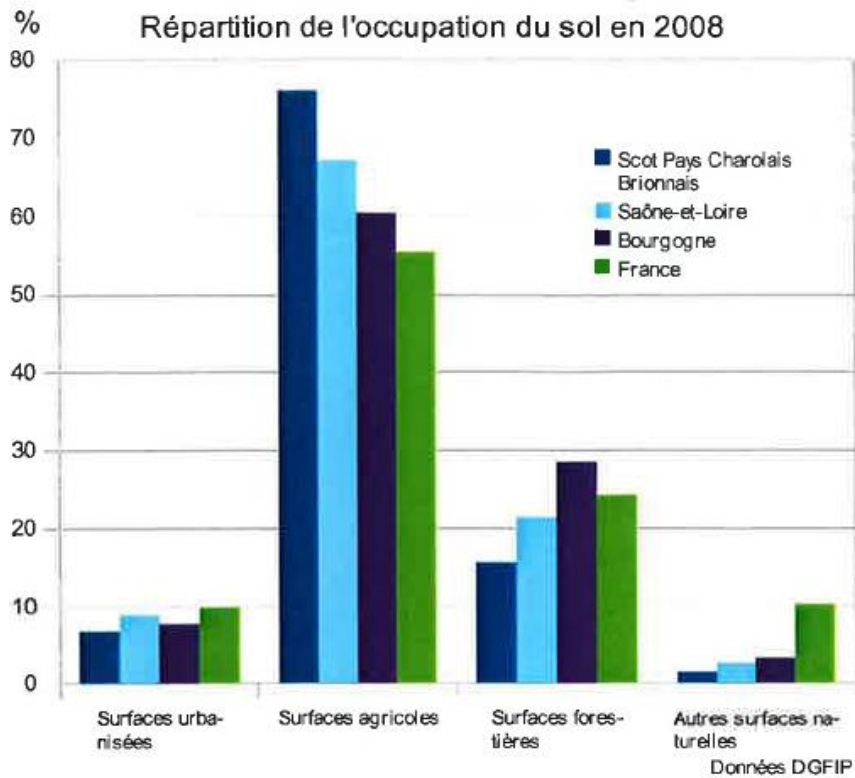
Dans ce chapitre 2 du diagnostic nous nous concentrerons sur la fonction économique de cette agriculture même si les différentes fonctions assurées par cette agriculture sont largement interdépendantes, ce que nous analyserons ultérieurement au moment des enjeux transversaux et de la réflexion à engager pour le PADD.

B) *Une emprise agricole prédominante*

Les trois quarts du Pays Charolais Brionnais sont sous l'emprise agricole : +170 000 ha de SAU (superficie agricole utile). Cette superficie correspond au tiers de la SAU départementale.

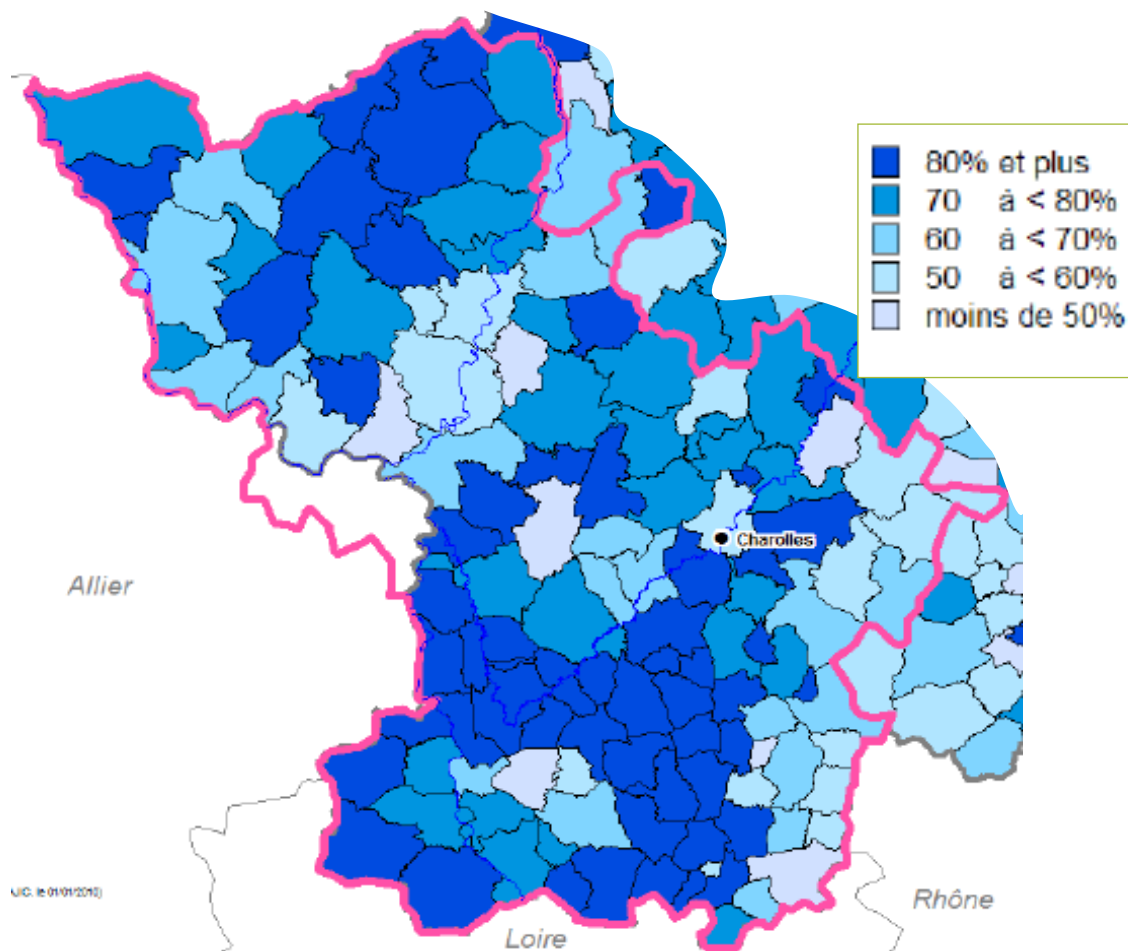
Le graphe suivant rappelle le particularisme du Pays Charolais Brionnais en comparaison à la Région Bourgogne, pourtant largement rurale, et à la France.

La carte par commune (Part de la SAU/surface totale par commune) montre quant à elle le caractère omniprésent de ces espaces dans l'ensemble du Pays. Les seules zones plus claires correspondent aux chefs-lieux de cantons. La très grande majorité des communes ont plus de 70% de leur surface en espace agricole.



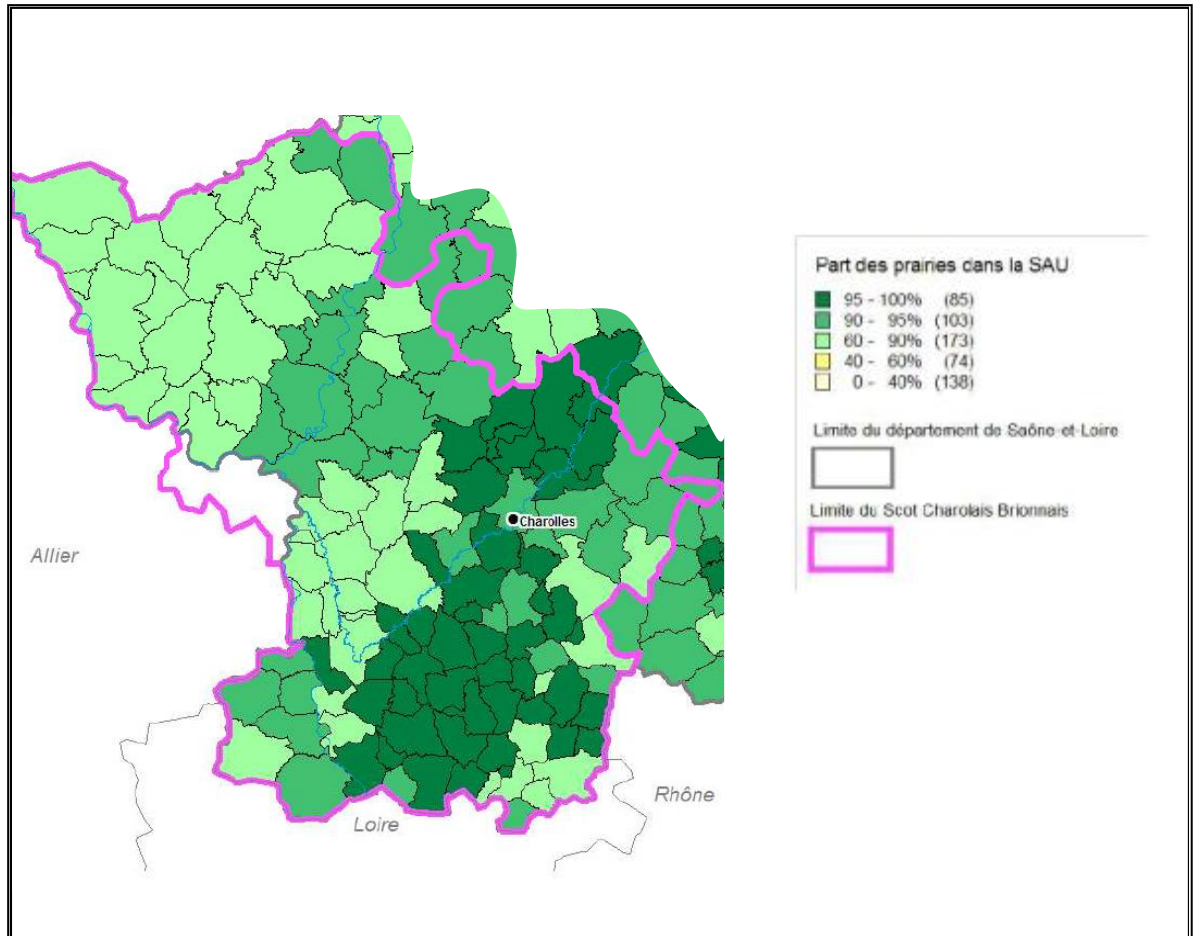
Source : DDT 71 « Portrait de territoire »

Part de la surface agricole utilisée (SAU) dans la surface totale communale



Sur les 170 000 ha de SAU, 77% sont en STH (Surface Toujours en Herbe = somme des prairies temporaires de plus de 5 ans + les prairies naturelles + les landes et parcours), 9,2% en céréales et 23 % en terres labourables : autrement dit près des $\frac{3}{4}$ du territoire sont en prairies, situation assez exceptionnelle dans le paysage rural français.

Ce type d'occupation des sols (entre 60 à 95% de la SAU en prairies) est bien entendu porteur de la qualité paysagère du Pays et une marque identitaire forte.



C) Des exploitations familiales « à taille humaine »

Le Pays Charolais Brionnais comptabilisait en 2009 2 024 déclarants PAC (source DDT71), soit 37 % du total des déclarants de Saône et Loire pour une surface représentant près de 28%.

Si la taille des exploitations a augmenté au cours de ces 30 à 40 dernières années et continue de s'accroître, les exploitations restent de taille moyenne autour de 85 ha (91 ha en Saône et Loire).

Le mode d'exploitation est avant tout familial. Le fermage est très présent en Saône et Loire et dans le Pays Charolais Brionnais mais il n'y a pas de chiffres précis sur cette question.

Le statut juridique des exploitants est sensiblement le même que sur le département.

En 2009, on dénombrait ainsi (déclarants PAC) :

- 1 455 exploitants individuels,
- 243 GAEC,
- 326 autres formes sociétaires.

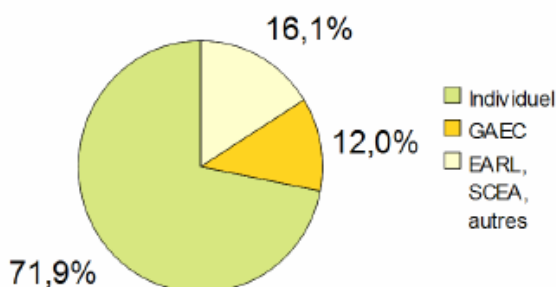
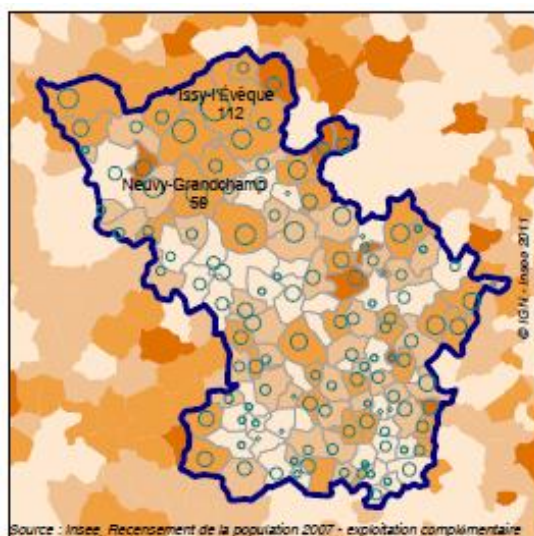


Fig. 1 : Statut juridique des déclarants PAC 2009 du Charolais-Brionnais

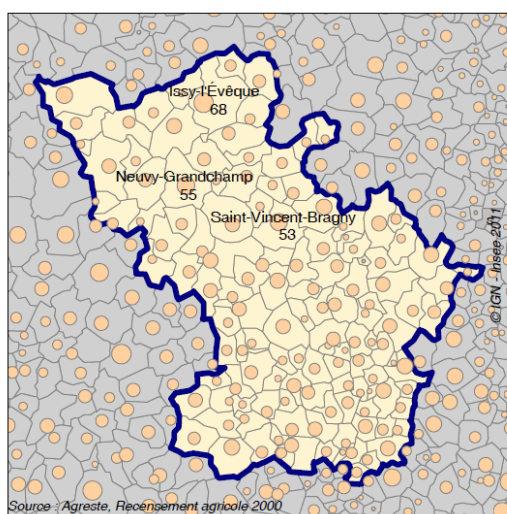
D) Une présence forte des agriculteurs comme acteurs du territoire

L'emprise agricole se traduit naturellement par une présence forte des agriculteurs comme acteurs du territoire : acteurs économiques, sociaux, politiques, ...

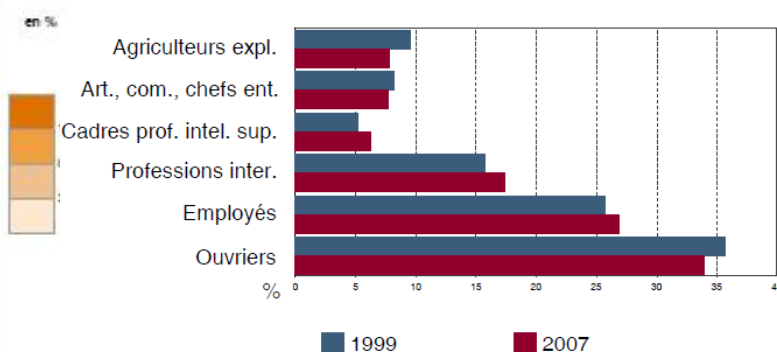


Source : Insee, Recensement de la population 2007 - exploitation complémentaire
Territoire : 3,5 %
Zone de comparaison : 2,0 %

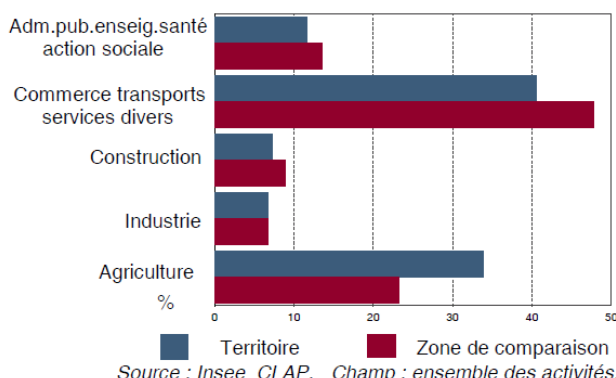
Nombre total d'exploitations sièges en 2000



Source : Agreste, Recensement agricole 2000



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires lieu de travail.



Source : Insee, CLAP. Champ : ensemble des activités.

Les agriculteurs exploitants représentent 3,5% de la population active (population de 15 ans et plus) et plus de 7% des emplois, alors que le taux est respectivement de 2% en Saône et Loire et 1,1 % en France (population active) et de 2% en France pour les emplois.

Les établissements agricoles représentent plus de 33% du nombre total d'établissements en Charolais Brionnais. Ce secteur se positionne ainsi en 2°secteur d'activité sur le Pays. Quant à la carte du nombre total d'exploitations sièges en 2000 (le dernier recensement agricole de 2010-2011 n'étant pas disponible) elle illustre une présence généralisée sur le Pays ...

Ces données permettent de mieux comprendre le poids de cette profession dans la vie sociale, politique et économique du territoire.

Les entretiens que nous avons eus avec des membres d'organismes agricoles ont tous souligné une « manière d'être » particulière dans le Charolais Brionnais. Aujourd'hui, les professionnels agricoles préfèrent travailler « entre eux » et font peu appel à des conseils extérieurs, des partenariats (développement local, veille foncière...).

L'exemple le plus éclairant est celui du marché foncier agricole qui est encore dominé par les acteurs agricoles. Les transmissions se font essentiellement par échange (3/4 des surfaces), que ce soit pour le bâti ou le non-bâti. Les collectivités sont très peu présentes sur ce marché et les acquéreurs non agricoles le sont uniquement sur les terres agricoles bâties.

La note de la DDT 71 sur l'agriculture soulignait que le mode d'exploitation en faire valoir indirect (fermage) très présent en Saône et Loire et dans le Charolais Brionnais permet à l'exploitant titulaire d'un bail d'être prioritaire lors de la vente du fond par le propriétaire. Entre 2005-2009, sur le Pays Charolais Brionnais, dans plus de 50% des transactions comportant un bail, l'exploitant qui louait les terres en devient propriétaire, favorisant ainsi le maintien en place des exploitants et l'usage agricole des terres.

Cette présence dans la transmission et installation se traduit aujourd'hui par une très grande maîtrise du prix des terres.

8.2. UNE VIGILANCE ET MAITRISE DU PRIX DES TERRES AGRICOLES TRES MARQUEES

A) La Bourgogne : une situation particulière en France

NOTA : par Métropole, comprendre France métropolitaine ...



Afin de mieux comprendre les tendances en cours dans le Charolais Brionnais, nous avons choisi d'illustrer la place particulière de la région Bourgogne en France en la comparant avec soit des régions ou départements limitrophes, soit des régions ou départements « comparables »...

Ces graphes mettent en évidence une maîtrise forte du prix des terres agricoles sur l'ensemble de la région, qui contraste avec les tendances nationales.



B) Une maîtrise des prix dans le Pays depuis de longues années

Prix vénal des terres labourables par petites régions agricoles en 2007



Valeur vénale des terres labourables

- 2 500 - 3 000 € (2)
- 2 250 - 2 500 € (1)
- 2 000 - 2 250 € (3)
- 1 500 - 2 000 € (5)

Source : DDT Saône et Loire

Prix vénal des prairies par petites régions agricoles en 2007



Valeur vénale des prairies en 2007

- 2 500 - 3 000 € (2)
- 2 250 - 2 500 € (2)
- 2 000 - 2 250 € (1)
- 1 500 - 2 000 € (6)

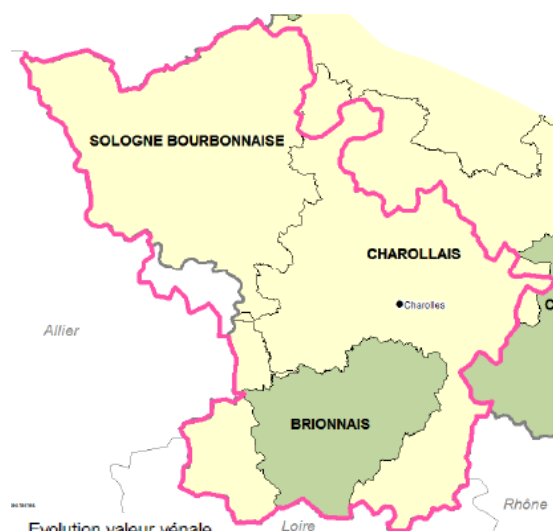
Evolution du prix des terres labourables par petites régions agricoles entre 1998 - 2007



Evolution valeur vénale des terres labourables

- + 50 à + 70%
- + 40 à + 50%
- + 25 à + 40%
- + 1 à + 25%

Evolution du prix des prairies par petites régions agricoles entre 1998 - 2007



Evolution valeur vénale des prairies

- + 50 à + 70%
- + 40 à + 50%
- + 25 à + 40%
- + 9 à + 25%

Source : DDT Saône et Loire



Cette situation sur le Pays est, comme souligné précédemment, le résultat de la présence des acteurs agricoles sur le territoire et de leur volonté de garder un foncier accessible avec des prix réalistes par rapport aux enjeux de la production. Le prix du foncier évolue mais une vigilance est apportée pour que certains seuils ne soient pas dépassés. La SAFER est sur ce point très active.

Le prix des terres n'est cependant pas le même traditionnellement entre le Brionnais et le Charolais :

- Environ 2 000 à 2 500 €/ha dans le Nord Charolais,
- +4 500ha €/ha dans le Brionnais.

Cet écart notable s'explique à la fois par une valeur agronomique des terres plus élevée dans le Brionnais parce que terre d'embouche et par une pratique culturelle différente.

8.3. UNE DISPERSION AUJOURD'HUI RELATIVEMENT FAIBLE DES PARCELLES DU SIEGE D'EXPLOITATION

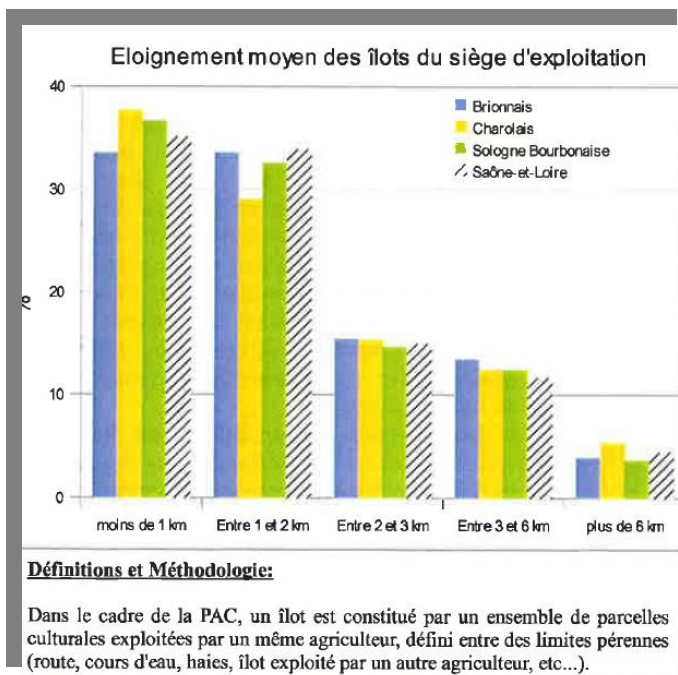
La DDT 71 a effectué une analyse (juin 2011) sur le morcellement et l'éloignement des parcelles du siège d'exploitation.

Ce sont en effet des facteurs importants dans l'organisation du travail des agriculteurs avec des répercussions sur l'organisation du territoire (le morcellement pouvant favoriser le marché des espaces de loisirs et de l'habitat individuel).

Ce point a souvent été souligné dans nos rencontres locales dès le démarrage de la démarche, comme point éventuel de conflit d'usage avec la population : accès difficile aux terres, passage des engins, ...

La structure du parcellaire agricole est comptabilisée en nombre d'îlots : 29 000 îlots sont déclarés (PAC) dans le Charolais Brionnais pour une SAU de 170 000ha. Une exploitation regroupe en moyenne 15 îlots.

Aujourd'hui la dispersion apparaît faible avec 67% des exploitations disposant des îlots à une distance moyenne de 2 Km du siège.



Cette première analyse est une première ouverture vers la question de la **gestion économe des espaces, qui sera approfondie dans la réflexion PADD.**

8.4. UNE « HYPER » SPÉCIALISATION AUTOUR DE L'ÉLEVAGE

A) *L'activité élevage bovin viande pour 86% des exploitations*

Les éleveurs du Pays Charolais Brionnais détenaient en 2009 :

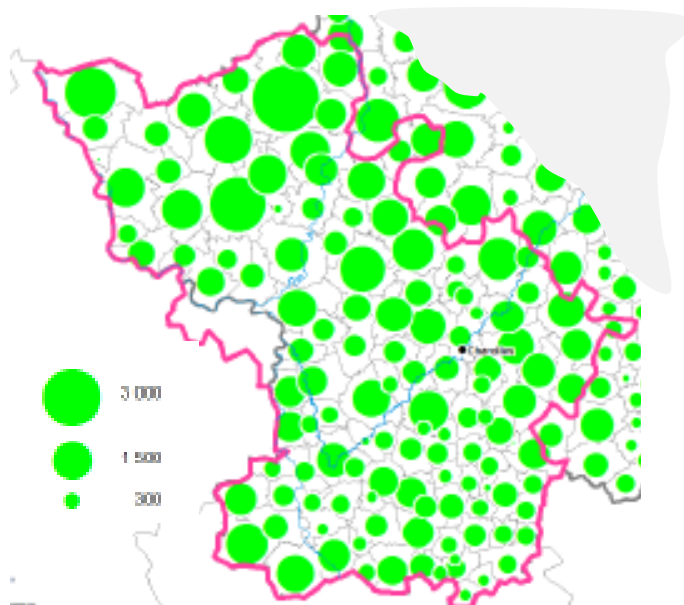
- 286 000 bovins ;
- 126 000 vaches allaitantes soit 47% du cheptel bovin allaitant départemental ;
- 2 780 vaches laitières (10,9% du cheptel départemental) ;
- 44 900 ovins (39,5%) ;
- 13 700 caprins (26,2%).

Les exploitations ont en moyenne 141 bovins.

Elles sont structurées en grande majorité autour d'un atelier bovin allaitant parfois complété par un atelier ovin ou laitier.

La carte sur les effectifs des vaches allaitantes montre une répartition sur l'ensemble du territoire, les vaches allaitantes étant finalement le « groupe vivant le plus représenté du Pays Charolais Brionnais » !

Effectif des vaches allaitantes par communes –Janvier 2010



Source :
DDT Saône et Loire

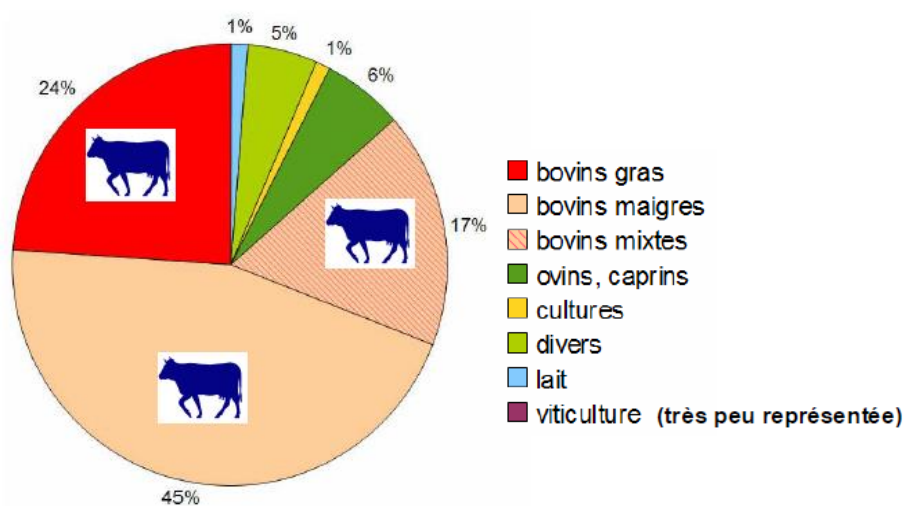


Fig. 4 : Orientation dominante détaillée des exploitations du Charolais-Brionnais
D'après typologie DDAF 2008 - 8 classes

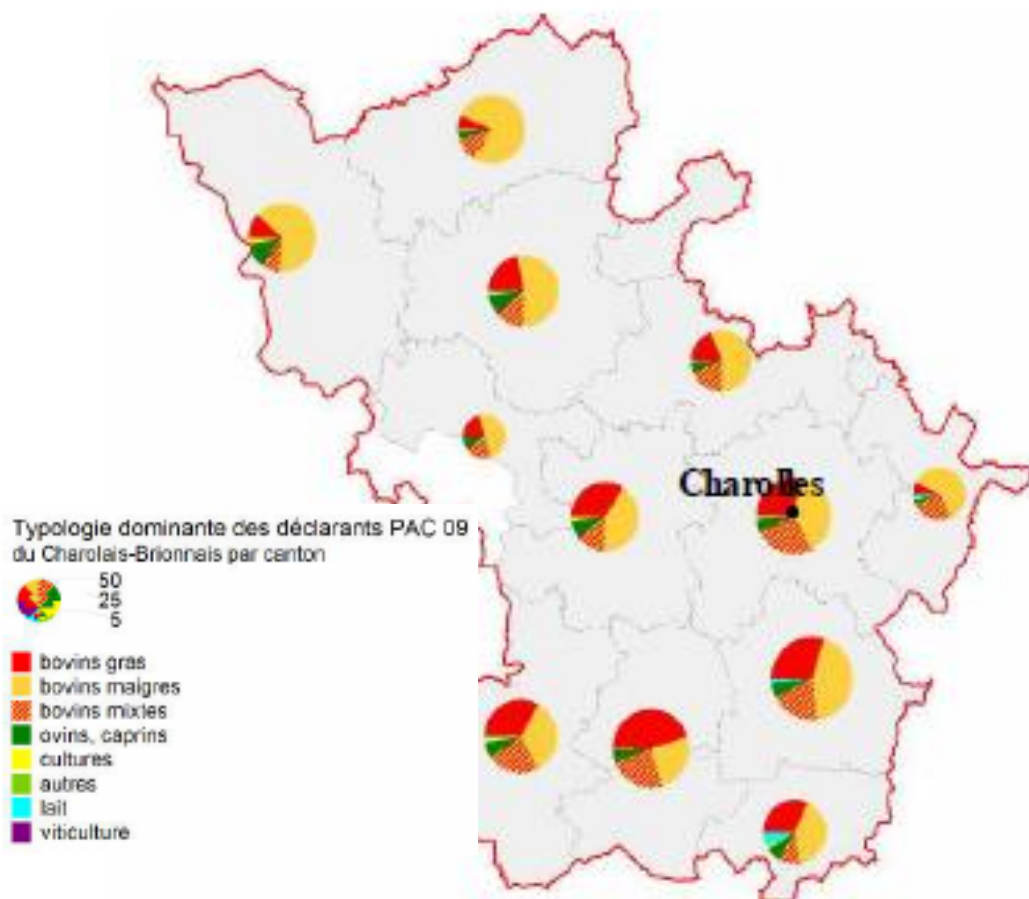
B) Une forte proportion d'exploitations de bovins gras et mixtes dans le Sud plutôt maigres au nord

La partie nord du territoire se caractérise par une forte représentation d'exploitations de bovins maigres (animaux destinés à l'engraissement en France ou à l'étranger, Italie et Espagne notamment). Le Sud du Pays est plus orienté vers des exploitations de bovins gras (animaux destinés à l'abattage) et mixtes.

**C) Une évolution très sensible des exploitations dans le temps**

L'activité agricole du Pays Charolais Brionnais reposait à l'origine sur **un système traditionnel diversifié**. Elle s'organisait autour d'un atelier vache (30 à 40), d'un atelier brebis (30 à 40) et d'une dizaine de chèvres voire une partie cultures (fourrage, ...). Ces activités étaient complémentaires entre elles.

Tant que le système s'organisait avec le binôme « parents-enfants » les activités complémentaires étaient présentes. Avec le départ des parents et la réduction de la main d'œuvre, ces activités ont peu à peu disparu. Afin d'exploiter au mieux, avec une main d'œuvre réduite, les exploitations se sont agrandies, les bâtiments également, entraînant des coûts supplémentaires. **Le système s'est peu à peu « simplifié » et il est devenu de moins en moins autonome**. Les charges se sont alourdies, aggravées par les mises aux normes, la rentabilité a diminué.



D) Une diversification difficile et rare

En termes de diversification, on peut noter :

- Un petit bassin laitier en limite de zone au Sud-est (vers Chauffailles).
- Le Pays Charolais Brionnais est considéré comme la 2^{ème} petite région de production avicole intensive ou fermière après la Bresse Louhannaise.

Pour autant, la diversification, comme les chiffres précédents ou la carte ci-dessus le montrent, est marginale : elle est rare et difficile.

De l'avis des experts contactés, ce n'est pas tant une question d'opportunités que d'une difficulté à « changer de repères » et à s'ouvrir vers d'autres modes et formes d'exploitations. Les organismes agricoles constatent une faible demande d'installations en ce sens et surtout une forme de réticence très importante en interne au Pays à ces changements.

L'agriculture biologique, le développement des circuits courts ou vente directe sont très peu présents voire absents sur le territoire, alors même qu'ils se développent autour de Cluny et du Mâconnais, liés à des activités spécifiques (viticulture etc...), peut-être dans un contexte de mixité sociale plus forte, de clientèle captive ... ce qui explique en grande partie ce

développement, davantage que la qualité des terres agricoles. Cependant d'autres stratégies de qualité se sont mises en place sur le territoire, l'élevage extensif ne faisant d'ailleurs pas partie des pratiques les plus polluantes (voir EIE sur la qualité des eaux).

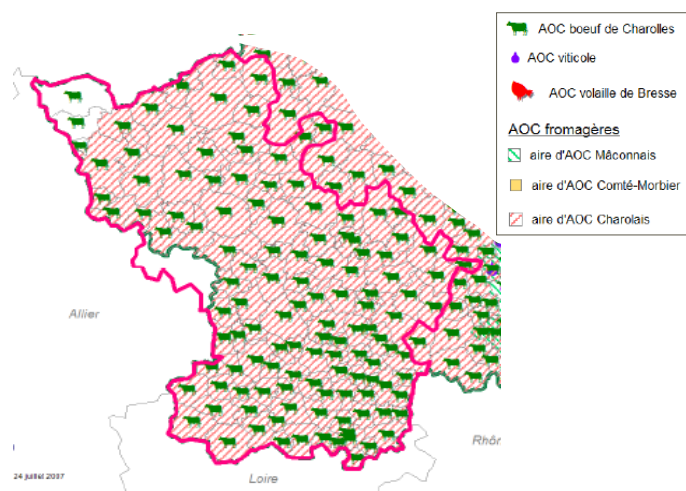
Pour exemple, dans les opportunités aujourd'hui relevées, d'importants groupes ou entreprises spécialisées autour de la volaille cherchent à s'implanter en Bourgogne (proximité d'abattoirs, de cultures céréalières, compétences, zone de chalandise importante avec Rhône-Alpes, etc.). Avec l'évolution des mentalités, des besoins de la société, qui se traduit en outre par une augmentation sensible de la viande blanche et une exigence de plus en plus forte pour la qualité (intégrant les exigences environnementales), la logique d'implantation ne vise plus des exploitants hyperspécialisés, avec de « gros bâtiments », mais justement des exploitants diversifiés, des ateliers à taille plus « humaine » respectant davantage les animaux, et acceptables par les consommateurs (image/marketing...).

8.5. VERS UNE RECHERCHE DE QUALITE : AOC

Depuis 2010, le Pays Charolais a engagé deux démarches de qualité autour des AOC « Bœuf de Charolles » (septembre 2010) et AOC fromage de chèvre « Charolais » (janvier 2010). De nombreuses exploitations bovines sont également engagées dans des cahiers des charges Label Rouge.

La carte, extraite du portrait de territoire de la DDT71, ne correspond plus exactement à la réalité puisque **tout le territoire est désormais couvert par les 2 AOC**, ce qui ne signifie pas que l'ensemble des exploitations aient rejoint cette démarche.

Le lancement récent de ces 2 AOC ne permet pas d'avoir un bilan significatif de ces démarches à ce jour. Une des idées fortes est de jouer sur l'image du Charolais, très appréciée et reconnue à l'extérieur du Bassin.





8.6. UNE HOMOGENEITE RELATIVE SUR LE PAYS

Le Pays Charolais Brionnais est historiquement composé de plusieurs secteurs :

- Le **Brionnais**, avec des terres plus petites et davantage morcelées, géomorphologie des terrains oblige, que dans le reste du Pays.

Ce secteur est plus orienté vers le « **négoce** » (achat de bêtes). Les maisons en général ont peu de bâtiments agricoles car les besoins sont différents. Souvent perçus comme des « hommes d'affaires redoutables » et très réactifs pour répondre aux exigences du commerce, ils ont longtemps eu une activité très rentable.

C'est au cœur du Brionnais, à St Christophe en Brionnais, que le **marché au cadran** a été rénové par la communauté de Communes de Semur en Brionnais : le projet a nécessité la création d'une société d'économie mixte pour financer et assurer le suivi du projet et gérer aujourd'hui la trésorerie du marché. Il se compose :

- un marché traditionnel, « de gré à gré », créé il y a plus de cinq cents ans, maintenu et modernisé ;
- un marché au cadran ultramoderne (création 2009) ;
- une surface de panneaux photovoltaïques importante : 8000m² de panneaux, rénovation qui a valu à la communauté de communes de recevoir le Trophée des « Eco-Maires » en mars 2011.

L'objectif initial de 50000 animaux par an est désormais déjà dépassé.

Le marché traditionnel fait également l'objet depuis longtemps de visites commentées par des guides.

- Le **Bassin Charolais centre** : une orientation vers la sélection, la **vente de « reproducteurs »** avec une reconnaissance pendant de longues années de leur compétence et savoir-faire au plan national voire au-delà. Aujourd'hui cette primauté est remise en question avec l'arrivée d'autres régions dans cette part du marché. Ce fut une activité très rentable pendant de longues années ;
- Le **Nord**, la Sologne bourbonnaise, et l'**extrême Sud-Est**, proche de Chauffailles : les terres agricoles ont une valeur agronomique bien moindre, et les exploitants ont davantage développé ici des solidarités plus fortes entre eux. C'est dans ce secteur que les CUMA et GIE sont les plus développés.

Au Nord, les terres agricoles sont moins morcelées que dans le Sud et il y a davantage de jeunes exploitants.

C'est aussi dans ce secteur que des apporteurs de capitaux font leur apparition, de manière encore très restreinte.

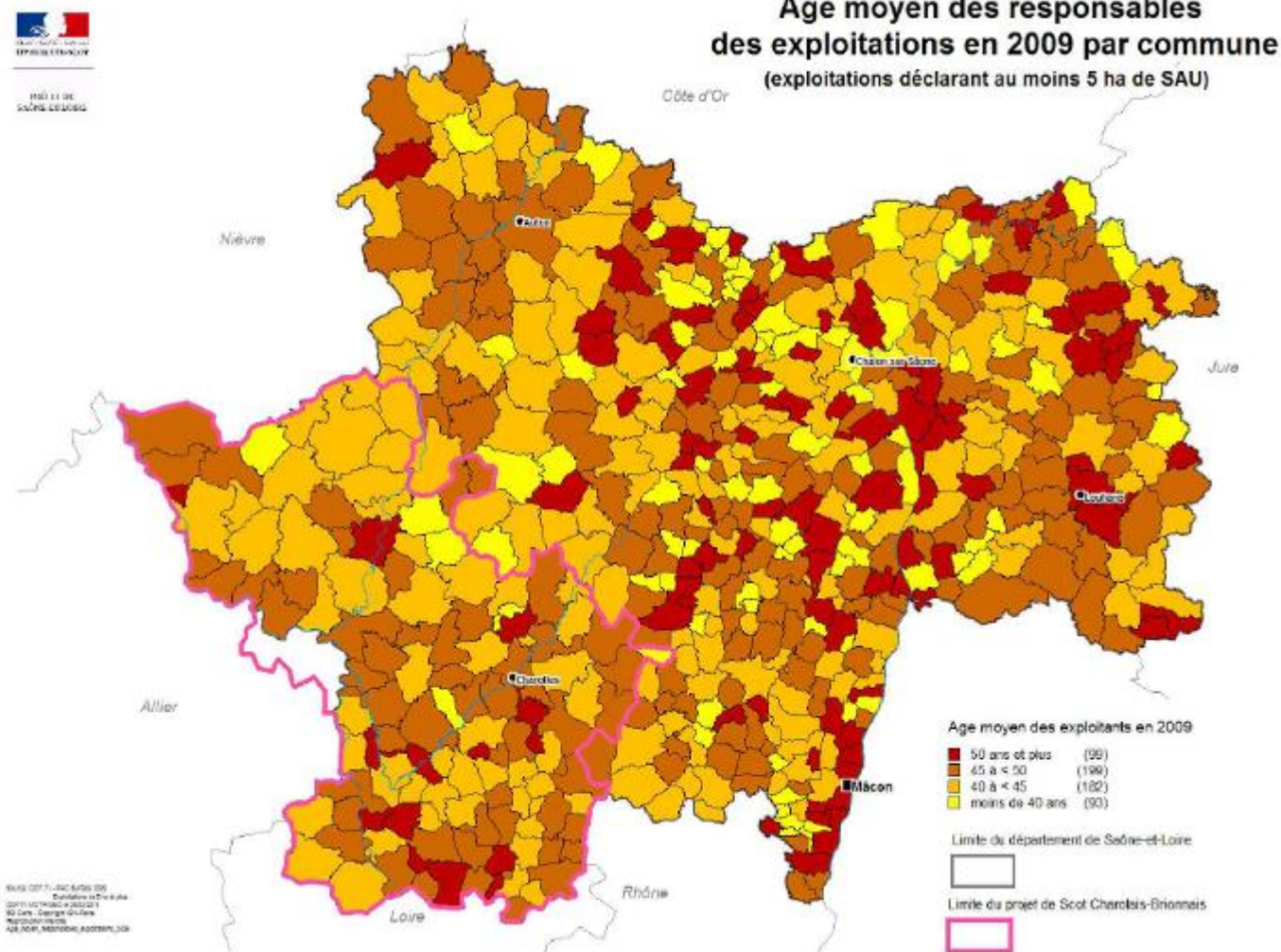
8.7. UNE INTERROGATION FORTE SUR LE DEVENIR DE CETTE AGRICULTURE

A) Une moyenne d'âge qui peut fragiliser à moyen terme la dynamique en cours

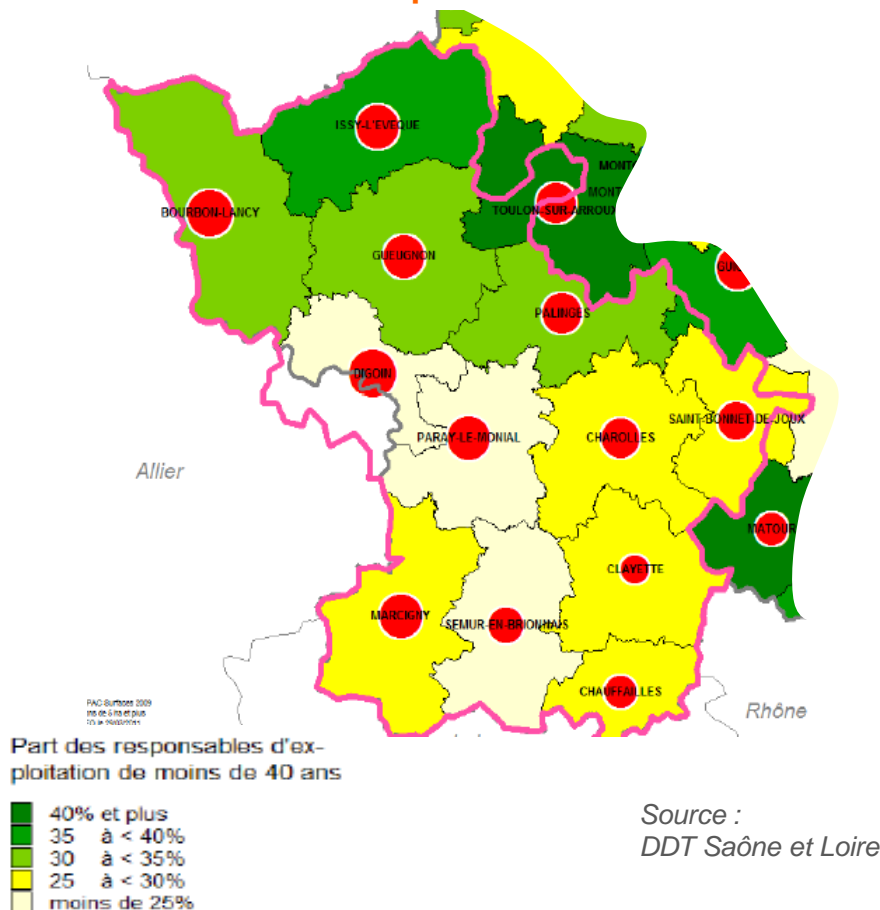
L'âge moyen des responsables d'exploitations dans le Pays Charolais Brionnais est de 48 ans, ce qui est identique à la moyenne départementale, et proche de la moyenne nationale.

Un tiers des exploitants a cependant plus de 55 ans ce qui pose la question de leur remplacement à court et moyen terme, dans le contexte socio-économique décrit plus haut.

Portrait de territoire-DDT71-



Part des responsables d'exploitations de moins de 40 ans par cantons en 2009



Ces cartes montrent bien la disparité des situations entre Nord et Sud Charolais, puisque le Brionnais et centre Charolais apparaissent comme les secteurs où la population agricole est la plus âgée.

B) Vers une crise du système ?

Le territoire ne connaît ni déprise agricole ni friche agricole et le chiffre d'affaires (2009) reste élevé, mais la situation est en train de s'effriter.

Une étude très intéressante sur « L'avenir des exploitations du Bassin allaitant de Saône et Loire » a été réalisée en partenariat étroit entre La Chambre d'Agriculture, les professionnels du monde agricole, les services de l'Etat.

Cette étude décline plusieurs scénarios pour l'avenir de ce modèle agricole. L'objectif recherché à travers cette étude n'est pas le choix d'un scénario mais d'animer la réflexion sur les perspectives imaginables, acceptables ou non dans chaque scénario. A partir de ce travail de prospective, l'idée est de faire émerger des priorités validées avec les professionnels pour mettre en place de manière très opérationnelle des actions à court et moyen terme.



Aujourd'hui quelques actions ont été lancées (voyage en Italie pour rencontrer des éleveurs...).

Au-delà de ce travail approfondi de prospective, l'étude a permis de « mettre les pieds dans le plat », et d'échanger sur les perspectives et risques du modèle en place. Personne ne souhaite parler de « crise » ni remettre en question le modèle en place alors même que la situation actuelle connaît déjà des signes de grandes fragilités : une rentabilité de plus en plus aléatoire dans cette forme d'exploitation, une forte incertitude sur l'après PAC, une évolution sociétale très rapide, des marges de manœuvre de plus en plus réduites, une situation de « rente » qui disparaît, une économie qui « rattrape » le système en place ...

Les exploitants ont défendu un modèle qui apparaît de moins en moins viable économiquement, dans sa forme actuelle, et qui se rigidifie autour de pratiques qui ne répondent plus aux exigences du marché actuel. C'est un monde qui souffre, en silence, sans arriver encore à s'ouvrir vers l'extérieur et sans vraiment savoir comment aborder les changements nécessaires. Nos rencontres locales comme nos entretiens ont souligné à plusieurs reprises ce poids d'incertitude et d'inquiétude.



8.8. EN SYNTHÈSE, SUR LE VOLET AGRICOLE

A) *Ce qu'il faut retenir*

- Une organisation de la production actuelle très traditionnelle, des exploitations familiales de taille moyenne.
- Une spécialisation très importante autour de l'élevage avec une vraie difficulté à la diversification.
- Une agriculture jouant des fonctions multiples et reconnues : économique, paysagère, patrimoniale :
 - Le Pays Charolais Brionnais, « zone écologique équilibrée » ?
- Une forte présence des acteurs agricoles.
- Une homogénéité relative sur le Bassin avec des problématiques divers à moyen et long terme selon les secteurs :
 - Notamment entre le Nord/Sud.
- Des interrogations fortes sur le devenir du système en place.

Le système en place souffre aujourd'hui d'un manque de rentabilité et d'ouverture vers l'extérieur. Il s'essouffle, et s'effrite.

Certes aujourd'hui il n'y a ni déprise ni friche agricole. Pour autant les dossiers d'installation diminuent, et parlent de la difficulté de plus en plus grande à s'installer hors du cadre familial ; de plus en plus d'exploitants « s'en sortent » parce que leurs femmes travaillent à l'extérieur...

A travers les données, les rencontres locales, les entretiens, il apparaît évident que le modèle se confronte à une crise structurelle, mais personne ne semble vouloir en parler « vraiment ». Culturellement, le Pays Charolais Brionnais est une région agricole qui a fonctionné de manière très autonome, qui a développé une filière spécifique et originale. Aujourd'hui, dans le contexte actuel, la perspective de l'après PAC, les évolutions rapides des attentes des consommateurs, du marché, on sent bien que l'économie est en train de rattraper le système en place : un prix de vente qui plafonne et n'arrive pas à intégrer aujourd'hui la qualité développée, une faible diversification et une vraie difficulté à envisager d'autres modes d'exploitations, d'organisation...



B) Perspectives et enjeux

La situation actuelle interroge fortement sur l'avenir du modèle en place et de ses perspectives de développement :

- Valeur vénale des terres : des terres agricoles « peu chères » avec une pression foncière faible aujourd'hui, une vigilance forte, mais des évolutions qui interrogent sur les risques à moyen ou long terme de changement de vocation de ces espaces

- Une absence aujourd'hui de prise en compte et en considération des espaces agricoles, dans leurs différentes fonctions et vocations : pas d'actions foncières particulières et absence d'outils de gestion ou de Charte avec même un certain « refus à »...car on « verra bien quand »...

- Pas de veille foncière dans les documents d'urbanisme/pas d'anticipation du développement local

- une crise latente avec une inquiétude grandissante sur le devenir de l'agriculture d'élevage : quel modèle de développement promouvoir ?

Le Scot ne pourra pas « passer à côté de ces questions : l'emprise agricole comme le poids des acteurs agricoles sont essentiels dans le Pays Charolais-Brionnais et intimement lié à ce qu'il est et ce qu'il doit devenir.

Une ouverture nécessaire devra être proposée pour permettre collectivement de croiser les regards vers le développement acceptable et les étapes à franchir. Le travail en cours par la Chambre d'Agriculture est bien entendu un atout essentiel dans le processus de changement à conduire.



9. UNE ORGANISATION ECONOMIQUE EN MUTATION

9.1. LES GRANDES DONNEES DE CADRAGE ECONOMIQUE SUR L'ETUDE DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

A) Une perte de population active, mais une tendance lourde qui s'essouffle

La population active (population de 15 à 64 communes) connaît un recul sensible qui a pour conséquence un affaiblissement structurel des ressources humaines mobilisables dans les cycles économiques. De 1999 à 2007, ce recul a été de plus de 2 000 actifs, soit une régression du potentiel humain de - 3 % sur la période. Ce chiffre est à rapprocher du département de Saône et Loire qui, sur la période, bénéficie d'une légère progression de 2,9 %, ou sur Rhône-Alpes qui progresse de 7,9 % ; quant à la Région Bourgogne, elle enregistre elle aussi une légère progression de 1 %.

Su la même période, le territoire voisin du Bourbonnais, en particulier la zone d'emplois de Moulins (100 000 habitants), frontalière du Charolais Brionnais, perdait elle-aussi près de 1 600 actifs potentiels.

L'affaiblissement structurel démographique que subit le Charolais Brionnais sur cette période 1999-2007 est un handicap pour la relance de l'économie locale ; ceci renvoie à la nécessité d'une reconquête démographique par actions sur les mouvements migratoires : retour au pays, mais aussi attraction de « sang neuf »

Population active de 15 à 65 ans

	1999	2007
Ensemble	56 913	54 834
% actifs ayant un emploi	61,1 %	64 %
Nombre d'emplois sur le Pays	33 471	33 841

B) Un niveau d'actifs en progression : le symptôme d'un retour de tendance

Malgré cette tendance négative en termes de potentialité démographique, le territoire a su maintenir son niveau d'activité à hauteur de 37 500 emplois dans les 3 ans, soit une légère progression de 99 à 2007, de 1 %.

Ce chiffre est à rapprocher du département qui a enregistré sur la même une progression de + 5 %. Ce n'est donc pas une performance en soi, mais le résultat du Charolais Brionnais est toutefois un indice de renversement de tendance. Ce premier résultat se renforce par une deuxième tendance qui confirme la progression du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur la zone : le chiffre passe de 34 926 en 1999 à 35 366 en 2007.



Actifs ayant un emploi

CSP	1999				2007			
	Charolais Brionnais	%	Saône et Loire	%	Charolais Brionnais	%	Saône et Loire	%
Agriculteurs exploitants	3 151	9%	10 498	5%	2 665	7%	8 707	4%
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 792	8%	15 222	7%	2 578	7%	14 624	7%
cadres et professions intellectuelles sup.	1 812	5%	16 036	8%	2 225	6%	20 226	9%
professions intermédiaires	5 597	16%	41 577	20%	6 374	18%	48 412	22%
employés	9 042	26%	56 392	27%	9 725	27%	62 265	28%
ouvriers	12 444	36%	67 059	32%	12 236	34%	67 030	30%
Total	34 838	100%	206 784	100%	35 803	100%	221 264	100%

C) Des modifications significatives de la structure des actifs, le rôle clé des femmes dans le niveau général de l'emploi

Cette période contribue à une modification de la répartition de la population active par grande catégorie socio-professionnelle, enregistrant une baisse des CSP agriculteurs, artisans, commerçants et ouvriers, et une progression des CSP cadres, professions intellectuelles, professions intermédiaires et employés (cf. tableau 2, supra).

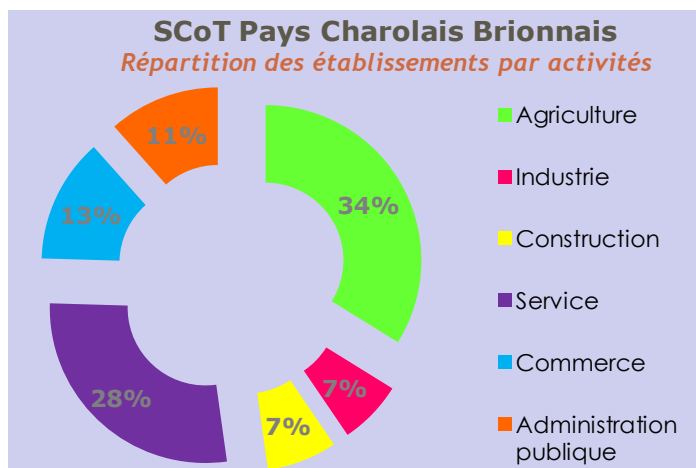
Une autre évolution est à observer : celle de l'emploi féminin : bien qu'encore en retard sur les territoires voisins de Saône et Loire ou de Rhône-Alpes, l'emploi féminin connaît une progression de 1 230 emplois sur la période ; c'est cette progression de l'emploi féminin qui permet au Charolais Brionnais de maintenir son niveau d'activité global.

	1999	2007	%
Salariés homme	14575	14911	+2%
Salariés femme	11866	13101	+10%

D) Une typologie des actifs très marquée par l'industrie et l'agriculture

Malgré une tendance à rejoindre une « norme » nationale en matière d'emplois, le Charolais Brionnais se distingue encore par l'importance des actifs agricoles (7 % contre 4 % en Saône et Loire, 3 % en Bourgogne) et des actifs ouvriers (36 % contre 32 % en Saône et Loire et 29 % en Bourgogne). C'est le tissu industriel qui explique pour l'essentiel le poids de la CSP ouvriers.

L'industrie reste importante (24 % des emplois locaux, contre 21 % en Saône et Loire, 28 % - 18,4 % en Rhône-Alpes). Ces chiffres distinguent très fortement la spécificité du territoire, qui reste en Bourgogne un territoire fortement productif.



E) Une autonomie du Pays en termes d'emplois, malgré une périphérie plus attractive

Le tissu économique local a une assez bonne capacité d'absorption de la population active du Pays. Entre 1999 et 2007, cette capacité de fixer localement la population a progressé en volume puisque 35336 actifs travaillent sur la zone et y résident en 2007 quand ils étaient 34 926 en 1999. Ce sont près de 96 % des actifs qui résident sur le Pays et y travaillent. seuls 4 % sont en activité hors du territoire.

Ces chiffres sont à rapprocher des territoires voisins comme le Mâconnais où l'indice de concentration⁵ est de 131 ou de 140 dans le Roannais, de 180 dans l'Agglomération de Moulins. On assiste donc tout autour du Pays à des forces d'absorption de l'Emploi sur des pôles urbains attractifs ; malgré tout, le Pays a réussi à jouer son rôle de fixation.

	1999	2007
Nombre d'emplois dans la zone	33 474	33 841
Actifs ayant un emploi et résidant dans la zone	34 426	35 336
Indicateur de concentration	98,8 %	95,7 %

(5) L'indice de concentration mesure le rapport entre le nombre d'emplois de la zone et le nombre d'actifs résidant sur la zone qui travaillent sur la zone.

F) Un système économique masculin, peu favorable aux seniors et encore insuffisamment aux femmes

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personne ayant un emploi + chômeurs) et la population du territoire. Il indique donc le potentiel humain mobilisable dans la sphère économique. Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et la population du territoire. Il indique le niveau de mobilisation économique réel de la population sur le territoire de référence ou d'autres territoires.

Ces indicateurs montrent au sein du Pays, un écart très net entre la situation des hommes et celle des femmes sur le marché du travail, situation commune à l'ensemble du territoire national, mais qui connaît cependant des nuances éclairantes pour l'avenir de chacun des territoires. Si, sur le Charolais Brionnais, les résultats observés sont identiques à la situation de la Saône et Loire, ils sont cependant moins favorables que ceux de l'Agglomération mâconnaise, prise non pas comme modèle mais comme indiquant une tendance vers laquelle le Pays évoluera à moyen terme.

L'économie du Pays est encore insuffisamment pourvoyeuse d'emplois féminins ; la tertiarisation en cours contribue à un rattrapage mais l'écart en temps réel reste fort entre le Charolais Brionnais (57 % de taux d'emploi féminin) et la Saône et Loire (59 %) ou sur le Mâconnais (63 %).

S'agissant du niveau d'activité de la population masculine, celle-ci est identique voire meilleure que la moyenne départementale et que le Mâconnais. Il est à noter que c'est une très forte mobilisation des tranches d'âge de 15-24 ans qui constitue cette performance. Ceci renvoie par ailleurs à une scolarisation plus faible ici.

Quant à la capacité de mobilisation économique des 55-64 ans, elle est plus basse que celle du département ou du Mâconnais (57 % de taux d'actifs pour le Charolais-Brionnais, 63 % pour l'Agglomération Mâconnaise). S'agissant des emplois masculins, ceci montre-là aussi une ligne d'effort à envisager dans l'offre économique locale qui devra être plus à même, à termes, d'intégrer des emplois seniors pour tenir compte du recul de l'âge de retraite.



ACTIVITE ET EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR SEXE ET AGE EN

		Taux d'activité en %			Taux d'emploi en %		
		Charolais Brionnais	Saône et Loire	Agglo. de Macon	Charolais Brionnais	Saône et Loire	Agglo. de Macon
homme	15-24 ANS	58%	53%	57%	50%	44%	46%
	25-54 ANS	95%	95	95%	89%	88%	87%
	55-64 ANS	36%	38%	44%	34%	35%	41%
	TOTAL	76%	76%	78%	70%	69%	70%
femme	15-24 ANS	41%	43%	50%	31%	32%	37%
	25-54 ANS	84%	84	87%	74%	76%	78%
	55-64 ANS	32%	34	42%	29%	32%	39%
	TOTAL	66%	67%	71%	57%	59%	63%
ensemble	15-24 ANS	51%	48%	54%	41%	39%	42%
	25-54 ANS	90%	90%	91%	82%	82	82%
	55-64 ANS	34%	36%	43%	32	33%	40%
	TOTAL	71%	71%	74%	64%	64%	66

G) Une modification sensible des logiques de domicile-travail : vers un élargissement des marchés du travail

Alors que le nombre des personnes en activité sur le territoire a progressé (34 900 en 1999, 35 354 en 2007), le nombre de personnes travaillant sur leurs communes de résidence a nettement diminué (17 860 en 1999 contre 15 400 en 2007). Cette situation est une tendance nationale ; elle se vérifie à l'échelle du département. Les chiffres disponibles montrent que l'élargissement des marchés de l'emploi se fait surtout au sein du Pays, encore très peu à l'extérieur sur le département bourguignon. Ainsi en 2007, moins d'1% des actifs ayant un emploi travaillent sur une commune hors du département quand ce chiffre est de 3 % sur la Saône et Loire. Plus de 13 % des actifs du Charolais Brionnais travaillent hors de leur département ; ce chiffre a progressé depuis 1999. Il est supérieur à la moyenne départementale et s'explique notamment par les flux migratoires domicile-travail avec la Loire pour le secteur Sud-Ouest (vers Roanne et Charlieu) et avec l'Allier dans le secteur de Bourbon-Lancy (nombreux sont les salariés qui viennent travailler sur Bourbon mais continuent à habiter de « l'autre côté »), et avec le Rhône vers le secteur de Chauffailles-La Clayette (plus de 700 voyageurs / semaine à Chauffailles pour le TER en direction de Lyon).



Lieu des actifs de 15 ans ou + ayant un emploi qui résident dans le Pays

	1999		2007	
	Charollais Brionnais	Saône et Loire	Charollais Brionnais	Saône et Loire
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	34 425	208 014	35 354	221 643
% travaillant dans la commune de résidence	51 %	44,9 %	42 %	38 %
% travaillant hors de la commune de résidence	49 %	55,1 %	56 %	62 %
% travaillant hors du département	12,2 %	8,7 %	13,5 %	10,4 %

H) L'inscription de l'économie au sein du territoire : une occupation discontinuée et polarisée

Le Charolais Brionnais est un territoire contrasté dans son occupation de l'espace ; 60 % des emplois se situent sur 30 % de la surface du territoire. La densité moyenne du nombre d'établissements est faible ; bien que proche de celle du département (3,8 / km² pour 3,37 pour la Saône et Loire), cette faible densité est un trait particulier de ce territoire d'autant plus qu'il aspire à rivaliser dans la concurrence avec des territoires urbains ; ainsi sur Mâcon, la densité moyenne est de 24 étab./km² ; au-delà des écarts de chiffre, ces résultats reflètent une configuration du tissu économique local dont les entreprises ne bénéficient pas des effets de proximité d'un tissu plus dense ; l'heure où les stratégies des firmes sont à l'organisation de grappes, de cluster, cette maille large du tissu économique est sans aucun doute un handicap à prendre en compte dans la suite du Scot.

Cette densité connaît de vrais écarts d'une communauté de communes à l'autre, se situant dans un éventail de {[1,41 sur Issy l'Evêque à 7,12 à Paray le Monial]}. Cette observation s'amplifie du point de vue de la densité d'emplois par km² : alors que le rapport de densité du nombre d'établissements par km² est de 1 à 5 entre l'EPCI le plus dense et l'EPCI le moins dense, ce rapport passe de 1 à 18 pour la densité d'emplois au km² !



S'agissant de la vocation économique des territoires, si l'on a bien noté la forte présence de l'industrie sur le Pays Charollais Brionnais, son importance varie de façon très significative d'un espace géographique à l'autre :

- Ainsi, le nombre d'actifs employé dans l'industrie est concentré pour 69 % sur seulement 30 % du territoire.
- S'agissant des activités de commerce et de services, les concentrations spatiales se vérifient aussi puisque 56 % des emplois de cette activité sont localisés sur 22 % du territoire.

Communautés de communes	ACTIFS AYANT UN EMPLOI EN 2007	SURFACE
PARAY LE M.	13%	6%
VAL DE LOIRE	15%	8%
BOURBON LANCY	10%	12%
CHAROLLES	8%	9%
CHAUFFAILLES	10%	7%
GUEUGNON	13%	10%
ISSY L EVEQUE	2%	10%
MARCIGNY	7%	9%
NORD CHAROLAIS	6%	10%
LA CLAYETTE	8%	7%
SEMUR	6%	8%
VAL DE JOUX	2%	6%
PAYS CHAROLAIS	100%	100%

1) L'ancrage de l'économie dans la vie locale

Les spécialistes de l'économie territoriale ont introduit dans l'analyse statistique le concept d'économie résidentielle et d'économie non résidentielle. Cela permet de distinguer les activités économiques selon leurs liens qu'elles nouent avec le territoire :

- les activités résidentielles concernent essentiellement les entreprises dont l'activité se fait dans ce périmètre du territoire de domiciliation.
- Par différence, les activités non résidentielles sont sur un marché plus global, extraterritorial.



Le développement des premières est très lié aux pouvoirs d'achat de la population de proximité, quant aux secondes, elles s'inscrivent dans un marché plus concurrentiel, où les conditions de performance dépendent aussi de l'offre logistique globale du territoire, c'est à dire de sa capacité à émettre des biens et services sur les bons marchés.

En 2008, le tableau ci-dessous montre bien l'importance de la sphère présenteielle tant à travers le nombre d'établissements que le nombre d'emplois. Ce constat souligne l'importance du lien entre le tissu économique local et territoire du SCOT : le développement des entreprises du Pays est pour plus de 60% d'entre elles très dépendant du pouvoir d'achat local. Ce constat est essentiel, il permet aussi de reconsidérer l'intérêt pour le territoire des revenus de redistributions (pensions, rentes) qui renforcent le pouvoir d'achat du territoire pour des produits et services.

Au sein du Pays Charolais Brionnais, la distribution entre ces deux sphères se fait de façon très contrastée, dans une fourchette de 38 % à 84 %, selon les EPCI ; ce chiffre confirme la diversité des situations locales dans le lien qui se joue entre les tissus économiques locaux et les dynamiques territoriales ; ainsi le rapport entre les emplois de l'économie non présenteielle et ceux de l'économie présenteielle est de 0,67 sur le Pays, quand il est 1,57 pour Bourbon Lancy, ou de 0,3 sur Issy l'évêque, de 0,20 sur Paray le Monial.

Établissements selon les sphères au 31.12.2008

	% Sphère présenteielle			% Sphère non présenteielle		
	Charolais Brionnais	Saône et Loire	Agglo. Macon	Charolais Brionnais	Saône et Loire	Agglo. Macon
Établissements actifs	60 %	56 %	61 %	40 %	44 %	39 %
Postes salariés	72 %	62 %	72 %	27 %	37 %	28 %



9.2. ANALYSE DE LA STRUCTURE ECONOMIQUE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

A) 80 % des emplois sont salariés, mais un territoire moins « salarié » que sa périphérie

La statistique économique produit deux séries de chiffres sur l'emploi au lieu de travail ; l'un sur les salariés, l'autre sur les non-salariés.

Les salariés représentent 80 % de l'emploi ; les non-salariés 20 %, soit environ 6 400 emplois ; la part des non-salariés est très significative puisqu'elle est supérieure au seul emploi industriel porté par les établissements de plus de 100 salariés (4 450 emplois environ).

Les principales activités non salariées se focalisent entre 4 activités économiques (80 % des emplois) parmi les 17 activités retenues pour suivre un tissu économique local ; ces 4 activités sont :

- L'agriculture et la forêt : 3 000 (en 2008) ;
- Le commerce : 940 ;
- Les services au particulier : 610 ;
- La construction : 350.

Au sein de la population salariée, on peut distinguer l'emploi privé et public. L'emploi privé est suivi à partir des statistiques de l'UNEDIC. En 2009, il représente 19 000 salariés (soit 68 % de l'emploi salarié, le même % qu'en Saône et Loire). Un calcul permet d'évaluer le poids de l'emploi public à 7 800 emplois en 2008.

Les chiffres du Charolais Brionnais sont à rapprocher de ceux de la Région Bourgogne qui montrent :

- L'emploi salarié progresse moins vite que celui de la Région.
- La part des emplois salariés dans l'emploi global est inférieur à celle de la Région.

Emploi selon le statut professionnel

	1999		2007	
	Charolais Brionnais	Bourgogne	Charolais Brionnais	Bourgogne
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %
-dont salariés	80 %	86 %	81 %	87 %
-non salariés	20 %	14 %	19 %	13 %

RAPPORT DE PRESENTATION

B) La structuration du tissu économique (tissu : ensemble des établissements) : un poids des grands établissements moins spécifiques qu'il n'y paraît

En 2008, le tissu économique du Charolais Brionnais est de 8 540 établissements actifs dont 68 % n'employaient pas de salariés et moins de 1 % occupaient plus de 50 salariés ; soit une répartition des établissements par la taille proche de celle de la Saône et Loire. C'est sur la tranche 1 à 20 salariés que le Charolais Brionnais se distingue par une part des entreprises relativement faible.

Les établissements de plus de 100 salariés représentent 31 % de l'emploi (33 % pour la Saône et Loire). ; 38 % des emplois sont portés par des entreprises de moins de 20 salariés, contre 30 % en Saône et Loire.

Les établissements de grande taille sont surtout concentrés sur les activités de l'industrie et des services :

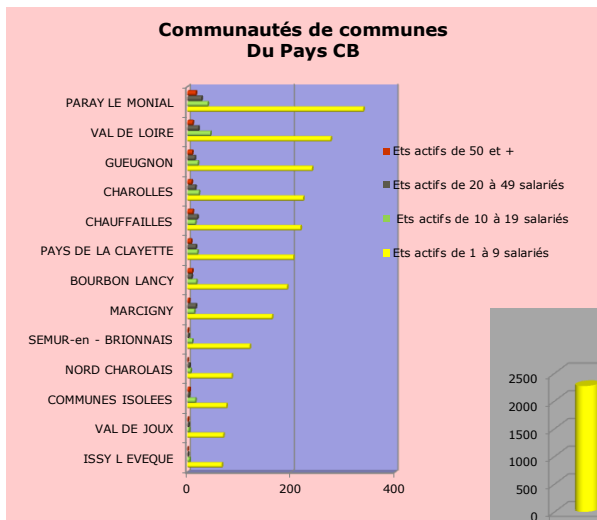
- 23 établissements industriels de plus de 50 salariés portent 5 281 emplois, soit 20 % de l'emploi salarié du territoire, et 60 % de l'emploi industriel local. Ce chiffre est celui de la Saône et Loire où les mêmes entreprises de plus de 50 salariés ne portent que 16 % de l'emploi local.
- S'agissant du secteur des services publics de l'administration, 33 établissements de plus de 50 salariés portent quant à eux 44 % de l'emploi de la branche et 17 % de l'emploi de l'emploi salarié du territoire.

Malgré cette proximité de structure entre service public et industries, la concentration d'emplois reste plus forte sur l'industrie puisque 62 % de l'emploi y est porté par les établissements de plus de 100 salariés contre 27 % par le secteur public.

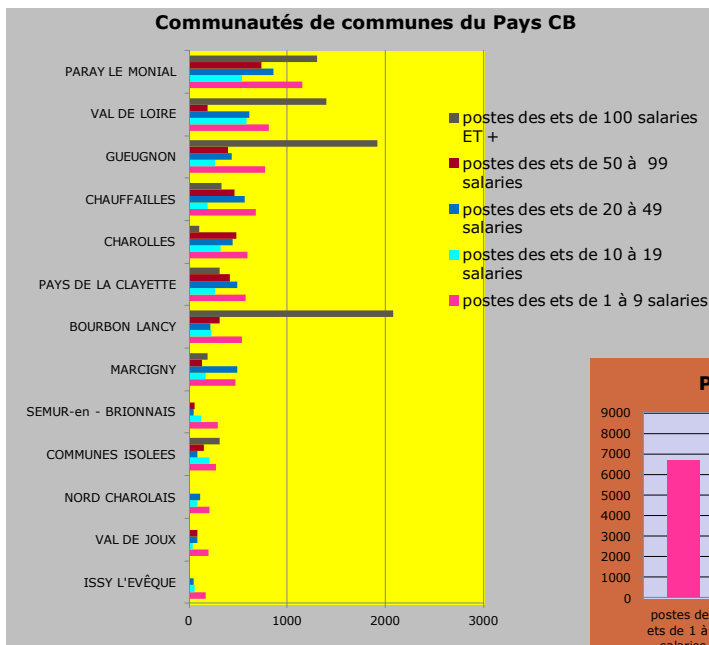
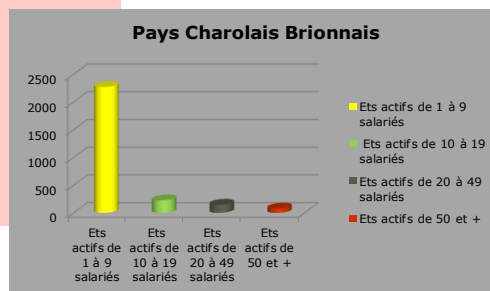
Taille des établissements	1 à 9 sal	10 à 19 sal	20 à 49 sal	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus au	Postes des Ets actifs au 31/12/2008
Effectifs salariés en 2008	26%	12%	18%	13%	31%	100%

Taille des établissements	0 sal.	1 à 9 sal.	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 sal. et +
Nbre d'établissements	5 818	2 270	226	148	78

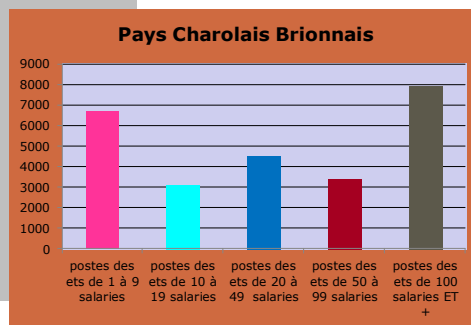
RAPPORT DE PRESENTATION



Répartition des établissements par taille (en nombre d'établissements)



Répartition des établissements par taille (en nombre de postes)





**C) Les évolutions économiques récentes du territoire par type d'activité :
une mutation profonde du modèle économique**

Les données traitées plus haut indiquent une quasi stabilité de l'activité globale entre 2000 et 2009. Cependant, au cours de cette période, de réelles mutations économiques ont eu lieu (cf. supra : recomposition des CSP, montée de l'emploi féminin, recul de l'emploi agricole, repli de l'activité industrielle, ...). Ces évolutions indiquent aussi la manière dont l'outil productif est en relation avec le territoire ; elles invitent à une modification profonde d'anticiper de l'offre économique des territoires, tant pour ce qui concerne l'offre foncière et immobilière que pour des services nécessaires à leur bonne insertion dans le territoire (voirie, déplacements, insertion urbaine, ...)

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du système productif privé à partir de 38 activités suivies par l'UNEDIC.

- si l'ensemble des activités industrielles représentent 30% de l'emploi privé, aucune des activités qui constituent cet ensemble n'occupe plus de 20% des emplois privés tandis que seule, l'activité du commerce et de la réparation automobile représente 22% de l'emploi privé
- Sur les 14 activités industrielles qui ensemble pèsent 33% des emplois privés, la plus importante représente 9% de l'emploi, soit une relative dispersion des activités industrielles plus fortes qu'il n'y paraît dans le discours local ; chacune de ces activités a perdu de l'emploi sur la période 2000/2009 ; avec des scores très importants de 30 à 50% des emplois selon les activités
- Sur les 12 activités du secteur industriel représentées sur le territoire du SCOT, 10 d'entre-elles ont connu un recul de leur activité, soit une perte de 2 622 emplois, soit pour chaque activité un repli de l'ordre de - 20 % à - 60 %.
- Les activités du commerce et des services ont créé 1935 emplois de 2000 à 2009 ; parmi les Plus actives, on signalera :
 - les activités du commerce : + 920 emplois,
 - le médico- social : + 548 emplois,
 - le transport et l'entreposage
- La construction et le bâtiment ont créé 189 emplois.



Libellé A38	TOTAL PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS			%
	CUMUL 2000	CUMUL 2009	VARIATION 2009/2000	
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	
Industries extractives	31	21	-10	-32%
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	609	385	-224	-37%
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	636	248	-388	-61%
Travail bois, ind. papier & imprimerie	616	356	-260	-42%
Cokéfaction et raffinage	0	0	0	
Industrie chimique	5	13	8	160%
Industrie pharmaceutique	0	0	0	
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	1538	820	-718	-47%
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	2468	1661	-807	-33%
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	13	9	-4	-31%
Fabrication d'équipements électriques	141	73	-68	-48%
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	717	358	-359	-50%
Fabrication de matériels de transport	1228	1583	355	29%
Aut. ind. manif., répa. & inst. de mach.	780	633	-147	-19%
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	1	1	0	0%
Gestion eau, déchets & dépollution	75	69	-6	-8%
Construction	1893	2082	189	10%
Commerce , répar. automobile & motorcycle	3106	4031	925	30%
Transports et entreposage	616	752	136	22%
Hébergement et restauration	675	670	-5	-1%
Édition, audiovisuel et diffusion	82	80	-2	-2%
Télécommunications	0	3	3	
Act. informatique & svices d'information	2	25	23	1150%
Activités financières et d'assurance	294	343	49	17%
Dont loyers imput, logement occup./prop.	0	0	0	
Activités immobilières	74	91	17	23%
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	466	475	9	2%
Recherche-développement scientifique	0	0	0	
Autres act. spécial., scientif. et tech.	196	136	-60	-31%
Act. de svices administratifs & soutien	1076	1193	117	11%
Administration publique	85	70	-15	-18%
Enseignement	185	205	20	11%
Activités pour la santé humaine	583	565	-18	-3%
Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	659	1207	548	83%
Arts, spectacles & activités récréatives	225	199	-26	-12%



Libellé A38	TOTAL PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS			%
	CUMUL 2000	CUMUL 2009	VARIATION 2009/2000	
Autres activités de services	378	409	31	8%
Act. ménages: empl., prod. pr us. propre	0	0	0	
Activités extra-territoriales	0	0	0	
Activité inconnue	0	0	0	
	19 453	18 766	-687	-4%

D) Le Pays Charolais Brionnais : plus petit des bassins économiques voisins

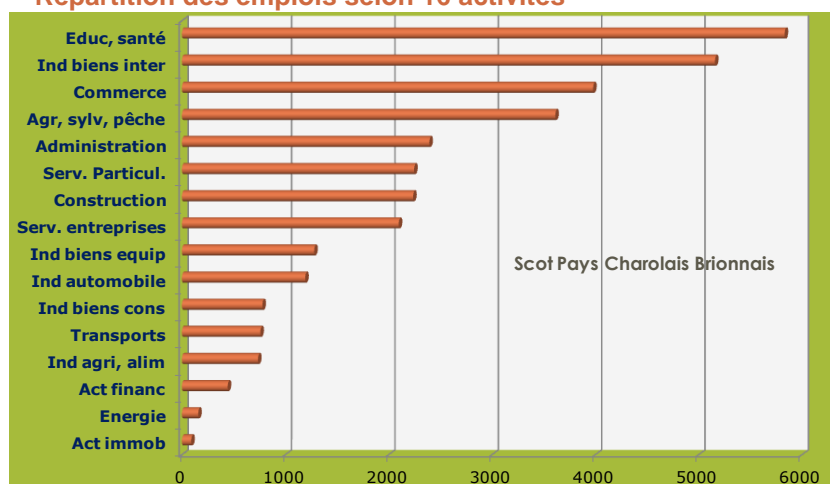
Nous proposons ici une analyse de l'activité salariée privée, en 2009, en comparant la situation du Charolais Brionnais à 4 zones d'emplois périphériques : Macon, Moulins, Le Creusot Montceau et Roanne.

- Le Charolais Brionnais étant la plus petite zone d'emplois privés (18 300 salariés), le Roannais, la plus importante (33 953 salariés).
- Dans cette zone interrégionale, le Pays se distingue pas sa plus grande orientation industrielle et par une offre de services supérieurs bien plus faible
- Quant au secteur de la santé, de l'administration publique, de l'enseignement privé, de l'hébergement social et médico-social, de l'action sociale et des actions culturelles, celui-ci représente 11 % des emplois du secteur privé, chiffre proche du Mâconnais, quand le pourcentage est de 17 % sur le Creusot Montceau ou de 16 % sur le Roannais.
- Ce dernier point confirme que les grandes fonctions supérieures du territoire se situent en périphérie.



emploi salarié privés en 2008/Unedic	Charolais Brionnais		Moulins		Macon		le Creusot Montceau		Roanne	
	0	0%	0	0%	8	0%	0	0%	2	0%
Agriculture, sylviculture et	0	0%	0	0%	8	0%	0	0%	2	0%
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	397	2%	634	3%	1844	5%	374	2%	1671	5%
Cokéfaction et raffinage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Fab. éq. élec., élect., inf. & machines	499	3%	500	3%	1827	5%	1939	8%	1018	3%
Fabrication de matériels de transport	1584	9%	345	2%	554	2%	849	4%	325	1%
Fabrication autres produits industriels	3473	19%	2811	14%	3744	11%	5428	23%	7745	23%
Extr., éner., eau, gestn déch. & dépol.	91	0%	168	1%	357	1%	420	2%	273	1%
Construction	1996	11%	2129	11%	3735	11%	1941	8%	3431	10%
Commerce, répar. automobile & motocycle	4013	22%	4052	21%	7670	22%	3563	15%	5851	17%
Transports et entreposage	729	4%	981	5%	1745	5%	684	3%	1224	4%
Hébergement et restauration	674	4%	856	4%	1824	5%	743	3%	1351	4%
Information et communication	104	1%	75	0%	248	1%	85	0%	409	1%
Activités financières et d'assurance	307	2%	707	4%	858	3%	451	2%	750	2%
Activités immobilières	80	0%	109	1%	180	1%	85	0%	536	2%
Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn	1854	10%	1986	10%	4534	13%	2059	9%	3315	10%
Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	1982	11%	3188	16%	3564	10%	3947	17%	5036	15%
Autres activités de services	587	3%	924	5%	1500	4%	695	3%	1016	3%
Activité inconnue	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	18372	100%	19465	100%	34192	100%	23263	100%	33953	100%

Répartition des emplois selon 16 activités



Source : UNEDIC - 2009



E) L'analyse du tissu économique du point de vue des EPCI

L'information statistique met en évidence une très forte diversité des structures économiques locales. A ce stade de l'état des lieux, l'analyse est centrée sur l'objectivation de l'existant au regard des pratiques locales, à savoir le fonctionnement par EPCI.

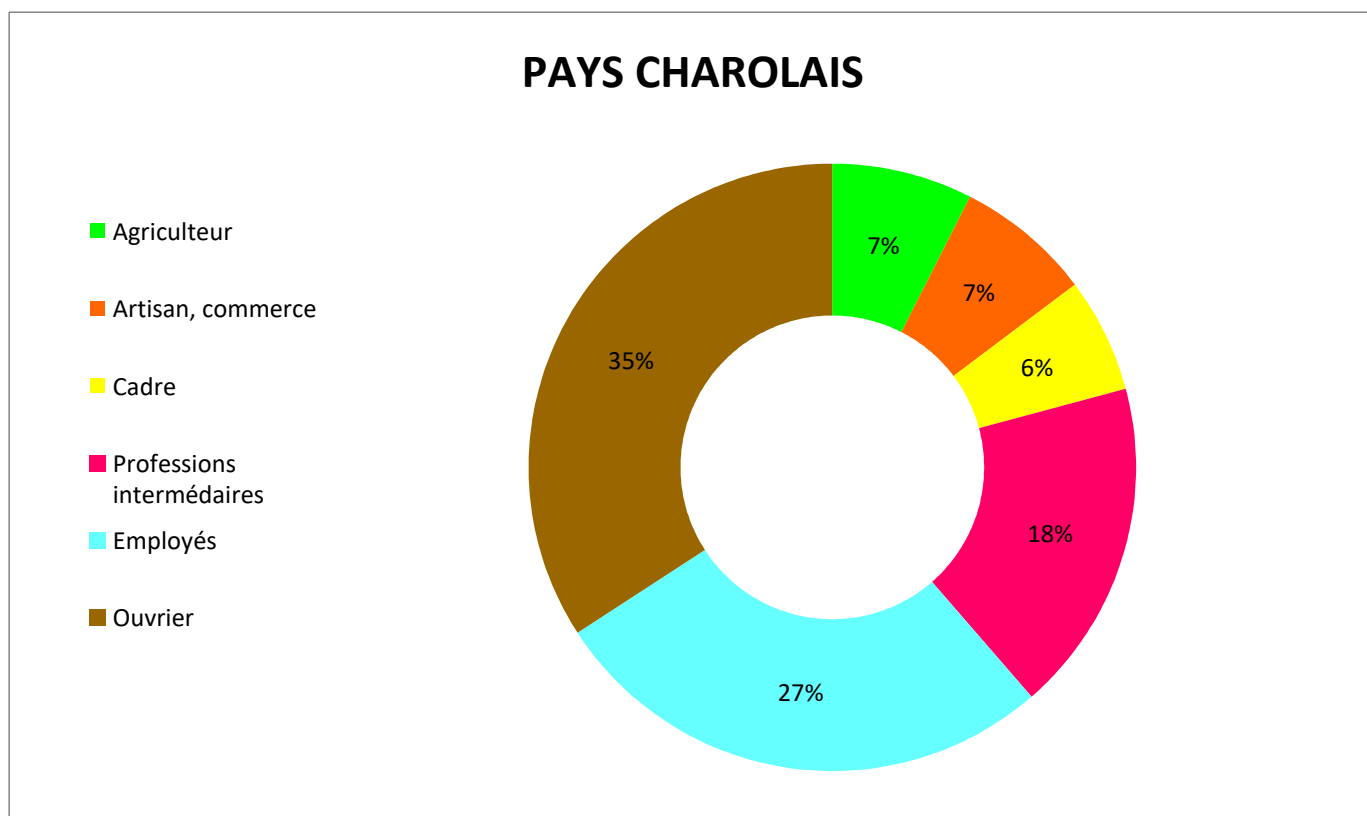
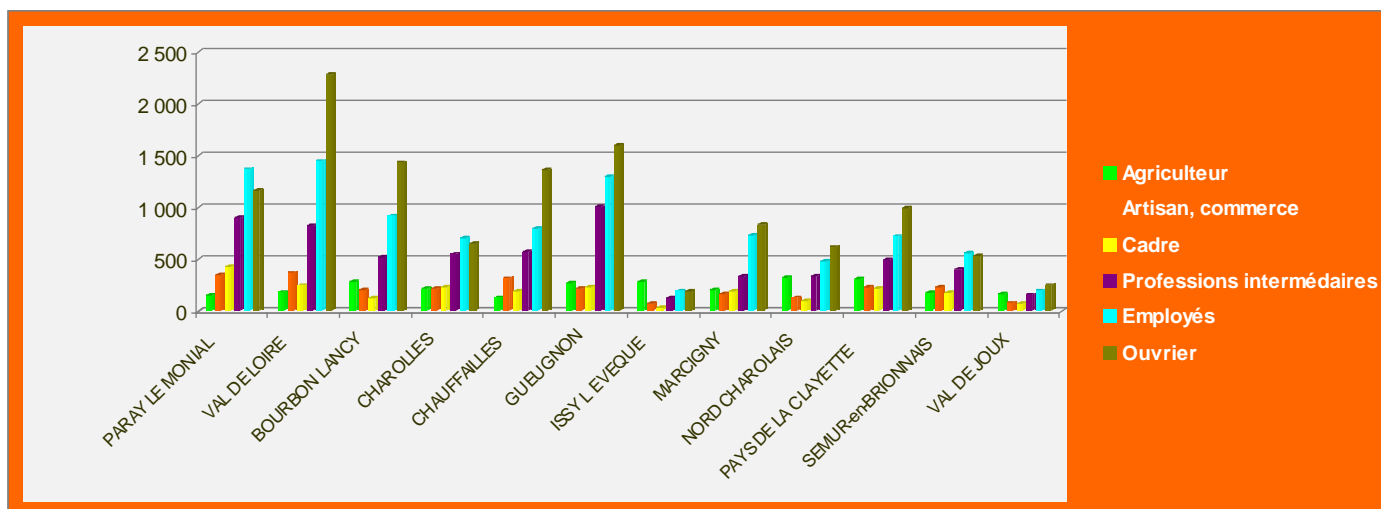
Celui-ci confirme une forte diversité, tant dans les dynamiques économiques, les orientations économiques, que dans l'occupation du territoire par le tissu économique.

Si la tendance du Charolais Brionnais à une baisse de la population active se confirme bien sur chaque EPCI, les amplitudes sont très variées, plutôt fortes sur les territoires à dominante industrielle ou agricoles, plus réduites pour les autres.

La part des emplois sur le territoire suit assez bien celui de la démographie ; on pourrait à ce titre considérer qu'il y a un certain équilibre dans la répartition des emplois sur le territoire ; cependant, c'est sur les densités que les écarts se font sentir de façon très nette ; l'histoire et le temps ont forgé localement les modèles économiques qui pour les uns ont été contributeurs de démographie humaine, pour les autres de démographie animale. Il en résulte des paysages économiques très contrastés.

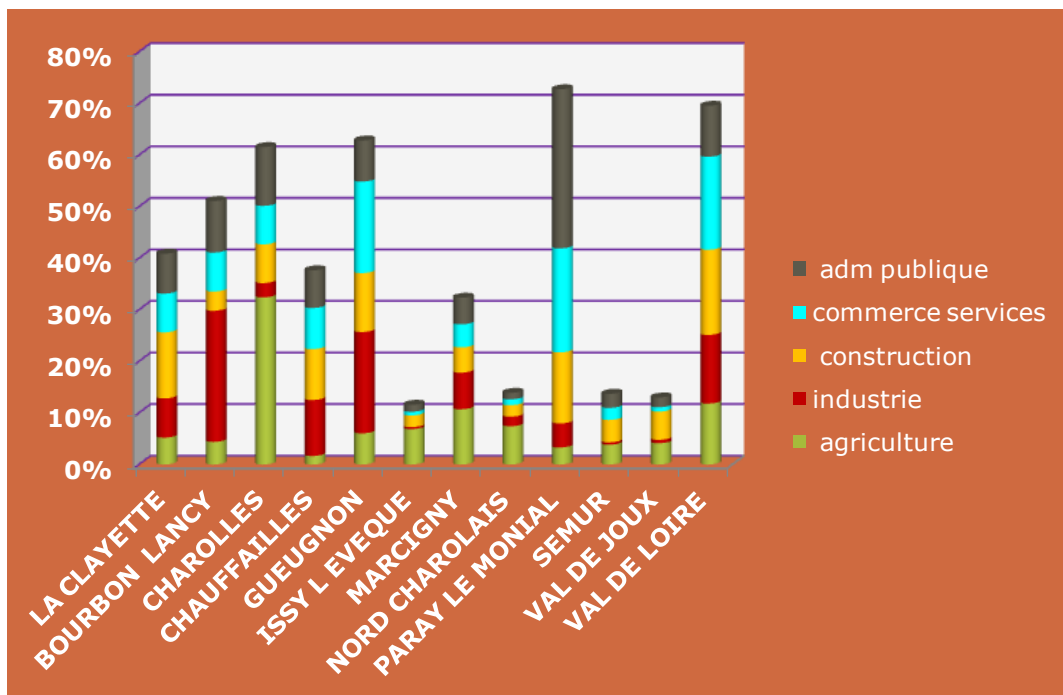
	Agriculteur	Artisan, commerce	Cadre	Professions intermédiaires	Employés	Ouvrier	Total
PARAY LE MONIAL	143	341	419	892	1 363	1 153	4 313
VAL DE LOIRE	176	362	242	811	1 441	2 281	5 313
BOURBON LANCY	277	195	115	517	914	1 428	3 445
CHAROLLES	211	206	218	545	698	644	2 522
CHAUFFAILLES	124	309	181	561	790	1 352	3 317
GUEUGNON	267	209	219	996	1 287	1 592	4 569
ISSY L EVEQUE	281	68	28	115	190	186	868
MARCIGNY	201	156	189	328	728	828	2 430
NORD CHAROLAIS	319	124	92	329	476	612	1 952
PAYS DE LA CLAYETTE	301	221	205	486	716	988	2 917
SEMUR-en-BRIONNAIS	167	225	167	393	553	522	2 027
VAL DE JOUX	154	72	61	151	191	243	872
TOTAL PAYS CHAROLAIS	2 665	2 578	2 225	6 374	9 725	12 236	35 803

Source : INSEE





Poids des salariés par secteurs d'activités et par EPCI dans le Pays Charolais Brionnais



La structure des catégories socio-professionnelles au sein des EPCI est un bon reflet de la spécificité des tissus économiques locaux. La place des agriculteurs est très forte sur 3 EPCI, le niveau d'encadrement se situe sur des taux variant de 1 à 3 ; quant aux catégories "professions intermédiaires", elles connaissent elles-aussi des amplitudes fortes de 1 à 1,8.

La mise en face-à-face des CSP de Paray-Le-Monial et celle d'Issy l'Evêque montre à cet égard un des contrastes forts du Pays.



Les critères d'activités présentes / non présentes, renvoient à une autre lecture contrastée des terrains : les territoires EPCI orientés présentes : Paray, Semur, Charolles ; un EPCI est à dominante non présente : Bourbon Lancy ; 4 EPCI sont dans des rapports équilibrés entre ces 2 composantes : Chauffailles, Gueugnon, Val de Loire, Marcigny.

Définition INSEE

La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

- Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les **activités non-présentes** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

	Postes Ets actifs sphère non présente au 31/12/2008	Postes Ets actifs sphère présente au 31/12/2008	Dong Postes Ets actifs sphère présente public au 31/12/2008
NORD CHAROLAIS	209	192	89
CHAUFFAILLES	1050	1176	453
MARCIGNY	704	732	305
SEMUR-EN-BRIONNAIS	143	379	156
PARAY LE MONIAL	752	3845	1473
PAYS DE LA CLAYETTE	807	1244	472
GUEUGNON	1858	1926	552
CHAROLLES	594	1349	614
VAL DE LOIRE	1796	1807	575
ISSY L EVEQUE	79	181	96
VAL DE JOUX	90	300	43
Bourbon-Lancy	2056	1308	510
3 Communes solo	427	597	138
Pays	10 565	15 036	5 476

L'analyse des EPCI à travers les 5 grandes activités (agriculture, commerce et services, construction, industrie, administration) permet de dégager une double spécialisation par EPCI. D'une part, celle des activités dominantes au sein de son propre périmètre et celle du rôle moteur qu'elle joue à travers une activité particulière au sein du territoire.

Cette deuxième orientation a surtout du sens pour les 6 plus gros EPCI.



Spécialisation économique des EPCI

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TOTAL EMPLOIS SALARIES EN 2009	ACTIVITES PRINCIPALES AU SEIN DE L'EPCI 100% = EMPLOIS EPCI	PARTS DES EMPLOIS AU SEIN DU PAYS 100% = EMPLOIS PAYS
Paray le Monial	4 597	- Commerce-service : 36% - Administration santé : 50%	- 20% des services du Pays - 31% de l'administration et de la santé
Gueugnon	3 784	- Emplois sur Industrie : 57% - Commerce-service : 21%	- 20% de l'industrie - 18% du commerce-services
Bourbon Lancy	3 364	- Industrie : 57 % - Administration-santé : 22%	- 25% industrie - 18% commerce
Val de Loire	2 869	- Commerces-services : 41% - Administration : 20%	- 18% commerce - 17% construction
Chauffailles	2 226	- Industrie : 37% - Commerces services : 29%	- 11% industrie - 10% construction
La Clayette	2 051	- Commerces-services : 30% - Industrie : 28%	- 13% construction - 8% la clayette
Charolles	1 943	- Administration-santé : 44% - Commerce-services: 31%	- 32% agriculture - 11% adm publiques
Marcigny	1 424	- Industrie : 37% - Administration santé : 27%	- 11% agriculture - 7% industrie
Semur	534	- Administration-santé : 38 % - Commerce-services : 36%	- 4% Construction - 4 % Agriculture
Nord Charolais	401	- Industrie : 35% - Commerce-services : 23%	- 7% Agriculture
Val de Joux	390	- Administration-santé : 36 % - Construction 30%	- 4% Agriculture - 4% Construction
Issy L'Évêque	260	- Administration –santé : 38% - Commerce-service : 26%	- 7% Agriculture



Le zoom local à travers les 18 activités principales portant l'emploi privé permettent d'affiner le fonctionnement des tissus économiques locaux – on peut distinguer :

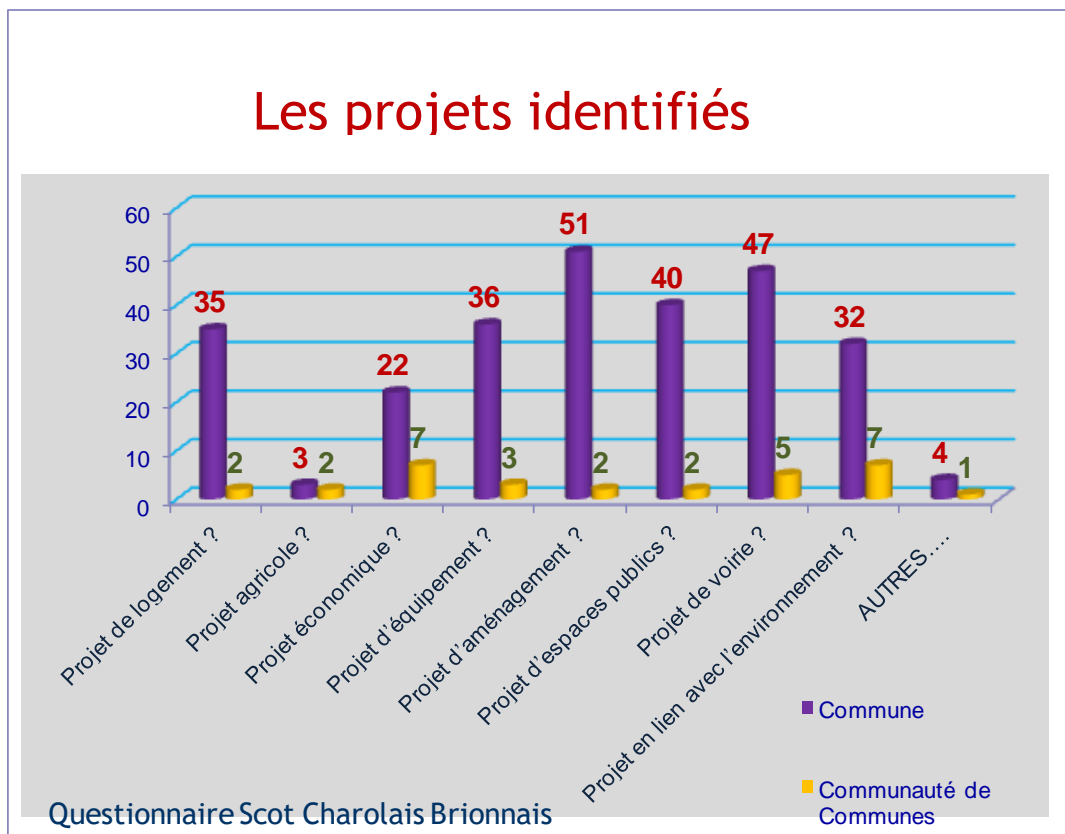
- Les situations hyper dominantes à Bourbon Lancy, où une seule activité porte plus de 56 % de l'emploi privé local. Il en est quasi de même, à Gueugnon, avec 41 % de l'emploi.
- Des situations dominantes où 2 activités pèsent plus de 50 % de l'emploi local privé :
 - . à Saint-Bonnet, à Paray, à Palinges, à Marcigny, à Issy, à Digoin, à Chauffailles.
- des situations diversifiées où il sera nécessaire de regrouper 3 activités pour atteindre le seuil de 50 % d'emplois : Charolles, La Clayette, Semur.

9.3. LES PARCS D'ACTIVITES : UNE OFFRE IMPORTANTE, CONCENTREE ET STRATEGIQUE POUR LE PAYS

A) Zoom sur les projets identifiés dans le questionnaire thématique global aux communes

Afin de donner une illustration de l'importance accordée au développement des activités dans le Pays, voici une présentation synthétique des résultats issus du questionnaire global par thématique réalisé auprès de l'ensemble des communes entre mars et juin 2011 (questionnaire présenté en annexe).

On constate ainsi que l'essentiel des projets identifiés par les communes concernent les parcs d'activité.





Plus du 1/3 des projets identifiés par les communes concernent un Parc d'activité (acquisition foncière, extension, installation entreprise, local...) :

- ¼ le commerce (OCMACS, installation, locaux, ...)
- 2 projets concernent un parc photovoltaïque (notamment dans la partie Nord du Pays) ;
- quelques projets autour du tourisme, de la formation, ...

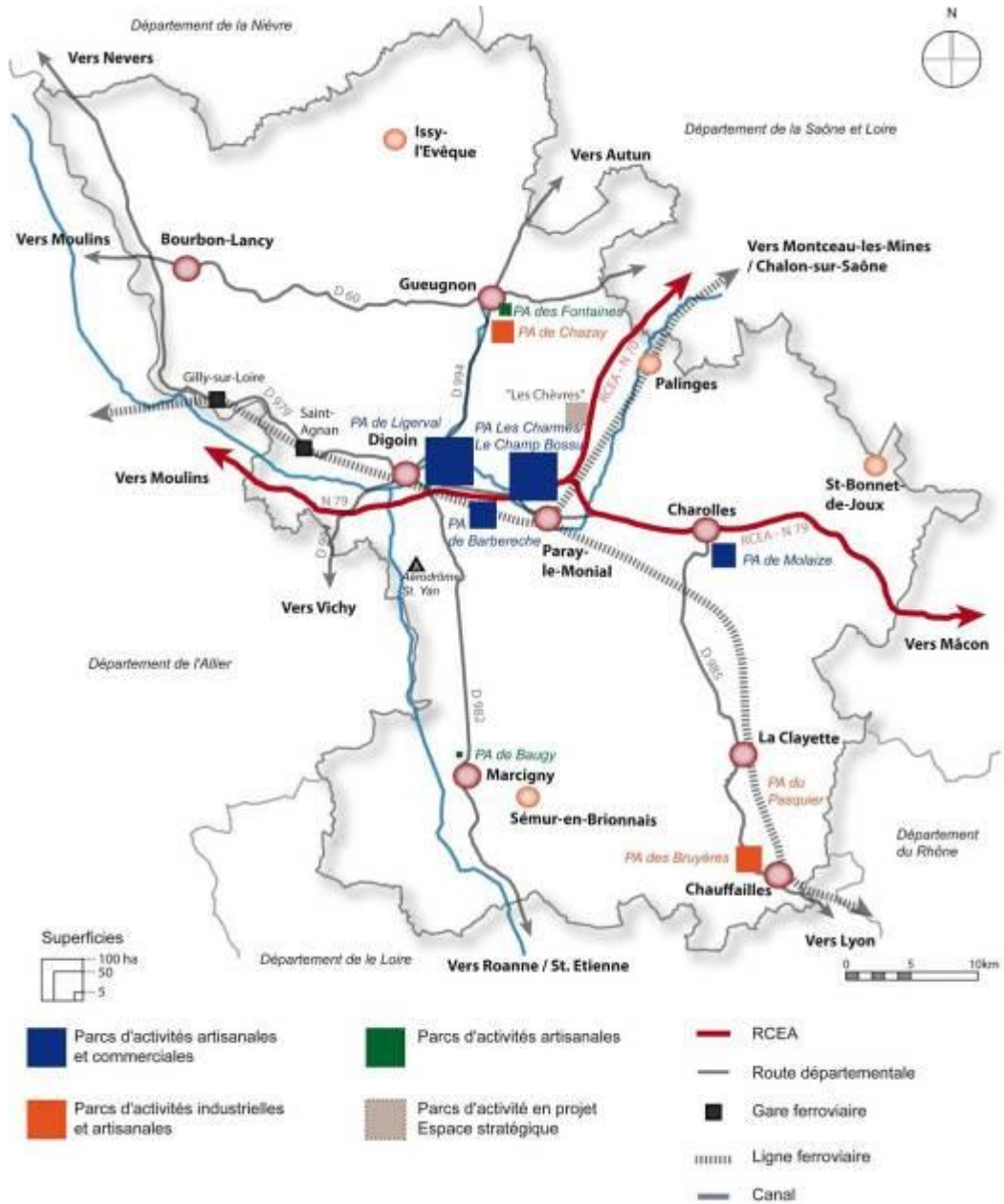
La maîtrise d'ouvrage est à 50% publique et 50% privée.

B) La RCEA véritable vitrine du territoire et axe structurant de l'offre d'activités

Dans le Pays Charolais Brionnais, une part non négligeable de la consommation foncière concerne les activités (38% pour les activités et 44 % pour l'habitat). Or depuis 2002 la moitié de la consommation foncière dédiée aux activités s'est effectuée le long de la RCEA. La décision de mise à niveau de la RCEA, sans parler de projet plus lointain de la «LGV POCL », avec une gare TGV éventuelle au Nord de Roanne et une autre à Moulins, exige d'anticiper dès à présent les besoins futurs aux différentes échelles territoriales du Pays.

Conscients du caractère stratégique de cet enjeu et de ses impacts pour le développement futur du Pays, les élus du Bureau Syndical lors d'une séance de travail en septembre 2011 ont décidé de lancer un questionnaire sur les Parcs d'activités. Ce questionnaire (présenté en annexe) a été adressé à chaque communauté de communes et chef lieux de cantons afin de recueillir toute donnée sur les parcs ou pôles d'activité, terrains réservés ou en projets, friches actuelles...sur le Pays Charolais Brionnais.

La volonté exprimée est de clarifier ce qui existe, tant en terme d'espace occupé, réservé que d'espace « potentiel », la nature de ces espaces ou leur « destination » actuelle et à venir ; d'identifier si possible les besoins actuels et futurs à 15/20 ans et ce que chaque collectivité souhaite et envisage à moyen terme, afin d'anticiper la réflexion de la phase de projet de développement (PADD).



Les Parcs d'activités sur le territoire Pays Charolais Brionnais

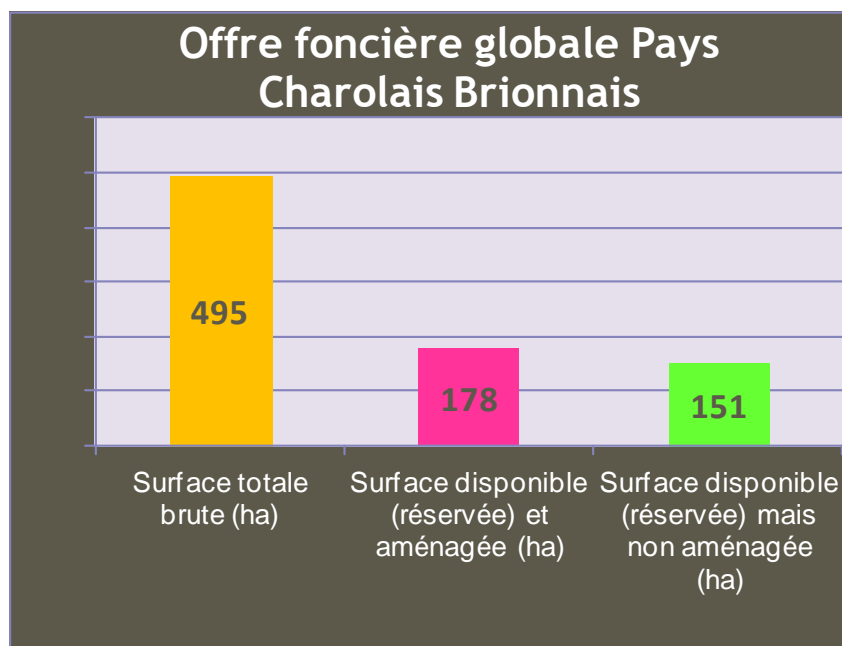


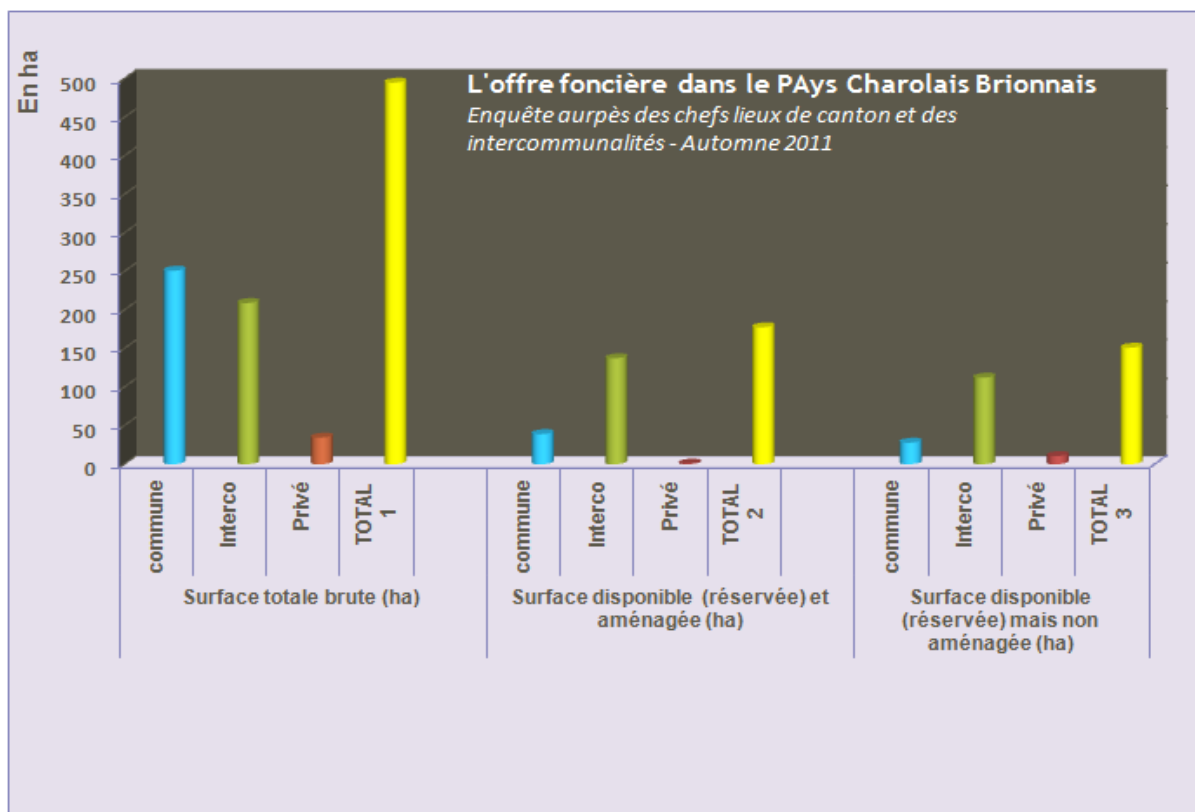
- L'offre foncière : données globales et qualification actuelle des Parcs d'activités / zones existants :

Les Parcs d'activités sur le territoire Pays Charolais Brionnais.

Données issues du traitement des questionnaires aux 12 intercommunalités et chefs-lieux de canton
Septembre à Novembre 2011

	Nbre de Zones d'activité ou Parcs d'activités existants				Surface totale brute (ha)				Surface disponible (réservée) et aménagée (ha)				Surface disponible (réservée) mais non aménagée (ha)			
	Co	Interco	Privé	Total	Co	Interco	Privé	TOTAL	Co	Interco	Privé	TOTAL	Co	Interco	Privé	TOTAL
					1				2				3			
Ens.Pays CB	24	6	2	32	251	209	35	495	39	138	1	178	28	112	11	151





Une surface totale actuelle de près de 500 ha répartie presque par moitié entre gestion communale et gestion intercommunale avec 2 zones privées, l'une sur Charolles l'autre sur Vitry-en Charolais.

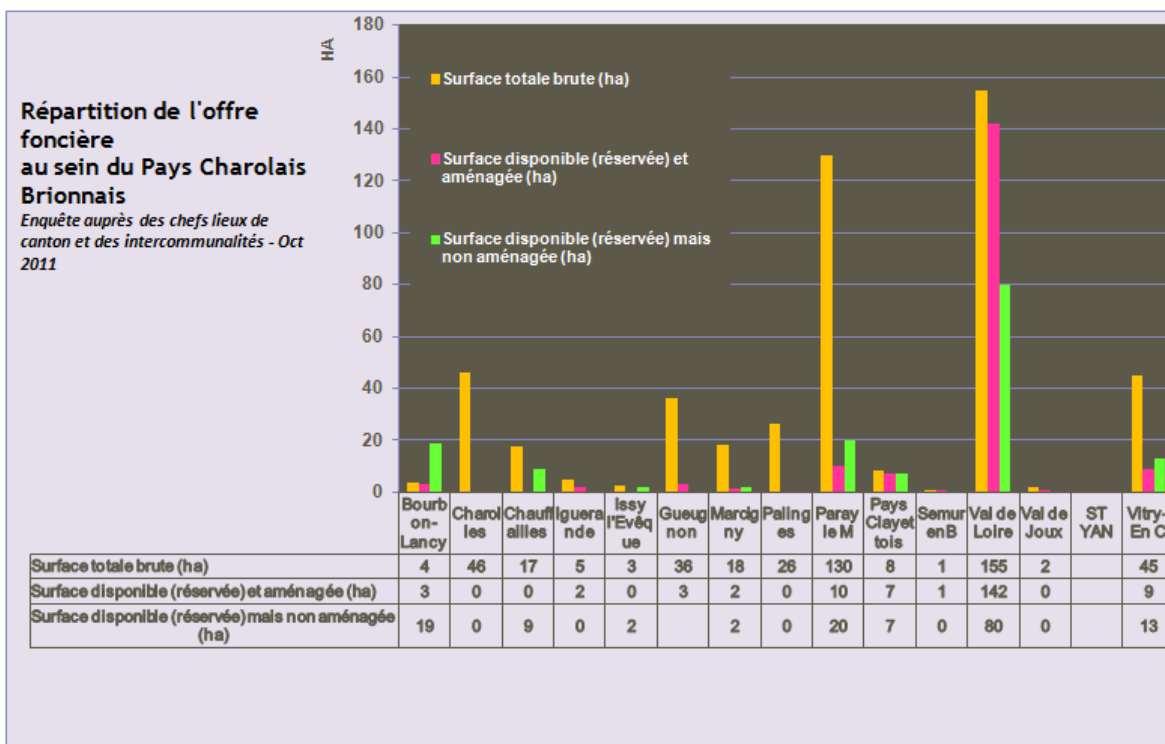
Une surface disponible réservée et aménagée donc cessible immédiatement de 160 ha pour l'essentiel gérée par les intercommunalités.

Une surface disponible réservée mais non aménagée de 150 ha essentiellement détenue par les intercommunalités.

Commerciale	
Artisanale	
Industrielle	
Tertiaire	
Logistique	

Parcs d'activités existants														
Zones d'activité														
Communal					Intercommunal					Privé				
Nom	Vocation	Surface brute ha	Surface dispo ha	Prix/m²	Nom	Vocation	Surface brute ha	Surface dispo ha	Prix/m²	Nom	Vocation	Surface brute ha	Surface dispo ha	Prix/m²
Bourbon-Lancy	Z1 - zone artisanale de SORNAT		1,3	1,3										
	Z2 - zone artisanale de VIGNEAU		2,6	2,6										
Charolles	Z1-zone artisanale de PRETIN		2,6	0,2	7 €	ZAC de Molaize (Vendennesse-les-Charolles)		28	26,5	17 €	Zone Artisanale des Pacauds		1,6	
	Z2-Zone Industrielle du Champ du Village (1979)		14,6	2,1	10 €									
Chauffailles					ZAC PA "Les Bruyères" intégrant ue zone commerciale "Les Portes du Brionnais"		17,3	8,85	17 €					
Iguerande	Le Moulin à Vent		5	2	NR									
Issy l'Evêque	L'Etang neuf		2,5	2	NR									
Gueugnon	ZA de Chazey (1980)		12	2	1,52 €						Z1-ZA des Fontaines (Lotissement-1989)		6	0,22
											Z2 - ZA des VAVRES (2001/2002)		11	1
											Z3-ZA de la Terres des Mottes (lotissement 1970)		7	selon offre et demande
Marcigny	Zone1 - Les Varennes sur Melay (2001)		2,5	2	NR									
	Zone2 - Saint Nizier sur Marcigny		12	2 (géré par Interco)	NR	Le Champêtre sur Baugy (2011)		3	1,5	6,50 €				
Palinges	Zone artisanale du Champ Brezat		26		1,60 €									
Paray le M	PA Champ Bossu		130	30	30 à 45 €									
	PA Les Charmes													
Semur enB	La Croix Neuve (1985)		0,5	0,5	NR									
Val de Joux	St Bonnet (1970)		2	0,1	6 €									
	Terre des Sept Fons -commune de Malinet (hors CCVal)		17	17		ZAE Ligeval sur Digoin		120	120					
Val de Loire						+ réserve foncière de 36 ha = extension ZAE			69	Non aménagé PLU				
	Les Gassas sur St Agnan		12,5	4,83							St Agnan		7,67	Non aménagé
	Les Varennes des Bretons Chassenard													
	Les Bretons Chassenard		4	1,5	Non aménagé									
	Terre de Chavannes Chassenard													
	Coulanges		1,5	1,5	Non aménagé									
Pays Clayettois	Croix Bouthier 1987		3			Le Pasquier 2004		5	0	15 €				
St YAN	Aérodrome													
Vitry-En C					Zone de Barberêche sur Vitry (1973)		36	10	variable selon emplacement	Zone Le Mont (2000)		9	3	variabl e
TOTAUX			251,6	69,63				209,3	235,9			34,6	11,89	

RAPPORT DE PRESENTATION



Une concentration très importante de l'offre existante et disponible autour de la RCEA (Paray, Val de Loire, Charolles, Vitry en C et Palinges), confirmant les données plus globales sur le rythme de la consommation foncière.

Au-delà de cette concentration, on retrouve une structuration de l'offre autour des villes d'appui et chefs-lieux de canton qui élargit l'offre foncière actuelle et disponible sur l'ensemble du Pays, soulignant une nouvelle fois l'organisation spécifique du territoire.

Le Val de Loire se distingue comme réserve majeure pour une offre foncière disponible, rapidement cessible et de grande taille.

Chauffailles, Marcigny confirment leur positionnement de pôles de développement aux portes Sud du territoire.

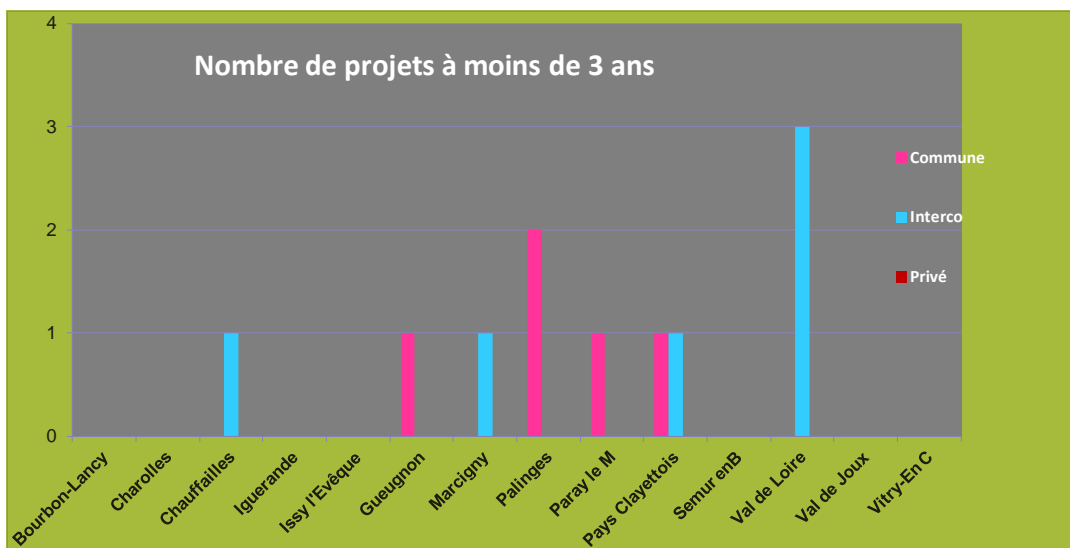
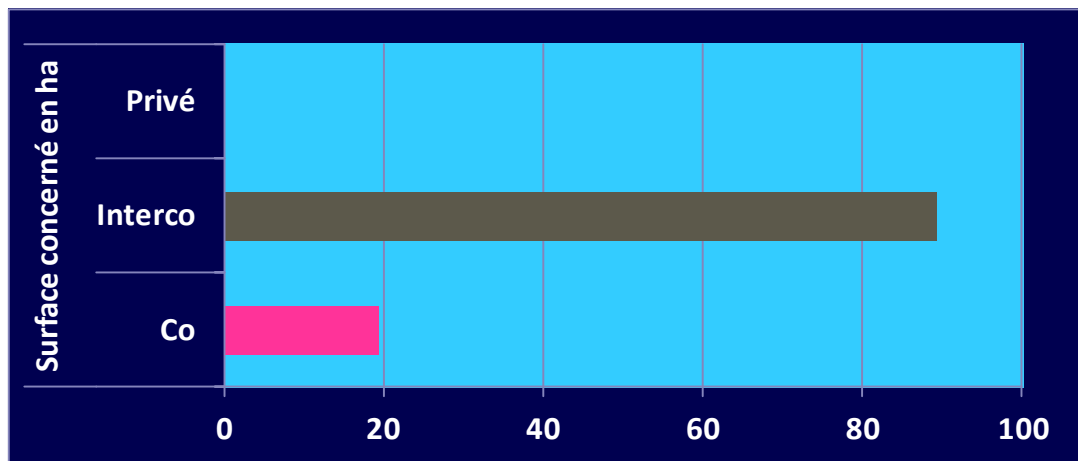
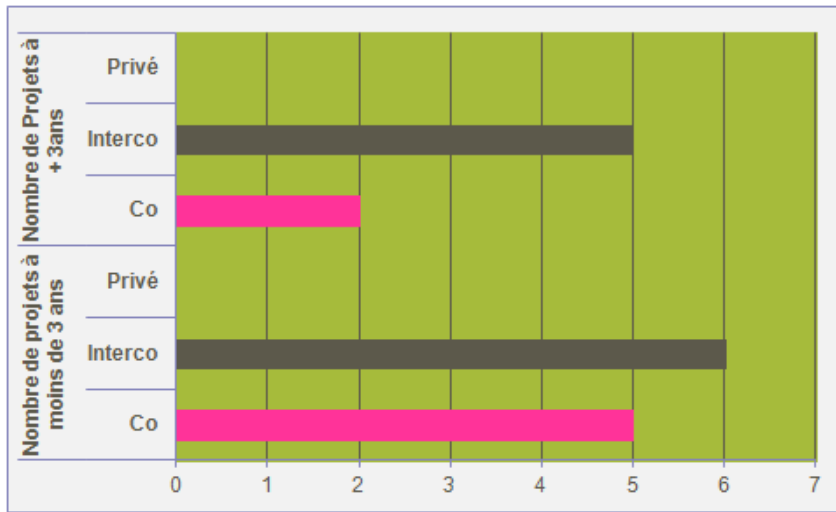
Les projets identifiés et recensés par les acteurs locaux

	Nombre de Projets à moins de 3 ans			Nombre de Projets à + 3ans			Surface concernée en ha			Commentaires	Besoins en accueil entreprises		Commentaires sur BESOINS
	Co	Inter co	Privé	Co	Inter co	Privé	Co	Inter co	Privé		Création	développement	
Bourbon-Lancy	0	0		2	4		?	18			●	●	<p>- Pour l'interco : Préoccupation forte sur la question du développement de solutions immobilières en location sur le canton. Nécessité de mener un vrai travail de prospective sur la question des besoins en foncier OUI sur l'accueil de créations d'entreprises nouvelles comme moyen de soutenir et renforcer la politique d'accueil de nouvelles populations mise en place.</p> <p>Plus de mal à se prononcer sur les besoins en développement : vrai problème pour l'accueil d'entreprise ou pour répondre au besoin d'agrandissements d'entreprises existantes car l'offre locative en immobilier d'entreprise est quasi-nulle sur le canton.</p> <p>- Pour la commune : Des demandes déjà existantes pour des implantations ou extensions</p> <p>Nécessité de la liaison RCEA - Bourbon L ==+++ Développer le commerce et artisanat sur zone Les Alouettes et Le Chatolat + penser au télétravail</p>
Charolles													NR
Chauffailles		1							NR		●	●	<p>Besoins exprimés au niveau intercommunal : Souhait de positionner le secteur comme un territoire d'accueil pour les porteurs de projets</p> <p>- zone d'activité actuelle = attrayante</p> <p>- nécessité de réserve foncière pour accueillir de nouveaux porteurs de projets en vue de renouveler le tissu économique du secteur / crise</p> <p>- nécessité de soutenir le tissu local existant important : activités industrielles, transports</p>
Iguerande													
Issy l'Evêque													
Gueugnon	1	1						4	ZA de Chazey/voirie interne Pas de précision pour projet Interco				NR
Marcigny		1							Extension zone du Champêtre à Baugy proche RD 982	●	●		Besoins exprimés au niveau Intercommunal
Palinges	2							15 + 0,17	1 = Projet de Parc Photovoltaïque 2 = Bâtiment relais				NR
Paray le M	1										●	●	<p>Besoins exprimés au niveau de la commune</p> <p>20 HA réservé dans le PLU pour l'accueil de création d'entreprises nouvelles</p> <p>Activités commerciales et artisanales</p>
Pays Clayettois	1	1							Extension d'une zone existante en continuité zones déjà aménagées par Interco sur Varennes/D	●	●		Besoins exprimés au niveau de l'Intercommunalité
Semur enB													
Val de Loire		3						69	Réserve foncière sur Digoin + Port Molinet (vocation touristique) + Aire de service RCEA à Molinet (inscrit dans le projet RCEA + PLU communal)	●	●		<p>Val de Loire - Intercommunalité : besoins exprimés en création + développement. Val de Loire = pôle majeur d'installation des entreprises avec fort potentiel d'accueil.</p> <p>Coulanges : besoins exprimés au niveau création d'entreprises nouvelles pour commune et Interco</p> <p>Chassenard : pas de besoins exprimés</p> <p>Chassenard : pas de besoins exprimés</p> <p>St Agnan : pas de besoins exprimés</p> <p>Digoin : le PLU indique le maintien des zones à développement économiques existant classée en UX : Zone des peupliers (Eaux mortes, 11 ha environ), zone du Donjon regroupant le secteur Leclerc et les Faïenceries (19 ha environ) et Ligerval y compris la zone des Planches et Allia. En terme de développement futur une zone à l'est et une au sud de Ligerval (18 ha environ). Sur ces trois grandes zones structurantes, on peut considérer que seul Ligerval dispose encore d'un foncier important à mettre rapidement à la disposition d'activités.</p>
Val de Joux					1			2	Le long de la RCEA (Verosvres/Beaubery) Extension d'une zone existante A l'étude mais sera fonction de l'évolution de l'Interco pour ne pas faire doublon avec projet sur Charolles	●	●		Besoins exprimés au niveau intercommunal
Vitry-En C													
Ens.Pays CB	5	6	0	2	5	0	19	89	0				

RAPPORT DE PRESENTATION

	Nombre de friches			Surface totale des friches			Commentaires	Besoin en reconversion et potentialités centre Urbain
	Co	Interco	Privé	Co	Interco	Privé		
Bourbon-Lancy	1			2,7			Friche sur ZA Le Vigneau (zone UX inscrite au PLU) + plusieurs friches urbaines	● Travail de qualification prévue en 2012
Charolles								
Chauffailles								
Iguerande								
Issy l'Evêque								
Gueugnon								
Marcigny								
Palinges								
Paray le M	1			3,0			Centre ville En cours de démolition et réhabilitation	●
Pays Clayettois		0					Au niveau de la commune de La Clayette (suite fermeture sites Manitowock ...)	●
Semur enB								
Val de Loire	0	0		0,0	0			Pas de besoins exprimés sur les friches Risque de friches souligné sur Digoïn (évolution du tissu industriel local). Nécessité d'une étude plus approfondie pour évaluer potentiel de requalification en centre ville
Val de Joux								
Vitry-En C								
Ens.Pays CB	2	0	0	5,7	0,0	0,0		

RAPPORT DE PRESENTATION





L'analyse des projets rappelle l'évolution des compétences entre commune et intercommunalité.

Même si les communes montrent un réel dynamisme pour lancer de nouveaux projets, le nombre de projets apparaît aujourd'hui plus élevé au niveau des intercommunalités. De plus le total des surfaces concernées par ces projets (quand l'information a été précisée) est nettement plus important au niveau de l'intercommunalité.

Les projets reposent pour une grande majorité sur des extensions de parcs ou zones existantes. Très peu de projets parlent de mixité d'activités et de reconquête du centre ville.

Très peu de friches ont été signalées, soit comme existantes soit en terme de besoins de requalification à venir. Seules Paray le Monial, Bourbon Lancy et la Clayette parlent de friches, avec des projets de réhabilitation en cours sur Paray le Monial en centre ville, envisagés sur 2012 sur Bourbon, non encore définis sur La Clayette.

C) Vers une analyse stratégique des besoins et de l'offre économique

Le questionnaire proposait des questions ouvertes notamment sur les besoins en création d'entreprises nouvelles ou en développement ou en requalification de friches en milieu urbain.

L'analyse souligne :

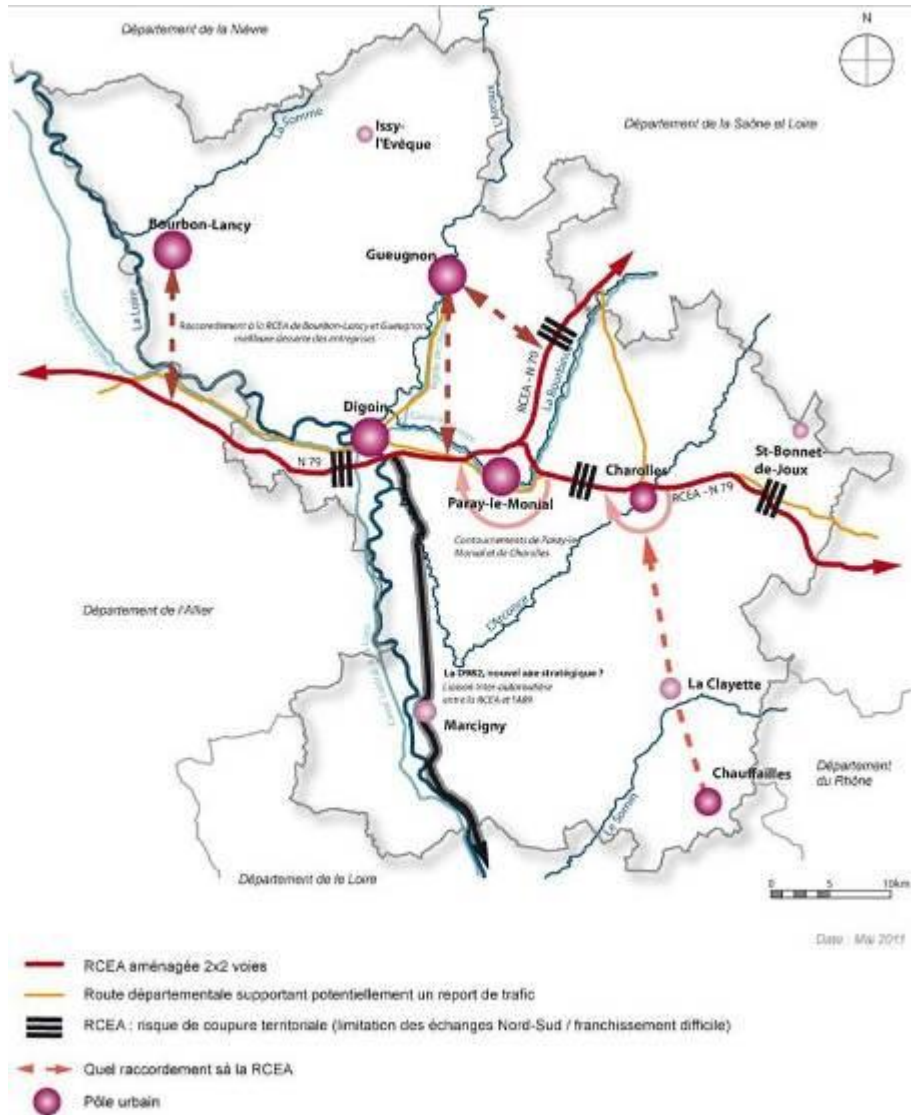
- Des demandes fortes pour aller vers une évaluation plus précise et prospective des besoins
- Une volonté d'attirer de nouveaux porteurs de projet sur l'ensemble du territoire, comme une nécessité pour relancer et soutenir le développement économique, suite à la crise et au besoin de renouvellement des entreprises



- Un positionnement économique jugé essentiel pour l'ensemble des acteurs, avec des démarches de plus en plus structurées au niveau des intercommunalités.

Le Pays Charolais Brionnais a des potentialités évidentes en capacité d'offre foncière. En soi cette offre n'est pas un critère d'attractivité du territoire. Elle reste « vide de sens » si elle ne s'accompagne pas d'une approche globale du développement. Pour attirer de nouveaux porteurs de projets, pour soutenir les activités existantes, pour permettre les transformations indispensables, il est aujourd'hui nécessaire de développer une approche plus stratégique de l'offre économique. Les élus du Pays Charolais Brionnais sont demandeurs d'une telle réflexion qui sera poursuivie au cours du PADD, car elle est aujourd'hui jugée essentielle pour le devenir de leur territoire. La mise à niveau de la RCEA est un élément du débat, même s'il n'est pas le seul.

Cette démarche passera nécessairement par une analyse plus fine de l'offre foncière, analyse des besoins et hiérarchisation, vocations des parcs, requalification et mixité des activités, répartition sur l'ensemble du Pays, intégration d'activité en centre-ville, afin d'enrichir les réflexions sur l'aménagement du territoire et sur le modèle de développement souhaité et souhaitable pour le Pays.



Aménagements de la RCEA – perspectives et enjeux.



9.4. EN SYNTHÈSE SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

A) *Rappel des grandes orientations de la Charte et du contrat de développement*

• L'approche de l'économie par la charte

Les travaux conduits au titre de la charte de Pays, puis du contrat de développement économique ont été l'occasion d'actualiser un état des lieux et de suggérer une diversité d'actions en lien avec les constats proposés ; l'état des lieux de la charte du Pays a mis l'accent sur 4 points majeurs :

- le poids du tissu industriel local en Saône et Loire,
- l'importance de l'activité agricole et la fragilité des petites exploitations,
- la fragilité du commerce et l'artisanat,
- la dimension sociale et intégratrice de l'activité économique.

Les préconisations qui en résultaient, relevaient de différents niveaux stratégiques :

- quelques-unes comme l'amélioration de l'offre foncière économique, le maintien et le renforcement du commerce de proximité sont à la fois accessibles et adossées à de vraies compétences communales ou communautaires,
- d'autres plus nombreuses comme la création d'une agence (Bourgogne Sud Activ), l'organisation de la transmission d'entreprises, le rapprochement de l'offre et de la demande sur le marché du travail restaient assez généralistes, nécessitant un niveau d'intervention supra-communautaire, relayé par un Pays plus abouti en termes économiques ; de fait elles sont apparues plus comme des directions de travail à moyen terme que comme des axes opérationnels à court terme.

• L'approche de l'économie par le contrat de développement

Le contrat de développement économique se recentre sur des projets plus accessibles, articulant de façon plus précise les questions d'organisation de territoire (appui sur les villes d'appui pour renforcer l'offre économique...) avec le développement économique ; il cible à l'échelle pays les activités du tertiaire comme celles du tourisme, et concentre son appui à l'agriculture sur la création de Valeur, via un PER ; il souligne l'importance de la formation.

B) *Un changement de contexte significatif*

Depuis la production de ces orientations stratégiques, le contexte économique et social et environnemental a bougé ; il en va de même des opportunités liées à l'achèvement de la RCEA sur le territoire ; autant de données qui invitent à des réajustements du projet économique et du Pays ; au stade du présent rapport sur l'état des lieux, il ne s'agit pas de finaliser la stratégie de développement du territoire, mais plutôt de souligner les variables à mieux appréhender dans la démarche Scot

C) Des lignes d'inflexion pour la stratégie économique du Scot : perspectives et enjeux

• Dépasser une approche trop globale Charolais Brionnais :

La réflexion territoriale conduite par la charte s'est située à un niveau global du Charolais-Brionnais, mais l'analyse du fait économique par le niveau intercommunal montre des réalités beaucoup plus nuancées et diversifiées ; il sera donc nécessaire d'articuler le projet du Scot en tenant compte de cette diversité, mais aussi en envisageant peut être d'autres échelles spatiales plus pertinentes : territoires intercommunautaires, structuration économiques de l'espace par les axes de transport et de déplacement, élargissement du nombre des villes d'appui, ...

• Raisonner en termes d'attractivité :

La stratégie économique du Charolais Brionnais a été abordée de façon très insulaire ; les références aux territoires voisins, la concurrence entre territoires sont très faiblement abordées ; seuls les handicaps routier et ferroviaire sont évoqués à juste titre comme un risque de départ de firmes ; il sera nécessaire de compléter la stratégie économique locale par une réflexion marketing plus ciblée, conduisant à une approche plus fine en termes d'attractivité et de compétitivité.

• Faire la place à d'autres modèles économiques :

L'appréhension du tissu économique s'est organisée à travers des clés d'entrée précises : l'agriculture, l'industrie, en distinguant les PME des grands groupes, le commerce, l'artisanat et le tertiaire ; ces notions renvoient pour beaucoup à des représentations économiques, structurées au cours des années 1980, à partir d'une approche de type consulaire : CCI, chambre des métiers et chambre d'agriculture ou de type ministère : l'industrie, agriculture... La montée en puissance de l'économie de l'information, la progression très forte des activités de services conduisent à brouiller ces représentations et à envisager une approche de l'économie locale qui s'affranchisse des découpages de la statistique entre activités primaires, secondaires, tertiaires ; reléguant la référence d'usine à la campagne à une histoire économique dépassée ; les économies de l'immatériel et du quaternaire s'imposent à tous les secteurs d'activité ; la distinction entre économie présente et non présente est pertinente, elle conduit à d'autres approches de l'économie territoriale ; l'offre économique locale ne peut plus s'adosser à la seule disponibilité foncière ; l'organisation des réseaux, des proximités, des grappes seront déterminantes dans le fonctionnement des entreprises.

• Le non marchand, une activité économique spécifique :

L'approche économique reste essentiellement marchande, centrée sur des entreprises relevant d'une des 3 grandes appartenances consulaires ; à l'exception des activités de la santé qui font l'objet d'une vraie veille au niveau du Pays, des pans entiers de l'économie non marchande, tant privés que publics sont peu abordés alors que leurs poids dans l'emploi local est très significatif (10 à 15% des emplois) ; le Scot devrait s'ouvrir aux besoins et potentialités de ce secteur.



- **Faire émerger de nouvelles mailles spatiales :**

Si les territoires de proximité (Epci, commune) ont tous leurs pertinences pour un certains nombres de fonctions économiques locales, en particulier en matière de foncier ou d'immobilier, plusieurs d'entre elles (accompagnement de la création d'entreprises, prospection, gestion collective des emplois et des compétences, transport déplacement, Très Haut débit..) doivent s'envisager à d'autres niveaux : pays, réseau de villes, groupements communautaires au sein du Pays, liens avec la périphérie ? ce sera une autre dimension du projet Scot.

- **Le tout n'est pas que la somme des parties ou l'importance d'une référence supra locale :**

L'initiative locale des EPCI en matière économique gagnerait à s'inscrire dans une vision partagée de l'avenir du territoire ; cette référence commune est insuffisamment présente dans les documents stratégiques actuels ; elle doit permettre le meilleur positionnement de chacun des EPCI en termes de vocations, de potentialités de développement, de capacité de rayonnement ; à titre d'exemple, à un moment où la Rcea redevient une opportunité pour le territoire, il s'agira d'en évaluer collectivement le meilleur parti pour faire évoluer l'offre des espaces/parcs/zones économiques locaux de façon cohérente.

- **Ne pas laisser aux seules agglomérations les arguments du développement durable :**

Les exigences de développement durable ne sont plus l'apanage des seuls spécialistes de l'écologie, elles se diffusent au sein des entreprises ; le territoire peut jouer un rôle clé pour mutualiser des ressources et porter des projets ; ce volet a été peu abordé dans les précédents travaux ; il devrait infléchir les travaux du Scot.

10. UNE ARMATURE COMMERCIALE DENSE ET DIVERSIFIEE AVEC DE FORTES DISPARITES

10.1. UN MARCHÉ POTENTIEL DE 488 MILLIONS D'EUROS

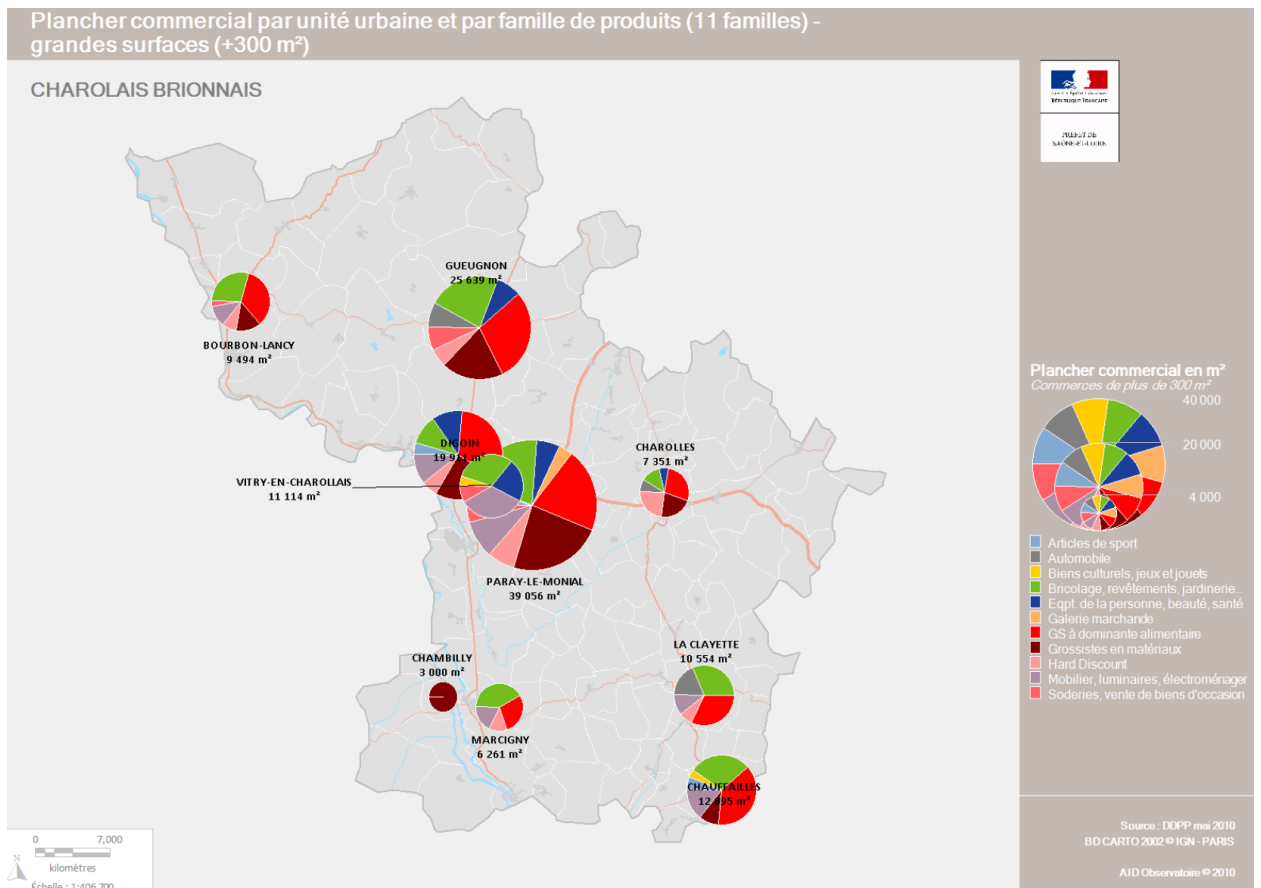
Le Pays Charolais Brionnais a un marché potentiel pour les dépenses alimentaires et non alimentaires évalué par la CCI (2011) à 488 Millions d'Euros.

Le Pays se caractérise par :

- 2 100 entreprises commerciales et de services
- 109 885 m² de surfaces de vente de plus de 300 m²
- **une densité commerciale globalement supérieure à la moyenne départementale** (elle-même déjà supérieure à celle de la Bourgogne), de l'ordre de 3 à 4 points avec 1,6 activités pour 1 000 habitants et 1651 m² pour 1 000 habitants,
- une évasion commerciale évaluée à 19,73 %.

	Saône et Loire	Pays Charolais Brionnais	En % du département
Population (en milliers)	552	88	15,9%
Nombre d'activités de moins de 300m²	6 189	1 019	16,5%
<i>dont commerces</i>	2 582	431	16,7%
<i>dont services</i>	2 410	417	17,3%
<i>dont restaurants</i>	1 197	171	14,3%
Plancher commercial des grandes surfaces (en milliers de m²)	881,3	145,3	16,5%
<i>dont alimentaire</i>	220,4	46,2	20,1%
<i>dont non alimentaire</i>	595,5	94,5	15,9%
<i>dont automobile</i>	65,4	4,6	7%
Nombre d'activités de moins de 300 m²/1000	11,2	11,6	104
<i>dont commerces</i>	4,7	4,9	104
<i>dont services</i>	4,4	4,7	107
<i>dont restaurants</i>	2,2	1,9	86
Plancher commercial des grandes	1 597	1 651	103
<i>dont alimentaire</i>	399	525	132
<i>dont non alimentaire</i>	1 079	1 073	99
<i>dont automobile</i>	118	53	45

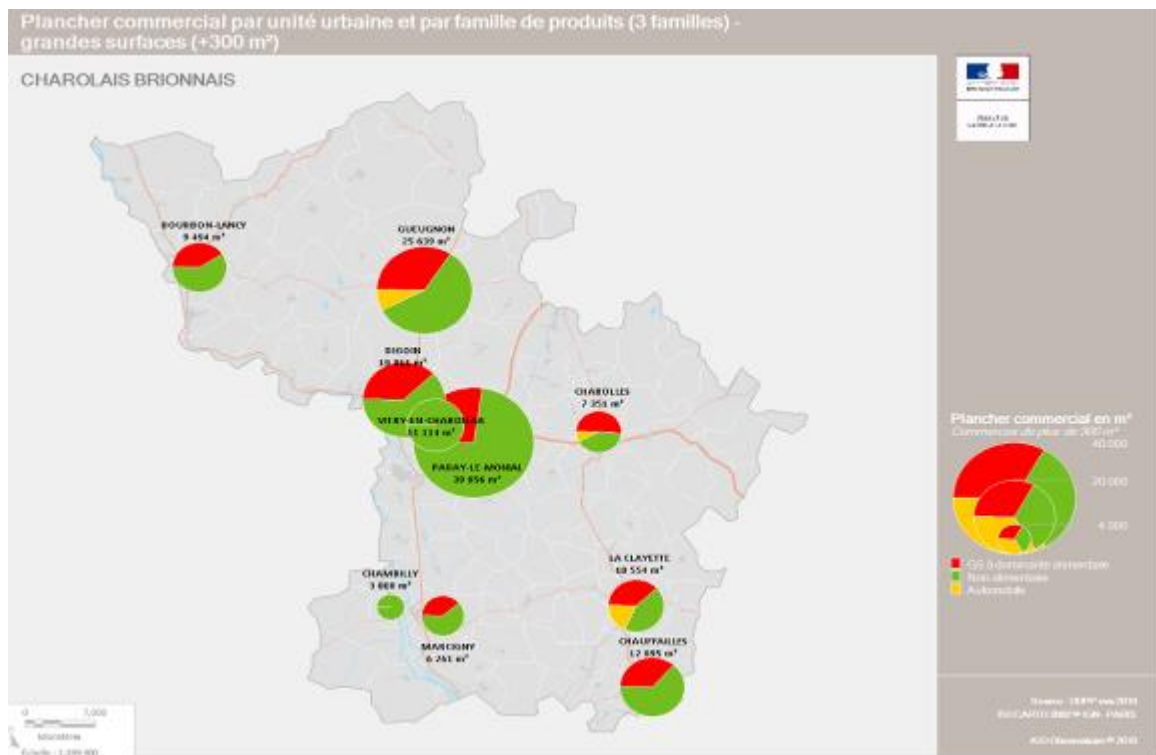
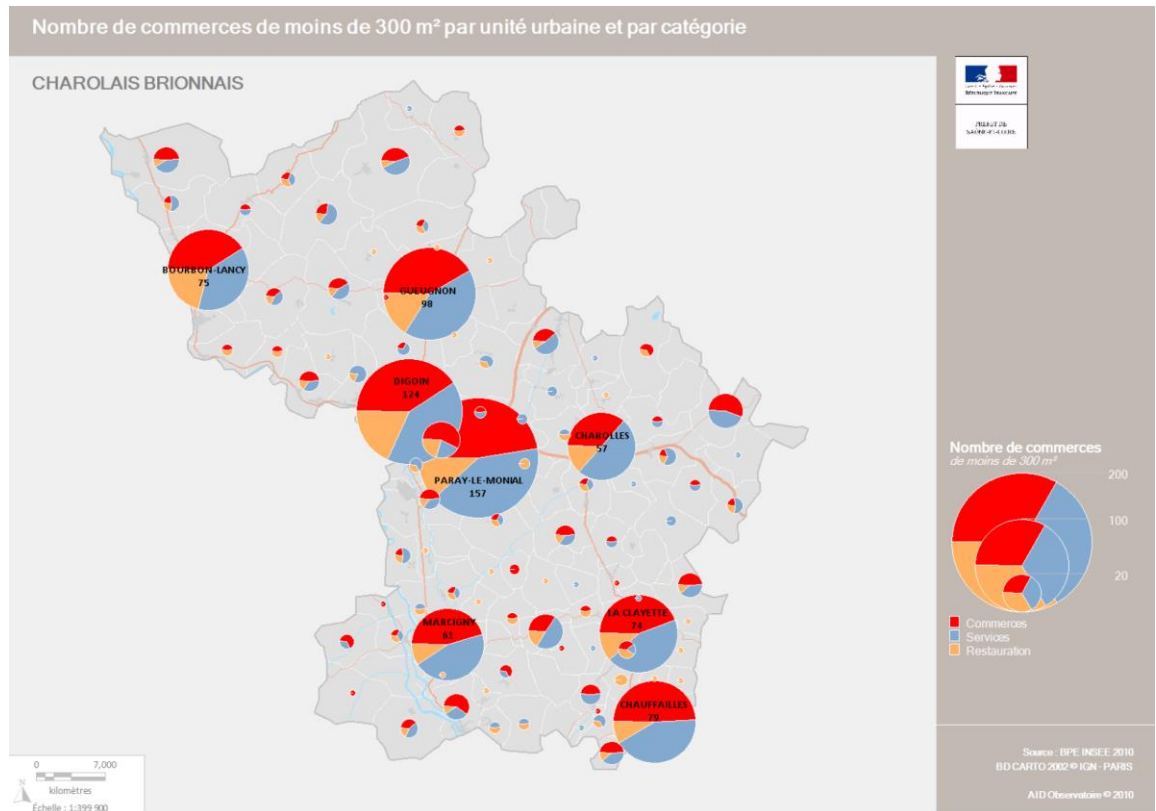
Source : DDT 71 - Analyse de l'armature commerciale de la Saône et Loire -déc 2010 - BPE INSEE, DDPP Mai 2010



10.2. UNE DENSITE COMMERCIALE AVEC DE FORTES DISPARITES

S'agissant des activités de moins de 300 m² la représentativité des services est largement supérieure à la moyenne alors que le secteur de la restauration présente une densité faible.

S'agissant des grandes surfaces, on constate une très forte densité en alimentaire et a contrario une densité de moins de la moitié de la moyenne départementale dans le secteur de l'automobile.



10.3. UNE ARMATURE COMMERCIALE ORIGINALE, MULTIPOLAIRE :

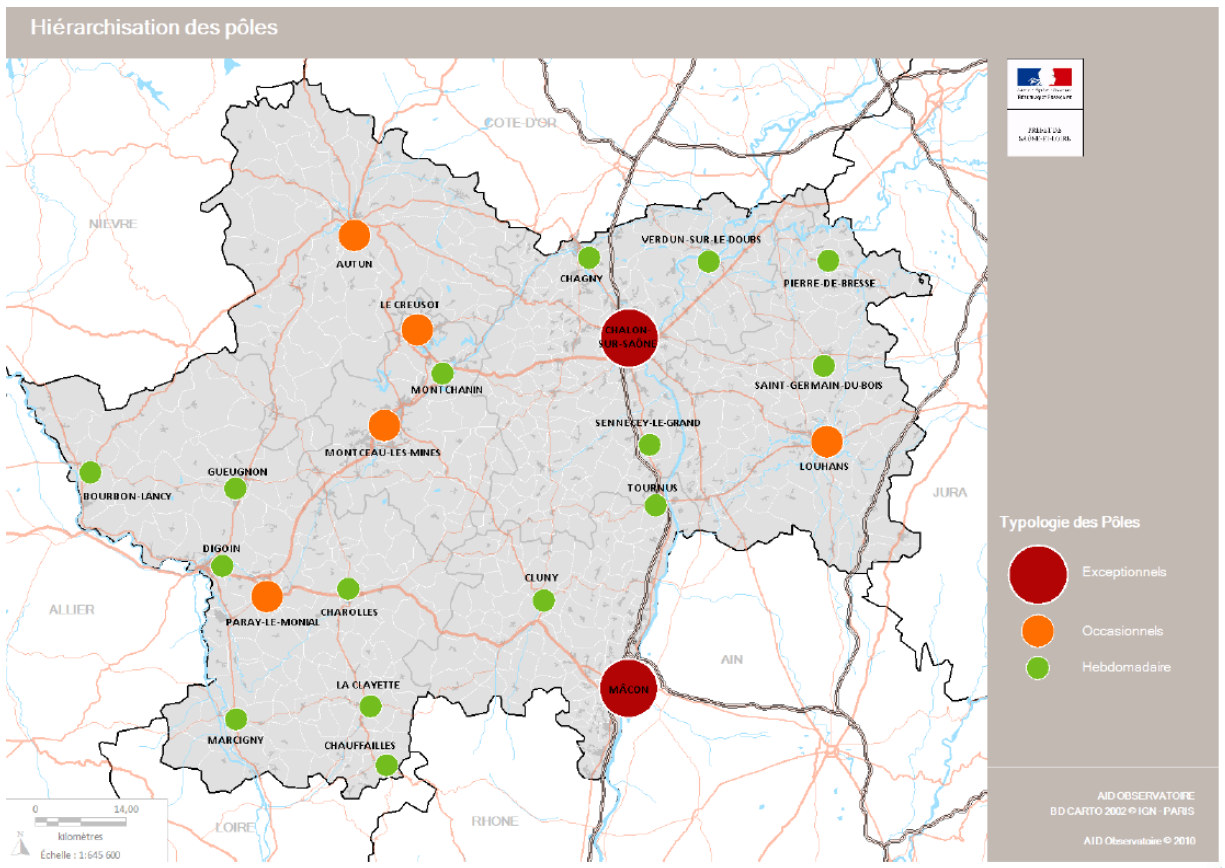
L'armature commerciale fait ressortir l'originalité du fonctionnement du Pays Charolais Brionnais autour du réseau des 6 villes d'appui auxquelles se rajoutent les deux pôles de Marcigny et La Clayette. Cette armature organisée autour de ces 8 pôles commerciaux d'envergure explique cette densité et diversification. Nous retrouvons dans ce constat les résultats issus de notre analyse sur la répartition des services et équipements.

Pays Charolais Brionnais EPCI	nombre d'établissements Insee 2008							emplois du commerce	
	0 sal	1 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	TOTAL	%	nombre	%
NORD CHAROLAIS	23	10	1	0	0	34	3%	37	1%
CHAUFFAILLES	54	50	2	1	1	108	10%	275	7%
MARCIGNY	60	27	3	1	0	91	8%	151	4%
SEMUR -en-B	35	19	0	1	0	55	5%	63	2%
PARAY LE MONIAL	92	76	12	3	2	185	17%	814	21%
PAYS DE LA CLAYETTE	46	43	4	6	0	99	9%	399	11%
GUEUGNON	59	53	3	1	1	117	11%	372	10%
CHAROLLES	47	35	4	4	0	90	8%	274	7%
VAL DE LOIRE	76	61	4	1	2	144	13%	888	23%
ISSY L EVEQUE	12	9	1	0	0	22	2%	39	1%
VAL DE JOUX	16	7	0	0	0	23	2%	23	1%
BOURBON-LANCY	56	36	3	1	2	98	9%	325	9%
3 Communes hors interco	15	24	2	0	0	41	4%	129	3%
Pays	591	450	39	19	8	1107	100%	3789	100%

50% DES ETS SONT SANS SALARIE
94% DES ETS ONT MOINS DE 10 SALARIES
2 EPCI regroupent 44% des emplois du commerce et 30% des ets

Cette armature souligne également **une tendance à la duplication** sur chacun de ces pôles :

- des centres villes, dans lesquels le taux d'activités de services est élevé,
- des hypermarchés et supermarchés en milieu urbain ou dans les pôles ruraux.



Au regard de critères en matière d'aménagement du territoire, cette armeture constitue un modèle satisfaisant puisqu'apportant une desserte répondant à la quasi-totalité des besoins à proximité des lieux de résidence.

10.4. LA RCEA : UN EFFET VITRINE

L'aménagement progressif de la RCEA qui a conduit notamment à la création de voiries de contournement a généré des relocalisations et/ou des développements en vitrine sur les axes ou sur les échangeurs.

- **Un risque de concurrence élevée et de fragilité.**

- En interne au centre du Pays

Des effets de concurrence interne apparaissent, notamment sur la partie centrale du Charolais Brionnais et plus particulièrement sur la zone de Digoin, Vitry en Charolais et Paray le Monial. Ce constat apparaît notamment lorsqu'on analyse les zones de chalandise des pôles :

- en alimentaire, les zones de chalandise correspondent aux bassins de vie en dehors de la conurbation centrale pour laquelle des superpositions existent.

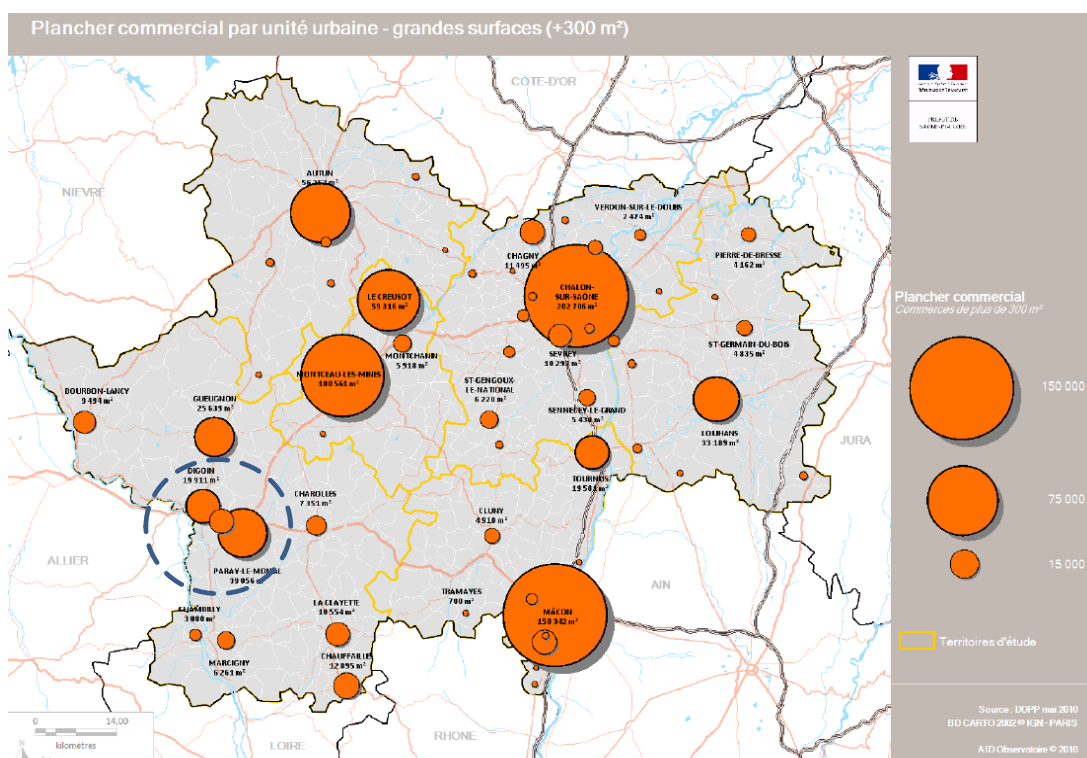
RAPPORT DE PRESENTATION

- en non alimentaire, on constate un effet de superposition et de neutralisation des zones de chalandise dans la conurbation centrale. Seule l'agglomération de Paray le Monial semble conserver une capacité à structurer une zone de chalandise qui dépasse les limites de cette conurbation en étendant sa zone au Sud Est.

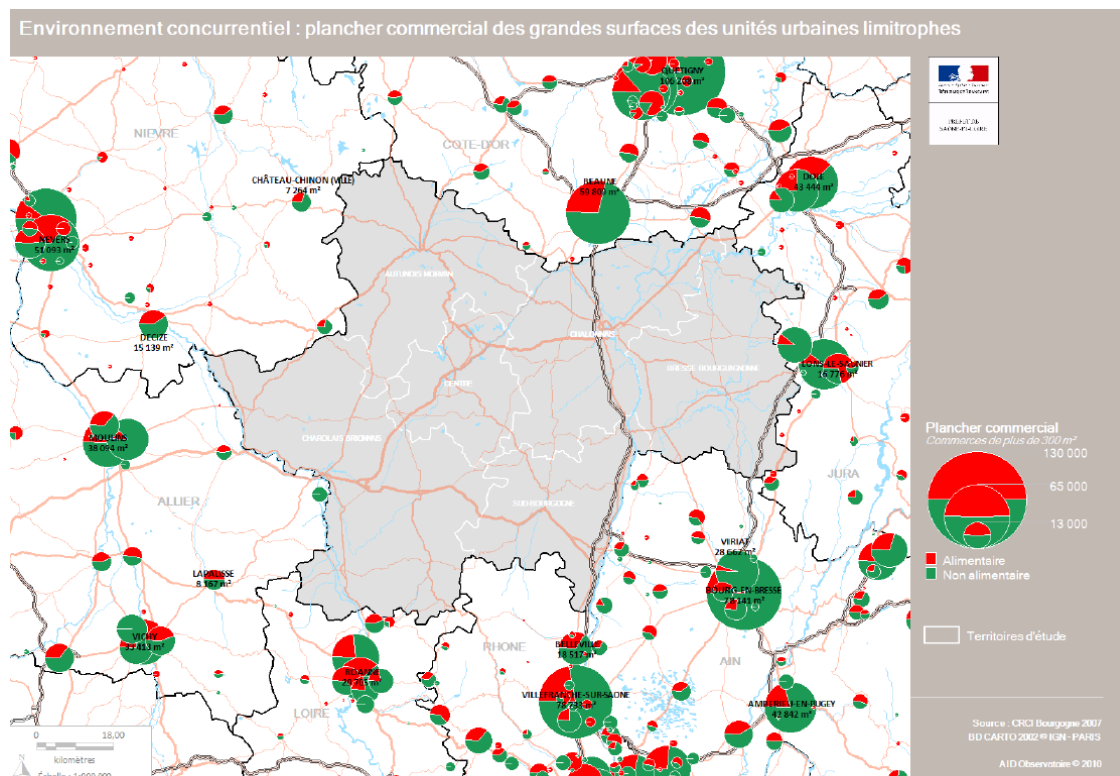
L'offre commerciale est certes dense et diversifiée, mais aucun pôle n'a réussi à capter des franchises de rang national : le pouvoir d'attraction de la zone, 90 000 habitants ne semble pas suffisant pour attirer de telles enseignes.

L'armature commerciale relativement homogène jusqu'à présent autour de 8 pôles commence à montrer quelques signes de fragilités sur des pôles comme Digoin, Gueugnon (qui s'expliquent bien entendu avec la perte importante de population de ces dernières années et les impacts de la crise économique). Le « Triangle d'Or » du commerce du Pays organisé autour de Paray-Digoin-Gueugnon est en train de disparaître, Paray s'imposant de plus en plus fortement comme la capitale commerciale du Pays.

En parallèle, Chauffailles émerge comme pôle urbain structurant sur tout le Sud du Pays en proposant un niveau d'offre commerciale de plus en plus dense et diversifié.

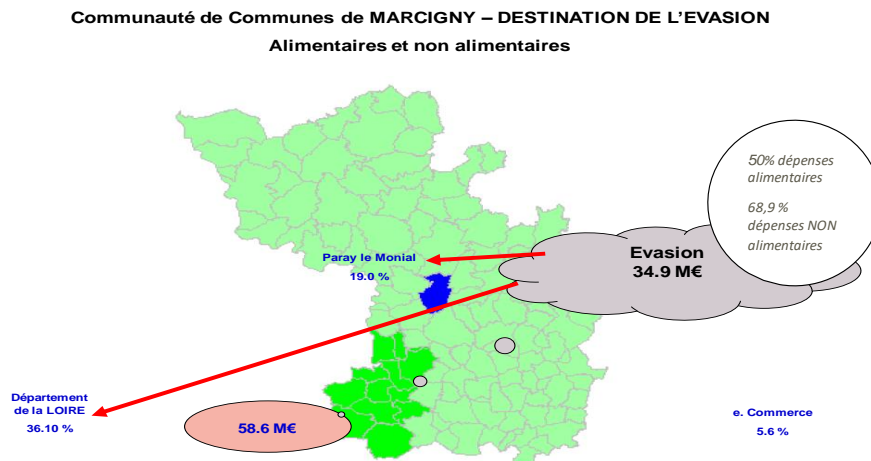
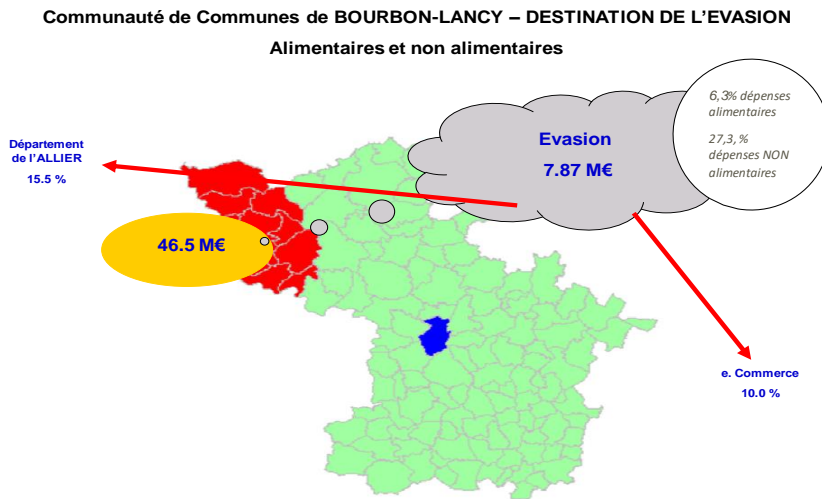


- Aux franges du Pays notamment avec la Loire



Le rôle de l'agglomération roannaise et celui de la ville de Charlieu sont très importants sur la frange Sud-Ouest pour les dépenses non alimentaires mais aussi alimentaires. Cette tendance rejoint l'intensité des flux domicile-travail. Il en va de même sur le secteur de Bourbon-Lancy avec l'Allier, bien que l'évasion soit moindre.

L'étude de la CCI de Mai 2011 évaluait les évasions sur les secteurs de Bourbon Lancy et de Marcigny comme suit :



11. TOURISME

11.1. UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A FORT POTENTIEL QUI RESTE INSUFFISAMMENT VALORISEE ECONOMIQUEMENT

A) Des atouts connus et reconnus : le Pays Charolais Brionnais « terre d'élection pour le tourisme »

Sur le site du Pays le territoire est ainsi décrit « En Bourgogne du Sud côté ouest, au carrefour des régions Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes, palpite le Pays Charolais-Brionnais. Une joue posée sur la Loire, drapé dans un voluptueux bocage, brodé par le fil scintillant des rivières et des canaux, voici notre territoire ! ».

L'offre touristique s'appuie sur un potentiel remarquable voire exceptionnel. La Charte de Pays parlait du territoire comme « une terre d'élection pour le tourisme » et cet axe de développement a été fortement développé et animé depuis plusieurs années.

La démarche formalisée tout au long de 2010 de marketing territorial donne un vrai coup de fouet à l'animation de cette offre Pays.

Parmi les atouts :

- un cadre de vie et un paysage de bocage remarquable,
- une nature complètement prégnante et présente où que l'on soit dans le Pays,
- la Loire comme colonne vertébrale du territoire, des cours d'eau « partout », véritables marqueurs identitaires du paysage ;
- des circuits de randonnée sur tout le territoire : chemins de halage, sentiers de bords de Loire, chemins de découverte dans les bocages, balades vertes, ...



- un patrimoine architectural d'une très grande richesse autour des chapelles et églises romanes qui s'est traduit par la structuration d'une offre « les Chemins du Roman » et l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire »...
- une activité culturelle centrée sur Paray el Monial qui amène de nombreux pèlerins sur le territoire ;
- une activité culturelle très développée, à la fois organisée au niveau du Pays avec des manifestations tout au long de l'année et au niveau des communes et intercommunalités signe de l'animation et de la vie de ces villes, villages et bourgs ;
 - ✓ ·Au niveau du Pays, organisation de manifestations ponctuelles, de partenariat pour des événements locaux ou nationaux (Championnat de France de Montgolfières, congrès national des AOC de France...), mise en place d'une saison culturelle qui se déploie sur l'ensemble du Pays, ... ;
 - ✓ ·Marché du cadran à St Christophe en Brionnais ;
 - ✓ ·Centre d'Art Contemporain et marché sur Marcigny (2° marché de Saône et Loire par son importance), ...
 - ✓ ·.....
- La Maison du Charolais sur Charolles : à la fois pour déguster et découvrir la viande charolaise et l'ensemble des produits du terroir (AOC chèvre, ...) ;
- une station thermale à Bourbon Lancy, petite ville d'eau qui voit le nombre de curistes augmenté grâce aux travaux de modernisation du centre et à la diversification de l'offre : les curistes proviennent essentiellement de Saône et Loire (71%), et des départements limitrophes (Allier 6%, Loire 4%).

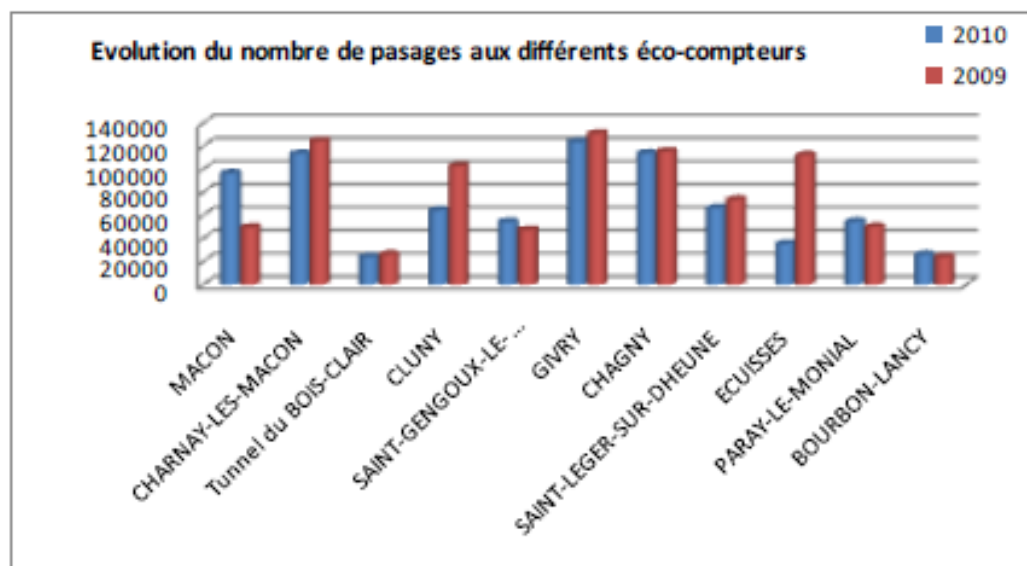
Nombre de curistes à Bourbon-Lancy



RAPPORT DE PRESENTATION

- le tourisme fluvial et les voies vertes : un axe soutenu au niveau régional (Le schéma régional de développement du tourisme 2005 - 2015 vise à faire de la Bourgogne une région exemplaire dans le domaine du tourisme itinérant afin de favoriser l'allongement des séjours des différentes clientèles dans notre région. La Bourgogne a la chance de posséder le plus important réseau de voies d'eau en France), une activité qui se développe. (Structure de promotion : Observatoire).
- Les voies vertes sont analysées dans le chapitre 3 dans la partie « mobilités douces ».

Trafic des bateaux sur les voies navigables (comptage aux écluses)			
Voie d'eau	Point de recensement	Plaisance	
		2010	Evol. (%)
Canal du Centre	Chalon (34 bis)	2 379	-4,11
	Montceau - les - Mines (9è océan)	962	-0,62
	Génelard (16è océan)	980	-1,71
	Vitry- en - Charolais (26è océan)	1 227	+5,68
Seille	La Truchère	3 618	+3,25
Ormes	La Saône	4 415	+0,94



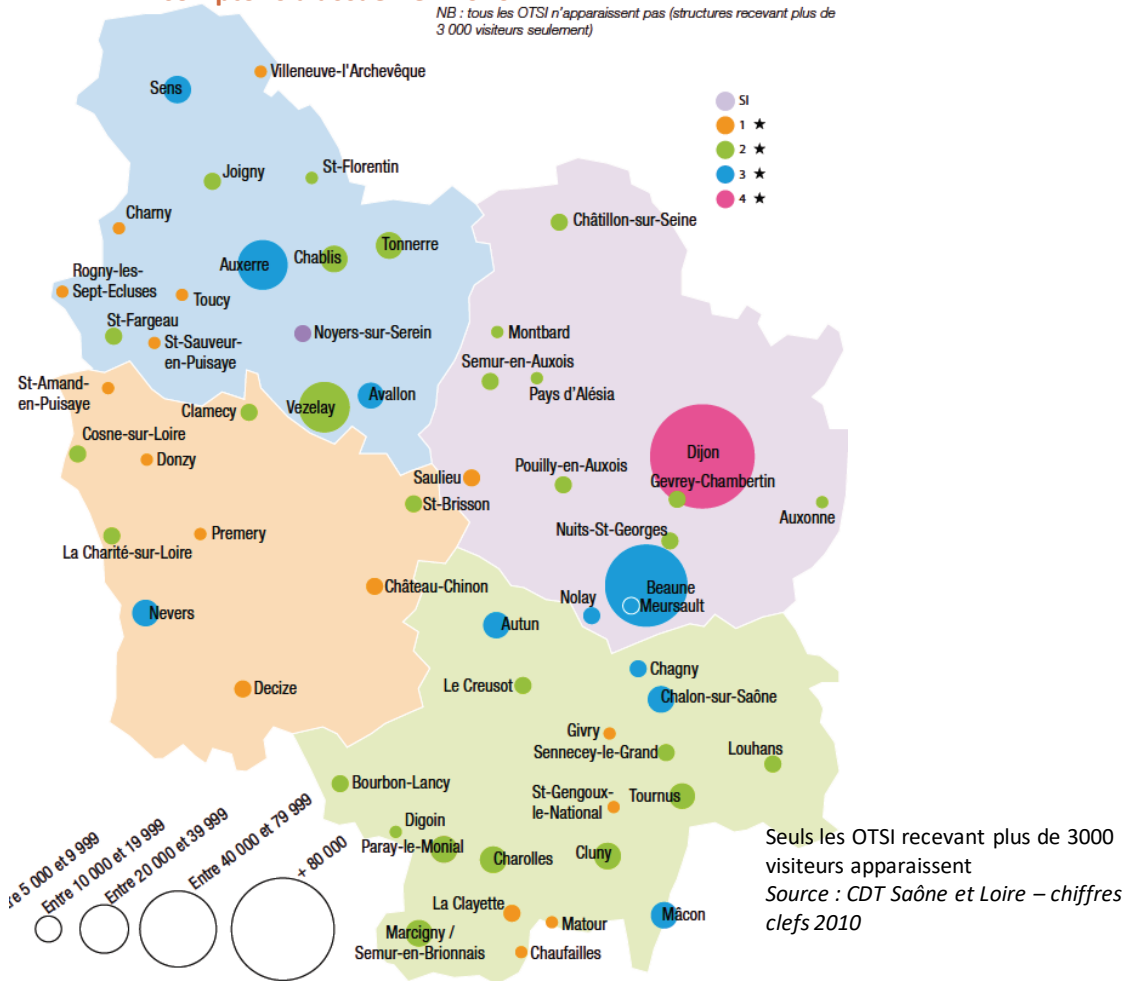


B) Une transformation encore insatisfaisante en développement économique

La Charte Pays soulignait déjà un certain nombre de difficultés et le contrat en cours cherche par diverses actions à accroître la fréquentation touristique et à proposer un hébergement de qualité.

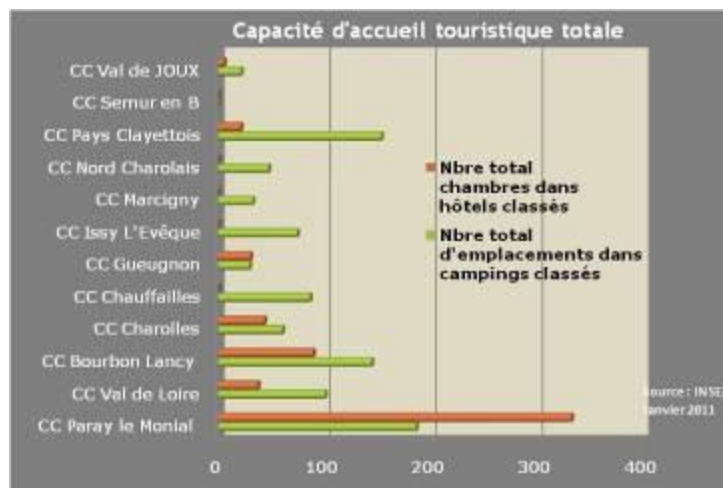
Nombre de visiteurs renseignés aux comptoirs d'accueil en 2010

NB : tous les OTSI n'apparaissent pas (structures recevant plus de 3 000 visiteurs seulement)

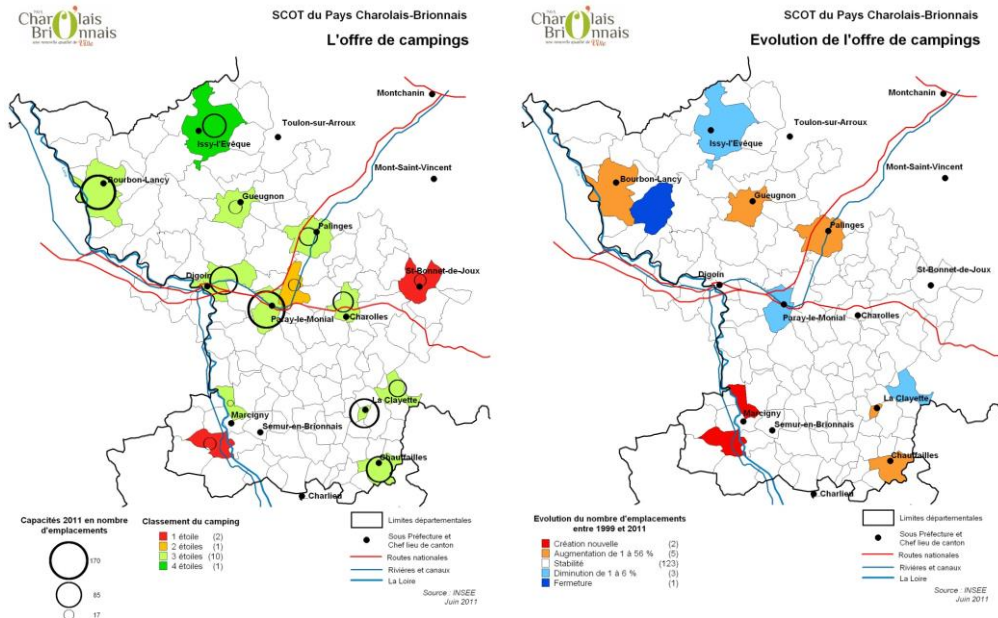


UNE CAPACITE D'ACCUEIL RELATIVE TANT EN NOMBRE QU'EN QUALITE

- Une structure de l'hébergement, offre de campings et d'hôtels peu favorable



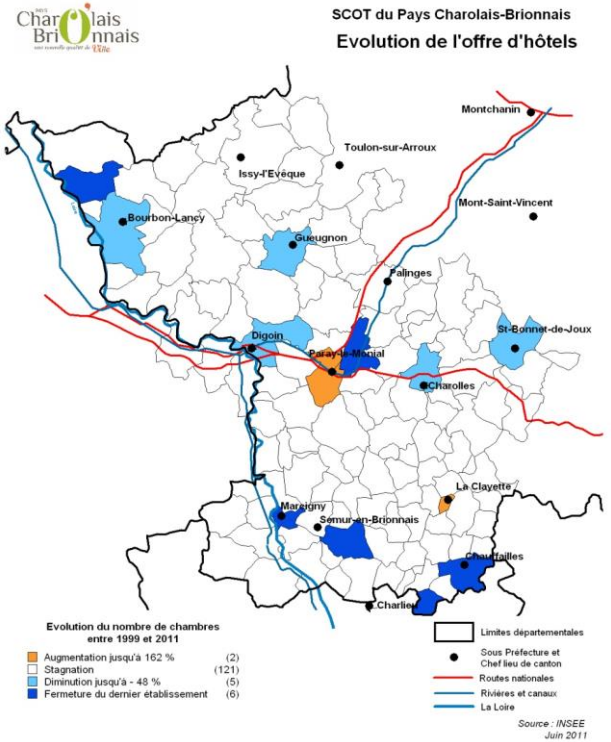
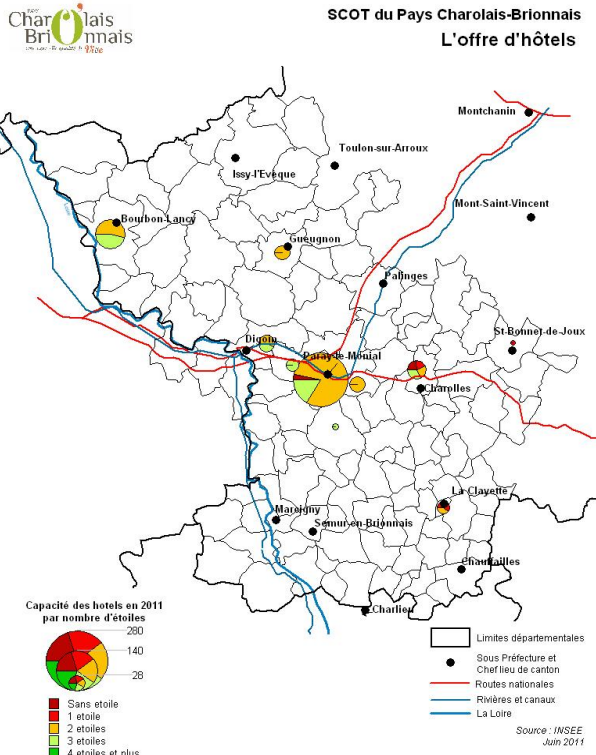
L'offre de campings est plus présente dans la partie Centre et Nord du Pays avec une évolution plus favorable également sur ces secteurs (augmentation). Les créations nouvelles apparaissent compenser et/ou remplacer des structures désuètes, aux capacités insuffisantes (secteur proche de Marcigny). Le secteur de Chauffailles montre un dynamisme particulier sur le Sud Brionnais, alors même que le cœur du Brionnais présente une offre limitée.



L'offre d'hôtels, nombre de lits et qualité, est globalement très faible avec une évolution en cours en forte baisse sauf sur Paray le Monial. Paray est la seule ville qui voit son nombre de lits augmenté entre 1999/2011 et qui montre une relative diversification du type d'hôtels. Pour autant le nombre de lits en 3 étoiles est très faible et inexistant pour la gamme supérieure.

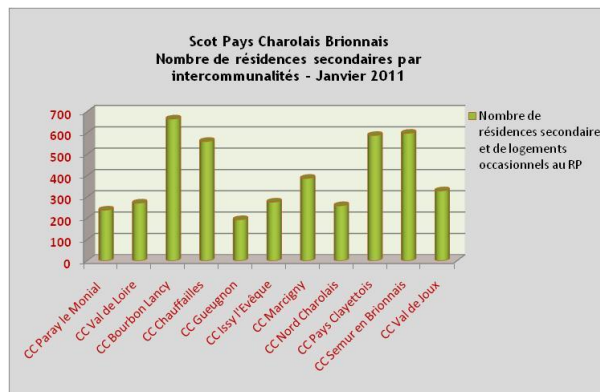
Sur l'ensemble du Pays, l'évolution indique une baisse importante du nombre de lits, avec sur le Brionnais un déficit marquant, et une qualité très médiocre du parc d'hôtellerie. La situation sur Bourbon Lancy interroge puisque nous constatons à la fois une fermeture d'hôtels et une très forte baisse depuis 1999. Cette évolution peut être aussi le signe de la modernisation et requalification de la station thermale, qui passe nécessairement par une adaptation au marché actuel, avec une demande davantage orientée vers du court séjour.

La RCEA a été un « produit d'appel » à un moment donné mais ne l'est plus : l'évolution montre bien les limites actuelles de cette offre de faible ou très moyenne qualité. Elle ne semble plus répondre aux demandes et besoins des voyageurs, des transporteurs, des VIP, des touristes en transit.

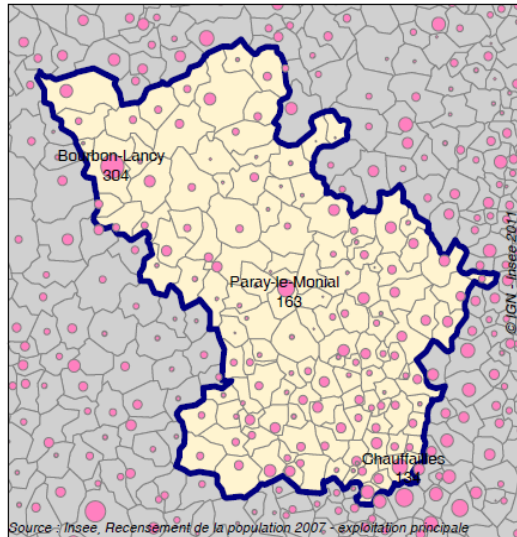


• **Le poids important des résidences secondaires**

Dans le chapitre 1 nous avons indiqué un nombre important de résidences secondaires sur l'ensemble du Pays (+9% des logements) mais également une baisse de ce marché depuis quelques années. La répartition reste très contrastée notamment entre le Nord et Sud du Pays.



Nombre de résidences secondaires en 2007



- **Hébergement rural : une offre davantage développée dans le Brionnais**

Près de 200 structures d'hébergement rural : chambres d'hôtes (plus de 50), gîtes ruraux (130 environ), gîtes d'étape ou de groupes (6).

Cette offre est davantage présente dans le Brionnais et au Centre du Pays.

C) Un déficit de structuration de l'offre : professionnalisation et organisation

L'activité tourisme dans le Pays Charolais Brionnais souffre à la fois d'un manque de fédération des acteurs, sous la forme de mise en réseau et de mutualisation, et d'une insuffisante professionnalisation des acteurs.

Le Pays comme nous l'avons dit plus haut a mis en œuvre des actions en ce sens.



11.2. EN SYNTHÈSE, SUR LE VOLET TOURISME :

A) *Ce qu'il faut retenir*

L'activité tourisme est une activité à fort potentiel pour le Pays. Pour autant l'offre d'hébergement est largement insuffisante tant en terme de capacité que de qualité pour répondre aux exigences et attentes du marché.

Les acteurs locaux ont exprimé de fortes attentes tout au long de nos rencontres et sur l'ensemble du Pays pour mieux valoriser les atouts. Il n'en reste pas moins que cette activité nécessite un partenariat public-privé complexe et des démarches incitatives pour permettre cette transformation et cette professionnalisation

La mutualisation est essentielle, l'animation capitale.

B) *Perspectives et enjeux*

Avec la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial, le Pays rassemble de plus en plus les acteurs autour de messages communs et partagés. La communication est un volet important, elle ne peut être isolée de l'action.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre une stratégie collective plus offensive, tout en prenant en compte des besoins différenciés sur le Pays.

Sur le plan de l'hébergement les données et analyses montrent bien que les réponses sont à adapter selon les secteurs et que des « produits » Pays sont à valoriser et défendre à cette échelle.



CHAPITRE 3

Organisation et fonctionnement du territoire



Scot du Pays Charolais Brionnais



12. ARMATURE URBAINE

La problématique de l'armature urbaine renvoie à comment générer un développement urbain équilibré et structuré autour des villes et bourgs de proximité conforme à l'identité et à l'histoire du territoire, en rapport avec la législation (SRU, Grenelle 2) et les grandes préoccupations territoriales (émiettement résidentiel, attractivité territoriale, impacts de la hausse du coût de l'énergie...) :

- Comment faire naître / ou conforter une hiérarchie urbaine qui prône les équilibres et les complémentarités entre les bourgs et avec les espaces ?
- Comment maintenir et renforcer l'attractivité et les centralités des villes d'appui tout en proposant une dynamique pour les communes rurales ?
- Quelles modalités d'urbanisation définir pour qu'elles soient acceptables et conformes à l'identité du territoire caractérisé par un habitat rural de bocage dispersé ?

12.1. UNE TRAME URBAINE POLYCENTRIQUE, CARACTERISTIQUE DU MILIEU RURAL EN ESPACE BOCAGER

L'armature urbaine de l'aire du SCoT est le résultat d'une structuration atypique : pas de noyau, pas de grande ville moteur qui joue le rôle de catalyseur. Ce sont une dizaine de petites villes et de bourgs qui structurent un espace à dominante rurale (91% des communes ont moins de 1000 habitants). Avec 90 000 habitants, le territoire est très peu dense (37.1 hab. au km /Saône et Loire : 64 hab. au km²).

Son armature urbaine présente 4 grandes caractéristiques :

- 6 villes d'appui qui constituent les principales centralités du territoire,
- Un axe urbain fort Charolles – Paray – Digoïn,
- 4 bourgs de proximité dont 3 en périphérie du territoire, polarités secondaires importantes en territoire diffus,
- Un réseau de bourgs et de hameaux : l'habitat rural du bocage.

- **6 villes d'appui (Chauffailles, Charolles, Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon et Bourbon-Lancy) formant un territoire mosaïque**

En l'absence de ville centre et d'influence de grands centres urbains (Châlon-sur-Saône à 80 km au nord-est, Mâcon à 60 km au sud-est, Moulins à 70km à l'ouest, Roanne à 60 km), 6 villes d'appui (Chauffailles, Charolles, Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon et Bourbon-Lancy) jouent un rôle majeur dans le maillage du territoire, chacune d'entre elles constituant un territoire de proximité relativement autonome. Pôles d'emploi rural, elles concentrent 44% de la population du territoire et les principaux services indispensables (lycée, collèges, services sanitaires, culturels...) leur permettant de jouer le rôle de centralité sur un ensemble territorial. Seules 4 d'entre elles regroupent plus de 5000 habitants : Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon, Bourbon-Lancy et bénéficient d'une couronne périphérique élargie (à l'échelle du Pays).

La plupart dispose d'importantes marges de manœuvre en termes de développement urbain (extensions, densification, renouvellement urbain).



Des pratiques de développement urbain des communes « périphériques » aux villes d'appui et chefs-lieux de canton se réalisent au détriment des villes-centres remettant en cause, à court-moyen terme l'armature urbaine du territoire.

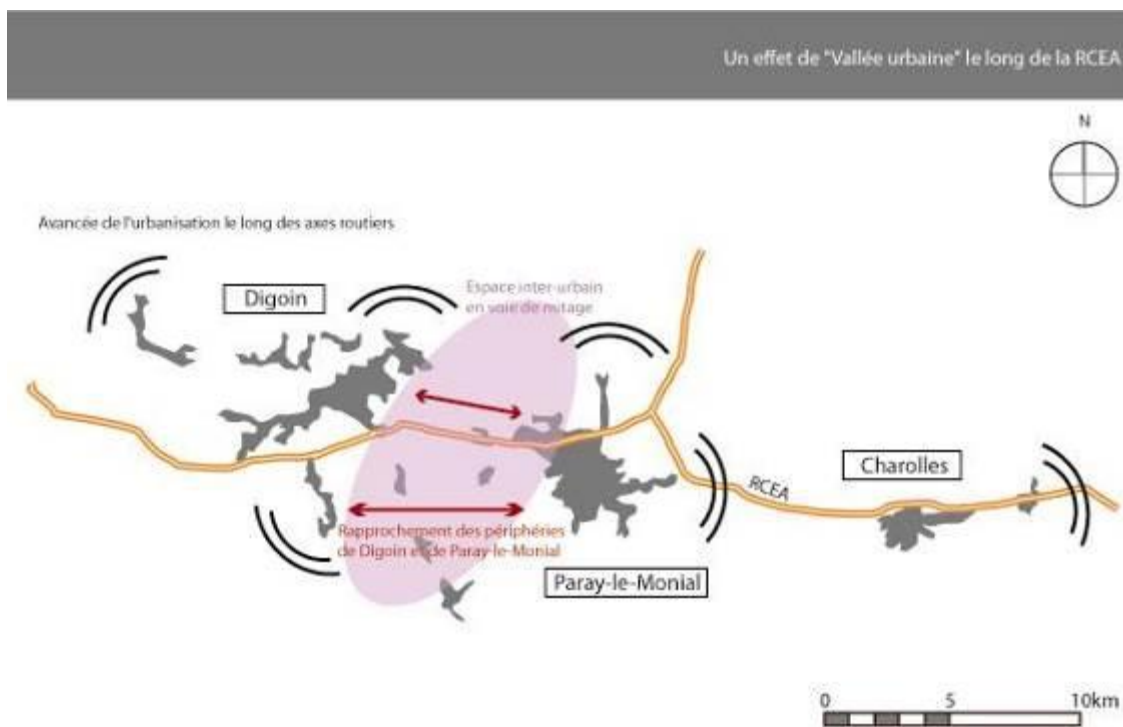
- **Paray-le-Monial**, ville historique, perd des habitants au profit des communes voisines, mettant en difficulté son rôle structurant au cœur du territoire. Cette ville représente la polarité d'équipement la plus forte.
- Fortes de leurs passés industriels, Digoin et Gueugnon demeurent des pôles d'emploi pour le territoire. Digoin présente la particularité d'un tissu particulièrement fractionné par la présence de l'eau (canal, Bourbince) et des infrastructures.
- Bourbon-Lancy, est aussi très marquée par l'emploi industriel et son entreprise phare, -FTP Powertain Technologies qui marque une zone d'influence au nord du charolais et qui déborde sur l'Allier. Elle marque sa différence avec son activité liée au thermalisme mais aussi par son positionnement géographique périphérique.
- Charolles, apparaît comme une petite ville administrative (statut de sous-préfecture) aux qualités urbaines et paysagères fortes.
- Clairement inscrite dans un bassin de vie qui se tourne vers Charlieu et Roanne et forte d'une activité industrielle encore importante, Chauffailles est la ville d'appui du sud du territoire. Elle subit l'attraction de l'appareil commercial de l'agglomération roannaise qui s'étend sur la frange sud du territoire.

- **... et un axe stratégique**

Le long de la RCEA se joue un effet « vallée urbaine ». Les principales villes du territoire sont proches (une dizaine de kilomètres entre elles), greffées sur celle-ci ou légèrement en retrait. Les communes proches accueillent une bonne partie de la croissance démographique et font partie des communes les plus peuplées du territoire. L'organisation urbaine du territoire est tournée sur cet axe (le sud et le nord du territoire ne possédant pas de centralité équivalente) : les 3 villes de Charolles, Paray-le-Monial et Digoin concentrent 23% de la population. Lorsqu'on ajoute les seules communes de la Motte, Molinet, Chassenard, Saint-Yan et Vendenesse-les-Charolles, ce taux passe à 30%. Au sud de l'axe Digoin-Paray, leurs périphéries tendent à se "rejoindre".

Cette dorsale urbaine constitue une caractéristique forte de l'architecture urbaine du territoire et révèle les courants principaux d'échanges du Pays.

Des complémentarités entre ces pôles sont certainement à approfondir dans le cadre du SCoT (ce premier état des lieux n'a pas mis à jour de relations territoriales affirmées en dehors du pays malgré les appels du schéma directeur des 4 villes de l'ouest à amplifier le fonctionnement en réseau).



• Les bourgs de proximité

Ils constituent des polarités importantes sur ce type de territoire, très diffus. Seulement 2 de ces bourgs ruraux dépassent 1000 habitants : La Clayette et Marcigny. Dotés d'une gamme d'équipements plus ou moins élargie, ces bourgs ruraux font bénéficier leur bassin de vie d'une certaine autonomie et évitent la marginalisation des marges (rurales) du territoire.

4 communes jouent ce rôle de proximité sur leur bassin de vie : La Clayette et Marcigny au sud, St-Bonnet de Joux à l'est et Issy-L'évêque au nord.

Les deux pôles relais du sud bénéficient d'une desserte bus et constituent des centralités stratégiques à la fois pour leurs bassins de vie très diffus mais aussi dans une perspective (à encadrer) de desserrement de l'agglomération lyonnaise.

- **Marcigny** est un petit bourg rural présentant une unité urbaine remarquable, Marcigny est dotée d'une gamme élargie d'équipements. Le PLU récemment approuvé vise à conforter son rôle de bourg centre et sa position de porte d'entrée de la Bourgogne du Sud ;
- La Clayette : même unité urbaine que pour Marcigny mais la ville souffre toutefois d'une bi-polarité entre hypercentre et patrimoine paysager et architectural. La collectivité mène actuellement une réflexion (étude urbaine) pour préserver la dynamique commerciale de la rue centrale (nouvelle répartition du stationnement, espaces urbains d'articulation).

Les deux pôles relais au nord-ouest, Issy l'Evêque, au nord- Est Saint-Bonnet de Joux jouent un rôle de complément moindre au maillage urbain du territoire dans des secteurs très diffus. Ils apparaissent plus comme des communes bien équipées que des pôles de services intermédiaires, leurs aires d'influence sont limitées.

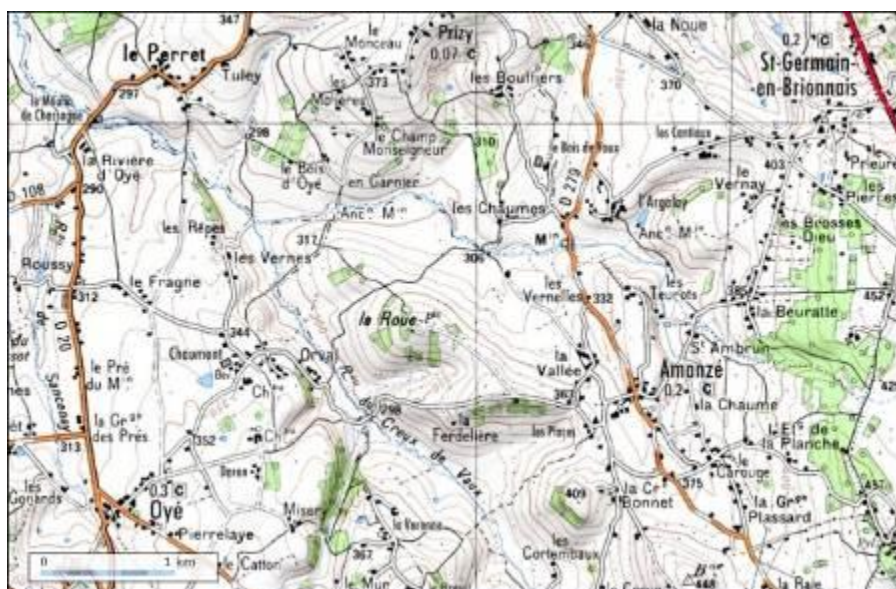
• **Un réseau de bourgs et de hameaux : l’habitat rural du bocage**

Le reste du territoire est composé de communes rurales, situées pour la plupart dans un environnement agricole et paysager de qualité. 64% des communes du territoire comptent moins de 500 hab. (soit plus de 80 communes). Nombreux, ces villages ont aussi la particularité de proposer hameaux et habitat dispersé qui constituent l’autre trait marquant de l’occupation du territoire, particulièrement au sud. Les communes ne forment pas toujours de villages, en ce sens qu’elles n’ont pas toujours de cœur, même si elles comptent une église ou une mairie. Elles s’organisent toutes de façon diffuse ou en hameaux.

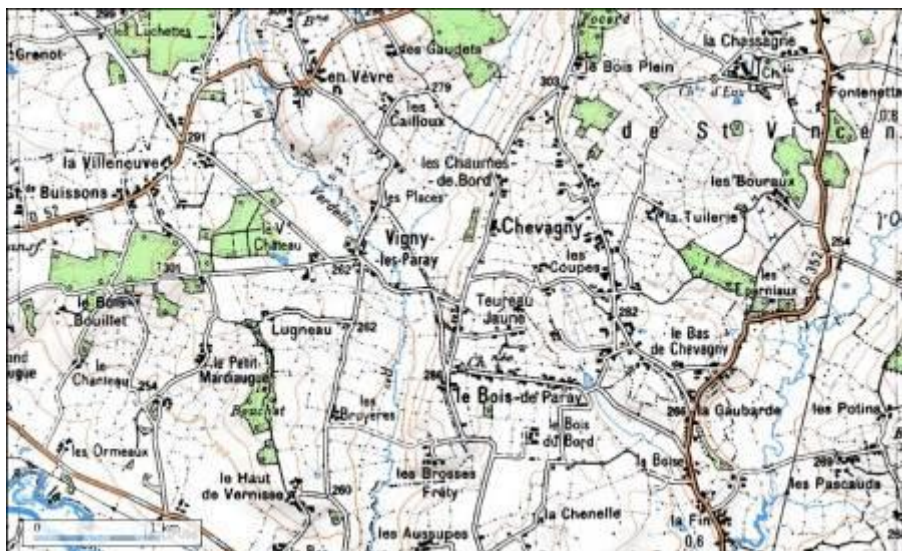
Certains villages tel que Dyo, St Symphorien-du-Bois ou encore La Chapelle sous Dun bénéficient de halte TER. Dans le cadre du développement de l’usage des transports collectifs, ces communes revêtent un caractère stratégique, un développement pourrait potentiellement être envisagé.

- **Un habitat rural historiquement dispersé**

Ici, l’habitat ancien est dispersé : les bonnes terres agricoles exploitées par des fermiers ou métayers ont évolué vers de petites exploitations familiales qui trouvaient dans un rayon de 300 à 500 mètres les espaces suffisants à leur production. La possibilité d’accéder facilement à l’eau par des puits a aussi permis et favorisé cette dispersion. Les cartes IGN attestent de cette occupation totale et relativement dense de tout le territoire du charolais-brionnais : moins de 800 mètres séparent les fermes ou bâtiments (à peine plus au nord). A l’exception des secteurs forestiers, il est très rare de trouver un kilomètre carré sans ferme.



Habitat dispersé en Brionnais



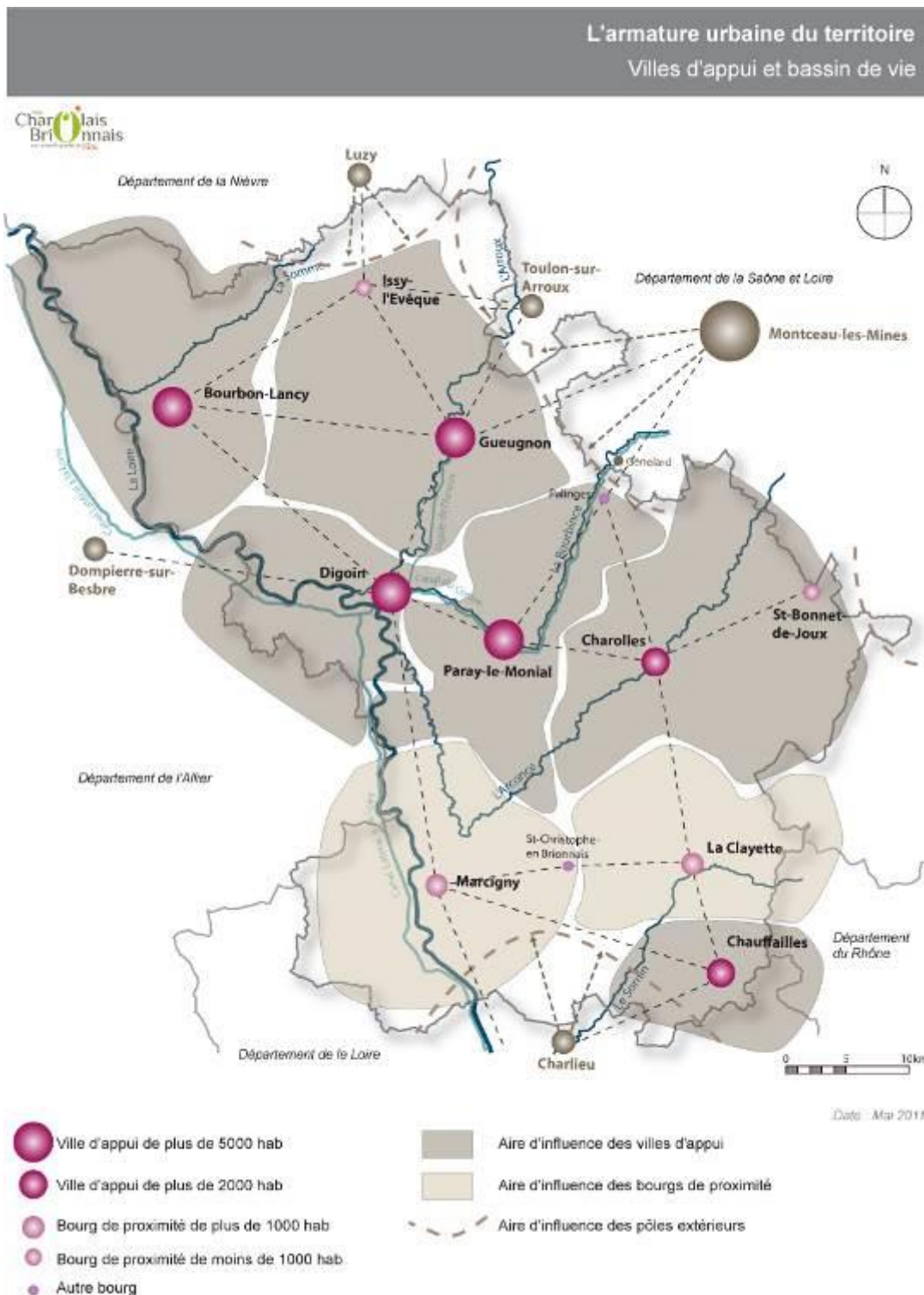
Perpétuant ce mode d'occupation de l'espace, s'est rajouté ponctuellement, à cette forme d'habitat traditionnel, un habitat résidentiel isolé mais qui a perdu le lien à l'exploitation agricole, à ce qui faisait sens entre le travail de l'homme, son habitat, son environnement.



D34 entre St. Christophe en Brionnais et Paray-le-Monial

Bien que caractéristique – historiquement- du territoire, l'habitat isolé superposé à l'existence de nombreux hameaux de petites tailles ne prédispose pas voire empêche la vitalité des villages et des bourgs centres.

Une des interrogations stratégiques du SCoT portera sur cette particularité de la structuration urbaine rurale du Pays Charolais Brionnais, autour des bourgs / hameaux / habitat isolé : quel risque à court et moyen terme que cette dispersion de l'urbain ne se transforme à terme en mitage résidentiel ? Que devons-nous accepter ou non pour garantir une gestion économe et durable des espaces etdes ressources ? Que devons-nous protéger ? que devons-nous valoriser pour assurer l'identité rurale de ce Pays ?





12.2. LES CARACTERISTIQUES DES ESPACES URBANISES

- **Des problématiques de faubourgs pour les villes**

Villes un peu cachées, elles sont de taille sensiblement similaires et présentent une diversité de tissu urbain (centre ancien et dense, cités, faubourgs, lotissement...). Elles seules proposent des volumétries urbaines (R+2 minimum) sur le territoire et des centralités commerciales animées (avec la Clayette). Des efforts d'embellissement des centres historiques ont été réalisés pour la plupart. Elles sont surtout concernées par des problématiques de faubourgs : renouvellement urbain des quartiers ouvriers, des entrées de villes à requalifier, extensions urbaines commerciales et économiques, problèmes de limites villes-campagne, gestion de la voiture, espaces publics goudronnés....autant de problématiques que la stratégie du SCoT devra intégrer.

La présence de l'eau dans 5 des 6 villes principales constitue une caractéristique commune forte qui participe à leur qualité urbaine et qui mériterait d'être valorisé dans le cadre du SCoT.



La Clayette / rue centrale



Chauffailles / zone commerciale - route de Charlieu



- **Les bourgs de proximité : une « urbanité » rurale**

La diversité des sites (butte pour la Clayette et Issy l'Evêque, vallée pour Marcigny) et la diversité des structures de base (carrefour en étoile à St-Bonnet, village rond d'Issy l'Evêque) n'empêchent pas de dégager quelques traits communs forts. Du fait de modestes évolutions démographiques et résidentielles et grâce à des aménagements modérés, ils sont tous globalement, « restés dans leur jus » et offrent des qualités patrimoniales indéniables. Leur « urbanité » toute rurale est créée par le regroupement et la compacité des maisons, qui à la différence des villages, sont mitoyennes et alignées sur la rue. Les volumétries et hauteurs sont modestes (R+2 parfois) comme la taille des rues commerçantes et du centre et la nature agricole toute proche est visible. Le déclin du commerce traditionnel est perceptible dans les plus petits bourgs. Souvent trop d'importance est accordée à la voiture qui s'impose dans l'organisation des espaces publics.

Les questions classiques d'urbanisme contemporain se posent : extensions linéaires le long des routes (Issy l'Evêque ouest, la Clayette RD79), banalité des pavillons et des lotissements, mauvaise insertion urbaine et paysagère des zones d'activités en entrée (St-Bonnet RD 983).



Beaudemont / habitat individuel



D8 entre St. Julien-de-Jonzy et St. Maurice-lès-Châteuneuf / pavillon individuel



- **Des villages modestes**

La prédominance de l'habitat dispersé explique le faible nombre et la taille réduite des villages, au sens d'un regroupement significatif de maisons. Quand ils existent, ils s'inscrivent le plus souvent à mi-pente, très rarement dans le bas : les fonds de vallées, aux bonnes terres sont laissés à l'agriculture. Seule la vallée de la Loire se distingue par une organisation différente des villages, avec des inscriptions en pied de coteau.

Les villages sont assez groupés de forme variable selon la trame viaire préexistante, la topographie et l'histoire de chacun. Les structures des plus petits villages collent à la trame viaire de base : village rue ou sur des carrefours anciens, en Y, X, T, ou triangle. A la différence des monts du Beaujolais ou du Lyonnais, la petite industrie n'est pas venue jusque dans les villages : pas de fabriques ou bâtiments industriels, mais aussi plus ou très peu de commerces.

Le développement démographique étant modéré et une bonne part des constructions se faisant de façon dispersée, les extensions urbaines des villages ne sont pas très importantes et se font principalement (et depuis longtemps), par étirement le long des voies. Cela peut nuire à la qualité des entrées de village si l'étirement est trop long.

Des lotissements y sont parfois réalisés, et leur nombre s'est accru ces dernières années. Le plus souvent, faisant perdre le sens urbain villageois.



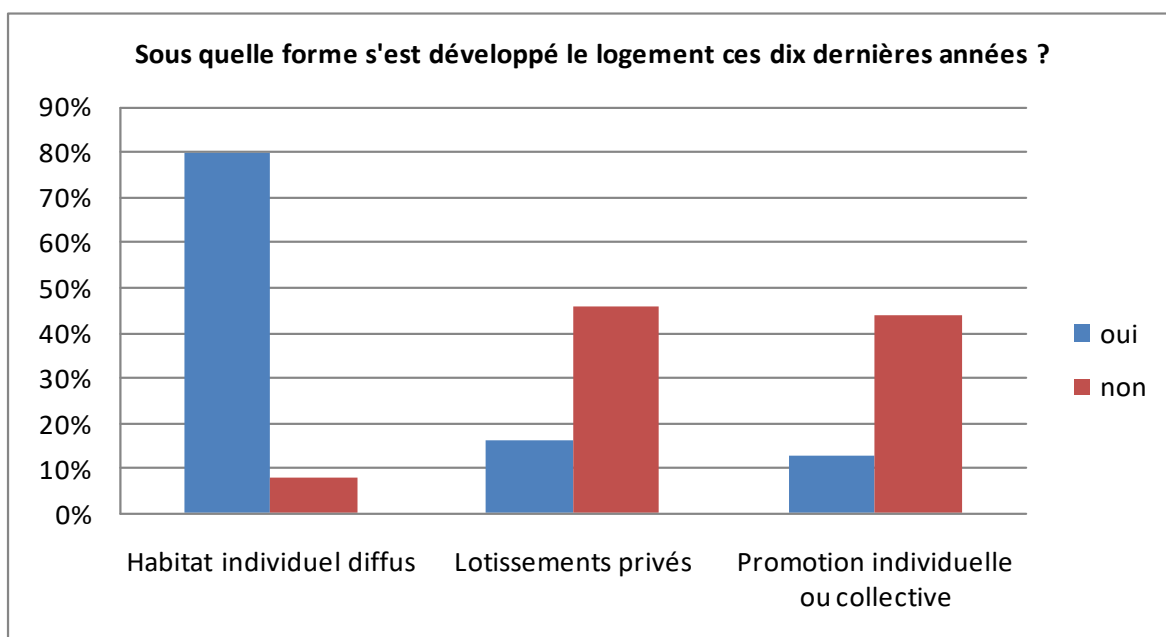
Lotissement déconnecté du village / Uxeau



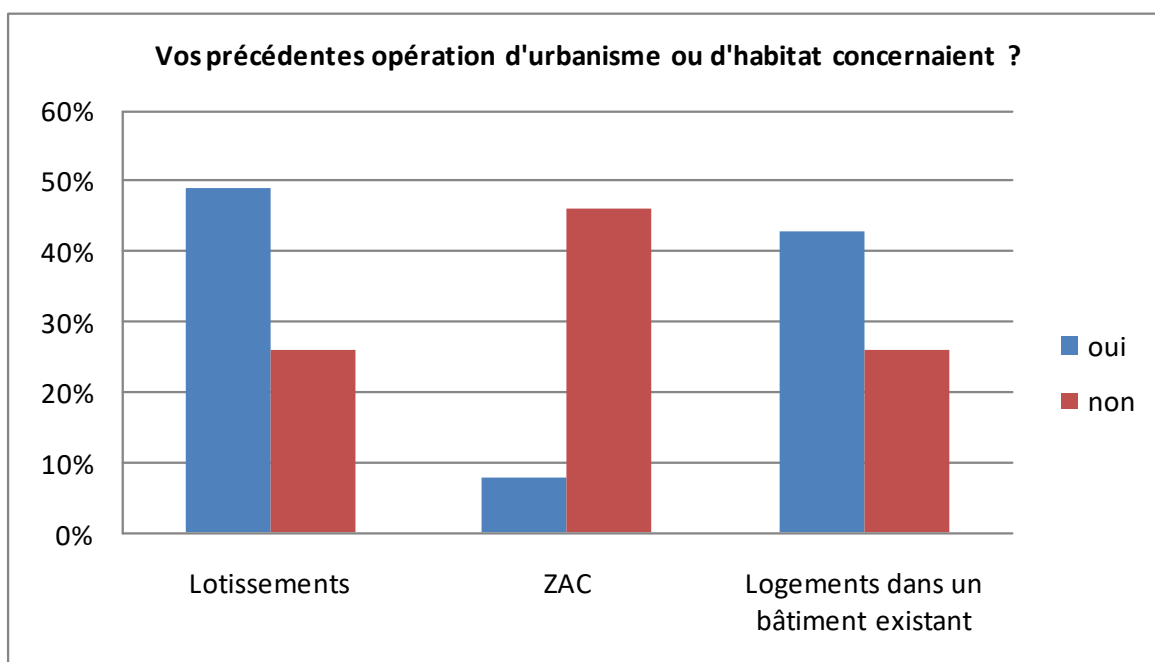
Lotissement en extension le long de la route / Varenne-St.-Germain

- **L'habitat individuel : le mode de développement urbain le plus répandu**

Le traitement d'un questionnaire distribué à l'ensemble des communes du Pays permet de dégager des observations d'ensemble concernant leur développement récent. De manière générale, le mode de développement urbain ne répond pas à un « mode de faire » en urbanisme qui s'inscrit dans une démarche de projet et une durée. L'habitat diffus reste le mode de développement le plus répandu (pour 80% des communes ayant répondu).



Lorsqu'un « mode de faire » en urbanisme quel qu'il soit (soit-il vanté ou critiqué) semble se mettre en place par l'intermédiaire de procédures, c'est principalement sous forme de lotissements qu'il se fait (pour 49% des communes ayant répondu). Il faut cependant noter l'intérêt des communes quant à la revitalisation de leur centre ancien grâce à la réhabilitation de logements vétustes : 43% des communes ayant répondu affirme avoir entrepris ce type d'aménagement.





En complément à ces données, les rencontres locales organisées dès le démarrage de la démarche Scot sur l'ensemble du Pays, ont permis de mettre en évidence les points plus qualitatifs suivants :

Tendance principale : les communes confirment que l'urbanisme est effectivement à ce jour pour la plupart d'entre elles une faible préoccupation et une pratique limitée :

- l'urbanisme n'est pas encore considéré comme un moteur du développement des territoires
- il existe peu de documents d'urbanisme (cartes communales, PLU)
- il y a un vrai déficit de compétences
- Mais cette tendance est contrastée selon les communes plus que par secteurs géographiques
- Une crainte fortement exprimée d'une polarisation du développement (logements, zones commerciales, zones artisanales et d'activités, services, ...) sur les villes d'appui et tout particulièrement sur Paray le Monial ;
- Des pratiques en cours de plusieurs communes « périphériques » vis-à-vis des villes d'appui et chefs lieu de canton qui vont au détriment du développement des villes-centre

Sur l'Habitat logement : le lotissement n'apparaît plus comme un produit attractif et les communes reconnaissent :

- Une insuffisante offre de logements locatifs de qualité
- Des problèmes de logements vacants voire insalubres, des maisons vides, dans de nombreux bourgs (plus souvent que dans les hameaux)

→ Ce qui confirme nos analyses développées dans le chapitre 1 de ce diagnostic

12.3. COMMENT QUESTIONNER LE MODELE URBAIN DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ?

En dehors de quelques secteurs, le territoire n'a pas subi de mitage ou d'étalement urbain incontrôlé, certainement dû au rythme de construction très faible et à une vigilance forte de l'État reposant sur une interprétation relativement restrictive du RNU (une moyenne de 25% de permis de construire refusés sur certains secteurs)

Dans un contexte de déprise démographique (même si la tendance est à l'équilibre) et qui plus est dans le cadre d'un territoire relativement préservé, il est légitime **de se poser la question de la place à accorder à la demande d'habitat sous la forme de pavillons**, notamment dans les hameaux, cibles privilégiées d'implantation, et de quelle manière la démarche ScoT répondra à cette demande.



Pour apporter dès à présent quelques éléments de réflexion, il convient de rappeler :

- d'une part qu'à la structure traditionnellement dispersée de l'habitat (bien implanté dans la pente, typologie traditionnelle du bâti...) **a succédé ces dernières décennies un mode d'habiter, souvent sous forme d'opérations pavillonnaires sans réel respect des sites et du parcellaire, très peu qualifiantes**, dissociées de la ville existante et gourmandes en VRD. Rappelons notamment que les réseaux de distribution d'eau, en s'étendant de plus en plus loin dans l'espace doivent faire face à une augmentation quasi mathématique des pertes (pertes de 10%, lorsque le réseau est bon, à 30% lorsque le réseau l'est moins). Plus une ville s'étend, plus son réseau de distribution d'eau s'étend, plus les pertes deviennent importantes et coûteuses pour la collectivité.
- D'autre part, la problématique de l'étalement urbain (Loi SRU, Grenelle 1&2...) doit malgré la faible pression urbaine être posée au regard des nouvelles exigences en matière de développement durable et de gestion de l'environnement, et tout particulièrement par rapport au principe désormais central d'une recherche d'économie de l'espace. Le SCoT est un outil qui a vocation à promouvoir de **nouvelles formes d'habitat, sous des compositions plus groupées favorisant la vie sociale et respectant les usages liés à l'agriculture**. Les rencontres locales montrent que cette sensibilité est encore variable selon les communes et les secteurs quand bien même de plus en plus d'élus souhaitent préserver l'identité et le caractère remarquable de leur territoire.

Le monde rural du Charolais-Brionnais, confronté à une déprise démographique et économique et fort de sa structure urbaine traditionnelle est obligé de trouver des **solutions innovantes** pour répondre à l'enjeu d'attractivité et de développement sur l'ensemble du territoire tout en garantissant ses principaux atouts que sont ses espaces agricoles, naturels, paysagers, architecturaux,...et ce dans un contexte aujourd'hui difficile et contraint : augmentation des trajets en voiture, coûts des réseaux, difficulté d'entretien des routes communales, des services publics fragilisés, vie sociale réduite, tranches de population défavorisées en terme de mobilité et de vie sociale, personnes âgées et jeunes notamment.

La définition des modalités d'urbanisation acceptables et conformes à l'identité du territoire, compte tenu de la législation en vigueur, constitue un enjeu majeur pour le SCoT tant en terme d'appropriation locale que pour le futur cadre de vie. C'est une inquiétude forte exprimée par l'ensemble des élus. Les circonstances dans lesquelles il conviendra de favoriser ou non la construction en milieu rural devront être déterminées.

• ... Pour une ruralité moderne : sortir de l'incantation

Il est apparu au cours de nos différentes rencontres une véritable adhésion des acteurs à leur identité rurale. Une identité bien marquée, exprimant un savant mélange entre paysage agricole, villes d'appui, bourgs de proximité, villages, hameaux et habitat isolé. Chacun montre un attachement à ce monde rural. Pour autant, les élus et les partenaires s'accordent aussi sur la nécessité de le voir évoluer et de **"créer", une ruralité dans le cadre du SCoT que l'on pourrait qualifier de "moderne", voire d'exemplaire**.

Les différents enjeux soulevés par la question de la construction en milieu rural et de l'habitat isolé/des hameaux devront être traités au-delà des seules considérations urbaines et paysagères (travail de formulation lors de prochaines phases de travail des préconisations sur les modalités d'urbanisation par typologie).



Dans le Charolais-Brionnais, l'urbanisation des hameaux n'est pas tant une problématique de mitage ou d'émiettement résidentiel, qu'une perte de population dans les tissus urbains, un déclin de la vie sociale (fortement accrue en cas de perte de la mobilité), un risque d'une urbanisation sans force polarisante.

Les problématiques liées aux transports, à l'économie, à l'emploi, les polarités urbaines sont autant de thèmes qui vont permettre de dessiner le champ des possibles laissé au SCoT pour fixer ses propres objectifs de politiques publiques d'aménagement. Le SCoT et les élus qui vont le porter ont besoin d'un principe d'action clair porté par une ambition générale, à l'échelle territoriale Pays.

Il importera de penser le problème de l'urbanisation des communes rurales de façon globale mais concrète afin d'élaborer des solutions adaptées et « traduisibles » par un - mode de faire en urbanisme- clair pour les élus.



12.4. SYNTHÈSE, SUR L'ARMATURE URBAINE

A) Ce qu'il faut retenir

Des villes d'appui et des pôles de proximité qui maillent bien le territoire et le structurent.

La solidité de cette armature, maillage typique du Charolais-Brionnais risque de se fragiliser au regard de l'évolution démographique (perte de population des villes d'appui au profit des communes périphériques).

Une dorsale urbaine via la RCEA comme caractéristique forte de l'architecture urbaine du territoire : organisation et courants principaux d'échanges du Pays

Un desserrement de l'agglomération lyonnaise sur le Sud Charolais Brionnais : position stratégique des bourgs de proximité au sud

Une particularité de la structuration urbaine rurale du territoire autour de l'habitat dispersé et qui invite pour la réflexion collective autour du Scot d'aller au-delà des seules considérations urbaines et paysagères et du mitage ou d'émiettement résidentiel

Le fonctionnement en réseau des villes : une réalité ? une perspective ? Quelles complémentarités ? Quelles fonctions ou vocations jouer ?

B) Perspectives et enjeux

Comment maintenir et renforcer l'attractivité et la centralité des pôles urbains principaux en maintenant une armature urbaine aussi équilibrée ?

Quelle est la capacité du territoire à structurer les déplacements au regard des zones d'emplois, des nouveaux modes de vie alors même que le réseau de transport collectif aujourd'hui est faible ? Des vocations et une hiérarchie sont-elles à affirmer ?

D'où un enjeu central sur un scénario d'armature urbaine, consistant à avoir une vision équilibrée, à 20 ans, des rapports pôles urbains - pôles de proximité, pôles de proximité - territoires, des services de proximité et des fonctions de centralités. Faut-il encourager une nouvelle hiérarchie, encourager un fonctionnement en réseau des principaux pôles urbains (triangle Paray-le-Monial/Digoin/Gueugnon) - la somme des trois, la ville de demain ? Des axes de développement urbain pourraient-ils être privilégiés (axe est-ouest : un chapelet de ville en appui sur le RCEA, un axe nord-sud



prenant appui sur Charolles et la Clayette et l'axe de transport TER) ?

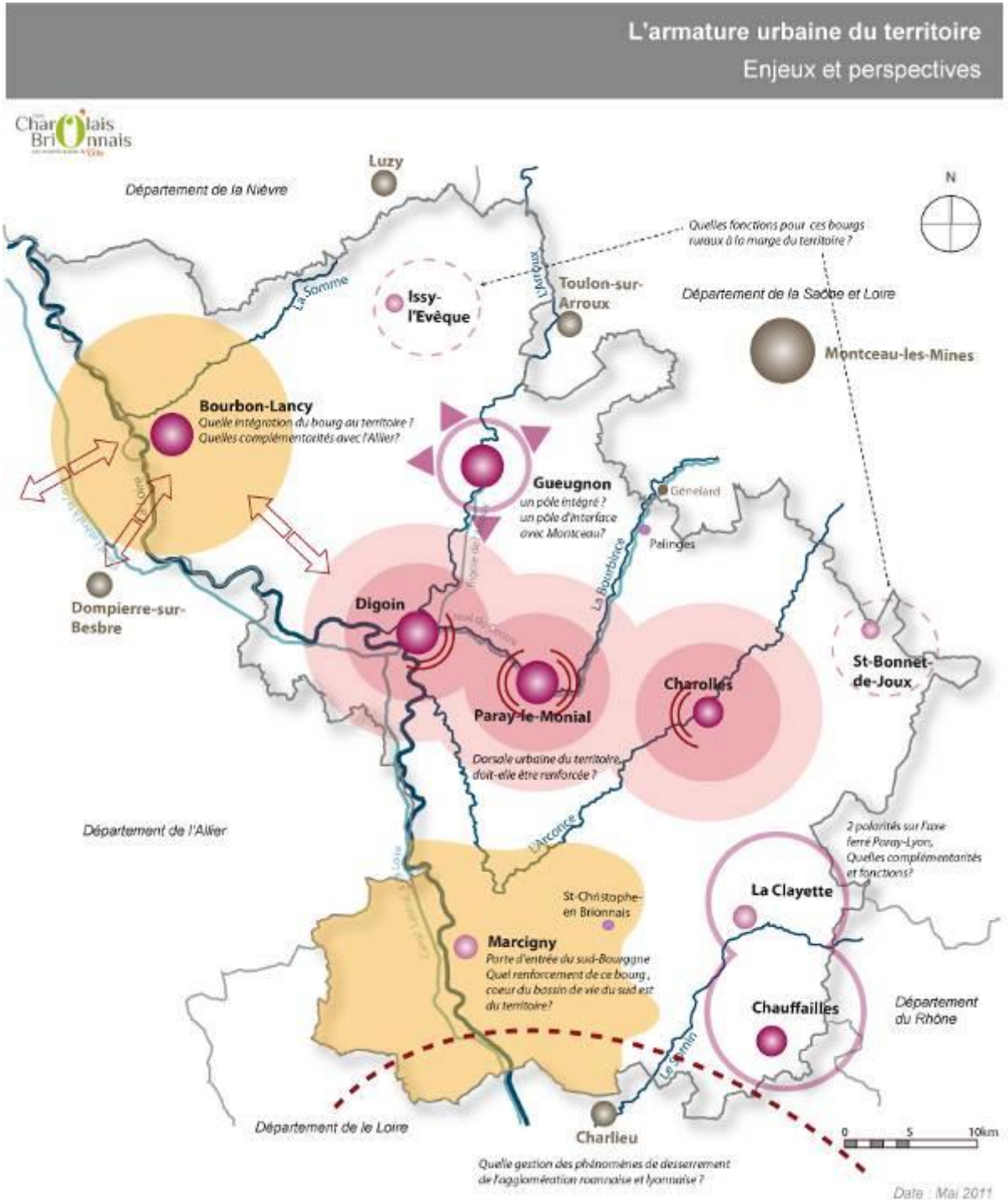
- **Désir de v(ill)e en Charolais-Brionnais**

Afin de répondre aux critères du développement durable, il s'agira de veiller à l'élaboration d'une stratégie transversale qui vise à ré-affirmer les centres urbains mais aussi villageois comme lieu de développement préférentiel. Ce qui implique aussi de promouvoir une dynamique pour les communes rurales. Dans cet optique, les outils dont peut se doter le SCoT sont nombreux, stratégiques et éminemment politiques : la sobriété spatiale (ex : un maximum de 140m² habitable), la définition des formes urbaines et architecturales selon l'armature urbaine définie, le soutien à des projets phares, des démarches qualifiées pour des extensions nécessaires....soit un « mode de faire » d'urbanisme favorisant une ruralité moderne et durable en Charolais-Brionnais.

Il est clair qu'un **important travail de définition** devra être réalisé concernant les formes d'urbanisations existantes et futures afin de définir un mode de faire clair pour les élus : comment s'entendre sur les définitions d'habitat dispersé ? de hameaux ? de villages ?...et vers quoi souhaite-t-on aller ensemble ?

- **Maintenir les aménités urbaines (tous les éléments qui « font » la qualité urbaine) et paysagères du territoire**

Dans un contexte de tension démographique, la qualité urbaine doit être mise au service de l'attractivité résidentielle mais ne doit pas se faire à ses dépens. Un des enjeux du SCoT sera de trouver un équilibre entre favoriser activement l'accueil résidentiel « à tout prix » (sous-entendu dans chaque village, sous la forme de lotissement et de maisons individuelles !) et maintenir la qualité urbaine et paysagère, gage d'une certaine qualité de vie en Charolais-Brionnais.





13. MOBILITES ET ACCESSIBILITES DU TERRITOIRE

Comment maîtriser les déplacements automobiles tout en assurant efficacement un accès aux transports calé sur les dynamiques économiques et territoriales, respectueux des attentes sociales (accès à tous et partout) sans compromettre l'attractivité territoriale du Pays ?

. Quel maillage développer afin de desservir la totalité du territoire, d'encourager les modes de transport alternatifs et de favoriser les interactions avec les territoires voisins, porteurs de développement (Roannais, Lyonnais).

. Quelle hiérarchisation et quelles connexions entre les villes d'appui, les bourgs de proximité et les espaces ruraux.

. Quel positionnement donner au territoire par rapport aux flux et aux grandes infrastructures présentes sur ses marges ?

13.1. LES GRANDS PROJETS – LES GRANDS CHOIX DONT DEPENDENT LE TERRITOIRE

• La RCEA, levier majeur de la mobilité du territoire

La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) constitue la grande liaison transversale Est-Ouest du territoire. Elle se divise en deux branches à partir de Paray-le-Monial : l'une se raccordant à l'autoroute A6 à Châlon-sur-Saône, l'autre plus au sud en direction de Mâcon. Cet axe répond à des fonctionnalités multiples, supportant à la fois des trafics locaux et des trafics longue distance. Entre Montmarault et Chalon-sur-Saône/Mâcon seul 30% de linéaire en 2x2 voies est à l'heure actuelle aménagée. Les grandes orientations qui seront prises dans le cadre du projet RCEA impacteront fortement le fonctionnement du Charolais-Brionnais et devront être intégrées lors de l'élaboration du SCoT.

- Un projet de longue date

La mise à 2x2 voies de la RCEA est en cours depuis une trentaine d'années. Inscrite dans le cadre national du Schéma Directeur Routier National de 1992, la mise à 2x2 voies de la section avec le statut de route express a été approuvée par décisions ministérielles en 1993 et 1997.

En 2010, un débat public a été ouvert, la Commission Nationale du débat public (CNDP) considérant que la création d'une section autoroutière d'usage payant changeait la nature du projet initial.

Depuis juillet 2010, la RCEA a été inscrite à l'avant-projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT).

Juin 2011 : un décret validant la mise en concession.

La décision d'une mise en concession a été actée par décret le 24 juin 2011. Dans le cadre du grand débat public sur le projet d'accélération de la mise à 2X2 voies de la Route Centre Europe Atlantique, le Syndicat Mixte du Pays avait voté à l'unanimité pour la mise à niveau (2x2 voies) de la RCEA entre Montmarault(A71), Châlon-sur-



Saône au Nord et Mâcon au Sud (A6) (délibération du 20 décembre 2010) sous réserve de la gratuité du tronçon correspondant aux échanges domicile-travail, inscrit dans le cahier des charges du projet.

Extrait de la Motion du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais approuvée par délibération du 20 décembre 2010 :

Pour la mise à niveau (2 x 2 voies) de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71), Chalon-sur-Saône au Nord et Mâcon au Sud (A6), l'État a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public organisée, à la demande du Ministère des Transports, par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

→ Les enjeux sont les suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds si ce taux se maintenait.
- Un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental notamment les poids lourds en transit qui fragilisent le réseau départemental.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de Schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2010, on dénombre sur la RCEA, entre l'A71 et l'A6, plus de 200 accidents occasionnant 96 tués et 204 blessés graves.
- Un réel déficit pour le développement économique du Pays Charolais-Brionnais et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (sécurité, temps de parcours, aires de service et d'arrêt..) et à la bonne irrigation de l'ensemble du Pays Charolais-Brionnais.

→ Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais :

- **Déclare l'urgence de la réalisation de mise à 2 x 2 voies de la RCEA sur l'ensemble de son tracé** dans le département de Saône-et-Loire pour des raisons de sécurité et de développement économique. Le Mâconnais, le Chalonnais et la Bresse sont trois exemples de territoires en développement grâce à l'A6, à l'A36, à l'A39 et à l'A40 alors que le Charolais-Brionnais stagne.
- **Examine les quatre sources possibles de financement** des travaux estimés à 1 milliard d'euros environ :



1- Reconduction des modes antérieurs de financement. Il s'agit des crédits budgétaires de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Général qui ont toujours été insuffisants depuis 40 ans pour une réalisation rapide. Si un tel dispositif était maintenu, et compte tenu de la situation financière dégradée de ces trois financeurs, la réalisation à 2 x 2 voies de la RCEA serait renvoyée à 2040, voire 2050. Dans cette hypothèse, seuls les contribuables financeraient les travaux, qu'ils utilisent ou non la RCEA, ce qui est une solution injuste pour les contribuables non usagers et inopérante face à l'urgence.

2- Financement des travaux par l'écotaxe ou euro-vignette sur les PL. Le produit estimé pour la France entière est d'un milliard d'euros (non compris les frais de perception) à partir de 2012 ou 2013, en année pleine (Projet de loi de Finances 2011. Rapport annexe n°16). C'est l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF), qui percevra le produit de cette écotaxe. L'utilisation de ce produit est incertaine car non affectée à des projets précis. « La mise en œuvre effective de ce dispositif est peu viable économiquement en tant qu'instrument de financement des infrastructures de transport car son produit sera limité » (rapport d'information de la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée Nationale. Décembre 2010). De plus, l'État et l'AFITF sont submergés de demandes de financement d'infrastructures et le Grenelle de l'Environnement donne priorité au ferroviaire, au fluvial et au maritime dans le cadre du développement durable.

Le financement de la RCEA par l'écotaxe ou euro-vignette est donc très incertain.

3- Mise en concession de cette 2 x 2 voies selon le modèle standard d'une autoroute avec mise en place de six barrières de péage pour tous les usagers de la branche-nord et de la branche-sud. Cette solution n'est pas acceptable car elle pénaliserait financièrement les habitants des trois grands bassins de vie que sont le Charolais-Brionnais, le sud du Bassin Minier et le Mâconnais, au sein desquels les échanges sont très fréquents et parfois quotidiens. De plus, les mêmes habitants ont participé financièrement, par leurs impôts (nationaux, régionaux et départementaux), aux travaux de sections en 2 x 2 voies qui seraient intégrées dans la concession. Ils paieraient alors deux fois ce qui n'est pas acceptable.

4- Mise en concession à 2 x 2 voies pour répondre aux impératifs d'urgence mais avec une gratuité pour les habitants des trois bassins de vie du Charolais-Brionnais, du Mâconnais et du sud du Bassin Minier et pour les raisons précitées. Cette solution consisterait à choisir judicieusement l'emplacement de 2 barrières de péage en pleine voie c'est-à-dire à hauteur de Mâcon et de Molinet-Digoin, avec une circulation gratuite entre ces deux barrières à l'instar de ce qui existe aujourd'hui aux sorties N°1, N°2, N°3 de l'axe Mâcon/Genève (A40), entre Pouilly-en-Auxois et Dijon (A38) et en beaucoup d'autres territoires de France, quelques fois sur une distance de 90 Km (cf. Conseil d'État-concession de la RN10).



Dans l'hypothèse où les crédits budgétaires seraient insuffisants, où le financement de la RCEA par l'écotaxe est très incertain, et si une mise en concession de la route était décidée pour répondre à l'impératif d'urgence, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais se prononce favorablement pour la 4ème solution précitée : 2 barrières de péage à Molinet/Digoin, Mâcon :

- avec gratuité pour les usagers locaux entre ces deux barrières situées à chaque extrémité du département de Saône-et-Loire*
- avec interdiction pour les PL en transit de circuler sur les axes départementaux et communaux (déjà encombrés par des PL qui quittent la RCEA surchargée et au gabarit inadapté)*
- avec maintien des points d'échanges existants aujourd'hui.*

Afin que l'ensemble du territoire soit irrigué par cette grande artère nationale et européenne (la RCEA), le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais demande que soient mobilisés, en complément des 350 millions d'euros attribués par l'État (mise en 2 x 2 voies Montceau-les-Mines/rond-point Montchanin et équilibre de la concession autoroutière), des crédits de l'Agence de Financement des Infrastructures Terrestres de France (AFITF) dont les ressources proviennent, en partie, de la redevance domaniale et de la taxe d'aménagement du territoire versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, dans le cadre du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) qui est établi et financé par l'État, les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux si ces deux dernières collectivités le décident.

Afin de financer :

- le raccordement à la RCEA de Bourbon-Lancy et de Gueugnon, sièges de deux groupes industriels internationaux (PFT Powertrain Technologies-Iveco et Ugine ALZ- Groupe Arcelor Mittal), entreprises les plus importantes de Saône-et-Loire.
- Le contournement ouest de Charolles, pour la sécurité de la ville et le désenclavement de l'est-Brionnais : notamment des cantons de La Clayette et de Chauffailles en les reliant à la RCEA par une route départementale moderne.
- Le contournement de Paray-le-Monial, de Saint-Yan, de Saint-Martin-du-Lac et d'Iguerande dans le cadre de la Diagonale Chalon-sur-Saône/Montceau-les-Mines/Paray-le-Monial/Roanne/Saint-Etienne, à la croisée de la RCEA au lieu-dit « Le Mont » sur la commune de Vitry-en-Charollais.
- Le désenclavement du Marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais, l'un des plus importants de France.

Le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais réfléchira à l'inscription de ces itinéraires et leur raccordement à la RCEA dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.



DECRET du 24 JUIN 2011 (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Art. 1er. – Le principe de l'accélération de la mise à 2 × 2 voies de la RCEA dans l'Allier et en Saône-et-Loire sur ses sections Montmarault–Paray-le-Monial, Paray-le-Monial–Ciry-le-Noble et Paray-le-Monial–Mâcon, par mise en concession autoroutière, est retenu. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront menées en ce sens.

Art. 2. – Le projet sera conduit de façon à optimiser l'utilisation de l'infrastructure pour les déplacements locaux, dans le respect des règles juridiques et des équilibres financiers requis. Le nombre et la localisation des barrières de péage et des échangeurs ou encore les modalités de tarification avec le recours au péage ouvert et la possibilité d'introduire une franchise kilométrique seront notamment examinés dans cette perspective.

Art. 3. – Le projet sera conduit en cohérence avec les politiques de développement et d'aménagement du territoire portées par l'Etat et les acteurs locaux concernés.

Il devra intégrer :

– des modalités de préservation ou de protection des milieux naturels et des espèces, et notamment les mesures nécessaires pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les atteintes aux continuités écologiques ;

– des modalités de préservation et de valorisation des paysages ainsi que d'intégration paysagère du projet ;

– des modalités de préservation ou de protection de l'eau et des milieux aquatiques (qualité des eaux, transparence hydraulique...);

– des modalités de limitation des nuisances sonores engendrées par l'aménagement afin de respecter les seuils réglementaires ;

– un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Art. 4. – La maîtrise d'ouvrage définira en concertation avec les principaux acteurs locaux concernés un programme de mesures à prendre à court terme en attendant la réalisation de l'aménagement, afin de répondre

à l'urgence d'amélioration de la sécurité de l'axe. Ce programme devra tenir compte du futur aménagement de l'infrastructure.

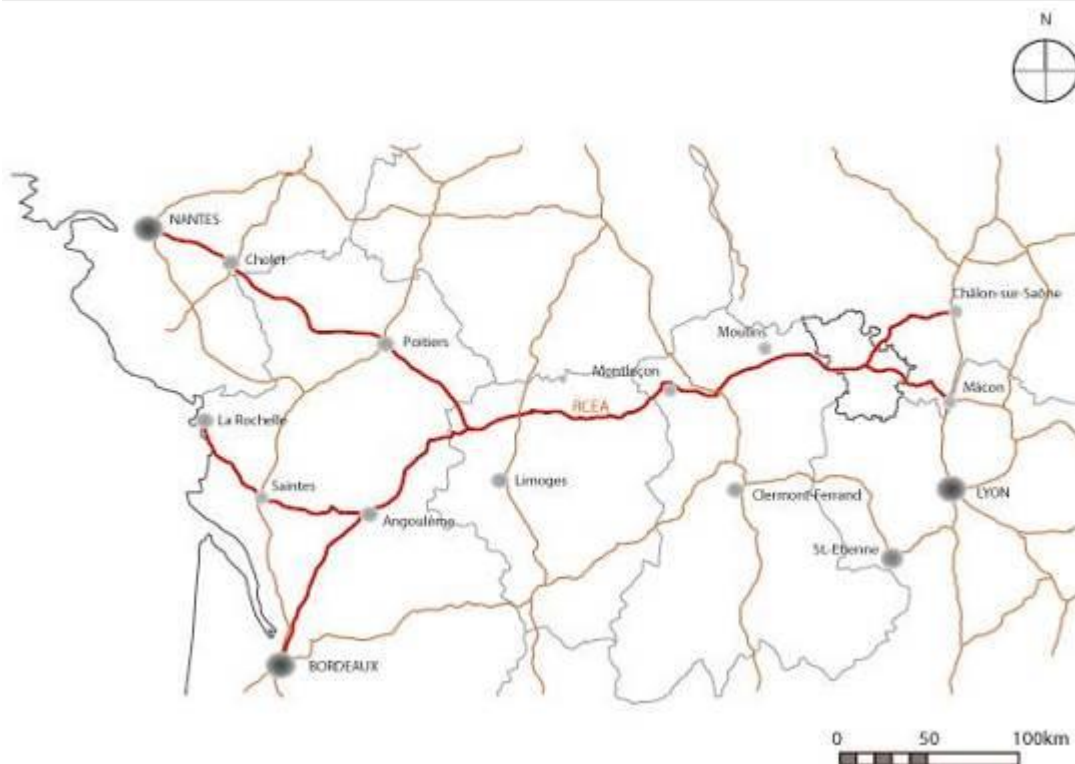
Art. 5. – Un comité de suivi du projet sera mis en place sous l'égide du préfet de la région Auvergne, désigné préfet coordonnateur du projet. Ce comité de suivi associera les services de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales concernées, les représentants du milieu économique, notamment les agriculteurs, les représentants syndicaux, les associations, notamment de protection de l'environnement.

Art. 6. – La concertation et l'information du public seront poursuivies sous l'égide d'un garant que le maître d'ouvrage demandera à la Commission nationale du débat public de désigner.

Art. 7. – Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, les préfets des régions Auvergne et Bourgogne et les préfets de l'Allier et de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.



La RCEA / un axe Est-Ouest de circulation qui complète le maillage autoroutier



- **Les grands objectifs développés par le projet**

- **Améliorer la sécurité et les services aux usagers**

La RCEA est confrontée à des accidents en gravité par rapport aux autres routes nationales. Se développe une cohabitation difficile entre les poids lourds et les véhicules légers, entre trafic local et trafic de transit. De plus, un manque d'aires de services et de repos rend médiocre la qualité de la circulation sur cet axe. L'aménagement à 2x2 voies de la RCEA, avec un séparateur et des aires de repos, permettrait d'améliorer la situation de manière significative, en limitant les conséquences dramatiques des collisions frontales et en améliorant les conditions de circulation des usagers.

- **Favoriser l'attractivité des territoires desservis**

Les infrastructures de transport performantes constituent un atout majeur pour les pôles d'emploi et d'équipement du territoire grâce à la desserte qu'elles permettent et la connexion aux pôles d'emplois plus éloignés qu'elles rendent possible. L'existence de tels équipements assure aussi la préservation des sites et des emplois industriels et l'attraction d'une main d'œuvre extérieure. La RCEA, considérée comme une infrastructure performante garantit une certaine attractivité pour les entreprises situées à proximité et permet la viabilisation de plusieurs dizaines d'hectares pour la construction industrielle. Cependant, son profil variable



(2x1 voies ou 2x2 voies selon les secteurs) constitue un handicap vis-à-vis de la fluidité du trafic et de l'importance des flux de poids lourds.

Un pouvoir attractif ?

Les autoroutes ont le pouvoir de rapprocher les territoires éloignés entre eux. Elles leur permettent de se connecter directement sur les flux et de s'inscrire plus facilement dans un système d'échanges. Un territoire bien connecté est par définition un territoire attractif.

Cependant, l'accessibilité autoroutière n'explique pas à elle seule l'attractivité d'un territoire tant pour les entreprises que pour les habitants. D'autres enjeux se couplent à ce dernier (qualité et proximité des services et des équipements, qualité des paysages, proposition de différents modes de transport, fiscalité favorable...)

Dans le Charolais-Brionnais, la question de l'attractivité territoriale (économique et résidentielle) doit être posée de façon transversale en combinant ces différents facteurs. La mise en place complète de la RCEA en 2x2 voies est une condition nécessaire mais peut être pas suffisante à l'attractivité pour le territoire.

Une coupure territoriale ?

D'un point de vue territorial, les grandes infrastructures linéaires avec des points d'entrée limités engendrent de multiples ruptures territoriales. Le franchissement de ces infrastructures est rendu difficile de par leur taille et leurs points d'accès limités.

Les débats au sein du Pays et avec les partenaires sur le positionnement des échangeurs, la valorisation des parcs d'activité le long de la RCEA et en lien avec la RCEA, le positionnement des échangeurs, la gratuité de ceux-ci, et les points d'entrée dans le Pays seront donc essentiels.

Une réorganisation du réseau routier nécessaire ?

La mise en deux fois deux voies devra intégrer également la modernisation des liaisons connexes pour desservir l'ensemble du Pays (Gueugnon, Bourbon Lancy, contournement Ouest de Charolles, désenclavement de l'Est Brionnais, notamment La Clayette et Chauffailles, ...).

- **Le Contournement Ouest de Lyon : un projet d'envergure métropolitaine qui impactera le fonctionnement du territoire**

Même si le territoire n'est pas inscrit dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, le SCoT devra tenir compte du projet COL (Contournement Ouest de Lyon) qui viendra boucler la ceinture Ouest de l'agglomération. A l'horizon 2030, le COL devrait permettre de capter le trafic de transit Nord-Sud de l'agglomération lyonnaise et de désenclaver l'Ouest lyonnais (Saint-Etienne, Roanne).



Michel Mercier, Président du Conseil général du Rhône, a annoncé en juin 2011 devant la presse, son intention de renoncer à la partie nord du Contournement Ouest de Lyon, devant relier Villefranche à Tarare.

- Une infrastructure contre le désenclavement du centre

Le projet de LGV Paris – Orléans - (Clermont-Ferrand) – Lyon (projet POCL) permettra d'améliorer la desserte des villes de l'Auvergne, de la Bourgogne et du Centre. Elle inscrira les villes du centre de la France dans le réseau de la grande vitesse et proposera des temps de parcours avec Paris plus faibles. Elle sera également un moyen de doubler la LGV Paris – Lyon, aujourd'hui en partie saturée. Les études préalables au débat public sont actuellement en cours de réalisation. Quatre scénarios proposés par RFF sont actuellement mis au débat : un scénario Ouest-Sud, un scénario Ouest, un scénario médian et un scénario Est.

Les trois derniers scénarios proposent deux variantes dans la liaison Nevers - Lyon :

- une variante Nord passant par Mâcon et circulant sur le territoire,
- une variante Sud passant par Roanne et évitant le territoire.

- Qui ne bénéficiera pas directement au Pays mais le placera à proximité de 3 gares TGV

Bien que passant sur le territoire entre Nevers et Mâcon dans la variante Nord des scénarios Ouest, Médian et Est, la LGV ne propose de halte TGV sur le territoire du Charolais-Brionnais. La halte TGV la plus proche serait Roanne ou Mâcon. Dans cette variante, le territoire ne bénéficierait donc pas directement de cette infrastructure (effet tunnel). Pour autant, selon le scénario choisi les enjeux et impacts pour le Pays ne seront pas les mêmes. Des rabattements depuis les pôles urbains du territoire et les pôles transports (gares ferroviaires) sont à envisager pour faciliter l'utilisation de la grande vitesse, notamment vers la future gare TGV de Roanne. **La gare TGV de Roanne représente une opportunité tout particulière** pour le Sud du Pays mais également pour l'ensemble du territoire en vue du desserrement de l'agglomération lyonnaise : Roanne se situerait à environ 30min du centre de Lyon contre 1h30 aujourd'hui.

Les utilisateurs de la RCEA effectuant des trajets Mâcon - Nevers - Bourges - Orléans - Paris et se trouvant en situation de transit sur le territoire pourraient trouver dans ce projet LGV une variante à l'utilisation de cette infrastructure routière. Cela permettrait d'effectuer un report modal du routier vers le ferré.

Cette infrastructure devra aussi prendre en compte les paysages de qualité qu'elle traversera, en proposant des aménagements qui ne viennent pas les altérer.

(extrait de la délibération pour un cahier d'acteurs du SMPCB dans le cadre du débat public sur la LGV POCL) :



→ **RAPPELLE que le Pays Charolais-Brionnais est :**

- Le premier bassin agricole en terme de CA du département de Saône-et-Loire.
- Le berceau des races bovine et ovine charolaises adoptées par plus de 70 pays dans le monde.
- Le deuxième bassin industriel du département de Saône-et-Loire avec deux groupes industriels internationaux dans les domaines de la fabrication de moteurs de PL(FPT) et de l'acier inoxydable (APERAM) et avec un réseau de plus de deux cents PME-PMI performantes.
- L'un des bassins touristiques les plus fréquentés de Bourgogne, le Pays Charolais-Brionnais étant classé « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » depuis 2007 et ayant posé sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO (2011).

→ **PREND ACTE DES DEUX VARIANTES PROPOSÉES :**

- La variante MÂCON
- La variante ROANNE.

→ **ESTIME que :**

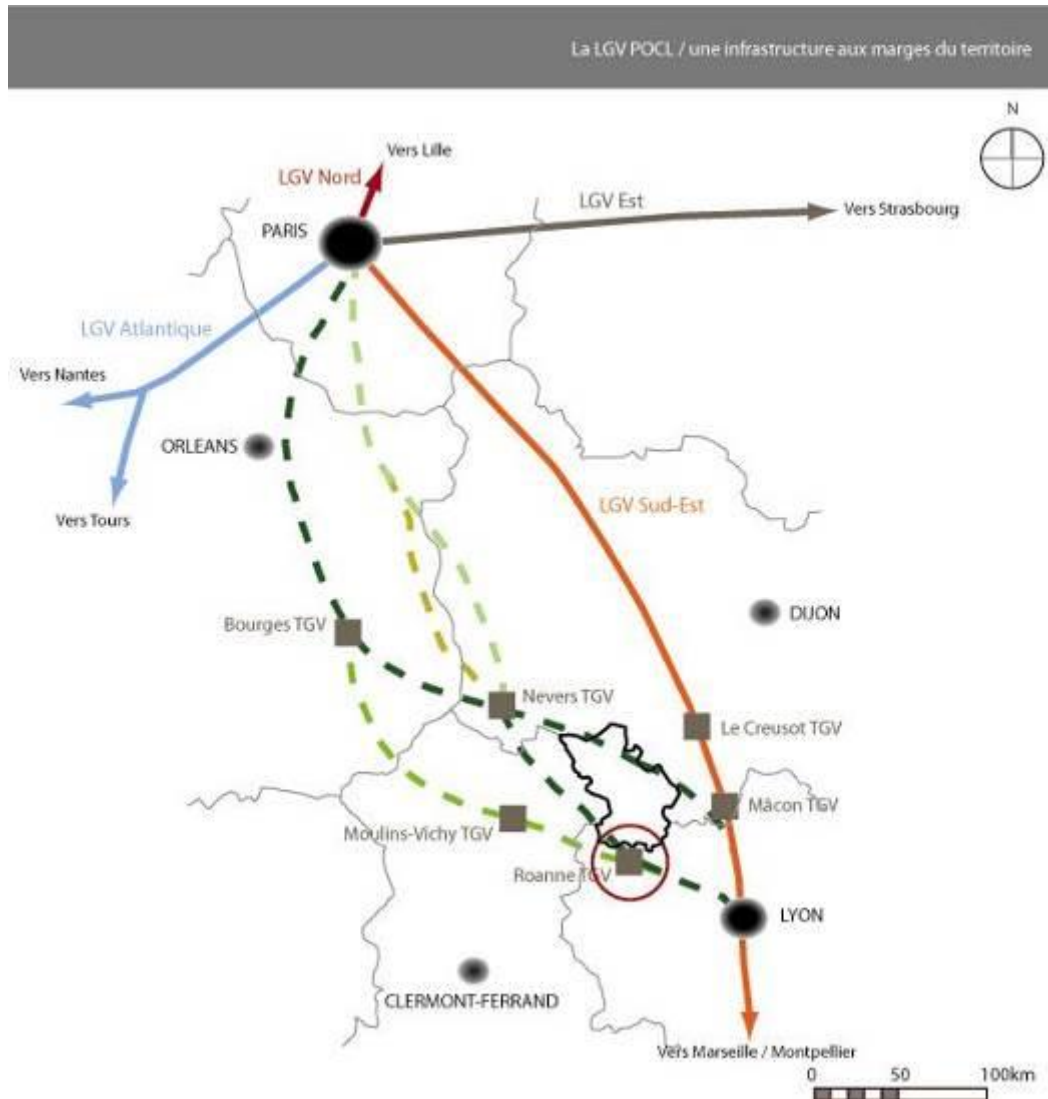
- La variante MÂCON ne serait pas bénéfique au Pays Charolais-Brionnais dans la mesure où, entre Nevers et Mâcon, il n'est prévu aucune gare LGV et qu'en conséquence, cette LGV ne constituerait qu'une saignée sur le territoire du Pays et renforcerait l'isolement de l'ouest du département.
- **La variante ROANNE, avec une gare LGV au nord de Roanne, est la plus pertinente pour le Pays Charolais-Brionnais qui serait desservi au Nord par la gare Le Creusot-TGV, à l'Est par la gare Mâcon-TGV, deux gares situées sur l'axe Paris - Lyon existant, et par la gare Roanne - Pays Charolais-Brionnais au Sud située sur la nouvelle LGV. La variante Roanne ne devrait pas exclure la possibilité d'une gare à Moulins dont la desserte se ferait en alternance avec celle de Roanne comme entre le Creusot-TGV et Mâcon-TGV.**

→ **SOULIGNE :**

- La pertinence des actions menées par l'association POUR LA PROMOTION DE LA DIAGONALE CHALON-SUR-SAÔNE - COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU - PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS- ROANNE -SAINT-ÉTIENNE.
- La nécessité de la diffusion de la grande vitesse pour des correspondances avec les TER à partir de l'étoile ferroviaire de PARAY-LE-MONIAL en direction de La Clayette – Chauffailles – LYON, en direction de DIJON, en direction de MOULINS.

→ **SE PRONONCE :**

- Pour la variante ROANNE.



Les grands projets d'infrastructure à l'intérieur et hors territoire engagent à définir une stratégie territoriale « ouverte » intégrant l'aire métropolitaine lyonnaise.



13.2. L'OFFRE DE MOBILITE, ETAT DES LIEUX

- **Une armature routière en voie de désenclavement ?**

- **Le réseau d'infrastructures**

A l'écart de grands axes autoroutiers, le territoire s'organise à la croisée de deux axes routiers structurants :

- La RCEA, épine dorsale du territoire, infrastructure est-ouest de niveau européen, cumulant trafic local, national et européen. Seul axe routier à forte capacité (2x2voies à terme sur la totalité du linéaire), il est le garant de l'accessibilité externe du territoire (Moulins, Mâcon), continuité territoriale entre l'A71 et l'A6 et de l'irrigation locale. Un nombre important d'échangeurs permet une desserte fine du territoire. Ainsi, de Montmarault à Paray-le-Monial, la RCEA compte vingt échangeurs (ou demi-échangeurs). La branche Nord, de Paray-le-Monial à Chalon-sur-Saône, en compte vingt-deux et la branche Sud, de Paray-le-Monial à Mâcon, treize. Elle traverse trois villes d'appui du territoire : Digoin, Paray-le-Monial et Charolles.
- La Diagonale Châlon-St-Etienne qui traverse Paray-le-Monial et Digoin et relie le territoire à Roanne. La section du Sud de Digoin devrait voir sa fréquentation augmenter suite à la mise en service du dernier tronçon Lyon-Bordeaux (A89) prévue en 2012 et à la mise en concession de la RCEA.

Le réseau est complété par un maillage de routes départementales qui relie les villes d'appui :

- L'axe Charolles – La Clayette – Chauffailles
- L'axe Digoin – Bourbon-Lancy
- L'axe Digoin – Gueugnon
- L'axe Bourbon-Lancy – Gueugnon.

Au-delà de ces voies un maillage de petites routes dessert le territoire. Le réseau de routes rurales souvent étroit est un handicap tant pour l'activité que pour la desserte en transport collectif car les routes ne sont guère adaptées aux véhicules lourds (camions et cars). De plus la sinuosité du réseau dans le sud, dans le sud, pénalise la durée des déplacements routiers.

Plusieurs projets routiers sont envisagés par le Pays en corrélation avec l'aménagement de la RCEA :

- le raccordement à la RCEA de Bourbon-Lancy et de Gueugnon
- le contournement Ouest de Charolles
- le contournement de Paray-le-Monial, de Saint-Yan, de Saint-Martin-du-Lac et d'Iguerande dans le cadre de la diagonale Chalon-sur-Saône - Montceau-les-Mines - Paray-le-Monial - Roanne - Saint-Etienne.

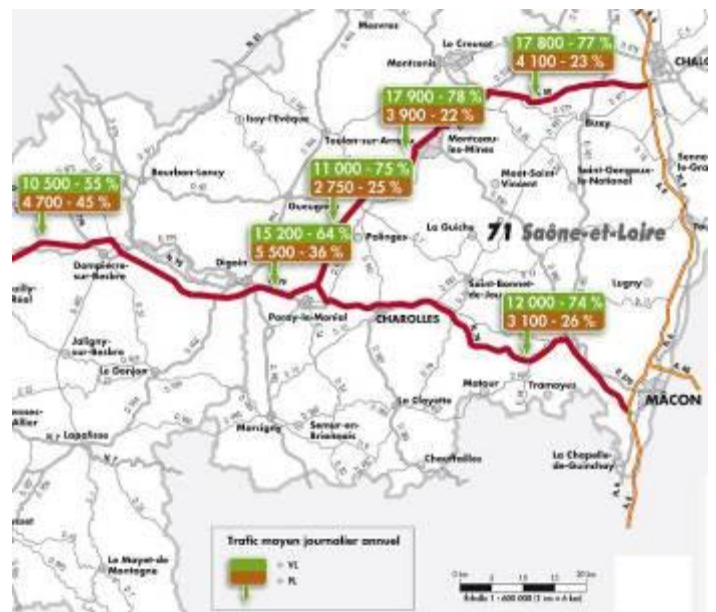


Des charges de trafic importantes sur la RCEA

Axe de transit et de desserte locale, la RCEA supporte des charges de trafic importantes. Entre Paray-le-Monial et Mâcon, a été observé en 2009 un trafic de plus de 15.000 véhicules par jour, sans distinction du type de circulations (longue / courte distance ; véhicule léger / poids lourd). Ce trafic s'accroît à l'Ouest de Paray-le-Monial pour atteindre des flux supérieurs à 20.000 véhicules par jour. Sur cette section, le trafic était de 13.400 véhicules par jour en 1990 et 16.700 en 2000 (augmentation de 25% entre 1990 et 2000 et de 20% entre 2000 et 2010).

DES FLUX DE POIDS LOURDS BIEN SUPERIEURS A LA MOYENNE NATIONALE

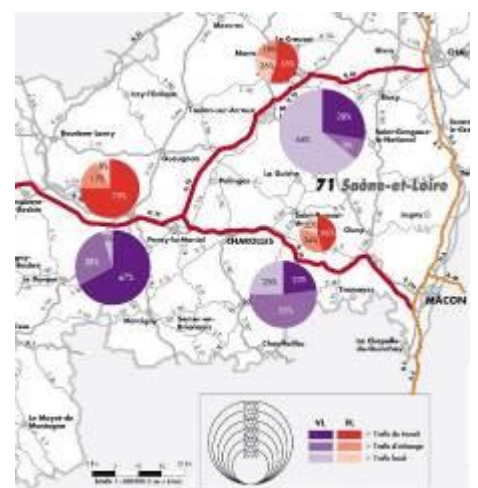
En décomposant le type de trafic, la part des poids lourds varie entre 22 et 26% sur le territoire du Charolais-Brionnais (cette proportion étant plus élevée dans l'Allier avec près de 45% entre Dompierre-sur-Besbre et Toulon-sur-Allier). La part moyenne nationale des poids lourds sur le réseau national non concédé étant de 12%.



UNE COHABITATION DE DIFFERENTS TYPES DE TRAFIC

Sur la RCEA, trois types de trafics cohabitent :

- des trafics de transit : beaucoup plus importants à l'Ouest de l'embranchement de Paray-le-Monial puisqu'ils représentent 67% du trafic de véhicules légers et 75% trafic de véhicules lourds.
- des trafics d'échange : importants sur la portion Paray-le-Monial - Mâcon puisqu'ils représentent 52% trafic de véhicules légers.
 - des trafics locaux : prépondérants sur la branche Nord. Ils y atteignent leur maximum puisqu'ils représentent 64 % du trafic de véhicules légers. Sur la branche sud, les trafics locaux sont moins élevés, mais ils représentent tout de même 25 % du trafic de véhicules légers.

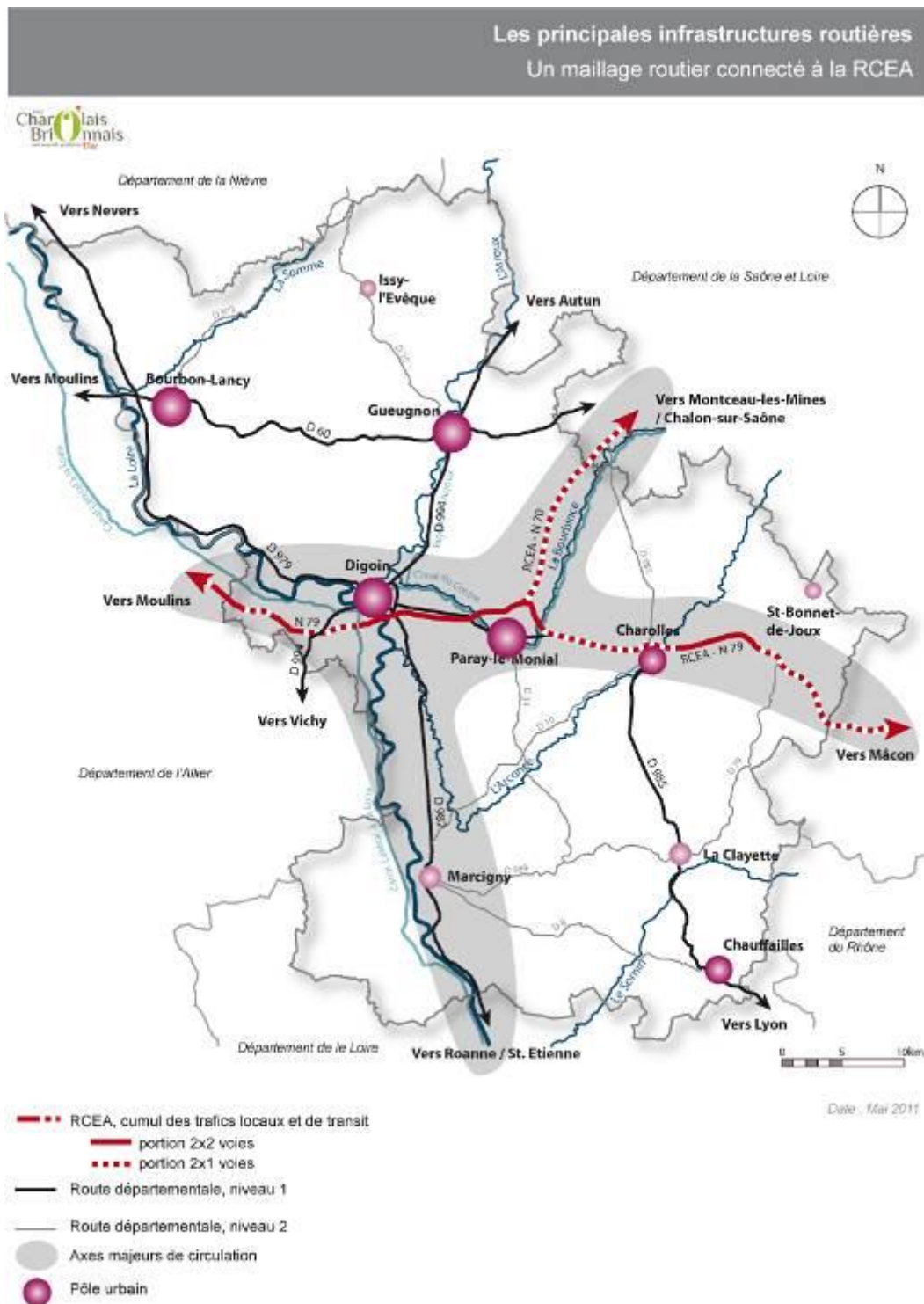


source : RCEA, dossier du maitre d'ouvrage (p.

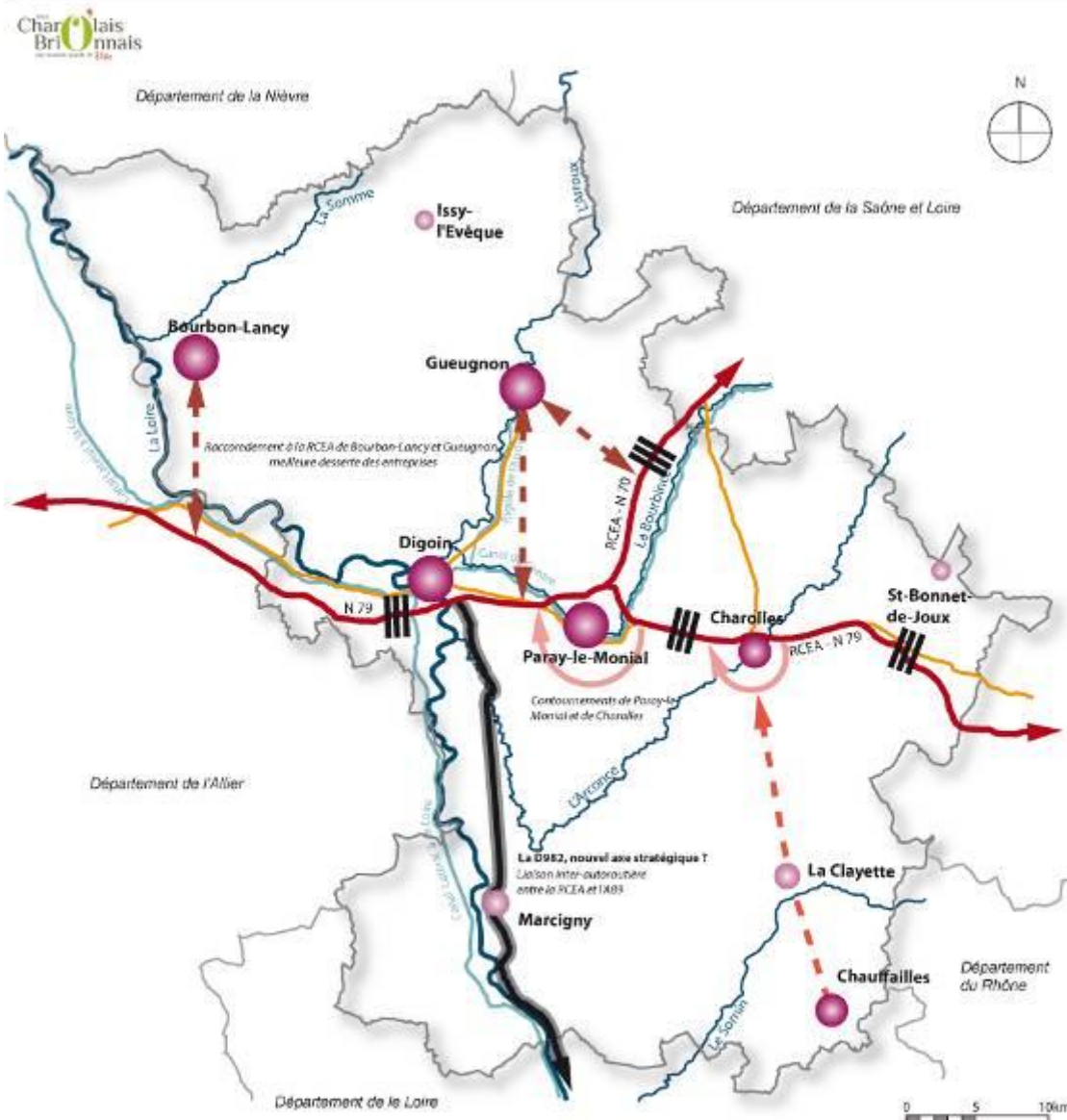


DES ITINERAIRES DE SUBSTITUTION

Afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de la route dans le cadre où la RCEA deviendrait payante, des itinéraires de substitution ont été proposés : la D2079 entre Digoin et Diou, la D17 entre Charolles et Beaubery.



Des enjeux de connexion autour de la RCEA



- RCEA aménagée 2x2 voies
- Route départementale supportant potentiellement un report de trafic
- ▬▬▬ RCEA : risque de coupure territoriale (limitation des échanges Nord-Sud / franchissement difficile)
- ↔ Quel raccordement à la RCEA
- Pôle urbain



- **Une offre ferroviaire qui mérite d'être encore optimisée**
 - **Le transport ferré de voyageurs : une amélioration nécessaire en direction de Lyon**

Le Charolais-Brionnais est desservi par les gares de Gilly-sur-Loire, Saint Agnan, Digoin, Paray-le-Monial, La Clayette et Chauffailles. D'autres gares situées en dehors du territoire permettent elles aussi de desservir les communes situées à leur proximité. La gare de Luzy, au nord du territoire rend possible la desserte de la communauté de communes d'Issy l'Evêque ; la gare de Génélard pour la desserte de la communauté de communes du Nord Charolais.

Ce réseau ferré est complété par un réseau de bus TER routier qui desservent les haltes de Charolles, Saint Julien Changy, Le Guidon, Dyo, Saint Symphorien des Bois et La Chapelle sous Dun.

L'axe Dijon - Moulins dessert les gares de Gilly-sur-Loire, Perrigny-sur-Loire, Saint Aignan, Paray le Monial et Digoin et ligne et propose des liaisons avec Dijon (3 allers et 2 retours depuis ou vers Paray le Monial) et avec Moulins (12 allers et 10 retours depuis ou vers Paray le Monial). Entre Paray-le-Monial et Montchanin, 410 voyageurs utilisent quotidiennement le TER.

L'axe Nevers - Lyon dessert les gares de Gilly-sur-Loire, Digoin, Paray-le-Monial, Charolles, Saint Julien Changy, Dyo, Saint Symphorien des Bois, La Clayette, La Chapelle sous Dun et Chauffailles et propose des liaisons avec Nevers (1 aller et 2 retours depuis ou vers Paray le Monial), avec Lyon (4 allers / retours depuis ou vers Paray le Monial) et avec Chauffailles (allers / retours depuis ou vers Paray le Monial). Les gares de cet axe connaissent des fréquentations relativement importantes au regard des déplacements domicile-travail en direction du Rhône : 270 voyageurs quotidiens entre Paray-le-Monial et Lyon.

Bien qu'éloignées du réseau TGV, certaines villes du territoire bénéficient de dessertes vers la gare TGV du Creusot permettant des liaisons directes vers Paris grâce à une navette qui effectue les trajets entre Roanne et le Creusot en desservant les villes de Paray le Monial et Marcigny : 5 allers / retours. Cette ligne est utilisée par environ 20 voyageurs par jour.

La poursuite de la modernisation et de l'amélioration du cadencement constitue un enjeu fort de désenclavement pour le Pays. La modernisation des voies (électrification, doublement des voies) permettrait de réduire le temps de transport pour les voyageurs et se rapprocher ainsi des grandes agglomérations comme Lyon. Aux vues des tendances actuelles prévoyant la poursuite du desserrement de l'agglomération lyonnaise, le sud du Charolais-Brionnais serait la partie du territoire bénéficiant le plus de ces impacts. L'optimisation de sa desserte vers Lyon notamment via un réseau TER modernisé est donc essentielle.

L'amélioration de la qualité urbaine des gares tout comme leur accessibilité sont des enjeux stratégiques que le SCoT doivent prendre en compte. L'amélioration et la création de parkings relais autour des gares constituent un enjeu majeur dans l'objectif développé par la Région Bourgogne de favoriser le report modal de la voiture au train. La gestion des potentiels fonciers autour de ces lieux de transport est donc essentielle.



▪ **Le transport ferré de marchandises : une solution écartée**

Bien que peu de trains de fret l'empruntent, la ligne Dijon – Moulins est utilisée pour le transport de marchandises (environ 0,9 trains par jour pour la section Paray-le-Monial – Gilly-sur-Loire et 2,6 trains par jour pour la section Paray-le-Monial – Montchanin). La ligne Paray-le-Monial – Chauffailles n'est quant à elle aujourd'hui plus utilisée pour le transport de marchandises, faute de demandes. La plus grande partie des trains fret qui utilisaient cette voie étaient des trains en provenance de Fos-sur-Mer et à destination de l'usine d'Ugine (groupe Arcelor Mittal) à Gueugnon. L'arrêt des acheminements de cette usine depuis le port de Fos a entraîné la fin de l'utilisation de cette ligne de chemin de fer par le fret. De ce fait, les trains fret à destination de cette usine, ne circulent désormais que sur la ligne Dijon - Moulins, engendrant moins de flux fret en gare de Digoin. La ligne ferrée Digoin-Gueugnon perdant ainsi de sa valeur est pour l'instant abandonnée.

De plus, la relance du fret ferroviaire (bois, oléagineux, céréales, granulats) sur le réseau ferré existant ne peut s'envisager sans un effort important de modernisation du réseau.

• **Les transports en commun**

▪ **Le réseau interurbain du Conseil Général de Saône et Loire**

Réorganisé en 2008, le réseau se compose aujourd'hui de deux lignes départementales régulières et d'une ligne à la demande :

- **la ligne 9 : Digoin - Mâcon** desservant les villes de Paray-le-Monial, Volesvres, Charolles, Vendennes-les-Charolles, Beaubery et Verosvres, 1 aller et 2 retours par jour.
- **la ligne 10 : Digoin - Montceau-les-Mines** desservant les villes de Rigny-sur-Arroux, Gueugnon, Chassy, Marly-sur-Arroux et Oudry, 5 allers / retours par jour.
- **la ligne 27 : La Clayette - Prissé** fonctionnant uniquement sur réservation téléphonique, desservant la commune de Varennes-sous-Dun et fonctionnant uniquement le mardi pour 1 aller / retour.

Des lignes départementales des départements limitrophes irriguent aussi les périphéries Ouest et Sud du territoire :

- la ligne D du département de l'Allier : Bourbon-Lancy - Moulins qui propose 4 allers et 5 retours.
- **la ligne 214 du département de la Loire : Chauffailles - Roanne** qui dessert la commune de Coublanc et propose 2 allers / retours par jour.

▪ **Les lignes de transport à la demande contre le désenclavement des espaces ruraux**

L'offre en transports en commun est complétée par un système de transports à la demande (TAD). Quelques lignes sont déjà en service sur le territoire et permettent des liaisons dans les espaces mal desservis. Ces lignes sont pour l'instant rares mais tendent à se développer. Ce système de déplacement constitue une opportunité pour les territoires ruraux ou mal desservis car s'adaptant plus facilement aux caractéristiques de ces espaces peu denses. Ils se substituent aisément aux lignes régulières (souvent insuffisamment fréquentées dans ces territoires) et présente une alternative pour les dessertes vers les équipements particuliers (gares, marché, lieux publics...).

TAD en service sur le territoire : Commune de Gueugnon, Communauté de Communes du Val-de-Joux, Communes de Molinet et de Coulanges.



TAD en projet sur le territoire : Communauté de Communes du Canton d'Issy-L'Evêque, Communauté de Communes de Paray-le-Monial, Communauté de Communes du Canton de Marcigny.

▪ **La ligne urbaine de Paray-le-Monial**

Une ligne de transports en commun circule sur le territoire de Paray-le-monial. Cette ligne fonctionne de 7h à 19h avec un passage toute les heures en moyenne et desserte 36 arrêts.

▪ **Les transports scolaires : une offre limitée aux élèves**

« Le Bahut », réseau scolaire du département de la Saône-et-Loire transporte gratuitement tous les élèves scolarisés sur le territoire. Les horaires sont généralement conçues avec un unique aller le matin et un seul retour en fin de journée.

L'usage de ce type de transport est limité pour les usagers autres que scolaires en raison des horaires calées sur ceux des élèves et par l'absence de service durant les périodes de vacances scolaires.

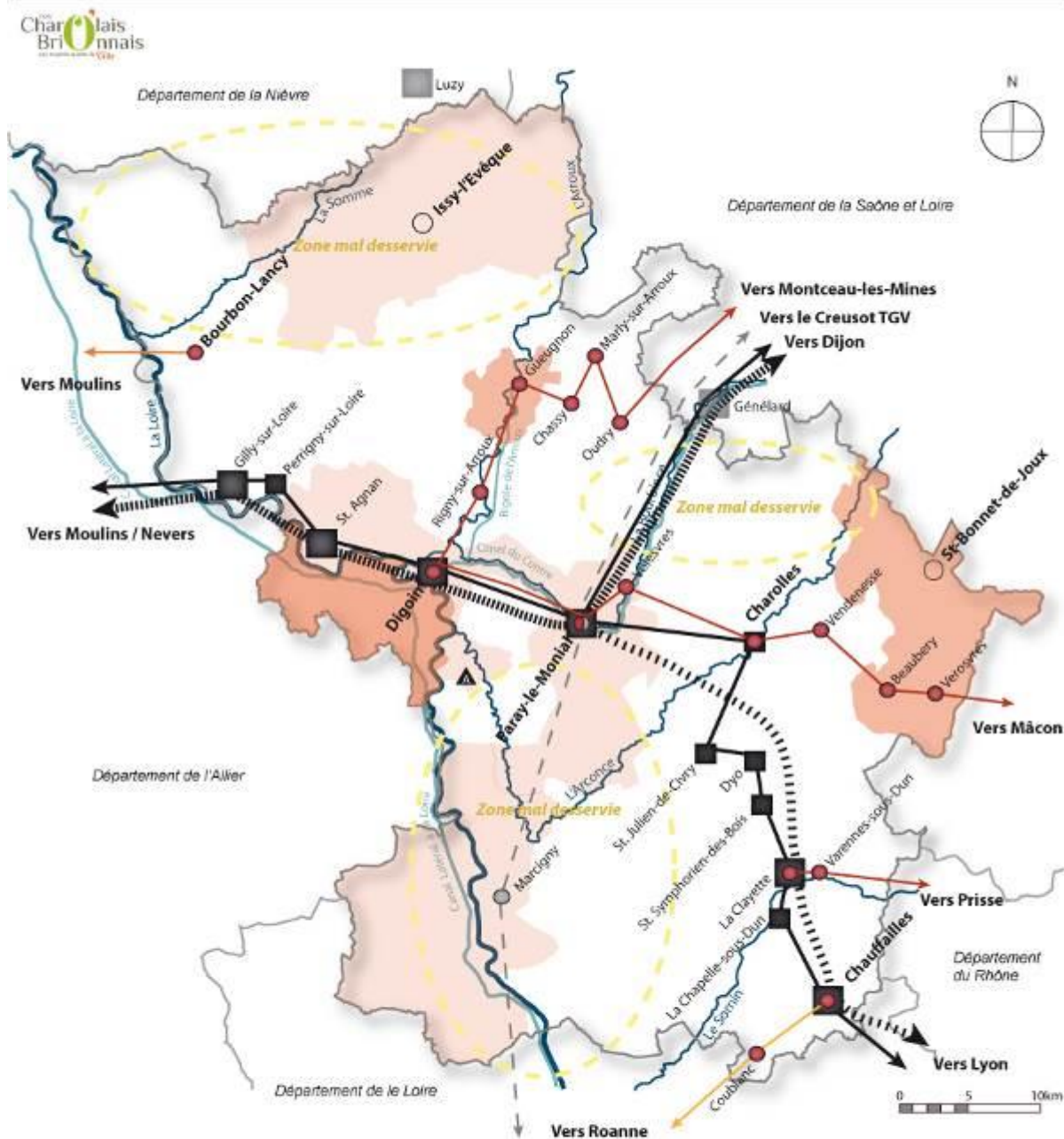
• **Plusieurs carences de liaisons intra-territoires**

Le territoire n'est pas couvert de façon homogène en transports en commun. Les services et infrastructures se concentrent dans un axe Est-Ouest (le long de la RCEA) et dans un axe Nord-Sud (de Marly-sur-Arroux à Digoin et de Charolles à Chauffailles). Cependant, même dans ces espaces, les mieux desservis, les dessertes proposées sont peu nombreuses : deux lignes TER, deux lignes départementales permanentes).

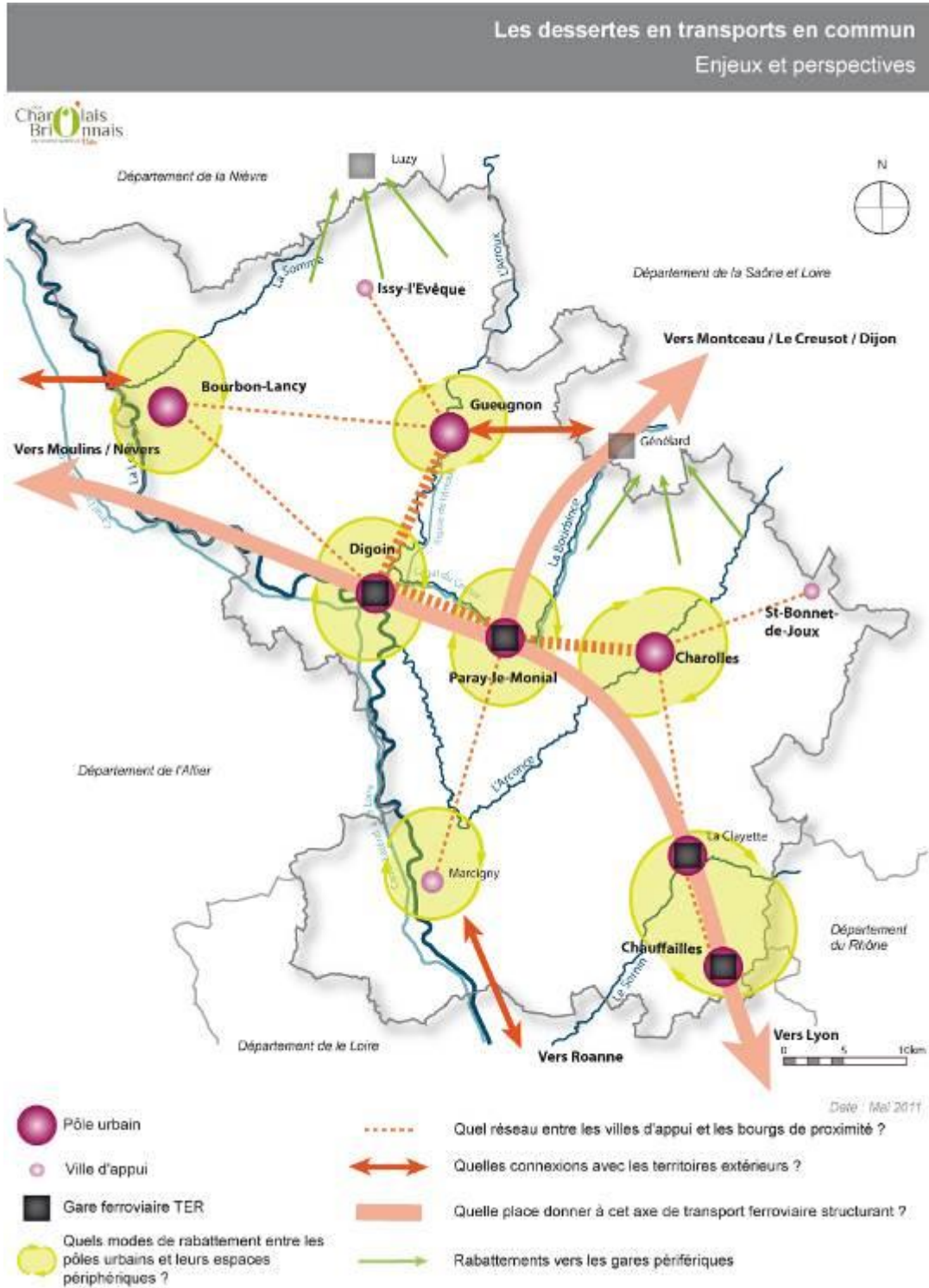
Dans le reste du territoire, les services de transports en commun sont pratiquement inexistantes. Trois sont repérables :

- au Nord, l'ensemble du canton d'Issy l'Evêque ne bénéficie d'aucune desserte. Les points de rabattement les plus proches sont Bourbon-Lancy (dont une ligne est connectée au réseau départemental de l'Allier), la gare TER de Luzy (hors territoire) et Gueugnon (où une ligne départementale circule).
- les villes situées au Nord de Charolles ne sont connectées à aucun réseau
- le quart Sud-Ouest du territoire (hormis Marcigny où s'arrête la navette TGV Roanne - Le Creusot) n'a actuellement aucun moyen de rabattement.

Les dessertes en transports en commun
Des situations variées



- Date : Mai 2011
Source : SNCF, TER Bourgogne, CG 03, CG 42, CG 71
- | | | |
|------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| ■ Gare ferroviaire TER | ▬ Réseau TER ferroviaire | ■ Zone desservie par un TAD |
| ■ Gare ferroviaire TER horsratoire | ▬ 2 voies non électrifiées | ■ TAD en projet |
| ■ Gare routière TER | ▬ 1 voie non électrifiée | ▬ Réseau Conseil Général 71 |
| ● Gare routière Conseil Général | ▬ Réseau TER routier | ▬ Réseau Conseil Général 03 |
| ● Halte navette TGV | ▬ Navette TGV | ▬ Réseau Conseil Général 42 |
| | ▲ Aéroport St. Yan | |





• Les canaux, une richesse à (ré)exploiter ?

La région Bourgogne tout comme le territoire du Charolais-Brionnais propose un maillage de voies d'eau relativement dense. Un réseau de rivières et de canaux structurent le territoire.

- le canal du Centre de Chalon-sur-Saône à Digoin : 89351 tonnes par an
- le canal latéral à la Loire : 4214 tonnes par an



Le Canal du Centre appelé à l'origine le canal du Charolais, date de 1784 (début des travaux). Il est un Canal à bief de partage au gabarit Freycinet d'une longueur de plus de 112 kilomètres. Il comporte 61 écluses, 27 sur le versant Loire et 34 sur le versant Saône. Il relie les villes de Chalon-sur-Saône et de Digoin. De là, le canal se prolonge par le canal latéral à la Loire qui franchit celle-ci par un pont-canal peu avant de recevoir sur sa gauche le canal de Roanne à Digoin. Peu avant Digoin, il reçoit en rive droite la Rigole de l'Arroux, autrefois navigable, qui apporte l'eau de cette rivière captée à Gueugnon pour alimenter les premiers biefs du canal latéral à la Loire. Pour atteindre le bief de partage à Montchanin où le canal est alimenté par plusieurs réservoirs, il emprunte les vallées de la Thalie de Chalon-sur-Saône à Chagny, et de la Dheune de Chagny à Saint-Julien-sur-Dheune. À Ecuisses un escalier de 4 écluses (7 à l'origine jusqu'en 1882) rachète les dernières hauteurs. La descente vers Digoin se fait par la vallée de la Bourbince.

Initialement construits pour le trafic de marchandises, les canaux présents sur le territoire ont peu à peu été délaissés au profit du transport routier. De plus, leur gabarit (gabarit Freycinet : pour les bateaux ne dépassant pas les 38,5m sur 5,05m et ne transportant pas plus de 350 tonnes) ne permet pas aujourd'hui de supporter les bateaux de grand et moyen gabarit. De ce fait, le trafic fluvial de marchandises est centré sur la Saône (ports de Pagny, Chalon-sur-Saône, Mâcon), seul axe accessible aux bateaux à moyens et grands gabarits.

Toutefois, quelques péniches naviguent sur deux des canaux présents sur le territoire pour le transport de marchandises : 89 351 tonnes par an sur le canal du Centre de Chalon-sur-Saône à Digoin et 4 214 tonnes par an sur le canal latéral à la Loire.

Le développement du transport fluvial de marchandises est une orientation forte développée par la Région Bourgogne (Schéma régional des infrastructures et des transports – Srit 2007) avec un objectif de faire progresser de 5% par an le trafic de fret fluvial. Sa sûreté et ses performances environnementales en font un mode de transport particulièrement précieux



dans un contexte de saturation des infrastructures routières. Depuis début 2010, la Région a pris à titre expérimental la gestion du canal de Bourgogne (convention d'expérimentation de 3 ans signée entre la Région Bourgogne et Voies Navigables de France).

Ce mode de transport présente de nombreux avantages. Sur le plan écologique, le transport par voie d'eau représenterait une part de pollution atmosphérique de 11%, quand le transport par camions en représente 78% selon des chiffres VNF. Quant aux accidents et nuisances sonores, ils seraient presque nuls pour la voie d'eau. En matière de coûts, une embarcation de type Freycinet engendre un coût au kilomètre de 0,01 à 0,03 euro, un train complet de 0,06 euro et un camion de 0,27 euro. Cependant, il faut prendre en compte le coût de la rupture de charge qui s'opère dans le transport fluvial et le temps de transport beaucoup plus important.

Outre leur intérêt en matière de transports de marchandises, les canaux présents présentent des intérêts touristiques, paysagers et de mobilité : un potentiel important de valorisation, un patrimoine emblématique et irremplaçable pour la région Bourgogne. Les linéaires de canaux donnent une identité au paysage et encouragent l'aménagement de voies vertes. En Bourgogne, le tourisme fluvial occasionne des retombées économiques de 30 million d'euros faisant de cette région la première région française en termes de tourisme fluvial.

- **Les mobilités douces : un réseau qui se structure**

Le Pays Charolais Brionnais est traversé par une véloroute qui longe la Loire. Elle fait partie de l'EuroVelo 6 Atlantique - Mer Noire : un des 12 itinéraires du réseau EuroVelo 6 nés à l'initiative de la Fédération Européenne des Cyclistes en 1994. Cet itinéraire long de 3860km a pour objectif de suivre trois des plus grands fleuves européens : la Loire, le Rhin et le Danube en traversant plusieurs pays.



source : <http://www.eurovelo6.org/>

Cette véloroute est complétée une boucles cyclables aménagée au sein de la région Bourgogne. Elle permet de réaliser des randonnées à vélo à travers la région, de Auxerre jusqu' à Chalon-sur-Saône ou Dijon. Cette boucle prend place dans le programme « Le Tour de Bourgogne à vélo », un itinéraire continue de près de 800 km.



source : <http://www.le-tour-de-bourgogne-a-velo.co>

Cette véloroute est complétée une boucles cyclables aménagée au sein de la région Bourgogne. Elle permet de réaliser des randonnées à vélo à travers la région, de Auxerre jusqu' à Chalon-sur-Saône ou Dijon. Cette boucle prend place dans le programme « Le Tour de Bourgogne à vélo », un itinéraire continue de près de 800 km.

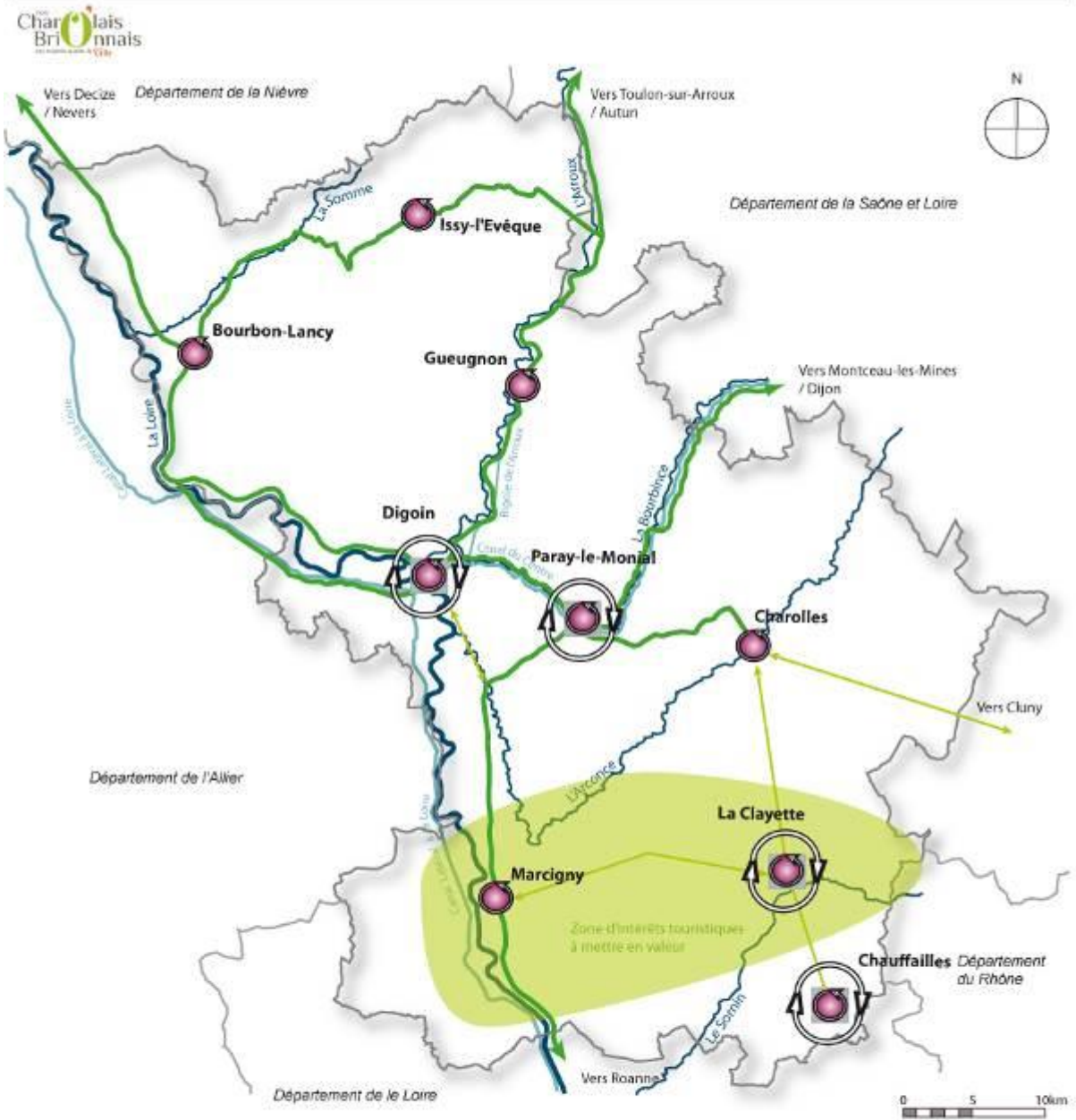
A l'échelle du territoire, un maillage de voies vertes et de véloroutes assure une irrigation plus fine. La présence de nombreux chemins vicinaux rend possible l'extension de ce réseau cyclable tant pour des déplacements de proximité que pour des déplacements lointains. De plus, un patrimoine varié ponctue le territoire et le paysage (canaux, châteaux, musées, églises, villages pittoresques...). Ces éléments sont supports de développement pour une mobilité douce liée aux loisirs et à la découverte du territoire. Une mise en musique de ces lieux patrimoniaux par les modes doux semble essentielle pour le développement touristique du Pays.



A une échelle plus fine, afin de garantir la sécurité des usagers et de promouvoir les déplacements doux, l'aménagement de dispositifs autour et vers les équipements est essentiel. Ceci permettant d'encourager le report modal entre les différents modes de transport, notamment autour des lieux-transports (gares routières et ferroviaires).



Les mobilités douces
Favoriser les déplacements doux liés aux loisirs et les rabattements vers les pôles structurants



Date : Mai 2011

- Vélo-route et voie verte existante
- Connexion entre les sites d'intérêts touristiques / patrimoniaux
-  Faciliter les déplacements doux dans les communes structurantes
-  Favoriser le rabattement vers les gares ferroviaires



• **L'aérodrome de Saint-Yan, une infrastructure pour la formation aéronautique**

Outre l'accueil de certains petits avions, le site aéroportuaire de Saint Yan offre depuis 2006 et la création du syndicat mixte « Saint Yan Air'e Business » des formations aux métiers de l'aviation au sein de la « Saint Yan Air'e Académie ».

Encadré n° 13: Trafic de passagers des principaux aérodromes régionaux

Aéroports	Lignes intérieures		lignes internationales	
	2002	2003	2002	2003
Dijon-Bourgogne	13 842	12 204	3 0959	6 631
Nevers	1 080	1 472	1 026	696
Auxerre-Branches	1 802	1 761	1 026	1 138
Chalon-Champforgeuil	610	298	347	68
Saint Yan	945	889		

Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

A) **Des déplacements liés à la mobilité quotidienne**

• **Une dépendance à l'automobile atténuée par l'adéquation spatiale entre domicile et lieu de travail**

Dans le territoire du Charolais-Brionnais, environ 9% des ménages ne dispose d'aucune voiture. Un chiffre qui se rapproche de la moyenne départementale située à environ 10 %. 45% d'entre eux en possède une seule contre 44 dans le département (moyenne française : 48%).

Les communes les plus motorisées se situent dans les cantons les plus ruraux et les moins peuplées tandis que ce taux est plus faible dans les chefs-lieux de cantons.

• **Les déplacements domicile-travail**

▪ **Des déplacements essentiellement internes au territoire, polarisés par les villes d'appui**

Près de 36.000 déplacements domicile-travail s'effectuent chaque jour sur le territoire du Charolais-Brionnais dont plus de 82% à l'intérieur même du territoire (soit près de 30.000 déplacements).

Plus de la moitié des déplacements globaux du territoire s'effectuent depuis ou vers les communautés de communes de Paray-le-Monial (14,9% des déplacements totaux), du Val de Loire (14,6%), du Pays de Gueugnon (12,8%) et de Bourbon-Lancy (9,7%).



A cette concentration de flux à destination ou en provenance des villes d'appui s'ajoute la forte proportion de déplacements s'effectuant à l'intérieur des territoires de ces villes (déplacements intra-EPCI supérieurs à 70%) :

- 77% des déplacements de la communauté de communes de Bourbon-Lancy s'effectuent à l'intérieur de son territoire ; ils sont 72% dans la communauté de communes de Paray-le-Monial et ils sont 70% dans la communauté de communes de Gueugnon

Concernant les déplacements entre les communautés de commune du territoire, c'est entre celles de Paray-le-Monial, du Val de Loire et de Gueugnon que les flux domicile-travail sont les plus importants.

Avec des déplacements liés à l'emploi de portée principalement intercommunale, le territoire présente une adéquation spatiale entre domicile et lieu de travail.

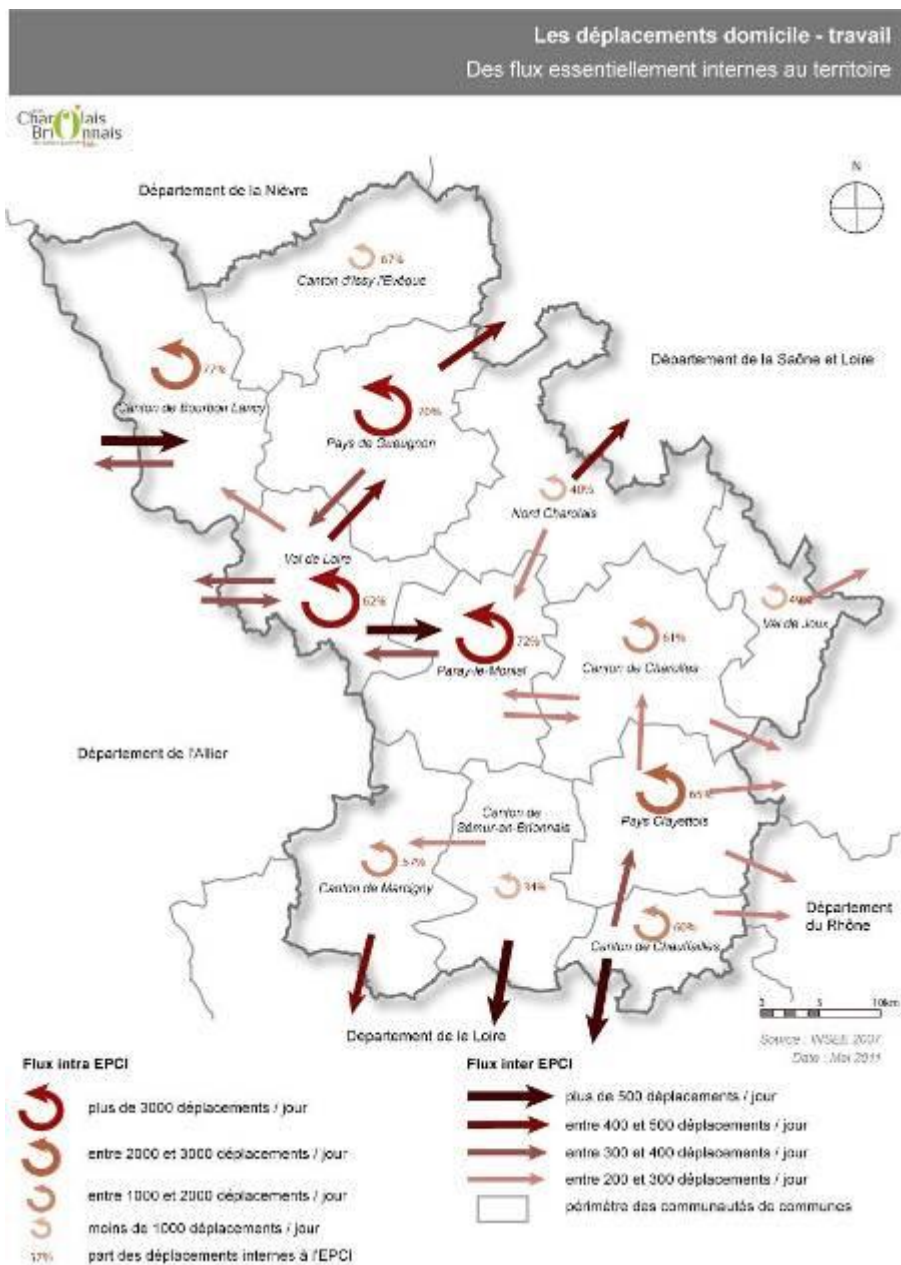
▪ Des déplacements avec les territoires voisins surtout dans le Sud

Le territoire n'est pas un important émetteur de flux liés à l'emploi. Il n'entretient donc pas de relations de dépendance avec les territoires voisins.

Situé en limite départementale et bordé de quatre autres départements (Nièvre, Allier, Loire, Rhône), les déplacements domicile-travail s'effectuent aussi vers ces autres territoires. Bien moins nombreux que les flux internes, ils représentent 17,5% des déplacements journaliers avec des disparités entre les communautés de communes.

C'est au Sud-Est du territoire, en direction de la Loire que les flux sortants sont les plus importants :

- 39% des déplacements de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais sont externes au territoire dont 28% vers la Loire.
- 34% des déplacements de la communauté de communes du Val de Joux sont externes au territoire dont 28% vers le reste du département.
- 26% des déplacements de la communauté de communes de Chauffailles sont externes au territoire dont 17% vers la Loire.
- 25% des déplacements de la communauté de communes de Marcigny sont externes au territoire dont 17% vers la Loire.
- 25% des déplacements de la communauté de communes du Nord Charolais sont externes au territoire dont 22% vers le reste du département.





B) Le développement des TIC : un territoire mal desservi, un retard de plus en plus pénalisant

• **Les Technologies de l'Information et de la Communication : une opportunité de développement pour les territoires ruraux comme urbains**

A ce jour, les TIC sont peu pris en compte dans les Scot, alors même que les textes législatifs les plus récents, tels que la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) et la loi dite « Grenelle 2 », incitent à la prise en compte des communications électroniques dans les opérations d'aménagement et les documents de planification. C'est une infrastructure au même titre que les autres voies de communication.

NOTA : Des mesures concrètes et contraignantes peuvent ainsi être inscrites dans les documents. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT (3^e phase) peut par exemple «définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter (...) des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques » (Code de l'Urbanisme, Article L122-1-5).

Les TIC ont pris une place prépondérante dans notre société. Le Plan France Numérique 2012 a reconnu l'explosion des besoins, chez les particuliers comme les professionnels. Elles sont aujourd'hui considérées comme un des leviers majeurs et de plus en plus incontournable du projet de développement du territoire.

Elles offrent en effet des opportunités pour de nombreuses problématiques territoriales : **l'attractivité économique et résidentielle** (à travers par exemple la desserte en infrastructures offrant des niveaux de débits performants, recherchés par les entreprises et les particuliers), les services publics (démarches en ligne, desserte performante des administrations), **la mobilité** (démarches à distance, visioconférence, télé-travail), **la santé** (télé médecine), **l'éducation et la formation** (accès au savoir, formation à distance, ...), **la préservation de l'environnement** (dématérialisation et réduction de la consommation de certaines matières premières telles que le papier), etc.

En 2011, il n'est plus envisageable de penser « attractivité du territoire » sans asseoir le projet de développement sur une offre numérique satisfaisante. **L'accès performant aux communications électroniques est ainsi devenu une exigence des professionnels comme des particuliers.**



Tableaux et cartes issus de l'Étude technique, financière et juridique de l'aménagement du territoire du département de Saône et Loire (SDAN – CG71-novembre 2010)

BILAN DES BESOINS PROSPECTIFS NECESSITANT UNE MONTEE EN DEBIT ET DU TRES HAUT DEBIT.

TYPES D'UTILISATEURS	DEBITS NECESSAIRES A HORIZON 5 ANS	NOUVEAUX USAGES NECESSITANT DU TRES HAUT DEBIT
ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La quasi-totalité des entreprises auront besoin de débits de plusieurs dizaines de Mbits/s. ▪ Symétrie des débits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des volumes de transfert internes et externes ▪ Cloud Computing (stockage de données à distance) ▪ Développement des applications de type SaaS ⁽¹⁾ ▪ Développement de la visioconférence ou de la téléprésence ▪ Développement des applications « métier » riches en contenus
GRAND PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le grand public aura besoin de débits supérieurs à 10 Mbits/s. ▪ Symétrie des débits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échange de mails de plus en plus importants ▪ Télévision numérique et TV HD ▪ Téléchargement de fichiers de plus en plus volumineux ▪ Création de contenus audio et vidéo riches ▪ Stockage de données à distance

⁽¹⁾ SaaS = Software as a Service

• Un retard pénalisant dans le Pays Charolais Brionnais : vers une fracture numérique territoriale ?

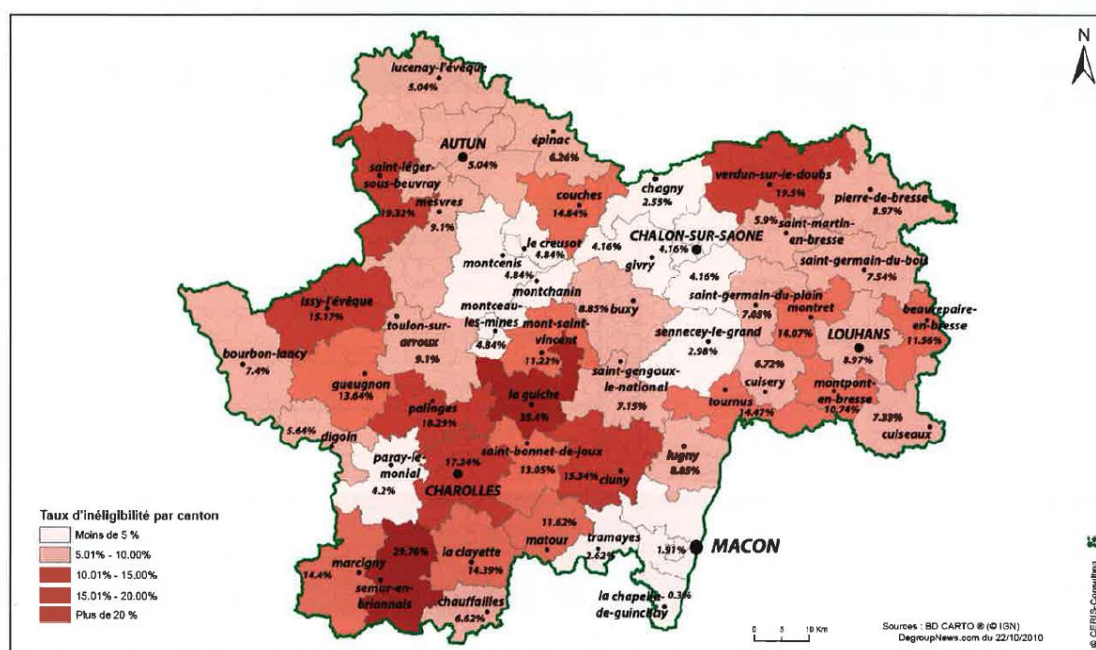
Selon l'étude conduite par le Conseil général de Saône et Loire, en 2010, les principaux EPCI en zone blanche sur le Pays Charolais Brionnais sont :

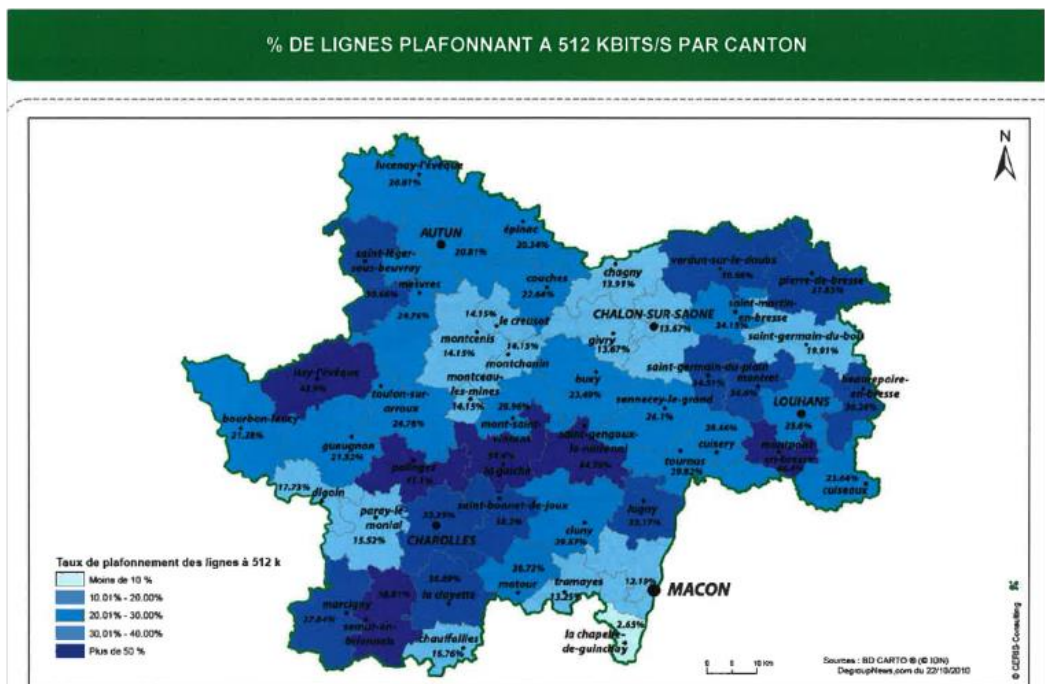
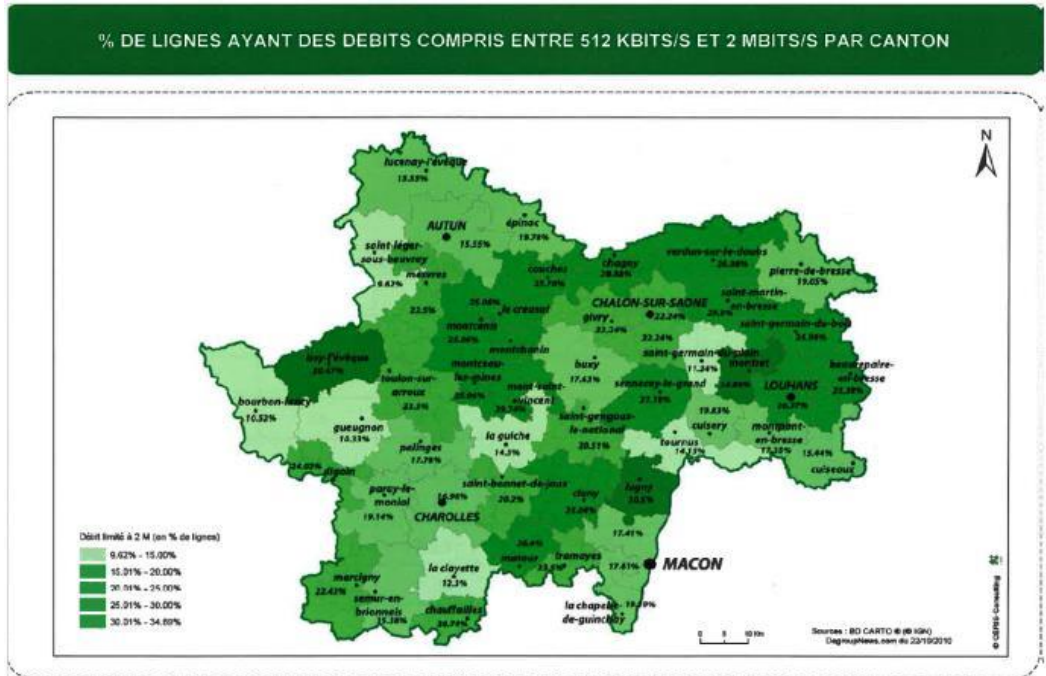
- Semur en Brionnais,
- Nord-Charolais,
- Charolles,
- Issy-l'Évêque.

Les cartes suivantes illustrent la couverture actuelle du département, et le retard constaté de cette infrastructure notamment sur le Pays Charolais Brionnais : la question de la couverture en haut débit ne se limite pas aux zones blanches et concerne aussi de nombreux secteurs où les débits restent insuffisants, ce qui est largement le cas dans le Pays Charolais Brionnais.



LES CANTONS DE LA GUICHE ET DE SEMUR EN BRIONNAIS ET DANS UNE MOINDRE MESURE CEUX DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS, ISSY L'ÉVEQUE, SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY ET CHAROLLES SONT LES PLUS PENALISES PAR UNE COUVERTURE ADSL INSUFFISANTE







- **Les travaux de mise en 2X2 voies de la RCEA : opportunité pour passer à une nouvelle ère numérique ?**

Nota : les Technologies de l'Information et de la Communication (informatique, Internet, Téléphonie) se composent de volets complémentaires, représentés souvent sous la forme d'une pyramide à degrés où la base serait constituée des «infrastructures», le second étage «des services», et enfin au sommet «des usages». Au-delà de la seule question de l'aménagement numérique du territoire (déploiement des infrastructures), les collectivités locales ont donc tout intérêt à agir en faveur de services numériques performants (exemple des services administratifs en ligne) et du renforcement des usages (à travers par exemple des plans d'actions de formation et de montée en compétence pour lutter contre les fractures numériques sociales ou générationnelle).

Le développement du Haut et très Haut Débit est un enjeu devenu majeur d'aménagement du territoire qui réclame une politique volontariste et la mise en place d'une stratégie partenariale des collectivités du niveau régional au niveau plus local. La Bourgogne et la Saône et Loire ont lancé des démarches. Le Pays Charolais Brionnais doit davantage se positionner dans ces réflexions : nos rencontres et entretiens n'ont pas permis d'évaluer à leur juste valeur les implications du Pays à ce niveau.

Il paraît évident que les exigences et « urgences » sont à prioriser et hiérarchiser.

Pour le Scot, un des points essentiels est la cohérence entre programmation des grands équipements et déploiement des réseaux. **La mise en concession de la RCEA avec un démarrage des travaux dès 2012 devrait réinterroger la réflexion en cours sur le déploiement des réseaux numériques.** La RCEA peut devenir une opportunité pour passer à une nouvelle ère numérique, en intégrant de la fibre optique au moment des travaux de voiries. Cette réflexion est à envisager dans le Pays Charolais Brionnais de manière coordonnée et complémentaire avec les priorités d'aménagement souhaité le long de la RCEA (Parcs d'activité par exemple) et en lien avec l'infrastructure.

Les volets complémentaires du déploiement des infrastructures sont les services et usages numériques qui renvoient autant à des questions d'aménagement du territoire que de développement local.



13.3. EN SYNTHÈSE :

Sur le volet accessibilité, mobilité :

A) *Ce qu'il faut retenir :*

- **Un territoire éloigné parcouru par des flux routiers importants**

Le Charolais-Brionnais se présente comme un territoire situé aux franges du département et de la région ainsi qu'à l'écart des grandes infrastructures de transport (autoroute A6, LVG Paris-Lyon). C'est paradoxalement une zone mal connectée tout en étant parcourue par des courants de trafics routiers très importants (flux de transit sur la RCEA).

Le SCoT se doit d'encourager un changement de regard. Inciter le territoire à ne plus se positionner comme une victime de sa situation de périphérie parcourue de flux mais se positionner comme un capteur de flux, bien connecté aux grandes infrastructures : la RCEA comme axe de découverte rapide du territoire.

La mise en concession de la RCEA (autoroute payante avec instauration de barrières de péage) nécessite de prendre en compte les impacts inhérents à cette réalisation : impacts territoriaux (coupures), économiques (implantation des zones économiques aux entrées / sorties), environnementaux (nuisances sonores, paysagères) et en termes de trafic (report sur les routes départementales).

- **Un territoire rural multipolaire nécessitant un système de transport adapté, connecté aux territoires voisins**

Le Charolais-Brionnais, par sa structuration urbaine faite de bourgs et de hameaux à l'habitat historiquement dispersé et la faiblesse de son système de transports en commun rend dépendantes les populations à l'automobile. L'augmentation des coûts économiques et écologiques engendrés par ce type de déplacement rend risqué le développement d'une mobilité basée sur le tout-automobile. L'émergence d'une organisation territoriale des pôles et hameaux intégrée dans un système plus large semble essentiel

D'un part, un travail sur la couverture totale du territoire en transports en commun doit s'opérer afin de désenclaver certaines zones telles que le Nord et le Sud-Ouest du territoire.

D'autre part il convient de confectionner un système de transport s'ajustant à l'armature urbaine hiérarchisée du territoire en proposant des systèmes de transport en



commun pour les pôles urbains et les pôles ruraux (plus ou moins affirmés) et des systèmes de rabattement des campagnes vers ces pôles urbains ou ruraux. Les transports à la demande apparaissant comme étant une opportunité pour les territoires délaissés par les systèmes de transports en commun habituels car s'adaptant plus facilement aux caractéristiques de ces espaces et des populations y résidant.

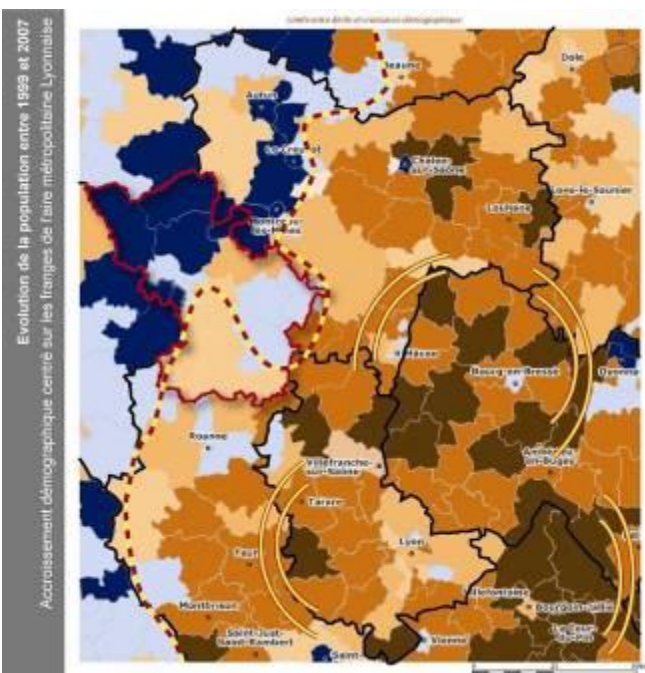
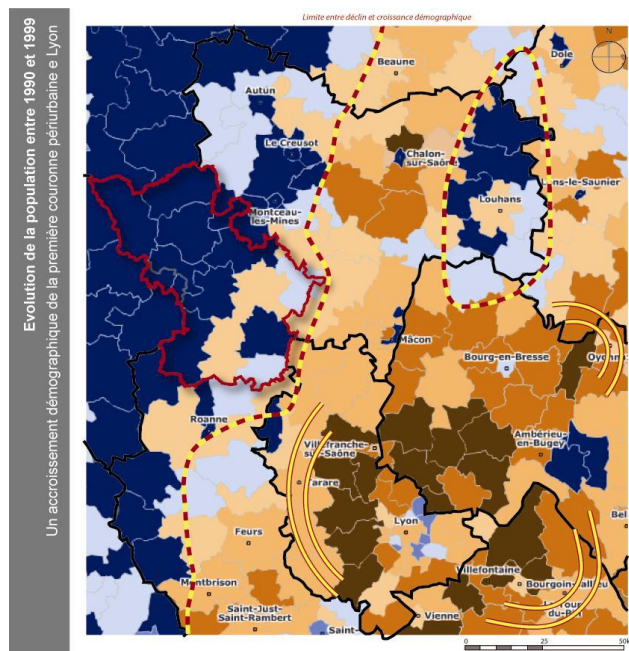
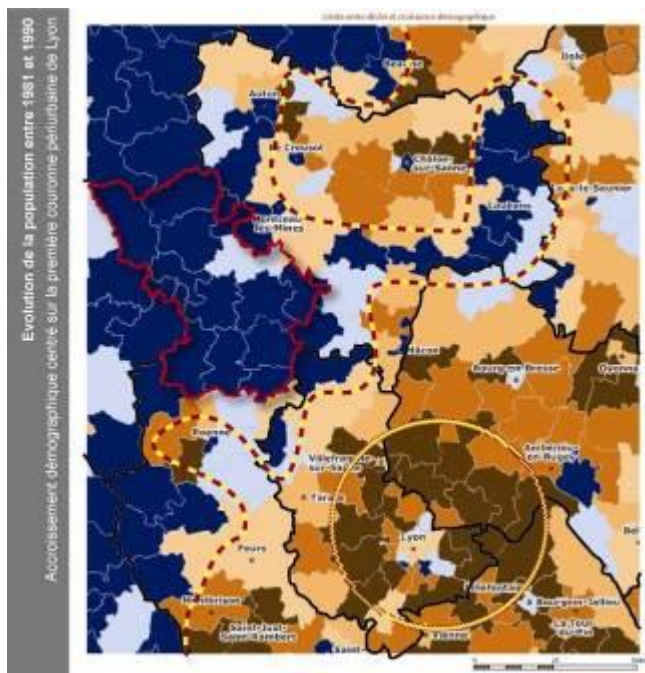
Les populations, ne se préoccupant pas des frontières territoriales lors de leurs déplacements, souhaitent réaliser leurs trajets sans rupture et en toute sécurité. Une coopération à une échelle inter-territoriale doit être envisagée afin de mieux prendre en compte leurs attentes : avec le Roannais et le Lyonnais pour le Sud du territoire, avec la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau pour le Nord-Est et avec l'Allier pour le Nord-Ouest du territoire (Bourbon-Lancy).

B) Perspectives et enjeux

- **Un territoire soumis à des enjeux territoriaux de portée plus large**

Le renforcement des systèmes métropolitains périphériques au territoire (aire urbaine lyonnaise et dans une moindre mesure l'agglomération roannaise) porté par le développement d'infrastructures structurantes (autoroute A89, Contournement Ouest de Lyon) joue un rôle majeur dans l'évolution du sud du territoire. S'accrocher au wagon du développement du Grand Lyon, qui souhaite prendre sa place dans le système des métropoles européennes, semble une solution intéressante pour améliorer l'attractivité et l'image du territoire. Le Sud du Charolais-Brionnais pourrait alors apparaître comme espace de respiration et de ressourcement de la métropole lyonnaise.

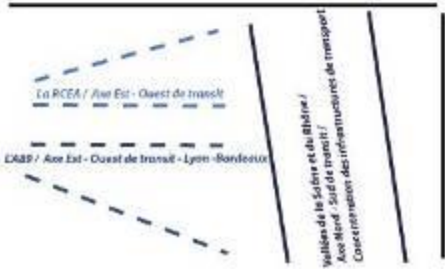
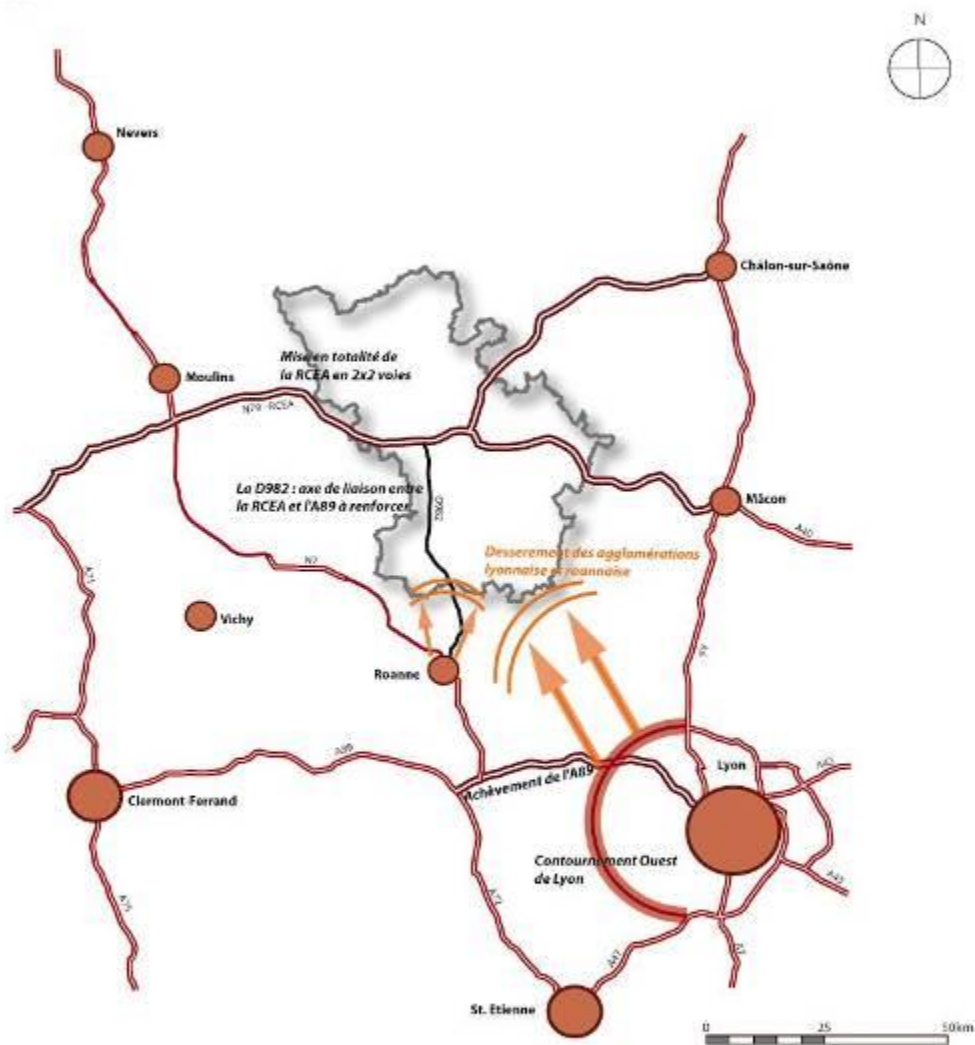
Au regard des recensements de la population (81-90-99-07), le desserrement de l'agglomération lyonnaise est en marche, se diffusant toujours plus loin. La recherche d'un foncier abordable et d'une qualité de vie retrouvée, rend les territoires périphériques de l'aire métropolitaine lyonnaise attractifs. D'abord cantonné à la périphérie Est de l'agglomération, mieux desservi que l'Ouest en transports, l'accroissement démographique gagne les territoires situés à l'Ouest. Le Sud du Charolais-Brionnais, qui a longtemps perdu des habitants, se trouve aujourd'hui dans une dynamique démographique stabilisée. Son accessibilité, notamment vis-à-vis de la métropole lyonnaise est une préoccupation majeure à laquelle le SCoT devra s'intéresser.



Variation annuelle moyenne de la population en % à l'échelle cantonale



L'intégration régionale du territoire
Des enjeux de portée territoriale plus large



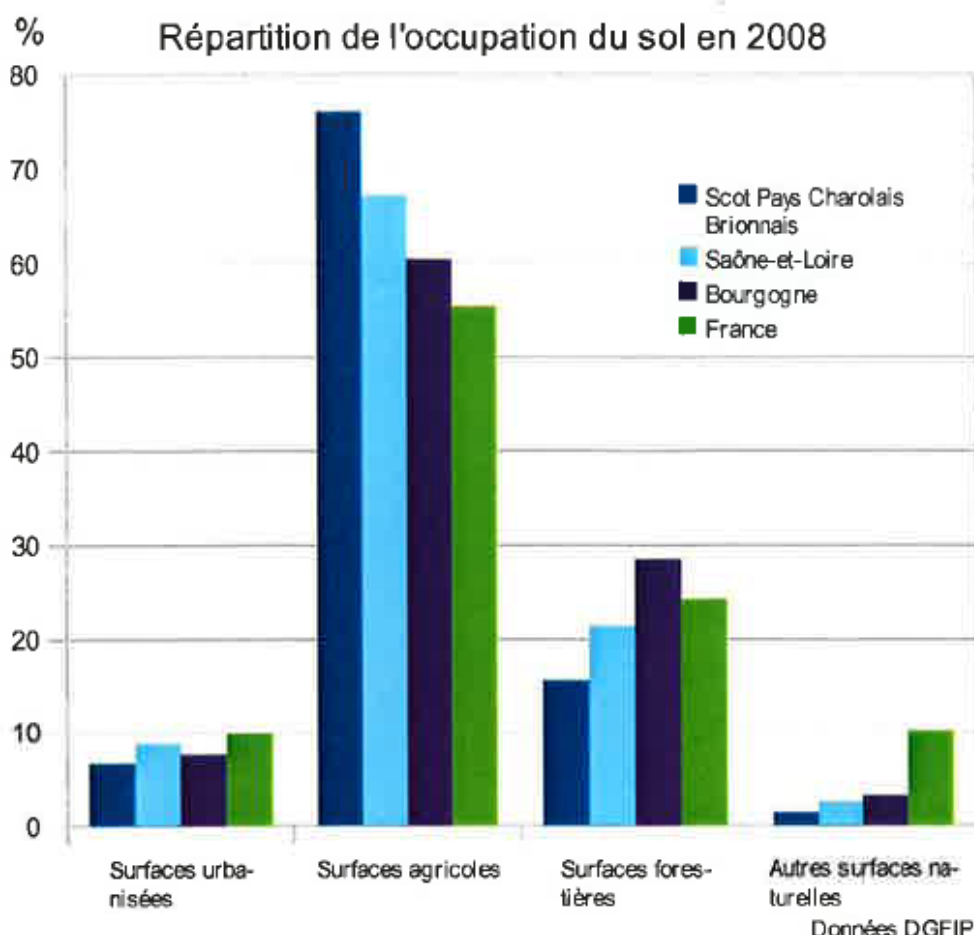
Date : Mai 2011

14. CONSOMMATION FONCIERE

14.1. UNE CONSOMMATION FONCIERE A PRIORI PEU INQUIETANTE A COURT TERME MAIS QUI EVOLUE RAPIDEMENT

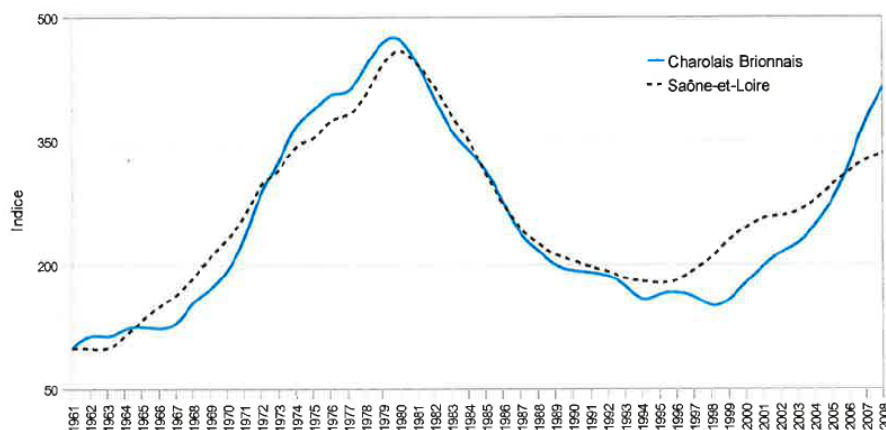
L'analyse présentée ici s'appuie notamment sur des données issues de l'étude spécifique réalisée par la DDT 71 pour le « chantier agriculture » en complément du porter à connaissance pour l'élaboration du Scot Charolais Brionnais transmis en Août 2011.

A) Un niveau de consommation faible mais en progression rapide



L'espace urbanisé représente moins de 7% du territoire. Rappelons que l'emprise agricole est très importante sur le territoire avec plus des $\frac{3}{4}$ dédiés à l'agriculture.

Le niveau de consommation d'espace est en volume faible. La consommation du Pays Charolais Brionnais suit la même courbe que celle du département sur les cinquante dernières années. Mais le rythme s'accroît depuis 10 ans et de manière plus marquée que sur le département.

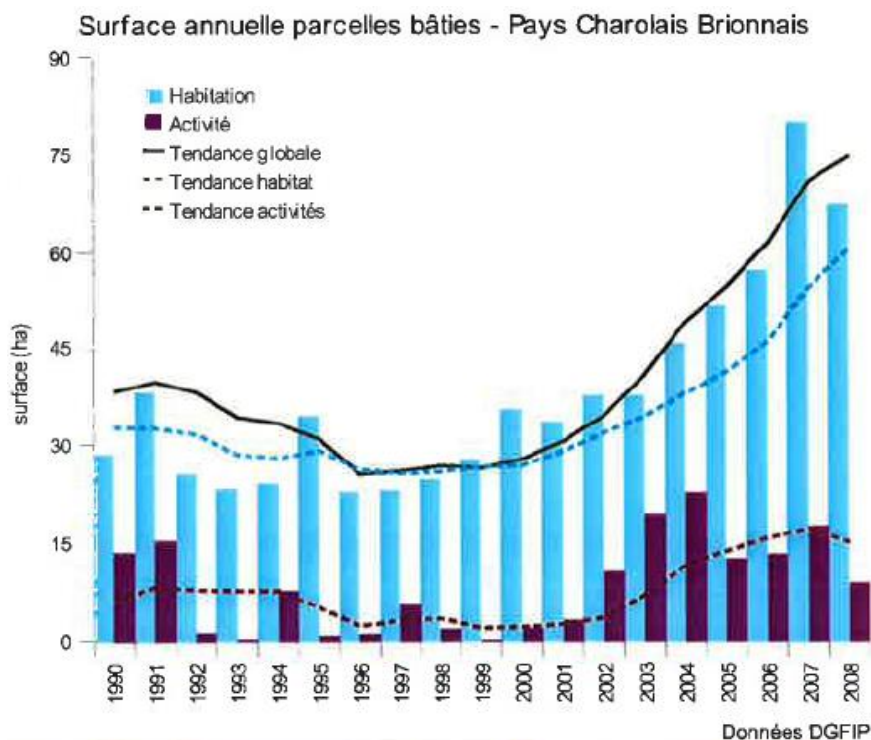


Tendance longue de la consommation d'espace pour l'habitat

Indice de la surface annuelle des parcelles bâties (100 en 1961)

Données DGFIP

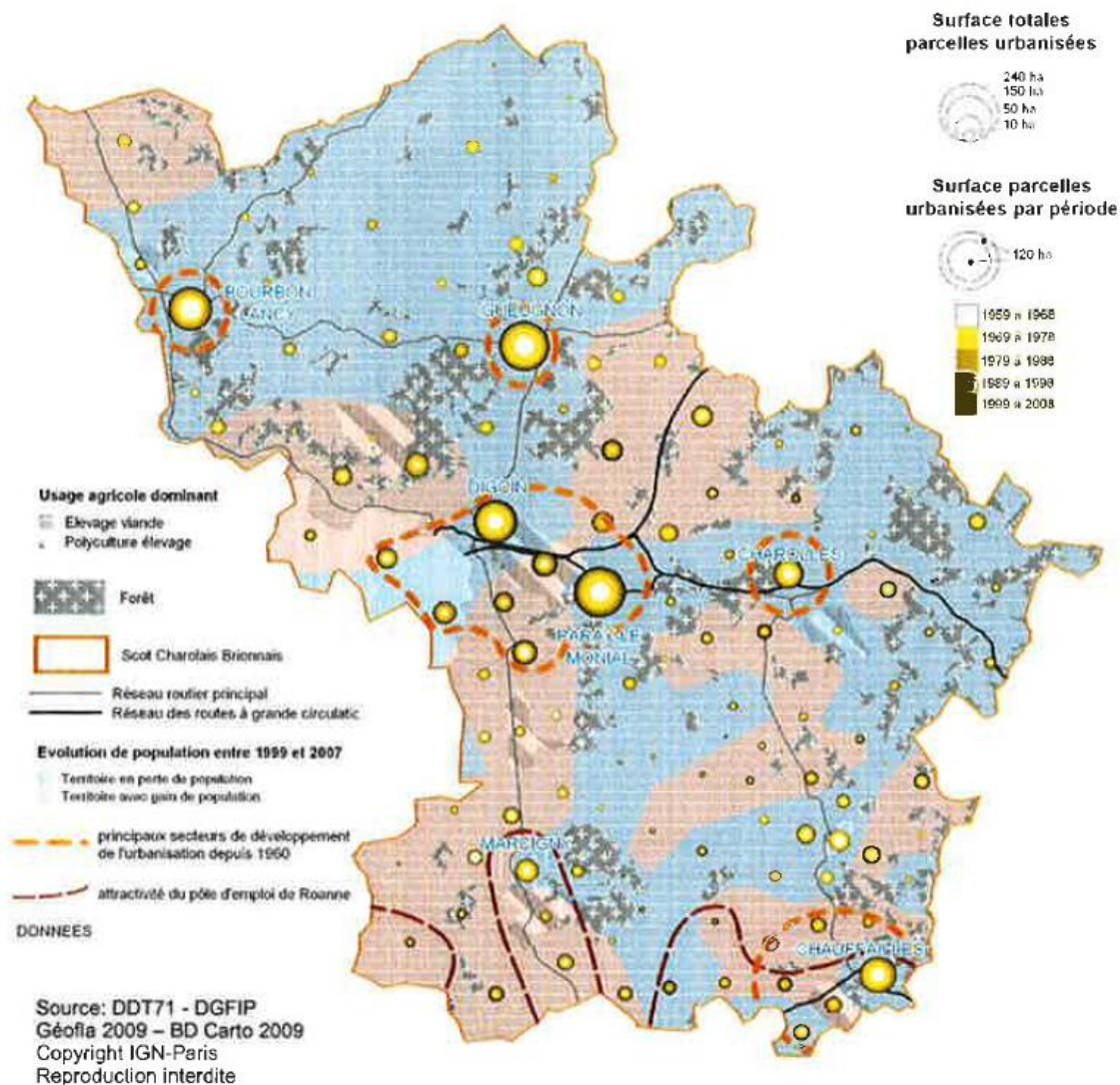
B) L'essentiel de la consommation concerne l'habitat



Données DGFIP

Sur les cinquante dernières années, l'urbanisation s'est développée de manière concentrée sur 5 pôles urbains : Bourbon-Lancy, Gueugnon, Charolles, secteur entre Digoin et Paray le Monial, et secteur de Chauffailles.

Consommation foncière de 1959 à 2008



Depuis quelques années, un nouveau phénomène apparaît : une urbanisation de plus en plus diffuse se développe notamment sur la frange Sud du Pays. Cette évolution fait écho aux flux domicile-travail entre le Sud Brionnais et l'agglomération de Roanne-Charlieu (nombre d'actifs résidents dans ce secteur et travaillant sur Roanne).



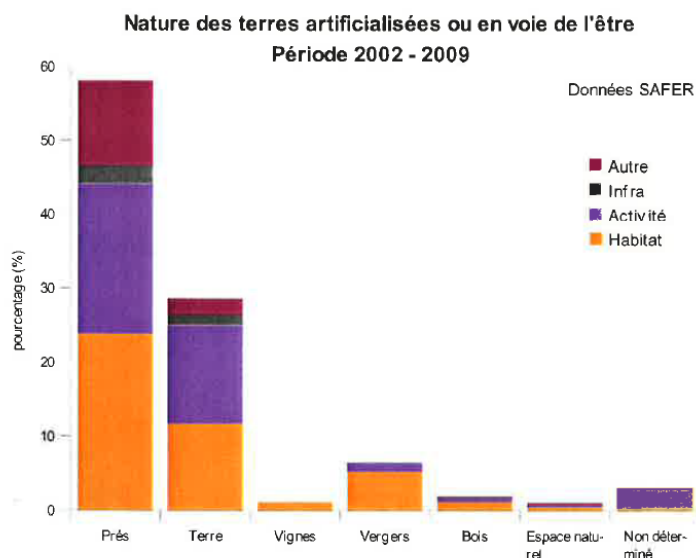
C) Des surfaces urbanisées qui excèdent les besoins actuels

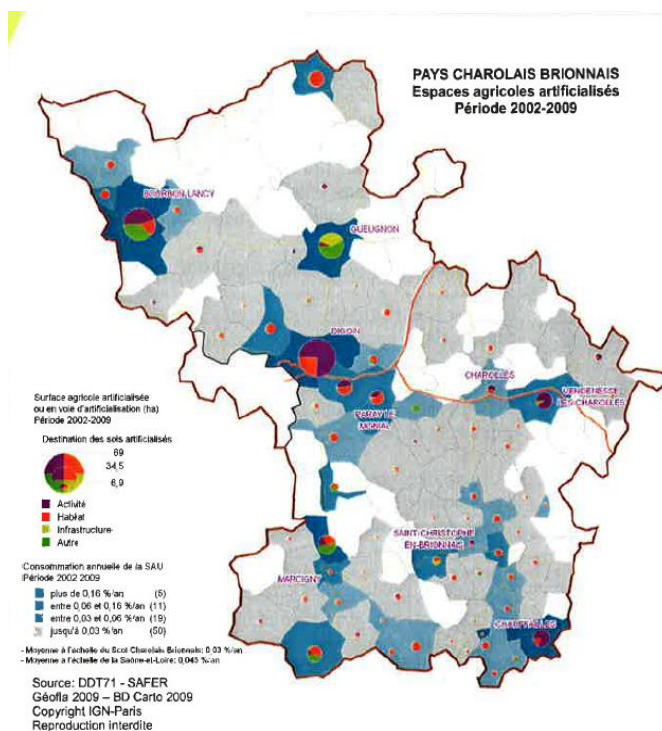
L'espace urbanisé progresse à la fois dans des secteurs en perte de population et où la vacance est importante et dans des secteurs avec croissance démographique.

Dans les secteurs où le nombre d'habitants progresse, l'urbanisation excède souvent largement celle de la population. Cela s'explique par une offre de terrains de grande taille avec une surface moyenne des parcelles pour l'habitat individuel qui est passé de 900m² en 1965 à près de 2 000 m² en 2008.

D) Une artificialisation au détriment essentiellement des espaces agricoles

Les espaces artificialisés touchent pour l'essentiel les terres agricoles, très peu les espaces forestiers et naturels. Sur ces espaces agricoles artificialisés : 44% concernent l'habitat et 38% les activités économiques





E) Une part importante de l'artificialisation concerne les activités économiques

Depuis 2002, les espaces à vocation économique se développent. Le Pays compte le ¼ des surfaces artificialisées de Saône et Loire pour les activités avec plus de 1000 ha environ dédiés aux activités économiques, que ce soit en zones d'activités ou zones commerciales existantes ou zones réservées à l'accueil d'activités économiques (documents d'urbanisme).

La RCEA a eu incontestablement un effet vitrine. Les aménagements successifs ont conforté les projets de développement. Sur les 10 dernières années la ½ des surfaces artificialisées pour les activités sont des parcs d'activité le long de cette infrastructure. Les activités accueillies sont pour l'essentiel des activités commerciales, logistiques, et de services.

F) Une perte de l'usage agricole au-delà de l'artificialisation des sols

La disparition des espaces agricoles n'est pas le seul fait de l'artificialisation. Des changements d'usage peuvent intervenir :

- marché de l'espace de loisirs (espaces de loisirs, agrandissement des jardins, ...). Ce phénomène est plus sensible sur le Sud du Pays ;
- rétention foncière dans l'attente d'une ouverture à l'urbanisation avec des espaces qui souvent ne sont plus entretenus « en attendant »...

Cette tendance peut s'accroître à moyen terme du fait du prix bas des terres agricoles dans le Pays, comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre 2.

Le marché résidentiel des « maisons à la campagne » avec les anciens corps de ferme et foncier relativement importants et le marché des loisirs peuvent également à terme générer du mitage ou des conflits d'usage. Ils représentent 130 ha/an.



Par contre peu d'abandon des terres et de transformation directe en surfaces boisées est constaté sur le Pays.

14.2. EN SYNTHÈSE, SUR LA CONSOMMATION FONCIÈRE

A) Ce qu'il faut retenir :

La consommation foncière est faible mais sa progression s'accélère, notamment par des pratiques d'urbanisme peu économe en espaces. Le poids des activités notamment économiques dans la consommation illustre aussi le dynamisme du Pays pour son aménagement et son développement.

L'emprise extrêmement forte des espaces agricoles dans le Pays Charolais Brionnais entraîne nécessairement des questions sur la perte de l'usage agricole : l'artificialisation des terres agricoles est inévitable dès lors que des projets d'urbanisation ou de développement d'activités sont réalisés.

B) Perspectives et enjeux

Il nous apparaît essentiel d'élargir la réflexion sur les exigences de gestion économe d'espaces et de préservation des paysages et espaces agricoles vers d'autres clefs d'entrée. Il serait vain de vouloir répondre de manière « classique » à ces principes puisque les modèles théoriques proposés sont très loin de la réalité du Pays Charolais Brionnais. Comme pour l'approche des formes urbaines et de l'organisation du territoire (habitat rural isolé, bourgs/hameaux...), des solutions innovantes devront être recherchées.

L'image du territoire est bien entendu partie intégrante de cette préservation et protection des paysages et espaces agricoles. L'ensemble des acteurs le reconnaissent mais les perspectives de développement du territoire ne peuvent uniquement se décliner dans ce seul principe de protection. Le devenir de l'agriculture dans cette organisation-là est déjà si incertain que le Pays devra intégrer différents scénarios de développement à moyen et long terme.

Les enjeux sur ce territoire sont de notre point de vue davantage de cibler collectivement les espaces stratégiques et de qualifier les enjeux que de poser la question de la préservation tout azimut des espaces agricoles et paysagers.



CHAPITRE 4

Synthèse de l'état initial de l'environnement



Scot du Pays Charolais Brionnais



15. LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES

15.1. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le Pays Charolais Brionnais est un territoire d'altitude moyenne marqué par les vallées de plusieurs cours d'eau. Il comprend de nombreux plateaux reliant le massif du Morvan et la vallée de la Saône. Les zones de plus forte altitude se situent au Sud-Est, à la limite du département du Rhône.

15.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le Charolais-Brionnais a un socle composé de roches granitiques et métamorphiques (granites, gneiss, schistes) typiques du Massif Central. Ce socle primaire est bordé de roches sédimentaires du secondaire (grès, marnes et calcaires). Suite à la surrection des Alpes, de nombreuses failles ont fragmenté le relief créant les monts du Charolais et le bassin de Blanzey-Le Creusot. Ensuite, des sédiments tertiaires et quaternaires se sont déposés (sables et argiles). D'une manière générale, les sols sont favorables à la construction. Il faudra prendre en compte la tendance à l'engorgement des sols (socle et argiles) ainsi que les anciennes carrières exploitant les matériaux locaux (granite, sables...). Certains terrains impropres à la construction sont localisés près d'Hautefond, de Saint-Christophe-en-Brionnais et Saint-Didier-en-Brionnais.

15.3. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat du Pays Charolais Brionnais est à dominante océanique. La pluviométrie est moyenne et assez bien répartie sur l'année. La température moyenne annuelle est plutôt élevée et les vents plutôt modérés, par comparaison aux valeurs régionales. Le climat est sous l'influence de la Loire (air plus doux), du Massif Central et Morvan (reliefs qui apportent plus de fraîcheur).



16. PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Cette partie est développée dans le rapport complet de l'État Initial de l'environnement. Étant donné que le Pays conduit en parallèle à la démarche Scot l'élaboration d'une Charte Paysagère et Architecturale, il a semblé préférable de ne pas multiplier les synthèses pour une lecture cohérente de cette thématique, très sensible pour le territoire. Nous invitons les lecteurs à se reporter au diagnostic de la Charte et/ou au rapport complet de l'État initial de l'Environnement - Partie 6 - qui reprend les éléments clefs du diagnostic de la Charte. L'articulation « Charte Paysagère et Scot » s'effectuera au cours du PADD et se traduira dans le DOO.



17. LE PATRIMOINE NATUREL

17.1. LES MILIEUX NATURELS

A) *Les milieux aquatiques*

Le Pays Charolais Brionnais est parcouru par de nombreux cours d'eau. Ils ont un état écologique moyen à cause des modifications liées aux activités humaines (barrages, carrières, élevage...). La nature particulière des sols et la présence de nombreux cours d'eau permettent le développement de milieux riches : les zones humides. Ces zones, souvent présentes sur des prairies agricoles, subissent des dégâts importants à cause du drainage des sols. Elles doivent être préservées pour leur biodiversité et leur rôle hydrologique.

B) *Les espaces agricoles*

Le Pays Charolais Brionnais est un secteur où l'agriculture est importante. La majorité des terres sont des prairies dédiées à l'élevage bovin viande. Cette activité agricole à forte valeur ajoutée (AOC Bœuf de Charolles) permet d'entretenir un paysage particulier : le bocage. Les pratiques agricoles génèrent peu de nuisances pour l'environnement car les besoins en combustibles fossiles sont réduits (transport, alimentation...). De plus, les haies bocagères sont favorables à la gestion de l'eau, à la biodiversité et au stockage du carbone dans le sol. Malheureusement, le linéaire et la qualité biologique des haies diminuent. Il est donc important de préserver la mosaïque bocagère et d'augmenter la variété des haies (espèces végétales, hauteur de taille...).

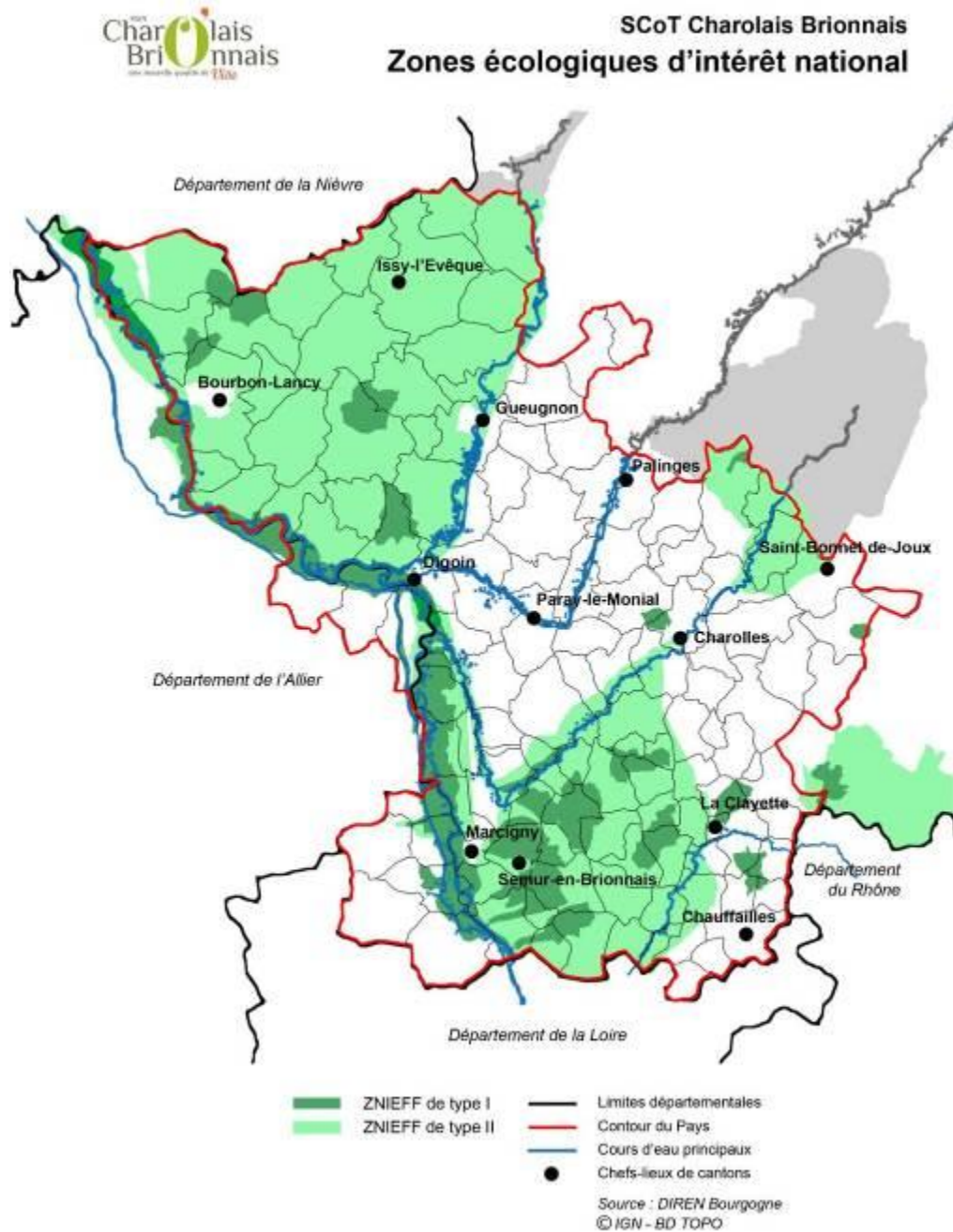
C) *Les espaces forestiers*

Les espaces forestiers du Pays Charolais Brionnais sont peu nombreux. Quelques massifs de surface importante se distinguent sur le Nord-Ouest du territoire. Les forêts appartiennent pour la plupart à des propriétaires privés et ne font pas l'objet d'une gestion très poussée. Néanmoins, la grande majorité des boisements sont des forêts de production. Ils représentent un potentiel important pour le développement d'une filière bois énergie locale. Environ ¼ des communes du Pays disposent d'une réglementation de boisement. Les enjeux liés à cette procédure pour les espaces agricoles et le paysage devront être intégrés au SCoT.

D) *Les espaces de montagne*

Le Pays Charolais Brionnais comprend deux communes en zone de montagne : Châtenay et Saint-Racho. Les dispositions de protection de la Loi Montagne des terres agricoles ainsi que des espaces naturels et forestiers devront s'appliquer sur ces communes. De plus, plusieurs communes du Pays sont sur le territoire du Massif Central. Les communes de l'Allier et de la Saône-et-Loire appartenant au Pays pourront s'associer pour mettre en place des actions en faveur de l'agriculture et des espaces naturels respectant la Convention Interrégionale de Massif.

E) Les espaces naturels protégés



Carte 1 Les zones d'intérêt écologique national en Pays Charolais Brionnais

Source : DIREN Bourgogne

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Le Pays Charolais Brionnais accueille des milieux naturels diversifiés (prairies, forêts, zones humides...) qui constituent des habitats propices à des espèces rares de la flore et de la faune. A ce titre, ils sont protégés par des dispositifs européens, nationaux ou départementaux. La richesse biologique de la Loire est reconnue à l'échelle européenne et la variété des milieux et des espèces que l'on peut y rencontrer en fait un terrain d'étude unique en France.

Type de Protection	Nombre	Surface (ha)	Part du territoire (%)
Natura 2000	9	Environ 43 685	17,8 %
ZNIEFF type I	39	Environ 41 190	16,8 %
ZNIEFF type II	9	Environ 68 000	27,7 %
ENS	7	614,5	0,3 %
TOTAL		Environ 153 490	62,6%

F) Autres espaces remarquables

Le Pays Charolais Brionnais compte quelques zones humides d'intérêt européen : les tourbières. Ces habitats sont rares et doivent faire l'objet d'une protection. Le patrimoine naturel « ordinaire » fait également l'objet d'une attention particulière : plusieurs sites inscrits et classés existent sur le Pays, le patrimoine culturel bâti est mis en valeur par des jardins de grande qualité.

17.2. LA BIODIVERSITE**A) La faune****B) La flore**

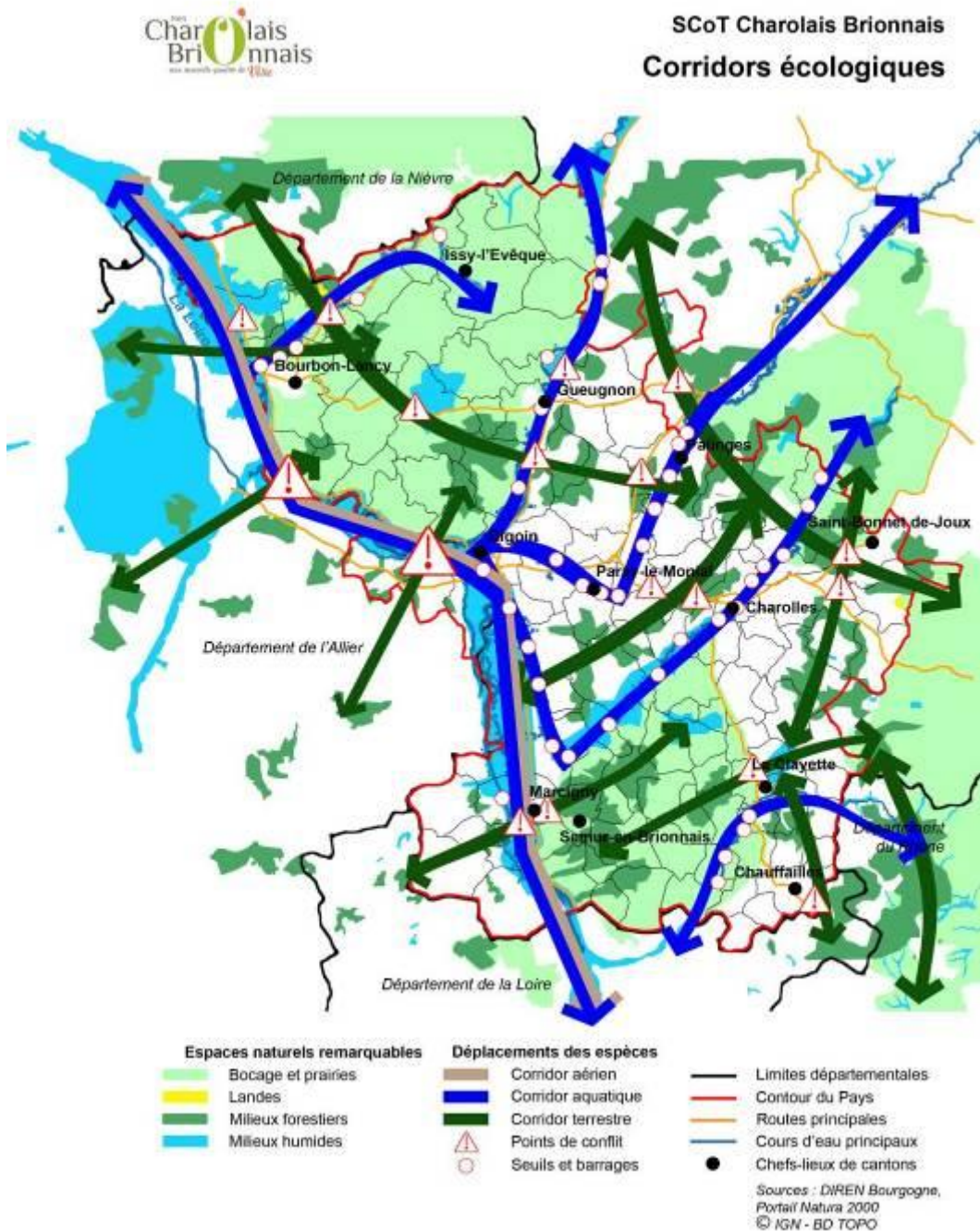
Le Pays Charolais Brionnais comporte une faune riche. La vallée de la Loire constitue une voie de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux. La diversité des milieux offre un habitat favorable à des espèces rares (Cistude d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe). Les haies bocagères sont particulièrement intéressantes pour la « biodiversité ordinaire » (avifaune, insectes et petits mammifères). La flore du Pays est également de qualité. Les espaces naturels intégrés au réseau Natura 2000 et à l'inventaire des ZNIEFF (bois, zones humides, landes) sont des réservoirs d'espèces végétales remarquables. La Loire, dont la dynamique fluviale crée des milieux très variés, accueille une flore exceptionnelle. Plusieurs sites possèdent des espèces à station unique en Bourgogne.



RAPPORT DE PRESENTATION

17.3. LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

- A) *Trame Verte et Bleue de Bourgogne*
- B) *Trame Verte et Bleue du Pays*



Carte 21 La Trame Verte et Bleue du Pays Charolais Brionnais

Sources : DIREN Bourgogne et Rhône-Alpes, DREAL Auvergne, Réseau Natura 2000

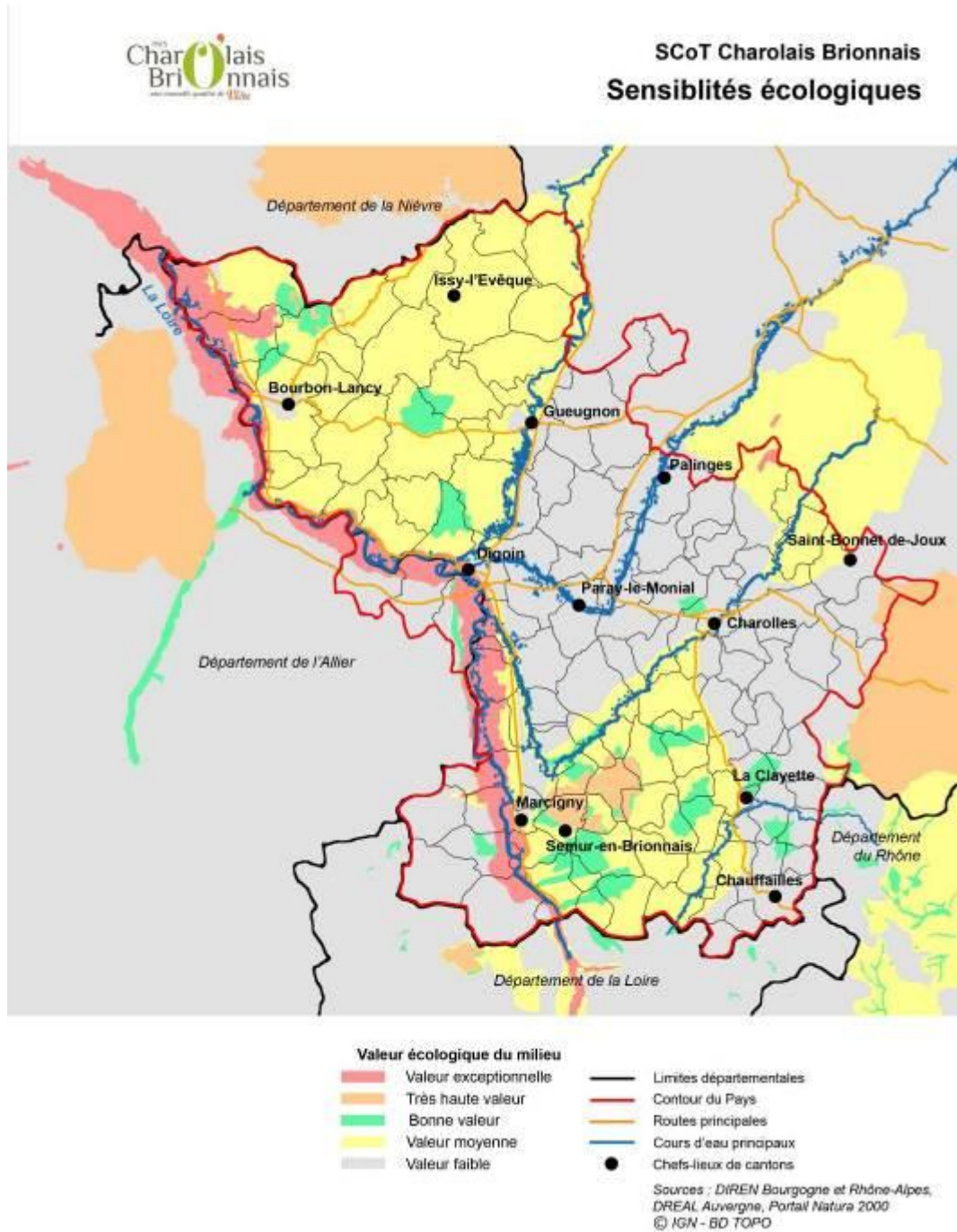
**RAPPORT DE PRESENTATION**

La région Bourgogne est une des premières régions à avoir élaboré une Trame Verte et Bleue. Les réservoirs de biodiversité les plus importants se situent dans le sud de la région et en bordure du Pays : le Morvan et le Clunysois. La diversité des milieux du Pays Charolais Brionnais est favorable à de nombreuses espèces végétales et animales. Plusieurs espaces remarquables sont identifiés : les prairies, les milieux forestiers, les zones humides et les landes. Les principaux cours d'eau du Pays constituent des corridors aquatiques et aériens. Les espaces protégés (Natura 2000 et ZNIEFF) sont reliés par le maillage bocager et la présence de zones forestières ou humides de bonne qualité. Le gibier rencontre différents obstacles sur les corridors terrestres : les routes à fort trafic (RCEA en particulier), les zones très urbanisées et les canaux. Les aménagements sur la Loire (barrages, digues...) limitent les déplacements de la faune aquatique et empêchent l'installation d'une flore diversifiée, réduisant ainsi les habitats propices aux oiseaux rares.

C) L'impact des grands projets d'aménagement

Le Pays Charolais Brionnais est concerné par deux projets d'infrastructures d'échelle nationale : la mise à 2x2 voies de la RCEA et la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon. Ces projets vont avoir un impact important sur le paysage et les milieux naturels. Les terres agricoles seront également touchées par ces projets. L'élargissement de la RCEA va notamment affecter des exploitations sensibles.

17.4. CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITES



Carte 23 Les sensibilités écologiques du Pays Charolais Brionnais

Sources : DIREN Bourgogne et Rhône-Alpes, DREAL Auvergne, Réseau Natura 2000



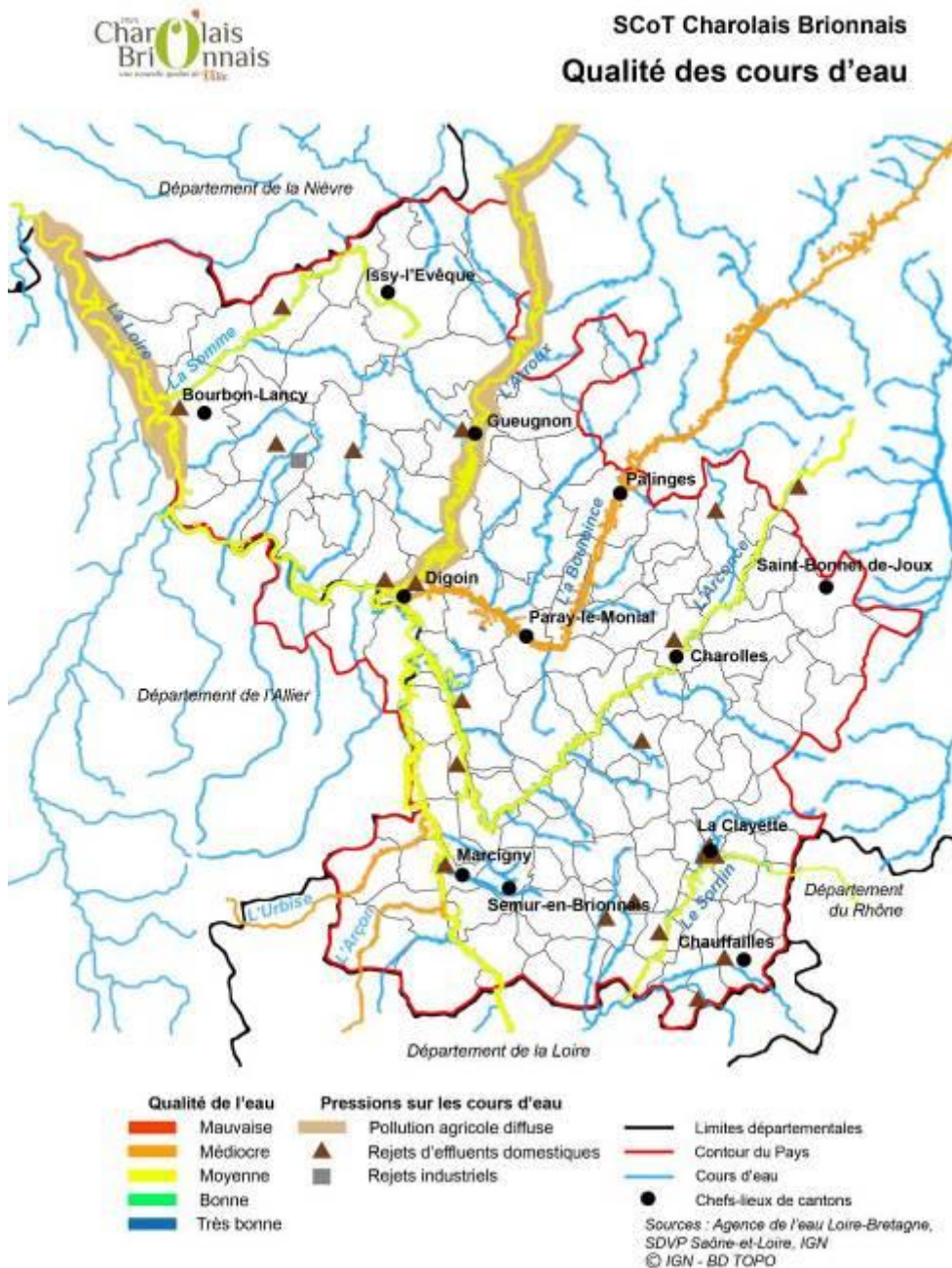
18. LES RESSOURCES NATURELLES

18.1. LA RESSOURCE EN EAU

A) *Les politiques publiques en cours*

Le Pays Charolais Brionnais se trouve majoritairement dans le Bassin Loire-Bretagne. Il est concerné par les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse. Les principaux bassins versants sont concernés par des documents de gestion et de préservation de la ressource en eau : le Plan Loire Grandeur Nature, le projet de SAGE Arroux-Bourbince, le contrat de rivière du Sornin et des contrats territoriaux.

B) Les eaux superficielles



Carte 26 Synthèse de la qualité des cours d'eau du Pays Charolais Brionnais

Sources : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique de Saône-et-Loire, IGN

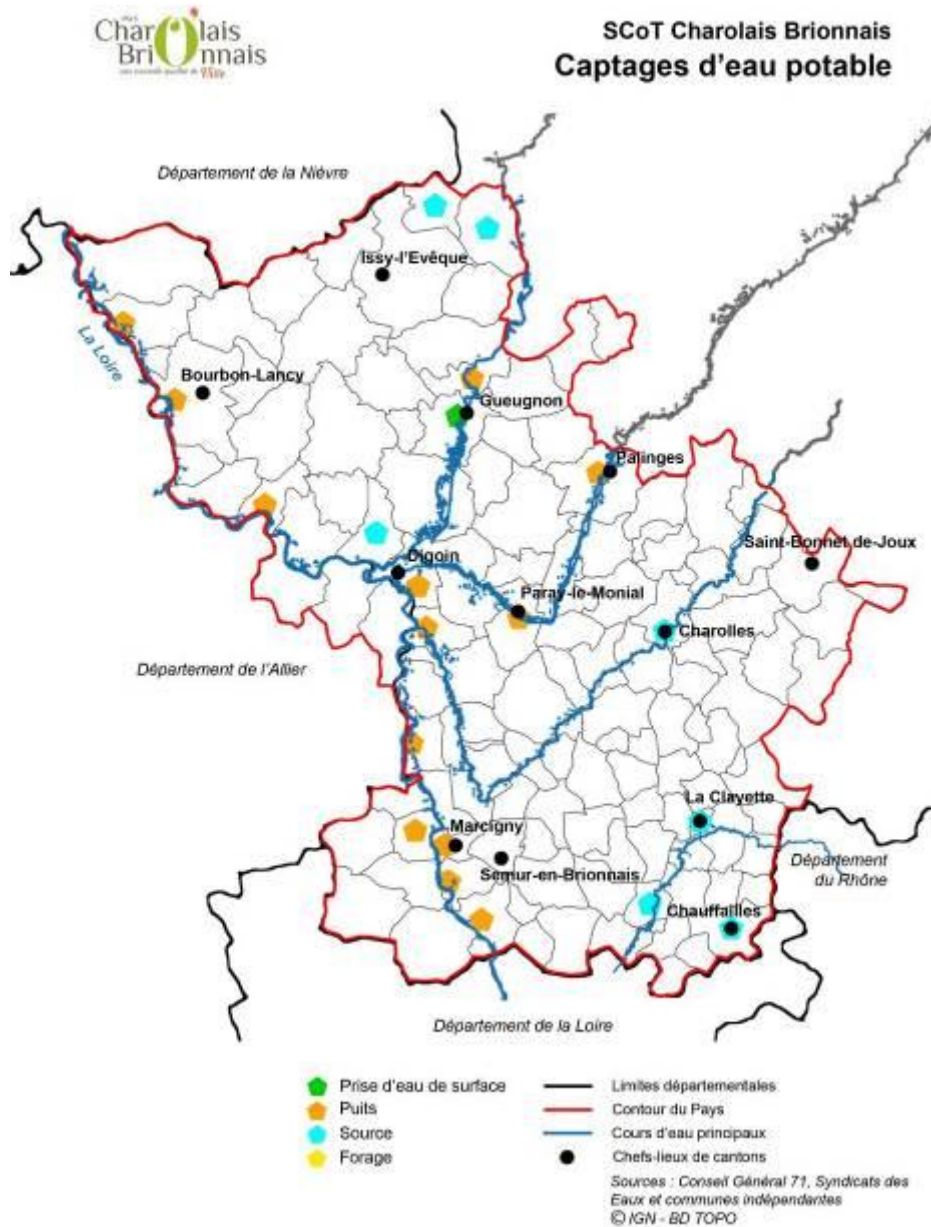
**RAPPORT DE PRESENTATION**

Le Pays Charolais Brionnais comporte un vaste réseau hydrographique. La qualité chimique et écologique des cours d'eau est globalement moyenne. On remarque des pollutions plus importantes liées aux zones urbaines (rejets de stations d'épuration...) et certaines pollutions liées aux activités agricoles (présence de nitrates). Des actions sont engagées pour réduire ces pollutions afin d'atteindre le « bon état » des masses d'eau superficielles tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau.

C) Les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines du Pays Charolais Brionnais sont en bon état chimique. La masse d'eau liée à la Loire est touchée par une pollution aux pesticides, probablement d'origine agricole. L'état quantitatif des masses d'eau est bon mais la tendance est plutôt à la baisse. Ces masses d'eau sont situées pour la plupart dans des roches cristallines. Ce type de sol, peu perméable, complique l'infiltration de l'eau de pluie. Ceci explique la difficulté des masses d'eau souterraines à se recharger. A l'exception des alluvions de la Loire, les masses d'eau du SCoT atteignent le « bon état » tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau.

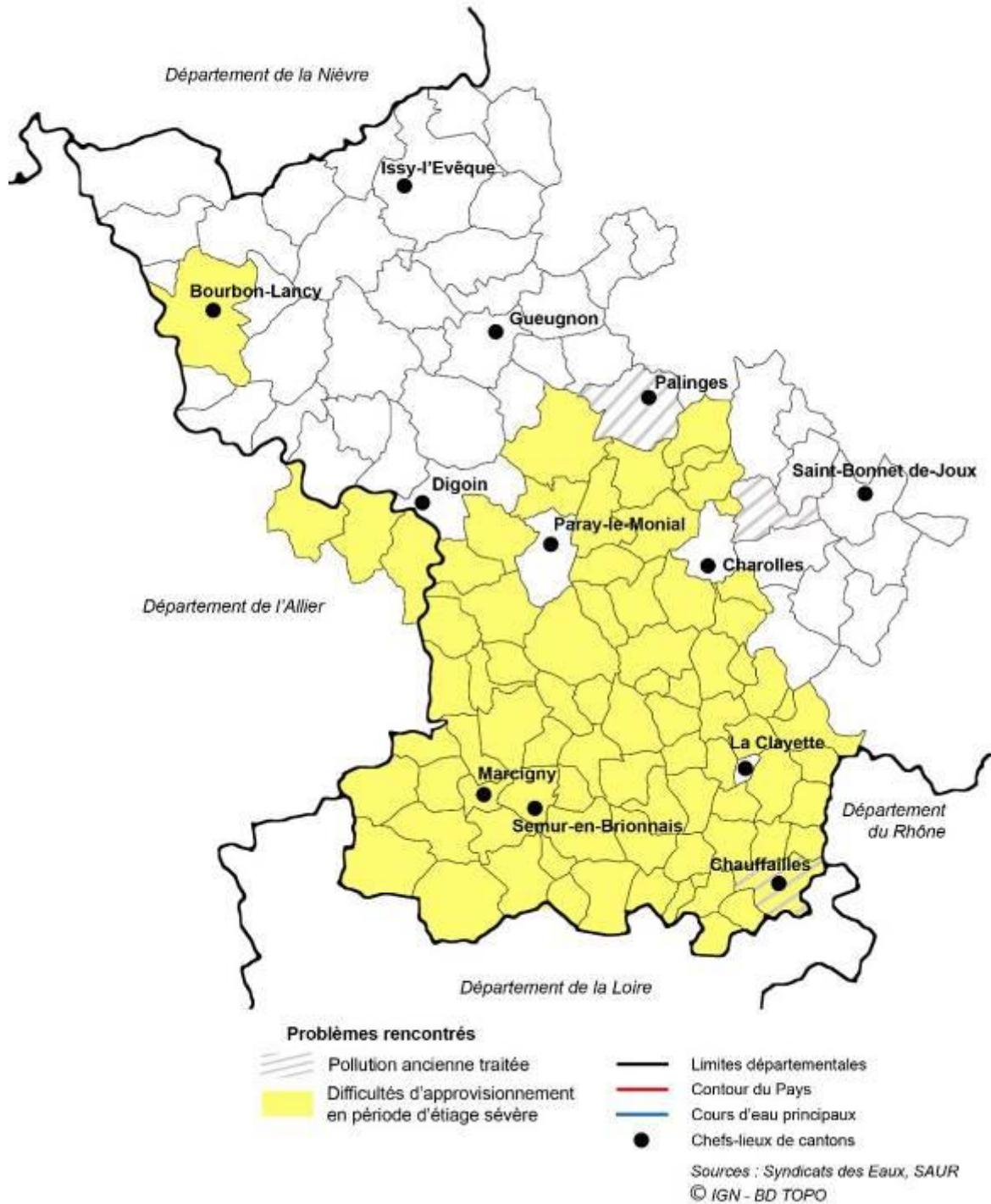
D) L'alimentation en eau potable



Carte 32 Les points de captage d'eau potable en Pays Charolais Brionnais

Sources : Observatoire de l'eau 71, Syndicat des Eaux, communes indépendantes

SCoT Charolais Brionnais
Problèmes d'alimentation en eau potable



Carte 33 Problèmes d'alimentation en eau potable sur le Pays Charolais Brionnais.

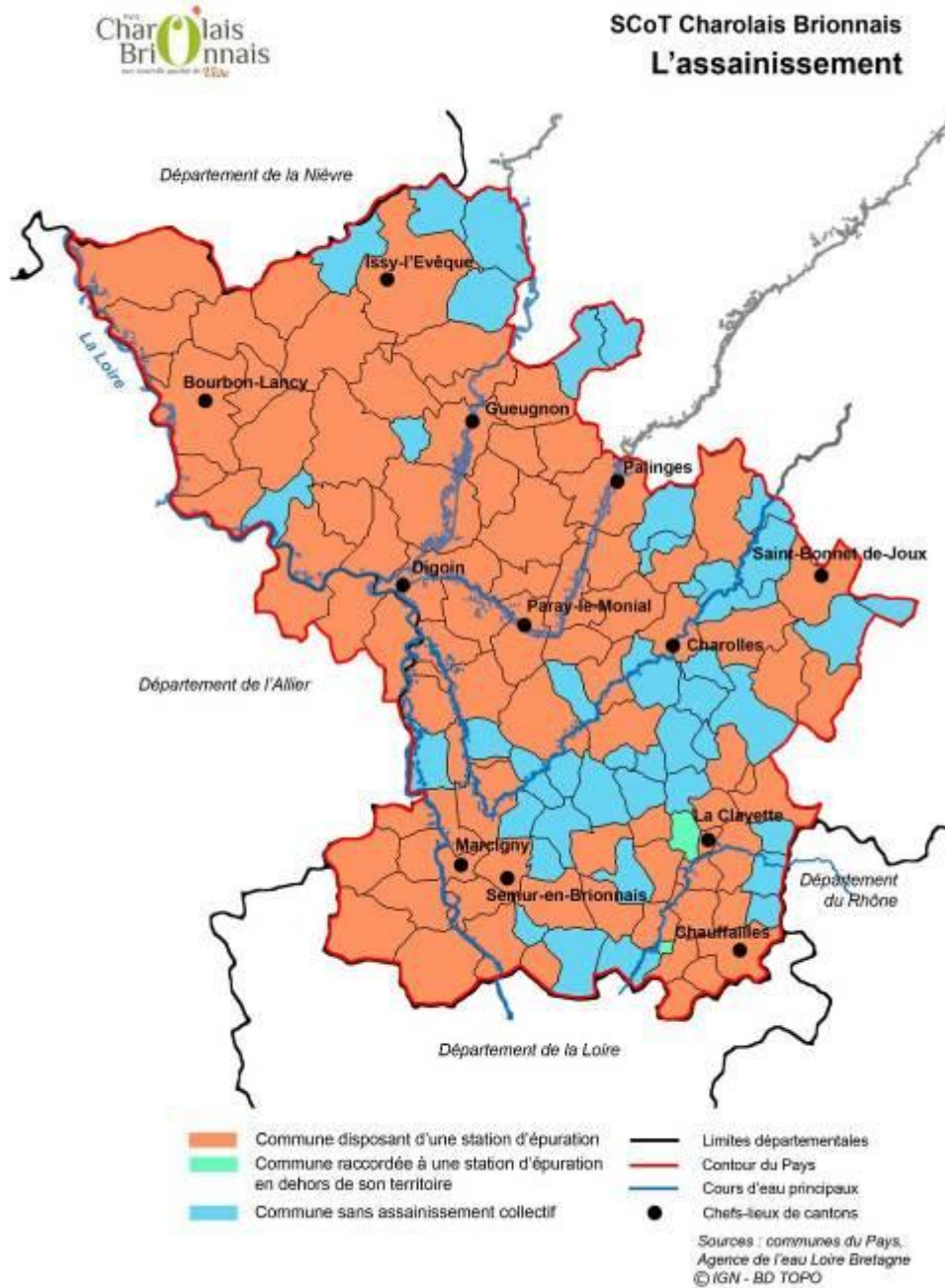
Sources : Syndicats des eaux, communes indépendantes.



RAPPORT DE PRESENTATION

L'alimentation en eau potable est complexe en Pays Charolais Brionnais. La majorité du territoire est couverte par des syndicats des eaux mais il subsiste des communes qui gèrent leur approvisionnement de façon indépendante. L'eau potable provient de différentes origines (sources, eau souterraine, cours d'eau). La ressource en eau de bonne qualité. Néanmoins, le territoire reste sensible à la pollution aux nitrates et les captages doivent faire l'objet d'une meilleure protection, en particulier sur la vallée de la Loire. La ressource en eau souterraine est suffisante pour assurer les besoins. Certaines difficultés sont signalées en période hivernale (bêtes à l'abreuvoir) et en période d'étiage sévère (sécheresse). Il faut rechercher des interconnexions pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable lors des périodes de crise.

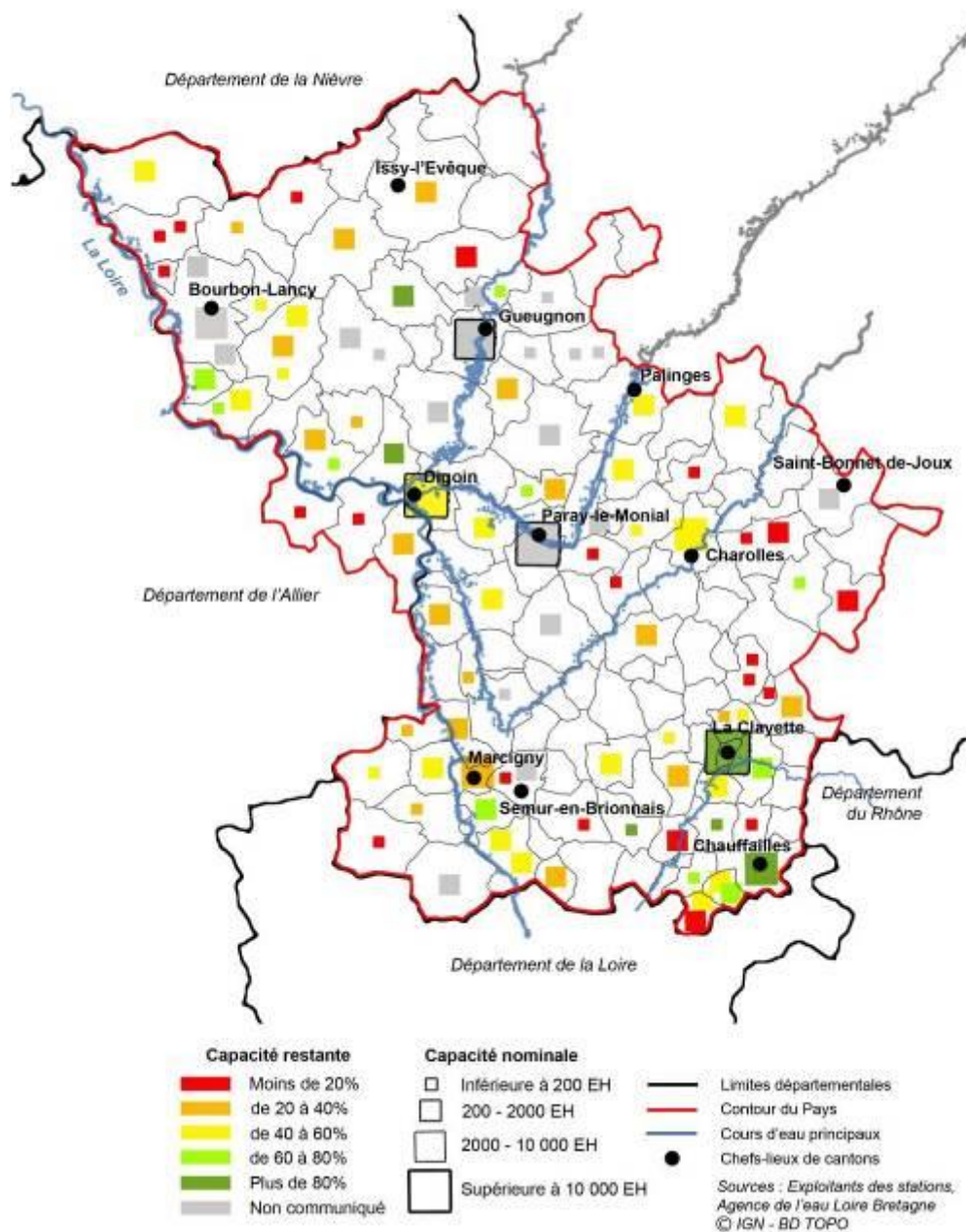
E) L'assainissement des eaux usées



Carte 34 L'assainissement collectif en Pays Charolais Brionnais

Sources : Observatoire de l'Eau 71, exploitants des stations d'épuration

Capacité restante des stations d'épuration



Carte 37 Capacité restante des stations d'épuration du Pays Charolais Brionnais.

Source : exploitants des stations d'épuration.



RAPPORT DE PRESENTATION

Les stations d'épuration du Pays Charolais Brionnais sont de taille réduite. Les systèmes de phytoépuration (lagunages, filtres plantés) sont privilégiés, à l'exception des stations de capacité importante pour des raisons d'efficacité. Une part importante des stations d'épuration a plus de 20 ans ; de plus, une forte proportion des stations a une capacité restante faible. De nombreux travaux d'agrandissement ou de mise aux normes devront donc être réalisés. L'assainissement non collectif est un système fréquemment utilisé sur le territoire du Pays Charolais Brionnais. Il permet d'assurer le traitement des eaux usées dans les secteurs d'habitat peu dense (bourgs de faible population, hameaux excentrés). Les contrôles sur les installations existantes montrent que les systèmes sont plutôt de bonne qualité.

F) La gestion des eaux pluviales

Les précipitations sur le Pays Charolais sont fréquentes et relativement abondantes. Les stations d'épuration sont généralement équipées pour éviter tout débordement d'effluents dans le milieu naturel. Néanmoins, quelques pollutions sont signalées dans les cours d'eau en aval des stations de forte capacité. L'aptitude au ruissellement est moyenne sur la majorité du territoire. Elle devient forte à très forte sur les zones de relief constituées par des roches cristallines, très peu perméables. L'imperméabilisation des sols sur ces zones doit être limitée afin d'atténuer le risque de crue. Certaines communes ont fait le choix de récupérer et réutiliser l'eau pluviale pour des usages courants : arrosage des espaces verts, nettoyage des véhicules... Les épisodes de sécheresse entraînant des difficultés d'approvisionnement en eau potable ayant tendance à augmenter, il serait bénéfique de généraliser ces pratiques.

18.2. L'AIR

La qualité de l'air sur le Pays Charolais est bonne. Les sources de pollution sont la circulation routière (en particulier l'axe de la RCEA), des usines émettant des gaz à effet de serre et les installations agricoles de taille importante. Le Pays possède un sol de nature granitique ; il est de ce fait sensible au risque radon. Quelques communes dépassent le seuil d'exposition défini par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre des mesures correctrices dans les bâtiments.

18.3. LES SOLS

Le Pays Charolais Brionnais, fruit d'une histoire géologique complexe, a un sous-sol composé de roches variées. Ces différentes roches sont exploitées en carrières puis utilisées dans un périmètre local, principalement par les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Les activités minières et industrielles qui se sont succédé sur le Pays Charolais Brionnais ont entraîné des pollutions du sol. Cette pollution s'est propagée à l'eau sur certains sites à proximité de cours d'eau.



RAPPORT DE PRESENTATION

18.4. LA RESSOURCE ENERGETIQUE

A) *La production régionale*

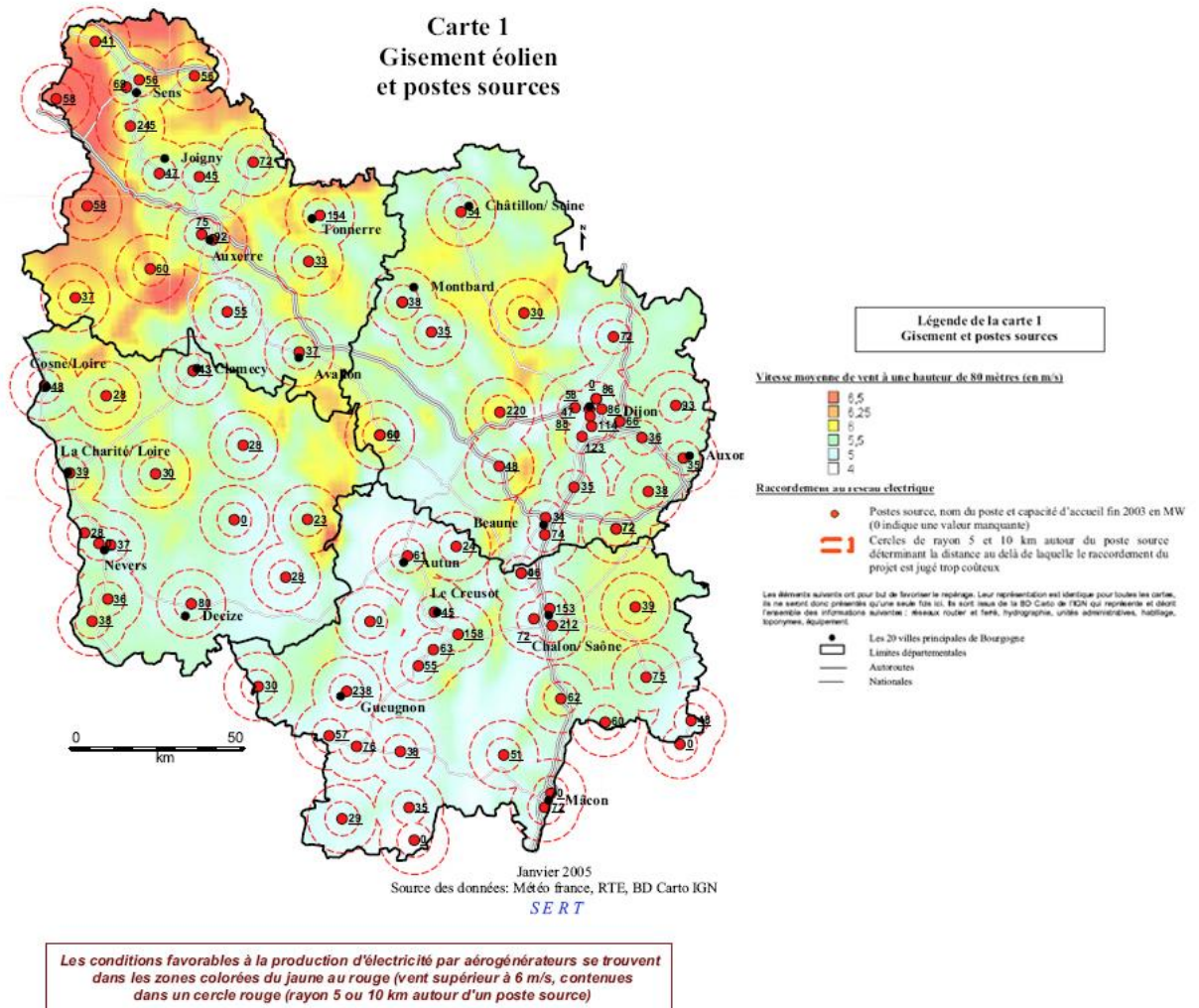
B) *La production du territoire*

Les ressources en énergies renouvelables du Pays Charolais Brionnais sont variées : bois, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire... La plupart de ces ressources sont à ce jour insuffisamment exploitées sur le territoire.

C) *Rappel des consommations du territoire*

Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sur le Pays Charolais Brionnais sont l'habitat et les transports. Les énergies fossiles (gaz, fioul, essence...) constituent les principales sources d'énergie. L'habitat du Pays est constitué principalement par des logements individuels et anciens ; ils sont fortement consommateurs en énergie. De plus, les transports en commun sont peu développés sur le Pays. La majorité des actifs est ainsi contrainte d'utiliser un véhicule pour les déplacements domicile-travail. Ainsi la plupart des ménages du Pays ont des dépenses énergétiques importantes. Cette vulnérabilité énergétique peut être atténuée par des actions de maîtrise des consommations (arrêt du superflu, réhabilitation du bâti ancien, réduction des déplacements automobiles...) et le développement des énergies renouvelables.

D) Potentialités du territoire



Carte 51 Gisement éolien en Bourgogne

Source : Atlas Eolien de Bourgogne

Les plus forts potentiels se trouvent dans le bois, l'hydroélectricité et le solaire. La mise en place d'aides spécifiques aux propriétaires forestiers et aux entreprises de transformation du bois pourrait permettre le développement d'une filière bois-énergie locale.



19. LES RISQUES

19.1. RISQUES NATURELS

Le Pays Charolais Brionnais est touché par plusieurs risques naturels. Les risques prépondérants sur le territoire sont le risque d'inondation et le risque de retrait/gonflement des argiles. En effet, il s'agit des risques naturels qui touchent le plus de zones vulnérables (habitat, zones économiques).

19.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques sur le Pays Charolais Brionnais sont liés principalement au transport de gaz par canalisation. Un bâtiment industriel à risque élevé se trouve dans le périmètre du SCoT, il s'agit d'une usine SEVESO à Gueugnon.



20. NUISANCES ET CADRE DE VIE

20.1. NUISANCES ACOUSTIQUES

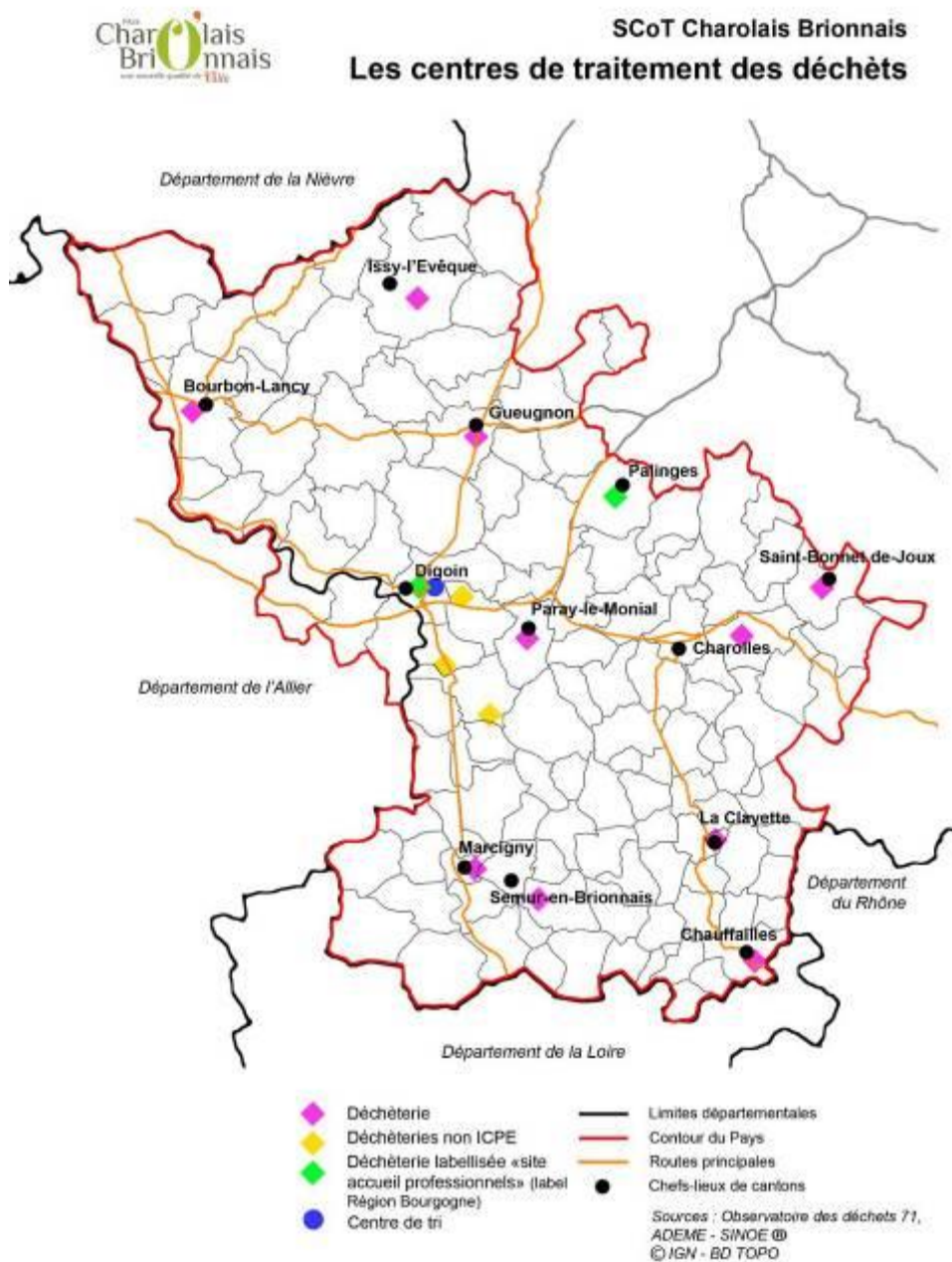
Les nuisances sonores sur le Pays Charolais Brionnais sont essentiellement dues au trafic routier. Le territoire comprend deux aérodromes (Paray-le-Monial et Saint-Yan) qui génèrent des nuisances locales. La RCEA est la route classée qui émet le plus de bruit, elle est aussi la route qui a le plus fort trafic. La mise à 2x2 voies de cette infrastructure va augmenter les nuisances sonores pour les riverains. Le nouveau projet de LGV entre Paris et Lyon pourrait générer des nuisances sonores sur le Nord-Ouest du Pays, actuellement peu concerné par ce type de nuisance.

20.2. ELECTROMAGNETISME

La disposition des antennes relais téléphoniques sur le Pays Charolais Brionnais est hétérogène. Les chefs-lieux de cantons et les communes proches sont privilégiés pour l'installation d'émetteurs de téléphonie et de radiodiffusion. La distribution d'électricité est bien répartie. La majorité des chefs-lieux de cantons sont reliés par des lignes à haute tension. Ils constituent des points de transformation pour alimenter les zones habitées voisines.

20.3. GESTION DES DECHETS

A) Les déchets ménagers



Carte 66 Les centres de traitement des déchets

Source : Synthèse de l'Observatoire des déchets 71, enquête 2010

**RAPPORT DE PRESENTATION**

La gestion des déchets sur le Pays Charolais Brionnais est essentiellement conduite à l'échelle intercommunale. Les déchets ménagers sont collectés par les communautés de communes puis traités par le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois. La pratique du tri sélectif est généralisée sur le Pays. Des démarches de compostage des déchets organiques des collectivités et des particuliers se mettent en place. Une partie du compost obtenu est valorisé sur le territoire du Pays (épandage à la ferme). La valorisation des déchets Une démarche de valorisation des déchets plus originale va se développer sur le Pays. La mise en place d'une ressourcerie est à l'étude.

B) Les déchets du bâtiment et des travaux publics

Les déchets du BTP représentent un gisement important à l'échelle départementale. Cependant, il existe peu de centres accueillant les professionnels du secteur en Saône-et-Loire. Le Pays Charolais Brionnais compte trois structures dédiées aux professionnels du BTP à Digoin, Gueugnon et Saint-Martin-du-Lac.



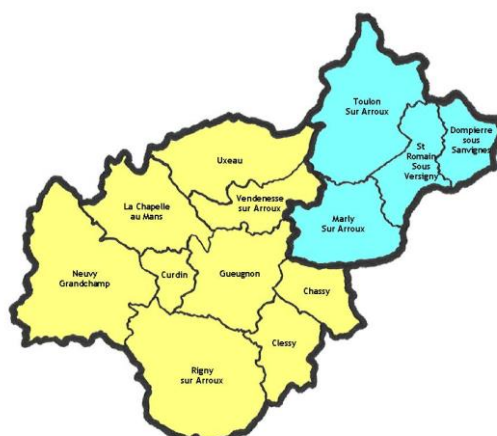
ANNEXES

Scot du Pays Charolais Brionnais

21. FICHE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE TOULON SUR ARROUX

21.1. PREAMBULE

Pour rappel, la commune de Toulon sur Arroux appartenait à la Communauté de Communes ARROUX-MESVRE. La commune n'était pas dans le périmètre du Pays du Charolais Brionnais et n'était donc pas dans le périmètre du projet Scot au moment de son élaboration. Cette commune a rejoint depuis janvier 2014 la communauté de communes du Pays de Gueugnon après l'arrêt du projet Scot en Comité Syndical du 3 octobre 2013. La communauté de communes du Pays de Gueugnon compte désormais 13 communes. Ce changement repose sur la mise en application de La loi de réforme des collectivités territoriales (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010) qui modifie le paysage intercommunal.



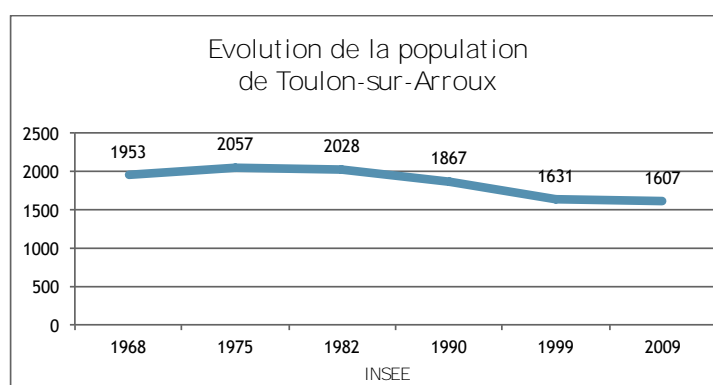
La commune de Toulon sur Arroux comprend 1 659 habitants. Elle a été définie comme bourg dans l'armature urbaine validée dans le projet de Scot. Le nombre de bourgs est donc passé de 9 à 10 au 1^o janvier 2014.

21.2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES, HABITAT ET OFFRE DE SERVICES ET EQUIPEMENTS

1. DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES COMPARABLES AUX TENDANCES DU PAYS DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

Une chute de la population

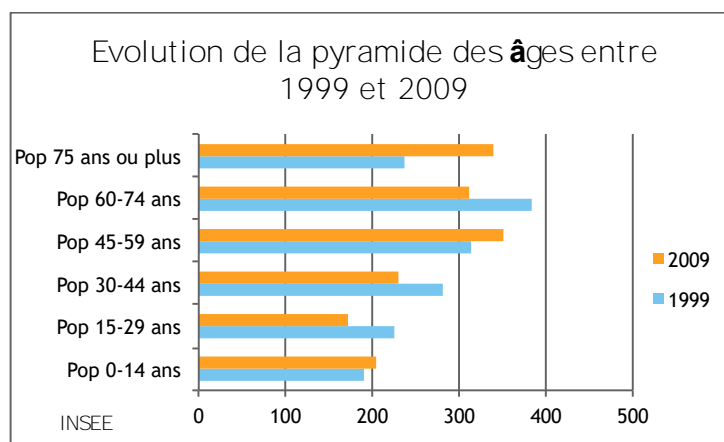
A l'instar de la chute de population que connaît le Pays Charolais Brionnais (-15 000 habitants entre 1975 et 2008) la commune de Toulon-sur-Arroux connaît un phénomène de déprise démographique. Sa population passe de 1 953 habitants en 1968 à 1 607 habitants en 2009.



Une population âgée et vieillissante

En 2009, les plus de 60 ans représentaient 40% de la population de Toulon sur Arroux, soit 649 personnes. Cette part des personnes âgées est plus importante que la moyenne du Pays Charolais Brionnais (30%), elle-même plus élevée que la moyenne de Bourgogne (25%) et de France (22%).

L'analyse de la pyramide des âges ci-dessous montre le vieillissement de la population : la population des « 15-44 ans » ayant tendance à diminuer et celle des « 75 ans » à augmenter. Néanmoins, la part des moins de 15 ans a légèrement augmenté en 10 ans, passant de 190 à 205 personnes entre 1999 et 2009, tandis que celle des 60-75 est passée de 383 personnes à 211.



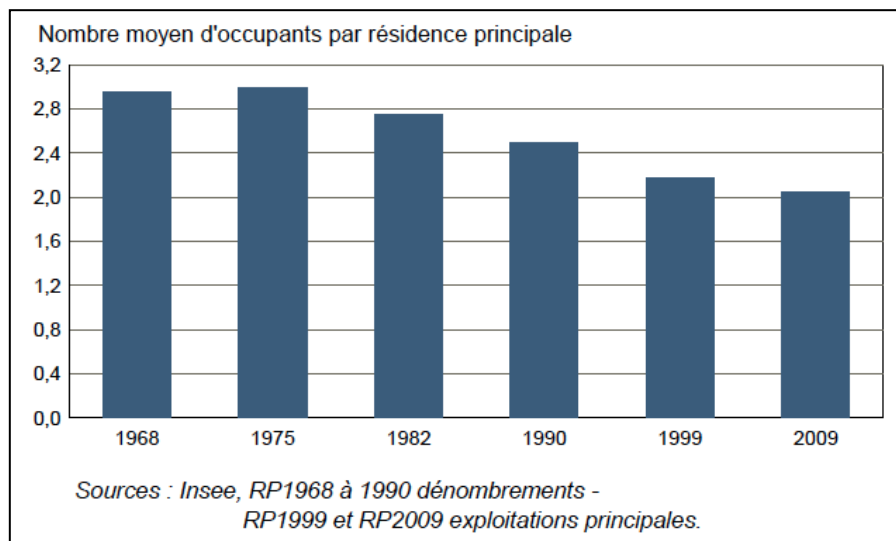
Une population aux revenus faibles

Le revenu médian (revenu fiscal déclaré par unité de consommation¹) à Toulon-sur-Arroux en 2009 était de 16 583 €, ce qui est relativement faible, bien que légèrement supérieur au revenu médian du Pays Charolais Brionnais (16 047 € en 2008). En France, la médiane est de l'ordre de 18 000 €.

Une forte diminution de la taille des ménages

En 2009, Toulon-sur-Arroux comptait 748 ménages, contre 724 en 1999. Les ménages ont donc crû alors même que la population stagnait. Ce paradoxe s'explique par la baisse de la taille des ménages, également constatée dans le reste du Charolais-Brionnais : séparations, départ des enfants du domicile familial, veuvage, etc. Le tableau ci-dessous montre cette baisse du nombre d'occupants par résidences principales, passant de 2,8 en 1968 à 2,0 en 2009.

¹ Le revenu médian par unité de consommation est une donnée de l'INSEE établie à partir des déclarations de revenus des personnes physiques. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, l'INSEE utilise une mesure



2. UN PARC DE LOGEMENTS PEU DIVERSIFIE, A L'INSTAR DES TENDANCES DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Un parc de logements essentiellement individuel

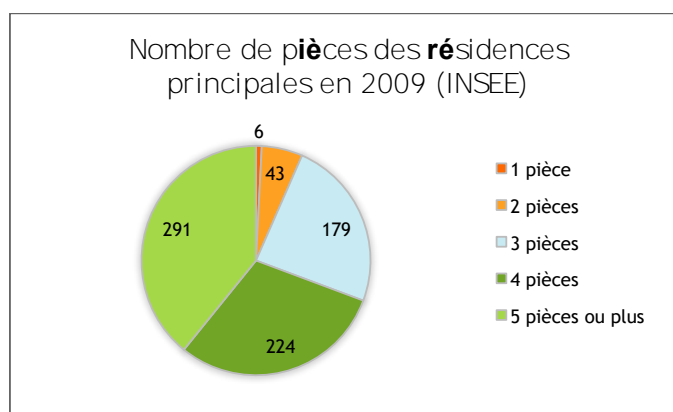
Le parc de logements du Toulon-sur-Arroux est en majorité composé de maisons (84,4%, soit 779 logements en 2009). Cette moyenne est légèrement supérieure à la moyenne du Pays du Charolais-Brionnais, déjà élevée, de l'ordre de 80% du parc (en 2007).

Des logements de grande taille

La commune de Toulon-sur-Arroux compte une part majoritaire de très grands logements (5 pièces et plus), 39% (soit 291 résidences principales), une part légèrement inférieure à la moyenne du Charolais-Brionnais (43%), bien que supérieure à la moyenne de Bourgogne (37,1%).

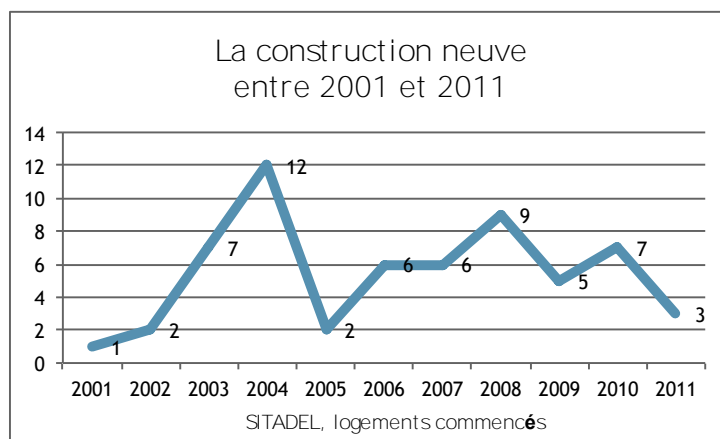
En revanche, le nombre de petits logements de 1 à 2 pièces ne représentent que 7% du parc (soit 49 logements) à l'instar du déficit de petits logements qui concerne tout le Pays du Charolais Brionnais (9% du parc est composé de petits logements).

Le diagramme ci-dessous montre la répartition des résidences principales de Toulon-sur-Arroux par taille, montrant cette forte proportion de grands logements ainsi que le déficit en petits logements.



Une construction neuve modérée

La construction neuve a oscillé entre 1 et 12 logements par an entre 2001 et 2011. Il s'est construit en moyenne 5 logements par an soit un taux de construction de 6 logements pour 1 000 habitants, taux modéré mais néanmoins supérieur à la moyenne du Pays du Charolais Brionnais (4,4‰).



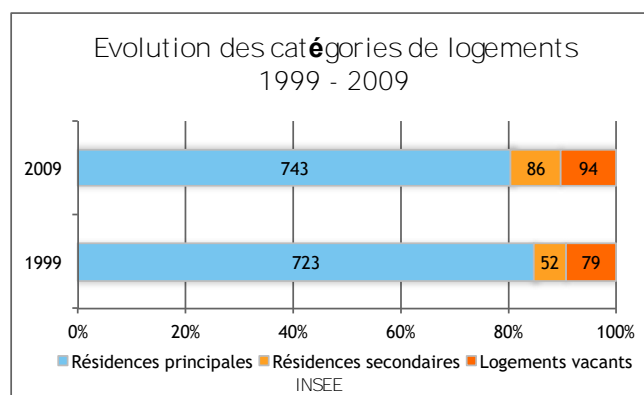
Parmi les 60 logements commencés entre 2011 et 2011, 50 logements sont des maisons. Ainsi, le logement individuel, plus consommateur de foncier, représente 83% de l'offre nouvelle de Toulon-sur-Arroux, soit une moyenne très élevée et proche de la tendance du Pays Charolais Brionnais (85%).

Un taux élevé de logements vacants et de résidences secondaires

Le parc de logements est peu valorisé puisqu'il n'est occupé qu'à 81% à titre de résidence principale, soit un taux équivalent à la moyenne du Charolais Brionnais mais inférieur à la moyenne de Saône-et-Loire et de France (84%).

La vacance est importante, elle s'élève à 10% du parc (94 logements en 2009), ce qui est supérieur à la moyenne du Pays Charolais Brionnais, pourtant déjà importante (8,7%). Cette vacance a également augmenté en valeur absolue, passant de 79 logements en 1999 à 94 logements en 2009.

Le taux de résidences secondaires est tout à fait significatif (9%) et a connu une progression notable entre 1999 et 2009, passant de 6% à 9%, soit 34 logements supplémentaires.



3. UNE OFFRE MODEREE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS

La commune de Toulon-sur-Arroux compte 36 services et équipements (en 2010, selon l'INSEE).

Plus précisément, on dénombre :

- 26 équipements de proximité (poste, quelques commerces de proximité, professionnels de santé, etc.),
- 6 intermédiaires (police, commerces spécialisés, etc.),
- 1 équipement supérieur (établissement de santé) qui est une maison de santé pluridisciplinaire,
- Une école maternelle et élémentaire

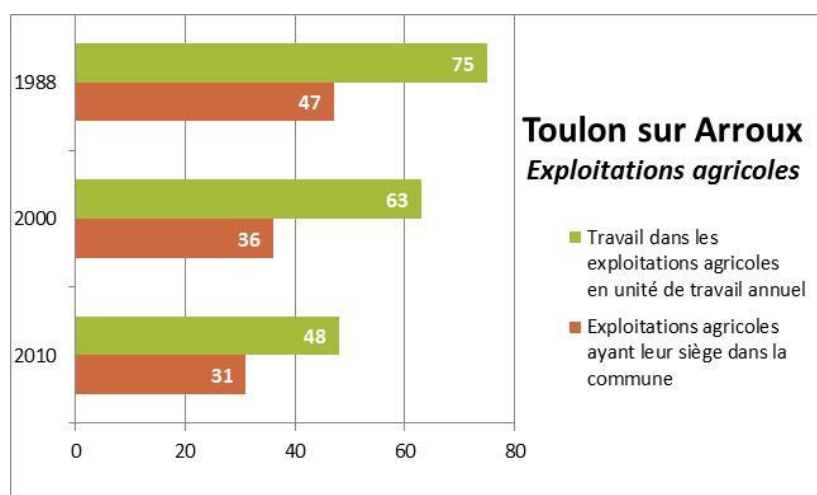
Commerces et services aux particuliers à Toulon-sur-Arroux

Données 2012	Toulon-sur-Arroux	Données 2012	Toulon-sur-Arroux
Epicerie	0	Restaurants	5
Boulangeries	3	Postes de police	0
Boucheries, charcuteries	2	Gendarmeries	0
Librairies, papeteries, journaux	2	Agences du Trésor	0
Drogueries et quincailleries	0	Tribunaux	0
Banques	2	Agences Pôle Emploi	0
Bureaux de Poste	1	Pharmacies	1
Garages, réparation automobile	5	Médecins généralistes	1
Maçons	3	Chirurgiens-dentistes	0
Electriciens	2	Infirmiers	3
Salons de coiffure	3		

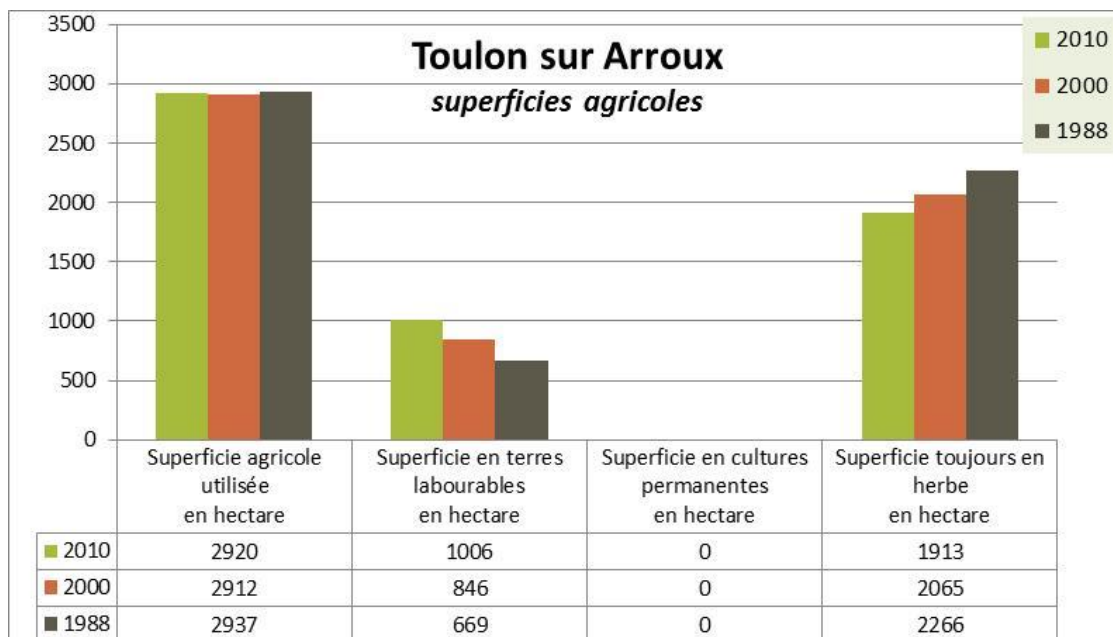
Source INSEE - 2012

21.3. DYNAMIQUES ECONOMIQUES

1. DONNEES AGRICOLES



Source : recensement agricole - AGRESTE



Source : recensement agricole - AGRESTE

L'orientation technico- économique de la commune est les « bovins mixte ». En 2010, celle-ci était essentiellement « bovins viande ».

Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	
2010	3 891
2000	3 796
1988	3 731

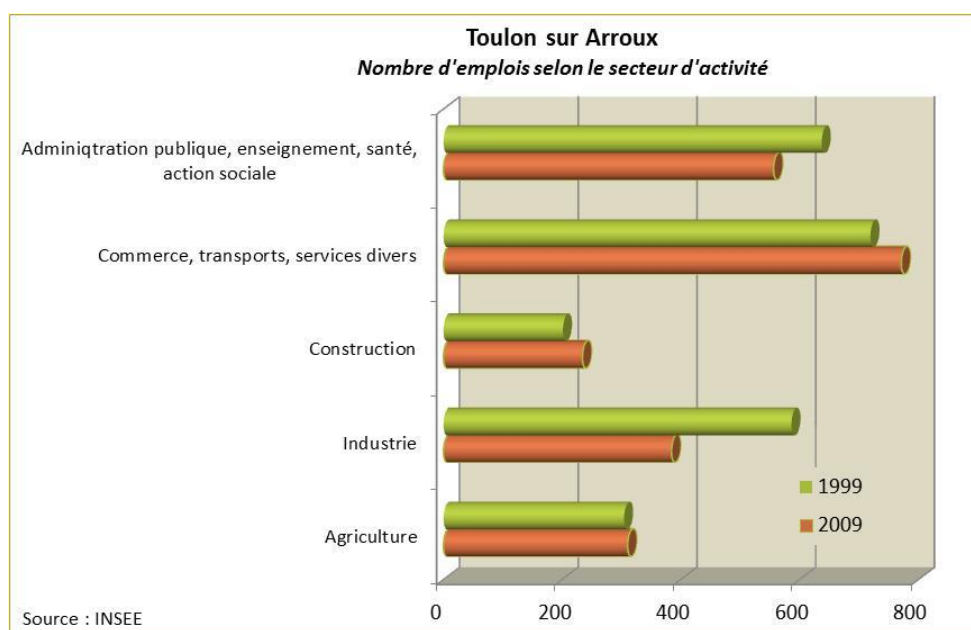
2. TISSU ECONOMIQUE

Comme sur l'ensemble du Pays Charolais Brionnais, on assiste globalement à une diminution des emplois entre 1999 et 2009 de près de 8% touchant les emplois publics. On constate également une représentation forte des agriculteurs exploitants et des emplois dans l'agriculture qui sur cette commune progresse.

Le diagnostic territorial a montré sur l'ensemble du Pays Charolais des contrastes importants selon les EPCI. Sur la commune de Toulon, on observe comparativement au Pays Charolais Brionnais un taux globalement plus faible des emplois ouvriers. Par contre le taux d'encadrement, cadres et professions supérieures est là-aussi faible voire très faible.

Emplois par catégorie socio-professionnelle en 2009 – source INSEE

Données INSEE 2009	Nombre	En %
Agriculteurs exploitants	275	12,2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	242	10,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	136	6%
Professions intermédiaires	309	13,7%
Employés	627	27,8%
Ouvriers	666	29,6%
ENSEMBLE	2 255	100%



Evolution des entreprises sur Toulon, entre 2005 et 2012



3. OFFRE COMMERCIALE

Répartition des commerces et entreprises de services à Toulon-sur-Arroux

Données 2012	Toulon-sur-Arroux	Part des commerces et services
Commerces	9	20,0 %
Services aux particuliers	36	80,0 %
Services publics	0	0,0 %

Source : données 2012 d'après l'Insee

Répartition des commerces à Toulon-sur-Arroux

Données 2012	Toulon-sur-Arroux	Part des commerces
Grandes surfaces	0	0,0 %
Commerces spécialisés alimentaires	6	66,7 %
Commerces spécialisés non alimentaires	3	33,3 %

Source : données 2012 d'après l'Insee

Les entreprises de services à Toulon-sur-Arroux

Données 2012	Toulon-sur-Arroux	Part des entreprises de services
Services généraux	3	8,3 %
Services automobiles	5	13,9 %
Services du bâtiment	17	47,2 %
Autres services	11	30,6 %

Source : données 2012 d'après l'Insee

4. OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

4. Hôtels et campings à Toulon-sur-Arroux

Données 2013	Toulon-sur-Arroux	Part des commerces
Nombre d'hôtels classés	0	0,0 %
Nombre de chambres d'hôtel	0	66,7 %
Nombre camping classés	2	33,3 %
Nombre d'emplacements de camping	119	

Source INSEE

En termes d'offre touristique et de loisirs (dont culture), la commune de Toulon-sur-Arroux compte

- Le centre Diverti'Parc, parc de loisirs nature qui est une initiative privée. Il se définit comme un parc 100% biodiversité animale et végétale avec 30 races de Vaches du Monde et un Jardin botanique où 30 essences d'arbres régionaux agrémentent les parcours du mini-golf familial. Ce centre propose à la fois une offre diversifiée d'hébergements dont la « vache eco lodge », des jeux, des parcours de découverte sur plusieurs thématique, de la restauration ;
- Un seul camping classé 2 étoiles
- Un gîte rural
- Un gîte de groupe
- Des chambres d'hôte (3)
- Pas d'hôtel
- En terme d'équipements sportifs 1 gymnase et 1 terrain de sport

Toulon-sur-Arroux est un village dans lequel on peut remarquer quelques maisons anciennes, une maison de bois avec galerie, quelques restes de l'ancien château féodal (XIIIe siècle), un pigeonnier du XVIIe siècle restauré au XIXe siècle...

Lieu de passage incontournable, le vieux pont de treize arches, dit "pont du diable" (daté de 1140, élargi au XIXe siècle) traverse l'Arroux.

Il existe deux églises :

- l'une du XIXe siècle, néo-gothique
- une église romane classée monument historique en 1971 : l'église Saint-Jean-Baptiste, datée des XIe et XIIe siècles.

L'église romane abrite plusieurs manifestations culturelles en cours d'année.

21.4. EN SYNTHÈSE

Cette commune est à la charnière du bassin Charolais Brionnais, du bassin Autunois-Morvan et de la communauté urbaine Creusot-Monceau.

Sa situation au carrefour de l'axe Autun/Digoin/Roanne est un atout (l'axe Luzy/Nevers le Creusot, l'axe Toulon sur Arroux/Autun, axe Gueugnon/RCEA via la RD994).

Le bassin de Toulon sur Arroux échappe à l'influence autunoise car plutôt orienté sur Gueugnon et Montceau les Mines.

La fonction structurante du bourg centre est liée à son statut de chef-lieu de canton.

L'état des lieux souligne une situation fortement comparable à celles des autres bourgs et communes du Pays charolais :

- *En termes démographiques, de niveau de vie, de parc de logement*
- *En termes de mobilités et de déplacements*
- *En termes d'emplois et d'activités, d'offre de services et d'équipements*
- *En termes de vie associative qui reste riche*
- *....*

Comme pour de nombreuses communes du Pays Charolais Brionnais, Toulon sur Arroux souffre d'un déficit d'attractivité. Pour autant l'existence et le développement du Parc de loisirs peut contribuer à élargir la gamme touristique du Pays Charolais Brionnais et à soutenir de nouvelles initiatives sur le Pays.

21.5. ANNEXE EIE TOULON-SUR-ARROUX

1. LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES

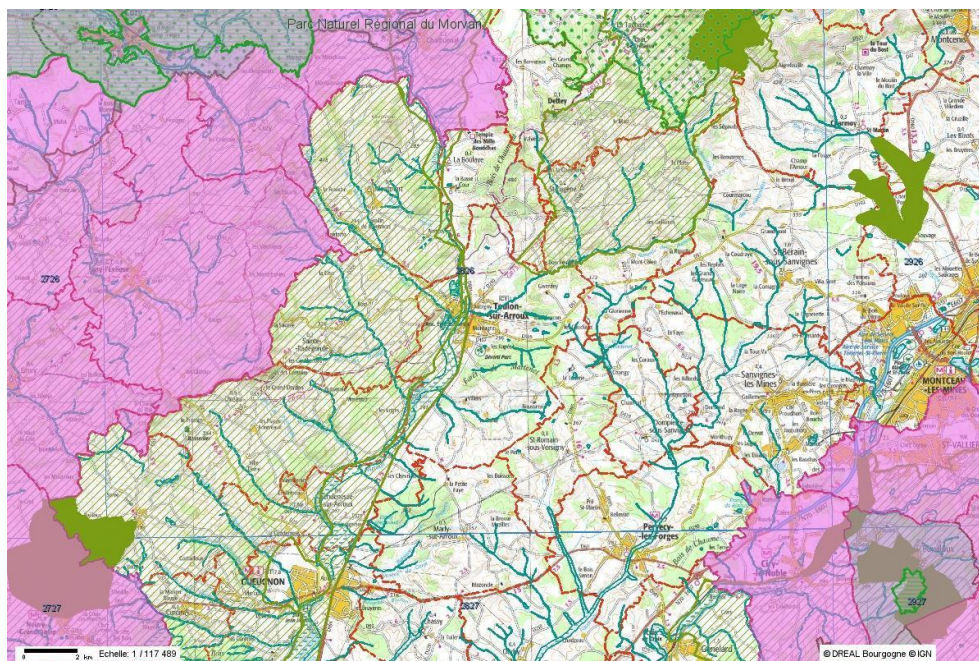
Toulon-sur-Arroux fait partie du Bassin de Blanzly-Le Creusot, qui forme une nette dépression d'altitude moyenne (300 à 350 m) enclavée entre deux bordures cristallines. Une faille majeure, de direction générale SW-NE, passe au Nord-Ouest de Toulon-sur-Arroux et coupe son territoire en deux parties correspondant à deux entités géologiques : au Nord-Ouest, le batholite granitique de Luzy et au Sud-Est, le bassin sédimentaire continental de Blanzly – Le Creusot. D'autres sédiments sont déposés en surface : sables et argiles du Bourbonnais, de colluvions de fond de vallon et d'alluvions quaternaires liées à l'Arroux.

La station météorologique de Toulon-sur-Arroux indique des précipitations de 834,3 mm par an (265 m d'altitude). Le climat est de type océanique atténué, c'est-à-dire que les quatre saisons sont également arrosées.

2. LE PATRIMOINE NATUREL

La commune est traversée du Nord au Sud par l'Arroux, un des cours d'eau principaux du Charolais Brionnais. Plusieurs ruisseaux affluent vers l'Arroux (ruisseau d'Auxy, ruisseau du Pontin) et constituent la Trame Bleue de la commune. Deux plans d'eau sont également présents sur la commune et utilisés pour l'extraction de matériaux (sablères).

L'occupation du sol de la commune montre une forte présence de l'agriculture (prairies, cultures irriguées) et des milieux forestiers (forêt de conifères et de feuillus). L'élevage bovin est présent sur la commune, qui fait partie de l'aire géographique de l'AOC du Bœuf de Charolles.



Zonages nature et paysage à Toulon-sur-Arroux
Source : DREAL Bourgogne



La commune de Toulon-sur-Arroux comprend des milieux naturels remarquables liés à l'Arroux, ils sont identifiés dans l'inventaire des zones humides et l'inventaire des ZNIEFF (ZNIEFF de type 2 l'Arroux d'Autun à Digoin). Cette zone englobe le val d'Arroux et ses prairies bocagères riveraines. Elle procure une mosaïque de milieux propices à l'installation d'une faune et d'une flore variées dont certaines espèces sont protégées. La valeur écologique de ces milieux est moyenne. L'Arroux constitue un corridor aérien et un corridor aquatique. Il présente plusieurs seuils sur le territoire de la commune, des mesures de restauration sont prises sur le linéaire du cours d'eau. Les milieux agricoles de la commune constituent des espaces perméables facilitant le déplacement de la faune entre les différents cœurs de biodiversité : vallée, boisements... Les interactions avec les corridors écologiques sont donc fortes sur cette commune.

3. LES RESSOURCES NATURELLES

Toulon-sur-Arroux est dans le périmètre du SAGE Arroux-Bourbince, lui-même inclus dans le SDAGE Loire-Bretagne. Les ressources en eau exploitables sont liées à la nappe alluviale de l'Arroux, il y a peu de masses d'eau en profondeur. La production, le transfert et la distribution de l'eau potable sont assurés par la commune en direct. L'eau provient d'un captage sur nappe de l'Arroux. La commune possède une station d'épuration à boues activées de 2250 EH. Cette station est conforme aux normes en vigueur. Le rejet dans l'Arroux n'engendre pas de pollution du cours d'eau. Il n'y a pas d'établissement avec des émissions polluantes dans l'eau ou dans l'air sur la commune. Il n'y a pas de sites pollués identifiés sur le territoire communal par la base BASOL.

4. LES RISQUES

La commune est concernée par le PPRI de l'Arroux, approuvé en novembre 2006. La majorité des zones d'expansion des crues sont des espaces agricoles ou des sablières. Quelques habitations sont en zone rouge, le faubourg d'Arroux est en zone bleue. Elle est également soumise à un risque sismique faible (niveau 2). Aucun mouvement de terrain n'a été identifié sur la commune. L'aléa de retrait/gonflement des argiles est globalement faible, quelques secteurs sont soumis à un aléa moyen. Deux sablières en activité à Toulon-sur-Arroux sont des ICPE soumises à autorisation. Elles constituent le seul risque industriel sur la commune. Il y a également un risque lié au transport de matières dangereuses : une canalisation de gaz traverse le Sud de la commune.

5. NUISANCES ET CADRE DE VIE

La commune n'est pas concernée par des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre (pas de voie routière ou ferrée ayant fait l'objet d'un classement) ou aux transports aériens (aérodrome de Saint-Yan éloigné). Il existe 3 antennes relais téléphoniques sur le territoire communal. Deux lignes HT traversent la commune et rejoignent l'agglomération du Creusot. Toulon-sur-Arroux adhère au SMEVOM qui prend en charge le traitement des déchets. La collecte est assurée par la CC de Gueugnon.

6. LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Le paysage de la commune est marqué par la vallée de l'Arroux. La commune comprend principalement un habitat individuel et les entrées de ville sont formées par des lotissements.



Synthèse de l'EIE

Toulon-sur-Arroux est incluse dans une ZNIEFF de type II, qui ne présente pas de sensibilité écologique importante. La préservation des rives de l'Arroux est nécessaire pour le maintien des milieux favorables à la biodiversité et la limitation des risques inondation.